{BnF Gallica

Le Tribunal du Christ, ou le Mystère du jugement que doit subir tout homme au moment de la mort mis à découvert [par le [...]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

{BnF Gallica

Drexel, Jeremias (1581-1638). Auteur du texte. Le Tribunal du Christ, ou le Mystère du jugement que doit subir tout homme au moment de la mort mis à découvert [par le P. H. Drexelius]. 1846.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

E
2..

LE

TRIBUNAL DU CHRIST,

OU LE

MYSTÈRE DU JUGEMENT

QUE DOIT SUBIR TOUT HOMME AU MOMENT DE LA MORT,

MIS A DÉCOUVERT.

Discite justitiam moniti, et non temnere (Jesum).

Prêtez l'oreille aux avertissements de la justice (divine), et apprenez à redouter les jugements du Tout-Puissant (Jesus-Christ).

AU MANS,

IMPRIMERIE DE FLEURIOT,

RUE DE LA PRÉFECTURE, 21.

1846.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

D

LE

TRIBUNAL DU CHRIST.

D

32892

LE

TRIBUNAL DU CHRIST,

OU LE

MYSTÈRE DU JUGEMENT

QUE DOIT SUBIR TOUT HOMME AU MOMENT DE LA MORT,

MIS A DÉCOUVERT.

Discite justitiam moniti, et non temnere (Jesum).

Prêtez l'oreille aux avertissements de la justice (divine), et apprenez à redouter les jugements du Tout-Puissant (Jésus-Christ).

BIBLIOTHEQUE ROYALE
I

AU MANS,

IMPRIMERIE DE FLEURIOT,

RUE DE LA PRÉFECTURE, 21.

1846.

BIBLIOTECA NACIONAL
MADRID

AVIS AU LECTEUR.

De toutes les vérités de la religion, la plus digne de nos réflexions, cher lecteur, c'est incontestablement celle qui vous est présentée dans cet opuscule, à savoir, le jugement particulier que subit chacun de nous, au sortir de cette vie. Car la mort, la cruelle mort, qui nous sépare si impitoyablement des objets de nos plus chères affections, n'aurait rien d'absolument effrayant, si elle n'était suivie de ce compte terrible, qu'exige le souverain juge des vivants et des morts, puisqu'elle nous replongerait dans ce néant d'où tout souvenir est banni. L'enfer, le ciel eux-mêmes ne seraient ni à redouter, ni à désirer, puisqu'ils ne sont qu'une conséquence nécessaire et rigoureuse de cette même vérité : *Statutum est hominibus semel mori ; post hoc autem judicium.* L'arrêt en est porté, tout homme doit mourir une fois et après cela paraître en jugement.

Si les nombreux récits sur lesquels l'auteur de cet ouvrage s'appuie comme sur des preuves incontestables, ne sont pas tous marqués au coin d'une critique aussi éclairée que peut l'être celle des savants de nos jours, et si quelques-uns mêmes semblent bien plutôt devoir être relégués dans l'interminable nomenclature des loups-garous, qu'admis dans la catégorie des faits reputés vraisemblables ; tels que l'histoire des 1,500 diables qui assiégent le lit d'un moribond, celle d'un archevêque qu'un pilote, à face éthiopienne, emmène en enfer, celle de ce comte ou duc qu'un cavalier rouge enlève dans les airs et laisse tomber dans une cuve pleine de teinture de chapelier, etc., etc., et autres de ce calibre, cela ne fait rien au fond

du traité, qui repose sur une base inattaquable, la parole de Dieu. Enfin, si la correction et la sévère simplicité du style, que réclame un semblable sujet, ne répondent pas à l'importance de la matière, nous réclamons votre indulgence en faveur d'un premier essai. Du reste, notre narration manquerait de tous ses ornements, qu'un monde frivole exige, jusque dans la manière de présenter les vérités les plus dignes de nos méditations, qu'il nous resterait à dire avec l'Apôtre, et ce serait là notre meilleure justification : *Sermo meus non in persuabilibus humanæ sapientiæ verbis, sed in ostensione virtutis (Dei)*. Je n'ai point cherché, en vous parlant et en vous instruisant, à employer les vains artifices de l'éloquence et de la sagesse humaine ; mais pour établir les vérités que je vous ai annoncées, je ne me suis confié que dans la manifestation de la puissance de Dieu : *in ostensione virtutis (Dei)*, et il ajoutait ce que nous ajouterons nous-mêmes, et cela, pour que votre foi ne repose sur d'autre fondement que sur cette même puissance de Dieu, *ut fides vestra sit.... in virtute Dei.*

PRÉFACE.

Le Tribunal du Christ, et le mystère du jugement particulier que j'entreprends de présenter à vos méditations, cher lecteur, est certainement un sujet digne des plus sérieuses réflexions. Et ce qui le rend encore plus terrible, c'est que le plus souvent, ce jugement est la suite d'un coup soudain et imprévu, qu'avant même qu'il se soit présenté à la pensée, il reçoit son exécution.

Bénadab, roi de Syrie, devient victime de la fureur de son propre fils, au moment où il s'y attend le moins. Balthazar, roi de Babylone, succombe sous les coups de ses assassins, dans la nuit même où il s'est assis à un festin royal. Jézabel, reine d'Israël, s'occupe à donner à son visage des charmes empruntés au fard, et dans ce moment elle est précipitée d'une fenêtre de de son palais et foulée aux pieds des chevaux. Athalie, reine de Juda, est traînée hors du temple et livrée à un trépas honteux. C'est ainsi que, rois et reines, selon le bon plaisir du souverain Juge, sont cités instantanément à son tribunal. Si le sceptre et la pourpre ne trouvent pas grâce devant lui, que peuvent en attendre la bure et le hoyau.

C'est ainsi que Casimir second, roi de Pologne, est arraché, au sein même de la joie d'un banquet royal, pour rendre le terrible compte. C'est ainsi que Ladislas, roi de Bohème et de Pannonie, au milieu des prépara-

tifs de ses noces, est transporté au pied du Tribunal du Christ. C'est ainsi que Basile, empereur d'Orient, pendant une partie de chasse, se voit cité en présence du souverain Juge. Personne ne peut se soustraire, aucune occupation nous dérober à ce sort. Aucun lieu ne sert d'abri contre ce tribunal. Il faut comparaître soit aujourd'hui, soit demain. Cependant c'est une chose épouvantable que de tomber entre les mains d'un Dieu vivant, que d'avoir à redouter l'aspect terrifiant d'un juge que l'on a la conscience d'avoir méprisé. A cette pensée, les hommes les plus saints ont été saisis d'horreur.

Augustin, à l'effrayante idée de l'avènement du souverain Juge, sent les soupirs suffoquer son cœur, les larmes inonder ses paupières, sa voix s'exhaler en longs accents de douleur. Grégoire-le-Grand, à la seule pensée du terrible arrêt, s'écrie : « C'est à bon droit que tout homme est frappé de stupeur, quand il songe que, d'un instant à l'autre, son sort peut être fixé pour l'éternité » Bernard, pénétré d'effroi à ce souvenir, s'efforce d'inspirer cette même terreur aux autres, pour leur intérêt. A la nouvelle de l'élévation d'Eugène sur le trône pontifical, il lui écrit avec toute l'énergie dont il est capable : « Vous voilà élevé au faîte des grandeurs, lui dit-il, ne vous laissez pas dominer par des pensées d'orgueil ; mais soyez saisi de frayeur, dans la crainte que plus tard vous ne soyez obligé de vous écrier : Ne m'avez-vous élevé, dans votre colère et votre fureur, que pour me briser ensuite. Vous occupez, il est vrai, un poste éminent, mais qui n'offre pas pour cela plus de sécurité ; votre rang est sublime,

mais il ne vous garantit pas de tout danger. Armez-vous donc de courage, soyez plein de vigueur, faites plier sous vos coups les efforts de vos ennemis. Déployez cette fermeté, cette énergie que le Tout-Puissant vous a départies d'une manière toute spéciale entre vos frères. Cependant, dans toutes vos entreprises, n'oubliez pas que vous êtes homme, et que la crainte de celui qui frappe d'aveuglement les princes eux-mêmes, soit toujours devant vos yeux. Voyez comment, en peu de temps, vous avez été témoin du trépas d'un grand nombre d'illustres pontifes Romains. Que la mort de vos prédécesseurs soit pour vous le signal du sort qui vous attend très infailliblement et très prochainement, que la courte durée de leur règne vous fasse souvenir du petit nombre de jours qui vous sont comptés. Appliquez-vous donc sans cesse, au milieu de l'éclat de cette gloire passagère, à la méditation de vos fins dernières; car tous ceux dont vous occupez le trône, vous les suivrez incontestablement au tombeau, devant le souverain Juge, dans l'éternité. C'est là enfin que la splendeur du sceptre et du diadème, que l'éclat du bâton pastoral et de la tiare, viennent s'éclipser. Il n'est au pouvoir de qui que ce soit de suspendre l'exécution de cet arrêt, ou de s'y soustraire. C'est une loi à laquelle le genre humain tout entier est soumis. La vie nous échappe, la mort est notre compagne. Tous nous arriverons à cet inévitable instant. Pendant que nous respirons, nous sommes comme sur le dernier degré, et le souverain Juge est tout près de nous apparaître. Mourir et être jugé, voilà la dernière condition de notre existence, tel est le terme fixé à tous. Ici,

aucun moyen de fuir. A l'instant intervient la sentence du souverain Juge, aussi immuable que l'éternité. »

Vivons donc, chaque jour, de telle sorte que nous puissions dire le soir, j'ai vécu. L'essence du bonheur, c'est la paix de la conscience. Une âme affermie dans le bien et qui ne s'avoue aucun reproche mérité, est à l'abri de toute surprise. Un juge ne peut être que bien disposé en faveur de quiconque a songé de bonne heure à se le rendre propice. En outre la sentence d'un jugement long-temps prévu d'avance, ne saurait nous frapper que bien légèrement. Tout évènement auquel on s'attend de longue main, n'a rien d'extraordinairement surprenant. Aussi est-il de notre intérêt que l'on fasse souvent retentir à nos oreilles ce salutaire avertissement : Pensez au jugement. Telle est la fin, cher lecteur, le but de l'important traité que j'ose présenter à vos méditations.

Pensez au jugement.

LE

TRIBUNAL DU CHRIST,

OU LE

MYSTÈRE DU JUGEMENT

QUE DOIT SUBIR TOUT HOMME AU MOMENT DE LA MORT,

MIS A DÉCOUVERT.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

OU L'ON DÉMONTRE, AVEC CERTITUDE, QU'AU MOMENT DE LA MORT CHAQUE HOMME SUBIT UN JUGEMENT SECRET, PARTICULIER; OU BIEN QU'IL Y A UN COMPTE A RENDRE.

§. 1er.

C'est un usage des peintres, quand ils sont occupés à décorer des appartements, de se cacher derrière un rideau épais, pendant qu'ils appliquent leurs couleurs, d'abord pour empêcher le soleil de les offusquer dans le tracé de leurs desseins, et aussi pour prévenir les jugements précipités, que pourraient émettre les visiteurs, sur un ouvrage imparfait. Leur travail terminé,

ils ont soin de le mettre à découvert et de laisser ainsi à chacun la liberté de parler et de juger de sa perfection.

Il y a entre la vie de l'homme et cette habitude des peintres une parfaite ressemblance. Une foule de nos pensées et de nos actions est dérobée à la vue et à la connaissance de tous ceux avec qui nous vivons. Dieu seul en est le témoin secret. Car il n'est rien d'impénétrable ni de caché pour lui, aux yeux de sa divinité tout est à nu ; mais quand le moment de la mort arrive et que le tableau de la vie est mis au jour, le voile qui le couvrait avant, se déchire alors. C'est ce qu'a énergiquement exprimé l'auteur de l'Ecclésiastique en ces termes : « Comme une seule heure de douleur fait oublier le plaisir de la plus longue durée, de même la mort de l'homme met, dans un instant, toutes ses œuvres à découvert. En moins de rien le souvenir de toutes les délices, de toutes les voluptés goutées précédemment, s'évanouira. Semblable à une éponge, l'angoisse du trépas effacera jusqu'au souvenir de tous nos plaisirs. C'est ainsi que dans le cours ordinaire de la vie le plaisir et la peine se succèdent tour à tour, se font oublier mutuellement. Un moment d'affliction a le pouvoir de dissiper tout le charme du bonheur passé : la joie est mère de la douleur. De là ces cris si rétentissants et si dignes d'être entendus tout à la fois : Quel fruit avons-nous retiré de notre orgueil ? Quel profit nous a rapporté le vain étalage de nos richesses ? Combien il est triste, le sort que nous nous sommes fait ! C'est ainsi qu'au moment de la mort l'homme voit toutes ses œuvres à découvert. » Les théologiens appliquent ces

passages à la fin de chacun de nous et au jugement particulier qui suit notre trépas. En conséquence, appuyés sur les expressions et le langage de la théologie, nous ne craignons pas d'avancer que le jugement subi par chacun de nous, au sortir de la vie, est un article de foi.

Or, comme le verre exposé aux rayons du soleil, laisse apercevoir ses moindres défauts et ses fissures les plus imperceptibles, de même la conscience de l'homme, exposée aux regards du soleil de justice, Jésus-Christ, montrera à découvert toutes ses souillures. Comme Archimède, au moyen d'un miroir ardent, mit le feu à la flotte de Marcellus, de même notre conscience, opposée à elle-même comme une glace, qui réfléchira les étincelles jaillissant des yeux enflammés de fureur du souverain Juge, nous laissera apercevoir à nu tous nos crimes, qui nous épouvanteront au point de nous en faire sécher de frayeur. La défaillance nous a saisi, s'écrie le prophète Roi, à l'aspect de votre courroux, et votre fureur nous a jeté dans le trouble. Et il en donne la raison : « C'est que vous avez porté vos regards sur nos iniquités, que vous avez scruté les mystères de notre vie à la lumière du divin flambeau. » Erreurs, péchés, négligences, tout ce qui s'est passé en nous de plus secret et de plus caché, ne pourra échapper à l'œil pénétrant du Seigneur, tout paraîtra à découvert comme à travers la clarté du verre. Telle est la menace que Dieu ne cesse de nous répéter : « Je me porterai pour accusateur contre vous et je vous exposerai vous-même devant votre face. » Dérobés à nos regards, pendant que nous vivons, nos péchés ne nous inspirent

point de terreur; mais au moment de la mort, ils seront mis à découvert et exposés avec la dernière clarté aux yeux du coupable. Comprenez ceci, vous qui vivez dans l'oubli de Dieu, de peur qu'il ne vous enlève avec violence au milieu de vos désordres, et que nul ne puisse vous délivrer de ses mains. C'est vers ce point qu'il faut diriger votre attention et vos réflexions : il viendra assurément le jour où les secrets les mieux cachés seront révélés au grand jour. Que la solitude seule, témoin de vos actes, aussi bien que ses artifices par lesquels vous en imposiez aux autres, ne soient point pour vous un sujet de confiance. Vous serez dupes de cette assurance à votre tour; enlevés d'ici-bas au moment où vous y pensez le moins, personne ne pourra vous porter secours. C'est donc un enseignement de notre religion, que ce jugement particulier s'exécute aussitôt après la mort de chacun de nous. Au même instant a lieu la manifestation de nos œuvres.

§. 2.

Combien qui se croient aujourd'hui au comble du bonheur et de la félicité? Un peu de patience. La mort va bientôt leur faire sentir la vanité de leur jouissance. Voici sur ce point la pensée du sage : « Ne donnez de louange à qui que ce soit avant sa mort. L'homme doit toujours vivre dans l'attente du dernier jour ; il ne faut point proclamer le bonheur d'aucun mortel avant son trépas, et qu'après que le tombeau s'est fermé sur lui.» Saint Bernard, conservant cette maxime gravée au fond de son cœur, demande comment on peut se hasarder à féliciter sur son sort celui dont la vie même ne jouit

d'aucune sûreté ? Faites l'éloge de la vertu de ceux dont le triomphe est assuré. Exaltez dans de pieux transports le bonheur de ceux dont la couronne est hors de toute atteinte.

Comme on questionnait autrefois Epaminondas pour savoir de lui quel était celui des capitaines de son temps qu'il jugeait le plus brave, si c'était lui-même, ou Chabrias, ou Iphicrates, ou bien quelqu'autre ? « Il est, répondit-il, très-difficile de le dire pendant que nous vivons. C'est le dernier jour de notre vie qui donne la mesure de chacun de nous. »

C'est encore dans le même esprit qu'Agésilas, entendant quelqu'un qui ne pouvait se lasser d'admirer et de relever la haute fortune du jeune roi de Perse, dit : « Holà, allez-y avec plus de ménagement. Priam aussi, à cet âge, ne connaissait pas le malheur. » En effet, quiconque voudra juger de la félicité d'un autre, devra attendre la fin de sa carrière, pour assurer que sa prospérité a été constante. C'est donc avec sagesse que Sophocle dit : « Attendez la mort, pour décerner le titre de Grand. »

C'est encore avec plus de raison que saint Ambroise ajoute : « Ce n'est point au commencement de sa carrière, mais à la fin que l'homme est digne d'éloge. » Et il en apporte le motif dans un autre passage : « Si le pilote, dit-il, n'a droit à voir vanter son habileté qu'après son entrée dans le port, comment célébrer le mérite d'un homme avant qu'il soit parvenu au commun terme ? L'homme est à lui-même son propre pilote, et pendant cette vie, il vogue sur un abîme. Tant qu'il est errant sur cette mer, il est environné d'écueils. Ce n'est

qu'après le combat que le capitaine reçoit la palme, ce n'est qu'après la victoire que le soldat met bas les armes, pour recueillir le prix de sa valeur. La mort est donc le complément de la récompense due à nos efforts, qui ne peuvent être plus dignement rémunérés que par une honorable retraite. »

La mort mettra la dernière main au tableau qu'aura présenté notre vie, et l'épais rideau qui jusqu'alors avait dérobé la main de l'artiste, sera déchiré. La fin de l'homme laisse ses œuvres à découvert. Dans ce moment suprême aura lieu l'ouverture du livre où tout mortel contemplera et lira l'histoire entière de sa vie, sans qu'il y manque un iota, un point; bonne et mauvaises actions y figureront à la suite l'une de l'autre.

Et cela malgré ses fades et assommantes plaisanteries de l'hérétique Vigilantius, que saint Jérôme a autrefois pulvérisées avec tant de sel et d'énergie. Le grand Paul, d'une voix aussi éclatante que le son de la trompette, crie à tout l'univers : « C'est un arrêt porté contre l'homme, il doit mourir une fois; puis paraître en jugement. Il n'est point ici question du jugement général seulement, mais en même temps du jugement secret et particulier : tel est le sentiment des anciens Pères. Et à cette occasion ils invoquent le témoignage de l'ecclésiastique, qui déclare qu'il est aisé à Dieu de rendre à chacun au jour de sa mort selon ses voies. » Peut-on désirer quelque chose de plus clair. Les pages sacrées attestent donc que tout homme est jugé aussitôt après la mort.

Tel est également le langage de tous les Pères de la vénérable antiquité. L'aigle de la théologie, saint Thomas d'Aquin, ajoute : « Outre le jugement particulier, il doit

encore y avoir un devoir un dernier jugement. » Il dit encore : « Aussitôt que l'âme est séparée du corps, elle demeure pour toujours dans le même état, et reçoit son jugement. » C'est aussi le sentiment de saint Jean Damascène : « Les hommes inspirés de Dieu, dit-il, déclarent que lorsque nous avons rendu le dernier soupir, nos œuvres sont pesées dans une balance. » Saint Jean Chrysostôme ne pensait pas autrement : « Ici-bas, dit-il, libre à chacun de mener une conduite sage ; mais après sa mort on ne doit plus compter que sur la sentence du juge et le châtiment. »

Et pour expliquer ce qu'il vient d'avancer, le même docteur ajoute : « Comme les malheureux que l'on tire de leurs cachots sont amenés devant le juge chargés de leurs chaînes ; de même, au sortir de ce monde, toutes les âmes seront présentées à ce terrible tribunal, serrées dans les liens de leurs divers péchés. C'est une chose évidente et plus claire que le soleil en plein midi. »

§. 3.

A l'appui du sentiment de tous les anciens, saint Augustin cite de nombreuse preuves. Dans son panégyrique du martyr saint Vincent, il adresse ces mêmes paroles au prêtre Pierre : « C'est sur un fondement bien raisonnable et bien salutaire tout à la fois que l'on croit que les âmes subissent, aussitôt après leur séparation d'avec le corps, un jugement avant celui où elles paraîtront après leur réunion à ces mêmes corps. » Et pour confirmer ce qu'il met en avant, il ajoute : « Où est l'homme qui serait capable de fermer son oreille à l'évangile avec une si inconcevable opiniâtreté qu'il refu-

sât d'ajouter foi à l'histoire de ce pauvre qui, après sa mort, fut porté dans le sein d'Abraham, et de ce riche livré aux supplices de l'enfer. »

C'est donc ici ou jamais le lieu de s'écrier: qu'avons-nous besoin encore de preuves? A lui seul Augustin en vaut mille, Augustin qui, dans un écrit de sa propre main, assure qu'elle est bien raisonnable et bien salutaire la croyance d'un jugement qui se fait des âmes aussitôt leur séparation d'avec les corps, et pour ôter toute équivoque, il ajoute : « Je parle de ce jugement qui précède celui où elles paraîtront après leur réunion à ces mêmes corps.»

Mais avant saint Augustin, Cyprien, évêque de Carthage et martyr de la plus éminente sainteté, presque contemporain de Tertullien, traitant ce même sujet avec toute la clarté désirable, dit: « Comment ne pas redoubler d'efforts, pour jouir immédiatement du bonheur de voir Jésus-Christ? Les persécuteurs dérobent la terre à nos regards, mais la lumière du ciel brille à nos yeux. Que de grandeur, que d'assurance dans ce départ rempli d'allégresse! que de gloire dans ces souffrances et ses angoisses! qu'il est consolent de fermer dans un instant les yeux sur les hommes et le monde, pour les ouvrir incontinent sur Dieu et son Christ! Que de bonheur dans un passage si prompt! se voir tout d'un coup enlevé de sur la terre pour habiter le ciel!» C'est pourquoi, s'il est indubitable que nous recevrons notre récompense au sortir de cette vie, il est d'une conséquence rigoureuse que le jugement particulier a lieu immédiatement.

Mais avant saint Cyprien, Tertullien, quoique beau-

coup plus obscurément, argumentant contre quelqu'un qui rejetait le dogme du jugement particulier : « Pourquoi imaginer un état après la mort où vous seriez le jouet d'une espérance vague et d'une attente incertaine, plutôt que de croire au terrible examen de la vie et à l'appareil d'un jugement rendu sur le champ ? Pourquoi croire qu'il y a anticipation dans ce jugement plutôt que commencement d'exécution ? précipitation dans cette manière de rendre justice plutôt que préexpédition de sentence. » Pressant alors son adversaire de plus près, il ajoute : « Est-il croyable que les âmes, en quittant leurs corps, restent de la sorte dans l'incertitude et le doute sur leur état jusqu'au jour du jugement dernier, et ce qui s'ensuit directement, qu'elles demeurent jusqu'à ce temps sans récompense et sans châtiment ? S'il en était ainsi, la mort serait assurément de la plus noble partie de l'homme, le jouet d'une espérance vague et d'une attente incertaine. Mais n'est-ce pas plutôt votre esprit qui est saisi d'horreur et d'effroi à la vue du terrible examen, ou de cette claire manifestation de la conscience qui a lieu et de l'appareil terrifiant qui environne le juge souverain ? Outre que le jugement général ne perdra rien de sa sévérité par ce jugement particulier. Car la sentence prononcée contre chacun de nous dans le jugement particulier, sera manifestée aux yeux de tous et de chacun dans le jugement général. « Il n'y a donc alors, pour me servir du langage du prêtre Africain, ni anticipation, ni précipitation, mais bien commencement et préexpédition du jugement. » Saint Ambroise ne parle pas avec moins d'éloquence que saint Augustin et Tertullien sur cet article, quand il dit : « L'arrêt en est

porté, tout homme doit mourir une fois et être ensuite jugé selon ses mérites; tout éloge donné avant la mort manque donc de quelque chose. »

Cette vérité, du reste, est facilement saisie par la raison elle-même. Puisqu'après la mort, il n'est plus au pouvoir de personne d'être vertueux ou vicieux, il est donc extrêmement juste que chacun subisse le jugement dû à ses œuvres. Pour quel motif en effet le différerait-on plus long-temps. Ce délai ne pourrait être que la cause d'un vif tourment pour les âmes saintes, par l'incertitude où il les jetterait à l'égard du salut, tandis qu'il ne contribuerait en rien à leur mérite. Davantage, pendant tout le temps écoulé depuis sa mort jusqu'au jour du jugement dernier, il n'y aurait absolument aucune différence dans l'état des bons et des méchants, les uns et les autres étant également livrés à l'inquiétude et en proie à la frayeur.

§. 4.

De tout ce qui vient d'être dit il résulte clairement que le jugement secret que chacun subit au moment de la mort, est rendu de manière, que d'après l'énoncé de la sentence, l'âme comprend quel sera son sort pour l'éternité.

Quand donc les livres sacrés, aussi bien que les saints Pères, nombre de conciles et toute la théologie, s'accordent pour assurer que chacun à la mort reçoit, selon ses mérites, récompenses ou châtiments, il s'ensuit avec la dernière évidence que chacun aussi subit préalablement un jugement. Or, c'est bien la même chose pour l'homme que de connaître son sort pour l'éternité.

C'est une chose incontestable et un dogme de la religion chrétienne, que chacun de nous, après sa mort, reçoit aussitôt récompense ou châtiment. Jésus-Christ lui-même du haut de sa croix nous défend d'en douter, lorsqu'il dit : «Aujourd'hui vous serez avec moi en paradis.» Etienne ne vit pas seulement les cieux ouverts, mais ils contempla Jésus-Christ recevant son âme. Paul brûle du désir de sa dissolution prochaine, pour être réuni à Jésus-Christ. Or, ce serait inutilement qu'il formerait ce souhait, s'il lui fallait attendre le jugement général pour jouir de son Dieu. Jean, initié aux mystères de la céleste patrie, y vit les bienheureux martyrs revêtus d'habits blancs et portant dans leurs mains les palmes de la victoire.

Au dernier jour les justes, sans crainte désormais sur le sort dont ils jouissent, s'avanceront pleins de confiance pour confondre ceux qui ont opposé des obstacles à leur zèle et les ont ainsi privés des mérites qu'ils auraient acquis. Aussi saint Paul, s'efforçant de nous enflammer du désir de cette récompense dont la mort nous assure la jouissance, dit : «Nous avons la ferme confiance qu'au moment où nous serons obligés de quitter la demeure terrestre qu'habite notre âme, nous entrerons en possession de celle que Dieu lui-même nous a préparée dans le ciel, qui n'est point sujette à la destruction, mais qui durera toute l'éternité. Ne cessons donc point de soupirer après l'instant qui nous fera jouir de ce lieu de félicité.»

C'est pourquoi l'âme dégagée des liens du corps n'attend point, plongée dans une espèce de lethargie, le jour du dernier jugement ; mais par un nouvel et

éternel hymen, elle est ou associée à la félicité des saints, ou devient la compagne des démons au milieu des brâsiers de l'enfer. C'est ce que démontre très clairement Tertullien, en continuant de presser son adversaire : « Tout, dites-vous, doit être équitable dans le jugement de Dieu, et il n'est pas juste que l'âme éprouve l'effet de la sentence prononcée, avant le corps, principalement lorsque celui-ci doit ressusciter pour partager ses récompenses comme il a eu part aux mérites communs. Que deviendrons-nous donc pendant ce temps-là? Serons-nous ensevelis dans le sommeil? Mais pendant la vie les âmes ne sommeillent point, les corps seuls ont besoin du dormir, qui est l'image fidèle de la mort. Ou bien imaginez-vous que le néant règne dans ce gouffre où va s'engloutir le genre humain tout entier, dans ce dépôt de toutes les espérances? Il ne peut en être ainsi, l'arrêt est porté, tout homme doit mourir une fois, et paraître incontinent au jugement. »

CHAPITRE II.

OU L'ON EXPLIQUE EN QUOI CONSISTE CE JUGEMENT SECRET, PARTICULIER, OU BIEN CE QU'IL FAUT ENTENDRE PAR RENDRE COMPTE.

§. 1er.

Quatre sortes de personnes paraissent au jugement particulier au sortir de ce monde. Les premiers qui, aussitôt l'énoncé de la sentence du souverain juge, sont admis en possession de l'éternelle félicité. Les seconds

qui, de ce tribunal suprême, sont précipités dans des tourments éternels. Les troisièmes, à qui il reste quelques souillures à expier, sont privés de la vue de Dieu. D'autres enfin ne sont coupables que de la faute originelle. Tous doivent subir un jugement particulier et secret, qui diffère du jugement général, pour le lieu, le temps et la majesté du juge. Quant au lieu où se tiendra cette assemblée de tout le genre humain, soit que la vallée de Josaphat, ou tout autre partie de la terre serve de théâtre à cette dernière scène, il est certain qu'il sera différent. Egalement le moment témoin du jugement de tous les hommes ne sera pas le même que celui où chacun sera jugé en particulier. Il ne nous est pas donné de connaître ces temps et ces moments, qui sont le secret du Tout-Puissant. Toutefois, l'apareil du jugement dernier sera bien plus effrayant que celui du jugement particulier, la majesté du juge beaucoup plus terrible. Car alors non seulement tous les hommes, mais les saints Anges, aussi bien que les démons, se tiendront à la droite et à la gauche du souverain juge, partagés en catégories, bien peu ressemblantes assurément. Alors encore les consciences de tous les hommes sans exception seront mises à découvert, et tous pourront y lire comme dans un livre ouvert à tous les yeux. Dans le jugement secret, au contraire, la conscience de chacun en particulier seulement est examinée. En quoi consiste donc le mystère de ce jugement particulier?

§. 2.

Ici, cher lecteur, je ne veux point abuser de vos instants, et comme au commencement de ce chapitre, je m'exprimerai le plus brièvement possible. Toutefois,

vous allez être extrêmement surpris aussi bien que moi : si je m'adresse aux théologiens concernant ce jugement, leur réponse ne se fait pas attendre ; mais que des hommes étrangers au Christianisme, sans qu'il soit besoin de les questionner, parlent avec précision de ce même jugement, voilà le sujet de mon étonnement. Job demande : qui a donné au coq l'intelligence ? Ne peut-on pas demander avec non moins de raison, qui a donné à un homme environné des ténèbres de la gentilité, la science d'où lui vient tant de lumières? Du reste, je suis confondu quand je vois des hommes qui n'avaient aucune idée de la religion chrétienne, que la connaissance de Dieu n'éclairait point, arriver avec le seul secours de la raison à discuter avec clarté et intelligence sur cet article du jugement particulier. Où avaient-ils puisé cette science? est-ce dans la lecture des livres Saints, dans les anciens Pères, ou bien cette connaissance était-elle le résultat des seules lumières naturelles ? Voici quel était le sentiment du prince des philosophes, du sage Platon, sur le jugement particulier. Je citerai ses paroles aussi bien que celles des autres avec une scrupuleuse exactitude.

Dans son traité de la rhétorique, qui a pour titre Gorgias, Platon, après avoir parlé de divers jugemens, en vient à celui qui suit la mort de chaque homme : « Pour paraître en jugement, dit-il, ils sont dépouillés de tout, car il faut un jugement après la mort. » Il définit aussitôt la puissance du juge souverain : « Il faut que le juge lui-même soit aussi dépouillé de tout, c'est-à-dire, mort, et que des yeux seuls de l'esprit il considère l'âme elle-même au moment où le coup de la mort

vient d'être frappé ; il faut, dis-je, pour qu'il y ait justice dans le jugement, que cette âme paraisse sans nul appui de ses proches et privée de tout éclat extérieur et terrestre. »

Toutes ces vérités se trouvent confirmées dans notre juge. Jésus-Christ Notre-Seigneur est libre de toute affection de la chair, il a été véritablement jugé lui-même par le gouverneur Ponce-Pilate, il est véritablement mort, et le pouvoir de juger tous les hommes est le prix de son sang.

Platon continue : « Lors donc de leur arrivée devant le juge, Radamanthe les faisant comparaître examine l'âme de chacun, sans néanmoins avoir aucun égard au corps qu'elle vient de quitter. Mais il n'est pas rare qu'après avoir considéré l'âme du grand roi de Perse, ou de tout autre prince, ou de quelque puissant, il ne découvre que corruption ; elle est toute souillée de parjures et d'injustices qui y demeurent profondément gravés comme autant de contusions et de plaies, toutes ses œuvres sont impregnées de mensonge et de vanité : l'éducation de ce mortel n'avait eu pour base que l'adulation. Ajoutez à cela la facilité qu'a eu cette âme de se livrer à tout l'entraînement de ses penchants, à la mollesse et à la débauche, à toutes sortes de déréglements, et vous aurez une idée de l'affreux désordre où elle se trouve et de sa turpitude. Aussi, à la vue d'une telle conscience, le juge condamne, sans balancer, cet esprit à une ignominieuse prison, où il lui faut subir des châtiments trop mérités. » Le philosophe continue : « Le but que l'on doit se proposer en infligeant une juste punition à quelqu'un, c'est ou de le rendre meilleur, et par là

de lui être utile à lui-même, ou de mettre sous les yeux des autres un exemple efficace en leur faisant redouter pour leur propre compte des châtiments semblables. Or, les coupables qui subissent ainsi, à la vue des Dieux et des hommes, des peines qui tournent à leur profit, sont ceux dont les fautes ne sont pas sans remèdes, et qui, expiées dans les supplices et les tourments, produisent un effet salutaire sur les mortels et jusqu'aux enfers. Car il n'y a pas d'autre moyen pour qui que ce soit de réparer ses torts. »

A qui, je vous prie, Platon a-t-il dérobé ce secret touchant les fautes légères et les crimes? Le péché mortel, c'est le crime sans remède. Mais continuons d'écouter le philosophe : « Pour ceux, dit-il, dont les attentats sont au-dessus de tous les châtiments, ils servent seulement d'exemple aux autres, sans pouvoir retirer des peines qu'ils endurent aucun avantage pour eux-mêmes, leur état étant sans remède. On les voit, à cause de leurs forfaits, livrés aux plus affreuses et aux plus effroyables tortures, et cela sans un moment de relâche, servant au fond de leurs cachots d'exemple, de témoignage et de spectacle à tous les scélérats qui se sont précipités dans ces lieux. »

§. 3.

Je vous le demande, un Chrysostôme, un Augustin auraient-ils pu s'exprimer avec plus de clarté, d'une manière plus chrétienne sur les supplices de l'enfer et les catégories diverses des damnés. Mais maintenant prêtez l'oreille, soyez attentifs vous, rois, princes et gouverneurs, puissants et riches, et vous tous grands

de ce monde, entendez ce que le divin Platon pense de vous et de votre genre de vie. Voici ses propres paroles :

« Je suis porté à croire qu'au nombre des plus criminels, il y a quantité de tyrans, de rois, de puissants, de gouverneurs de villes. Ayant toute facilité pour commettre le mal, leurs forfaits sont des plus atroces et des plus exécrables. Rien n'empêche cependant qu'il ne se trouve parmi eux quelques hommes vertueux : et certes, celui qui est tel, mérite toute vénération. Car il est extrêmement difficile, Calliclès, et c'est une chose digne du plus bel éloge, de demeurer constamment vertueux, avec toute liberté de faire le mal : cette conduite est celle d'un bien petit nombre.

Mais le plus souvent, mon respectable ami, ceux qui exercent la puisssance sont des hommes vils. Aussi, comme je viens de vous le dire, quand Radamanthe aperçoit quelqu'un de cette espèce, il n'examine qu'une seule chose, à savoir, si c'est un scélérat, sans s'informer ni de la qualité du personnage, ni de la famille à qui il appartient. Cet examen fini, il le condamne au Tartare, ayant soin d'imprimer à cette âme la marque qui fait connaître si elle est susceptible d'amendement ou non. Alors le coupable subit le châtiment qu'il a mérité. Il arrive aussi de temps en temps à ce juge de rencontrer d'autres âmes, celle d'un homme du commun, par exemple, ou de tout autre particulier dont la conduite a été remplie de vertu et de probité; et je suis persuadé que c'est là le sort le plus ordinaire des philosophes, qui allant droit leur chemin, évitent par là de se jeter dans une foule d'em-

barras. Il l'accueille avec bonté et l'envoie au séjour des bienheureux. »

N'y a-t-il pas où rester immobile d'étonnement en entendant un homme, sans aucune connaissance de la religion chrétienne, dire, écrire et surtout croire ces vérités ? Mais Platon ajoute à tout cela, dans le peu de mots qui vont suivre, des réflexions bien autrement solides encore :

« Aussi, cher Calliclès, vivement pénétré de ces sentiments, je veux désormais m'occuper sérieusement du moyen de présenter au souverain juge mon âme dans toute la pureté possible. C'est pourquoi, foulant aux pieds tous les honneurs de ce monde, et ne m'attachant qu'à l'amour de la vérité, je redoublerai d'efforts pour que ma vie et ma mort soient celles d'un homme de bien. Je veux également faire tout ce qui dépend de moi pour engager tous les autres à suivre la même voie. Et vous aussi, tenez la même conduite et volez au même combat ; combat, assurément, dans lequel l'homme doit avant tout s'engager. Je vous en conjure donc de rechef, pensez à vous-même, à vous qui ne pourrez plus rien pour vous, quand le moment de ce jugement et de cette sentence, dont je viens de vous parler, sera arrivé. »

Je vous le demande, que peut-on dire de plus solide, de plus religieux et de plus vrai sur l'article du jugement particulier. Et nous, chrétiens, nous ne rougissons pas, nous ne sommes pas confondus à cette lecture ? Mais Platon va nous dire la sincérité, la conviction avec lesquelles il a parlé :

« Peut-être, dit-il, tout cela ressemble-t-il pour vous

à un conte de vieille, et vous n'éprouvez que du mépris pour ces rapsodies ? Je vous le pardonnerais volontiers, si à force de recherches, vous pouviez me trouver quelque chose de mieux et de plus vrai. Mais ne voyez-vous pas, que bien que vous soyez les trois personnages aujourd'hui les plus sages de la Grèce, vous ne viendrez jamais à bout de nous indiquer une autre conduite à tenir que celle qui nous met en assurance contre ce jugement.

» Davantage, quand même vous parviendriez à refuter tous ces raisonnements, celui-ci reste toujours inattaquable : à savoir qu'il vaut mieux souffrir une injure que la faire ; et voici qui est par dessus tout digne des méditations de l'homme : qu'il ne suffit pas de paraître homme de bien, mais qu'il faut l'être véritablement, et en public et en particulier. De quelque manière que ce soit, si la conduite de quelqu'un est mauvaise, elle mérite punition.

» Croyez-moi donc, et suivez-moi dans le sentier où, à la vie et à la mort, vous serez heureux. Comptez pour rien le mépris, l'insulte et les injures ; que le plus sanglant outrage vous trouve froid et impassible. Car rien de fâcheux ne peut vous arriver, si vous êtes vraiment honnête, homme de bien et vertueux. Prenons donc pour guide cette raison qui nous éclaire, et qui nous dit que la meilleure règle de conduite est de vivre et de mourir dans la pratique de la justice et de toutes les vertus. »

Que le livre de l'Imitation de Jésus-Christ pourrait-il nous suggérer de plus religieux ?| Se haïr soi-même et s'humilier en tout : voilà la première loi du Christ. Or,

personne n'a une haine plus vraie pour soi-même, et ne fait preuve d'une humilité plus profonde, que celui qui sait souffrir et supporter l'insulte. Au sentiment de Platon, c'était là le plus sûr garant à mettre en avant pour le jugement particulier après la mort.

Ce n'est pas sans une bonne raison que je demanderai ici : dans quels livres Platon avait-il puisé ces idées? Un philosophe, vivant au milieu des ténèbres de l'idolâtrie, se prépare au jugement particulier après la mort ; il veut aussi que les autres fassent leur unique affaire de présenter leur âme sans tache au souverain juge ; il déclare qu'il y a un combat à soutenir, et qu'il n'y a plus rien à espérer une fois que l'arrêt du juge a frappé le coupable. Et nous, chrétiens, qu'en pensons-nous ? Ne songerons-nous donc pas à nous rendre cet arrêt favorable pendant que nous le pouvons, en gagnant d'avance la faveur de notre juge par notre empressement à lui plaire ? Mais, au témoignage de Platon, je vais joindre celui des anciens.

§. 4.

Ce que l'Homère des philosophes, le prince de l'académie, le divin Platon a dit du jugement particulier que subit chacun de nous au moment de la mort, Virgile l'a exprimé après lui en ces vers :

Mais l'enfer ne voit point de jugement injuste ;
Minos y tient ouvert son tribunal auguste ;
Il tient l'urne terrible en ses fatales mains ;
Et juge sans retour tous les pâles humains.

Et plus loin :

Radamanthe en ces lieux juge, absout à son gré ;
Terrible il interroge, il entend les coupables,
Les contraint d'avouer les forfaits exécrables
Qu'ils ont caché dans l'ombre, et qu'au sein de la mort
Ne peut plus expier un stérile remord.

DELILLE, trad. de l'Enéid. liv. 6.

Je fais cette citation simplement pour montrer combien elle était communément répandue chez les anciens, l'opinion des châtiments infligés aux coupables après la mort, et des récompenses décernées aux hommes vertueux, et que c'était en cela que consistait l'examen et le jugement. Stace a exprimé la même pensée, quand il dit : que le terrible juge, tenant l'urne fatale, et exigeant d'une manière inexorable l'aveu de la stricte vérité, contraint les ombres malheureuses à entrer dans le détail de toute leur vie passée, et à reconnaître l'équité des châtiments qu'il leur fait subir. Et cela pour que le jugement prononcé sur le sort des âmes reposât, comme dit Platon, sur la plus stricte justice et sur la droiture. En effet, quiconque est cité au jugement particulier, est contraint de confesser toutes les fautes commises pendant sa vie, non-seulement dans ses actions et ses paroles, mais jusque dans ses pensées. Jésus-Christ, interrogateur et juge tout à la fois, oblige à des aveux tellement fondés sur la vérité, que jamais il ne sera possible à aucun de ceux qui doivent comparaître devant lui de les infirmer. Eh bien ! que le langage de Platon sur ce point du jugement particulier, pour chaque homme au moment

de la mort, soit de la dernière clarté, celui de Mercure Trismégiste n'est pas moins exprès ; voici ses propres paroles :

« Au moment où l'âme se séparera du corps, elle sera forcée de comparaître devant le Tout-Puissant, qui pèsera et examinera ses œuvres. S'il vient à reconnaître que la piété et la justice ont dirigé sa conduite, il lui assignera la place due à ses vertus. Si, au contraire, il n'aperçoit en elle que les souillures du crime et la corruption du vice, alors la précipitant au fond de l'abîme, il la livrera aux fureurs et aux combats acharnés de l'air et de l'eau, pour leur servir de jouet. Ballottée entre le ciel et la terre comme au milieu d'une mer en courroux, elle sera en proie à d'éternels supplices. C'est ainsi que l'éternité pour laquelle elle était créée aggravera son tourment, en la rendant victime d'un arrêt et d'un jugement éternels. Prenons donc garde que ce ne soit là notre sort ; craignons, tremblons à cette pensée. Car, après leurs crimes, les incrédules seront forcés de croire, non aux paroles, mais aux exemples, non aux menaces ; mais aux châtiments. »

A quelle école, je vous prie, Mercure Trismégiste a-t-il emprunté ces sentiments consignés dans ses écrits? Comment parler du jugement particulier avec cette précision et cette clarté ? Où des payens avaient-ils puisé cette connaissance ? c'est ce que je ne puis me lasser d'admirer. Mais ce n'est pas seulement le jugement particulier, c'est encore le jugement général, avec ses signes avant-coureurs, qu'il décrit de la manière suivante :

« La lumière fera place aux ténèbres, la mort semblera préférable à la vie : personne ne pensera à lever ses regards vers le ciel. La religion passera pour folie, l'impiété pour force d'âme, la fureur pour courage, la scélératesse pour probité. Car l'âme avec ses misères qui prouvent son origine mortelle, avec ses facultés qui lui donnent droit à l'immortalité, selon que je vous l'ai dit, deviendra non-seulement un sujet de dérision, mais on ira encore jusqu'à nier son existence. Aussi, croyez-m'en, quiconque fera profession d'y croire ne sera pas en sûreté même de la vie. On établira de nouveaux droits, une nouvelle loi ; on ne voudra plus entendre parler ni de sainteté, ni de religion, ni du ciel, ni des choses du ciel : on n'y croira pas. Les démons seuls exerceront leur empire sous des formes humaines ; ils forceront les malheureux mortels à se précipiter dans toutes sortes d'attentats ; ils les exciteront à la guerre, aux brigandages, à la scélératesse et à tous les crimes qui révoltent la nature. L'irréligion, le désordre, le délire des hommes vertueux eux-mêmes attesteront la décrépitude du monde. Voilà les signes avant-coureurs du jugement général. » Il ajoute :

« Quand tout cela sera accompli, cher Asclépius, alors le Seigneur et créateur de l'univers, le Dieu tout-puissant et le seul maître de ce monde fixera ses regards sur les mœurs et les actions des hommes. Par sa volonté (qui en Dieu est bonté), il mettra un frein aux vices et arrêtera les excès de la corruption générale, lavant tous les crimes dans un déluge universel, ou en purifiant la terre dans un embrâsement total, ou enfin y mettant un terme par des maladies contagieuses ré-

pandues de toutes parts. C'est ainsi qu'il renouvellera l'antique face du monde, pour que le monde lui-même paraisse digne d'hommages et d'admiration, et que Dieu, auteur et réparateur d'un si bel ouvrage, soit comblé des louanges empressées et des bénédictions de ceux qui existeront alors. Car ce renouvellement du monde enfantera le règne de toutes les vertus. Enfin le temps ayant terminé sa marche, la nature elle-même, qui est et qui a été sans commencement, sera rétablie dans ses droits les plus saints et les plus sacrés pendant l'éternité. Car la volonté de Dieu ne connaît point de commencement ; elle est toujours la même et persévèrera éternellement. »

Et pour nous donner une idée de la majesté de notre juge et de cet esprit tout-puissant, qui pèsera et examinera nos œuvres, il ajoute :

« Dieu, du plus haut des cieux où il règne, est présent partout et voit tout. Et comme les désordres d'ici-bas ne sont point assez punis par les lois des hommes, principalement parce que tout ce qui tient à la terre ne saurait être de longue durée, il a été statué que tous ceux qui vivent maintenant, ainsi que ceux qui ont cessé d'exister, subiraient après la mort, selon leurs mérites ou leurs crimes, des châtiments d'autant plus terribles, que pendant leur vie beaucoup peut-être de leurs forfaits sont restés inconnus. Car Dieu, à qui rien n'échappe, saura proportionner les supplices à l'énormité des attentats.

(1) Trismégiste regardait le monde, aussi bien que le soleil, comme éternel et auteur de tout ce qui existe.

» Pour le juste, au contraire, la religion et l'amour de Dieu sont une excellente sauve-garde : car le Seigneur préserve de tous maux ceux qui l'aiment. Il est le père de tous ; seul il est tout, et il prend plaisir à se manifester à tous. Source surabondante de la vie et de l'éternité, Dieu est le suprême modérateur des êtres qui existent ou que renferme le néant ; possédant la sainteté, l'immortalité, il est l'éternel dispensateur de l'existence elle-même. Dieu seul, et à bon droit lui seul, existe en lui-même, par lui-même ; dans son immensité, il possède la plénitude des biens et des perfections; il est à lui-même sa propre force, il est indépendant, immuable, tout est en lui et il est seul en tout. Dieu a toujours été ce qu'il est, et l'éternité demeure avec lui. Ce monde sans commencement, et que nous appelons sensible, existe en lui. (Trismégiste, comme je l'ai déjà dit, regardait le monde comme éternel.) Ce monde est l'image de ce grand Dieu ; il est éternel comme lui. Dieu est le principe et l'éternité de tout ce qui est. Dieu est tout, auteur de tout, tout est l'effet de sa volonté. Lui seul conçoit, comprend le bien, la vertu, l'immutabilité, la sagesse dans toute leur étendue ; rien n'a été, n'existe et ne sera sans lui. Il est l'auteur de tout, tout est en lui et par lui.»

Le sage Sénèque, la gloire de Rome, parlant de l'embrâsement général de l'univers qui précèdera le jugement, s'exprime avec toute la clarté désirable. «Quand le moment sera venu, dit-il, où le monde s'éteindra pour se renouveler, toute la nature succombera sous ses propres forces, les astres iront heurter les astres ; toute la nature s'embrâsera, et les corps

célestes, qui brillent aujourd'hui avec tant d'ordre, ne formeront plus qu'un vaste incendie. Nous-mêmes, âmes heureuses, habitantes du séjour éternel, quand Dieu jugera à propos de recommencer son ouvrage, nous retournerons à nos anciens éléments.»

§. 5.

Après avoir entendu Trismégiste et Platon raisonner sur le jugement particulier, je ne suis point surpris de trouver saint Augustin prévenu en faveur de Platon et ceux de son école, au point de dire que leur gloire et leur réputation au-dessus du reste des philosophes est d'autant fondée, que leur sentiment sur l'unité du Dieu qui a fait le ciel et la terre, est plus raisonnable. Tant qu'à Platon, il ajoute : « C'est ce qui me porte fortement à croire qu'il a eu connaissance de nos livres saints. Mais de quelque manière qu'il ait été instruit de ces vérités, soit par les livres des anciens, ses prédécesseurs, soit plutôt, comme le dit l'apôtre, que ce qu'ils ont connu de Dieu, ils l'aient appris par la révélation que Dieu lui-même leur en a faite. Car il est facile de juger des merveilles qu'il a dérobées à nos regards, dès le commencement du monde, par les œuvres qu'il a mises à la portée de notre intelligence. »

Au sujet de Platon et de Porphyre, son disciple, il ne fait pas difficulté d'avancer ce sentiment : « Platon et Porphyre, dit-il, ont émis, chacun en leur particulier, une pensée qui, s'ils eussent pu se la communiquer, les eût peut-être rendus chrétiens. » Ailleurs, il dit encore : « Avec quelques légers changements dans leurs expressions et leurs sentiments ils seraient chrétiens. »

Au même endroit, il cite un trait tout-à-fait digne d'être connu ; il rapporte donc qu'un certain platonicien prétendait qu'il fallait graver en caractères d'or, et publier dans les lieux les plus éminents des églises, le commencement de l'Evangile selon saint Jean ; c'est ce que nous avons souvent entendu répéter au saint vieillard Simplicien, qui fut depuis évêque de Milan.

Mais, pour revenir à notre sujet, qu'est-ce donc enfin qu'on appelle jugement particulier ? La théologie chrétienne répond ainsi : « Aussitôt que l'homme a rendu le dernier soupir, il connaît à la fois les mérites de sa vie entière et tous ses crimes. Il entend au même instant l'irrévocable arrêt de Jésus-Christ, souverain juge, et connaît le sort qui lui est réservé pour l'éternité. Il sait s'il partagera la joie des âmes de Dieu, ou s'il sera pour toujours la pâture des flammes réservées aux impies. Or, ce jugement particulier, c'est ce que nous appelons le mystère où chacun des hommes est instruit de sa destinée pendant l'éternité. Voilà ce qu'on appelle comparaître au jugement ou rendre compte de ses œuvres.» C'est ce que saint Chrysostôme explique avec précision et vérité. « Supposons, dit-il, que la fin du monde arrivera au bout de vingt, trente, cent ans. En quoi ce jugement particulier peut-il nous intéresser ? La fin de chacun de nous n'est-elle pas le terme de sa vie ? Cela doit nous occuper, parce que le dernier jour de notre vie doit être celui de notre jugement et de l'arrêt qui fixera notre éternité.»

CHAPITRE III.

INCERTITUDE DE L'ANNÉE, DU MOIS, DU JOUR, DE L'HEURE DU JUGEMENT PARTICULIER ET SECRET, OU DU MOMENT OU IL NOUS FAUT RENDRE COMPTE.

On ne voit point dans les saints Evangiles que le Christ, sauveur du monde, soit demeuré souvent en repos ; mais, au contraire, que ses voyages et ses courses étaient fréquents. Il se retire, il est vrai, sur la montagne ; mais comme un maître dans son école, pour instruire ses disciples ; il se repose sur le bord d'un puits, mais épuisé de fatigue et pour attendre la Samaritaine, à l'occasion de laquelle il devait s'attacher nombre de disciples. Le Seigneur s'est donc reposé rarement, tandis que ses voyages ont été continuels. Par là il a voulu faire souvenir les hommes qu'ils étaient voyageurs ici-bas, et qu'ils devaient tendre incessamment au terme de leur course, où ils trouveront une demeure éternelle ; et, par conséquent, qu'il n'est point temps maintenant de se reposer ; que nous ne devons pas perdre lâchement les heures les plus précieuses dans un lieu où nous ne devons faire qu'un séjour de courte durée ; que ce n'est point le moment maintenant de nous arrêter, mais de marcher. Hâtons-nous donc d'arriver à ce repos tant désirable, où le Seigneur, selon le langage de l'Esprit-Saint, s'empressera de mettre un terme aux fatigues de ses élus.

Saint Matthieu, en parlant du Sauveur, dit : « Jésus parcourait les bords de la mer de Galilée. Que se pro-

posait-il dans cette démarche ? Il venait prendre les pêcheurs eux-mêmes dans ses filets. A sa voix, deux d'entre eux renoncent sur le champ à cette profession, et sur son ordre s'attachent à ses pas. La mort imite le maître de la mort, elle parcourt la vaste mer du monde, et souvent tandis que dans nos nacelles nous nous livrons aux transports de la joie et du plaisir, elle nous appelle l'un ou l'autre fidèlement, sans se tromper : Viens après moi, dit-elle, viens, le souverain juge te demande. Et à l'instant, abandonnant filets et nacelle, chacun obéit et se hâte d'arriver. Tant à d'empire ce terrible et tout à la fois simple mot d'ordre : *Viens*. Honneurs, richesses, plaisirs, parents, amis, tout ce qu'il y a de plus cher, il faut tout abandonner. »

Mais le moment de cette citation de la part de la mort est tout-à-fait incertain : l'heure, le jour, le mois, l'année nous sont absolument inconnus. Ainsi, rien de plus incertain que l'instant où nous serons cités au jugement : c'est ce que nous allons expliquer un peu plus au long.

§. 1er.

Le jugement dont il est question serait bien moins terrible, si le jour où il doit avoir lieu était un peu plus certain. Mais le plus souvent la mort, inexorable exécuteur des ordres du souverain juge, nous contraint de comparaître au moment où nous nous y attendions le moins. Quand elle entre dans une maison, elle ne s'arrête point à considérer lequel est le plus âgé ou le plus faible ; mais elle s'adresse à celui qu'a désigné le souverain juge, bien qu'il soit le mieux portant et le

plus jeune. Elle en surprend plusieurs sans faire beaucoup de cérémonies, ni de façons; elle se contente de leur dire tout bas : Venez après moi, que vos comptes soient prêts ou non, ce n'est point mon affaire, suivez. Vous avez eu tout le temps nécessaire. Pourquoi avez-vous été négligent ? A vous la faute ; suivez, vous dis-je.

Le plus souvent l'approche du jugement se fait pressentir, c'est lorsqu'une maladie mortelle se déclare, que les défaillances se succèdent à intervalles rapprochés, qu'une sueur froide inonde le malade. Il n'est pas difficile d'apercevoir qu'un homme dans cet état touche à l'instant où il va être jugé, qu'il s'en va et qu'il est déjà aux pieds du tribunal du Christ. Mais quelle sera la dernière maladie qui nous portera le coup de la mort, combien de temps durera-t-elle? rien de plus incertain, aussi nous n'avons pas un moment d'assuré. Voici une réflexion de saint Augustin digne de toute notre attention : « Rien de plus certain que la mort, et en même temps rien de plus incertain que l'heure de la mort. On nous a dérobé la connaissance de notre dernier jour, pour que tous les jours nous soyons sur nos gardes. »

Le motif que Dieu s'est proposé en nous laissant ignorer le moment de ce jugement auquel nous devons être cités si inopinément et si soudainement, c'est de nous tenir continuellement dans cette attente, et pour qu'à toute heure nous nous disions à nous-mêmes : Voici qui est tout près. Ordinairement un maître qui reçoit quelqu'un dans son cabinet, n'avertit pas ses serviteurs de l'instant où finira l'entretien, pour que

ces domestiques, qui doivent s'entendre à un coup-d'œil et au moindre signal, soient toujours à ses ordres. Attendre et être attentif, tel est le devoir des serviteurs.

Job, rempli de soumission pour la moindre volonté du Seigneur, s'écrie : « Depuis le moment où j'ai été engagé dans cette milice de la vie, je soupire après l'instant où il me sera donné de revoir ma patrie. Ordonnez ce départ, je suis prêt à obéir. S'il était possible de connaître à l'avance le moment où le souverain juge nous citera à son tribunal, chacun se tromperait soi-même à son propre détriment, on dirait : j'ai encore long-temps à vivre, j'ai devant moi vingt, trente années. Je prendrai garde à moi dès que je commencerai à approcher du terme, je ferai en sorte de mettre mes affaires en règle et de finir par une mort vraiment édifiante. Je m'y prendrai assez d'avance pour ne point me trouver en retard. A ce compte, nous pourrions mourir dans l'amitié de Dieu, mais avec quelle mince provision de mérites nous nous embarquerions pour l'éternité. C'est ainsi qu'au lieu d'amasser chaque jour pour ajouter à l'éclat de notre couronne dans le ciel, nous rejetterions ce soin à la fin de notre carrière.

§. 2.

Quel serait, je vous prie, l'aspect de l'univers, si chacun connaissait à l'avance son dernier jour ? La malice de l'homme n'étant plus contenue dans le devoir par ce frein, serait bientôt portée à son comble en se laissant aller sans cesse aux plus exécrables attentats. Nous ignorons parfaitement et le jour et l'heure de notre mort, et pourtant notre vie est si criminelle et

nous affrontons les périls de l'éternité avec une si incroyable témérité. Nous n'avons pas d'assurance pour le lendemain, pour le soir du jour que nous voyons, pas même pour une minute, et néanmoins nous nous traînons lâchement dans le sentier de la vertu. La mort est certaine, l'heure en est très incertaine, nous le savons, et malgré cela nous sommes toujours attachés à nos vices.

Si l'on présentait dans son cachot, à un criminel condamné au dernier supplice, soixante-dix pains, en lui déclarant que l'un d'eux est empoisonné, avec quelle précaution il y porterait la main, avec quelle attention il les examinerait chacun en particulier. Chaque jour on l'entendrait se dire à lui-même, peut-être est-ce celui-ci qui va m'enlever du milieu des vivants. Nuit et jour il ne songerait, ne rêverait qu'à cette mort qu'il lui faudrait subir au moins à la soixante-dixième journée.

Tous nous sommes dans une prison, tous nous sommes coupables, tous condamnés à mort pour la faute d'Adam. L'arrêt en est porté, il faut mourir, puis être jugé aussitôt. L'arbitre de la vie et de la mort, Dieu présente à ses prisonniers soixante-dix ou quatre-vingt pains. C'est ce que le prophète royal exprime de la manière suivante : « Communément, dit-il, le nombre des années de l'homme est de soixante-dix, si parfois, dans les plus robustes, il s'élève jusqu'à quatre-vingt, tout le reste n'est que travail et douleur. Combien qui dès le premier pain avalent, sans le savoir, la terrible mort ; d'autres au septième ou quatorzième pain ; d'autres au vingt-unième ou vingt-huitième ; certains au

quarante-neuvième, au cinquante-sixième, au soixante-troisième. Quelques-uns ne mettent la main sur le pain fatal qu'à la soixante-dixième (1), bien peu à la quatre-vingtième année. Personne ne connaît celle où il faudra avaler la méchante pilule. »

Ne cherchez point à connaître, ce serait en vain, le terme que Dieu a fixé à vos jours aussi bien qu'aux miens. Que nous ayons encore plusieurs années à vivre, ou que nous touchions à la dernière, soyons toujours prêts à paraître devant le redoutable tribunal sans compter aucunement sur le lendemain ; l'instant où notre plume, où notre langue s'agite est déjà loin de nous.

Le sort de tous tant que nous sommes, se ballotte dans l'urne fatale, pour en sortir tôt ou tard, et nous faire passer dans un éternel exil ou à la céleste patrie.

En conséquence, qui que vous soyez :

N'espérez point de vivre toujours ; chaque année est pour vous un avis, aussi bien que chacune des heures qui emporte nos jours. Nous ne sommes que poussière et néant.

(1) Ce sont les années climatériques, du grec *climax*, degré, échelon, parce qu'on monte par degrés ou échelons de sept en sept pour arriver à l'année climatérique (ou critique). Les années climatériques sont 14, 21, 28, 35, 42, 49, 56, 63, 70, 77 et 84. 63 est regardée comme la plus dangereuse. Aussi avec 84 est-elle nommée grande climatérique. Ce calcul est un reste, selon plusieurs, des aberrations de l'astrologie. Libre à chacun d'en penser ce qu'il lui plaira. Ce qu'il y a de certain, c'est que dans la vie de l'homme il se rencontre, la médecine en fait foi, des époques critiques ou surviennent de graves changements dans sa constitution qui mettent son existence en danger.

Personne de nous ne sait s'il est près ou loin de sa fin. Peut-être, cher lecteur, pendant que j'écris ceci et que vous le lisez, avons-nous porté le pain fatal à notre bouche, peut-être cette année est pour nous la dernière. Ne songeons donc, ne pensons donc nuit et jour qu'à ce terrible jugement. Depuis long-temps nous sommes avertis : Veillez donc, puisque vous n'avez connaissance ni du jour, ni de l'heure. Soyez donc continuellement sur vos gardes, puisque vous ignorez le moment de la venue du Fils de l'homme. Qu'à toute heure, qu'à toute minute nos comptes soient prêts, afin que quand l'exécuteur des arrêts du souverain juge viendra nous intimer son ordre, nous nous hâtions d'arriver à son tribunal.

Le philososophe Secondus, homme d'esprit, fit la réponse suivante à l'Empereur Adrien, qui lui demandait ce que c'était que la mort : « C'est, dit-il, un voleur d'homme. » En effet, elle se glisse en secret et à l'improviste pour nous frapper au moment où nous y songeons le moins, comme il a été démontré dans le traité intitulé le *Vestibule de l'Eternité*.

§. 3.

Les Apôtres venaient d'adresser une question de la dernière importance à leur divin Maître, ils ajoutèrent : « Veuillez bien nous le dire, quand arriveront ces évènements ? Quel sera le signal de votre venue ? » Jésus-Christ, sans paraître faire attention à leur demande, continua son discours. Enfin, il ajouta : « Quand à ce jour et à cette heure, personne ne les connaît, pas

même les Anges dans le ciel ; il n'y a que mon Père seul. Saint Chrysostôme, reprenant ces paroles du Sauveur de plus haut, les a expliquées mot à mot, très longuement et très clairement du jugement particulier : « Comme dans les autres soins de la vie, nous nous occupons plutôt de ce qui nous est commun avec le reste de nos frères, que de ce qui nous concerne en particulier, de même ici, chacun de nous mettant de côté la pensée de sa fin propre, veut savoir qu'elle sera la fin générale du monde. Mais, qu'est-ce donc qui vous intéresse tant dans cette grande catastrophe ? Pourvu que vous soyez bien disposé au moment de votre mort, rien de fâcheux ne peut être à craindre pour vous au jugement général. Le terme de la vie n'est-il pas pour chacun la fin du monde ? » Ecoutez saint Paul, vous répétant : «Vous-même, dit-il, vous savez assurément que le jour du Seigneur viendra comme un voleur au milieu de la nuit.» Saint Chrysostôme ajoute, ce qui est particulièrement digne de remarque : « Il en sera ainsi non seulement de la fin générale du monde, mais encore de celle de chacun de nous en particulier. Car celle-ci est parfaitement semblable à celle-là. Elles sont sœurs toutes les deux. Dans la première, on procède simultanément et collectivement ; dans la seconde, partiellement. »

C'est pourquoi Dieu, dans son admirable sagesse, a voulu nous laisser ignorer non seulement le jour du jugement général, mais encore celui du jugement particulier et secret, comme le proclame l'Ecclésiaste. L'instant de sa mort est inconnu à l'homme. Job, au souvenir de ce jugement si soudain, s'écrie : « Je ne sais

combien de temps j'ai encore à vivre, et si dans peu mon créateur ne me retranchera pas du nombre des vivants. »

Non seulement le moment du jugement, mais le lieu où nous le subirons, est absolument incertain. La mort, exécuteur inexorable des arrêts du souverain Juge (comme nous l'avons appelée), nous surprendra-t-elle à la maison ou au milieu de la campagne? c'est ce que nous ignorons entièrement. Sera-ce dans ou hors notre lit; sera-ce après de longs délais, ou tout d'un coup; après une maladie longue, ou une attaque foudroyante; succomberons-nous sous le tranchant de l'épée, ou à la suite d'une décharge au milieu d'un champ de bataille; en tombant du haut d'un édifice, ou sous la chûte d'une tuile; sera-ce du milieu d'un incendie, ou d'un naufrage, que nous irons paraître devant le redoutable tribunal? nous n'en savons rien. Nous mangeons, nous buvons, nous nous livrons au repos et au sommeil, et pendant ce temps-là nous voguons dans une nacelle que le moindre choc peut submerger, disent saint Basile et saint Grégoire. Nous ne cessons de nous avancer vers ce tribunal suprême, et à chaque minute nous en approchons de plus près. Tout d'un coup l'inexorable exécuteur nous crie d'une voix terrible : « Arrêtez, vous que voilà dans ce coin de la nacelle, descendez et venez comparaître devant le souverain Juge. » Pas possible à personne d'obtenir le moindre retard. Il faut débarquer et aller à cette terrible audience. Peut-être la mort n'agit-elle avec si peu de cérémonies qu'à l'égard des misérables seuls? Sans doute qu'avec les grands elle sait observer les convenances et l'étiquette accoutumée;

qu'elle ne se jette point ainsi sur eux à l'improviste, qu'elle a soin d'obtenir leur agrément avant d'entrer dans leur palais, et que ce n'est qu'après un long préambule, comme l'exige la politesse, qu'elle leur fait part des ordres du souverain Juge.

Ce n'est là que songes creux, auxquels néanmoins nous avons l'air de nous fier, mais à tort. Il n'est pas d'erreur plus grossière que de nous imaginer que la mort observe l'étiquette. Cette sentinelle du souverain Juge est de la dernière effronterie et de la plus parfaite grossièreté : pauvres ou riche, c'est tout un pour elle. Elle cite au jugement les uns et les autres sans plus de façon. Pendant que les fils et les filles de Job se livraient à la joie d'un splendide festin, la salle où ils se trouvent réunis s'écroule tout d'un coup, et tous au même instant paraissent au jugement.

Sisara, général d'armée et Isboseth, fils de Saül, sont cités au jugement au moment même où dans la chaleur du jour, ils s'abandonnaient aux douceurs du sommeil. Un salut, un baiser, des embrassements sont pour Abner et Amaza, atteints par l'épée d'un traître, le signal de leur comparution devant le redoutable tribunal. De la table d'Absalon, son frère, au milieu de l'ivresse, succombant sous les coups d'assassins apostés, le jeune prince Amnon s'y voit transporté. Absalon lui-même, suspendu à un chêne entre le ciel et la terre, y est pareillement cité.

De grand-prêtre Hélé et le roi Ochozias sont subitement enlevés et obligés de rendre le terrible compte. La reine Jézabel est précipitée des fenêtres de son palais, et son corps sert de proie aux chiens, aux mo-

ment où elle venait de se montrer en public, après avoir cherché à relever sa beauté par l'éclat du fard et du rouge. Au milieu de l'ivresse d'un joyeux festin, le roi de Babylone, Balthasar, va recevoir la terrible sentence. Quand l'inexorable mort traite ainsi rois et reines, peut-elle user de quelque ménagement envers le reste des humains? Mais laissons là ces exemples choisis dans les temps les plus reculés.

Le sacrificateur Marcellus, sous le règne de César Maxence, est frappé de mort, au milieu même de l'étable où il choisit une victime parmi le troupeau. Le pape Martin V, enlevé par une attaque de nerfs, entend l'arrêt du souverain Juge, avant que d'avoir senti les atteintes de la maladie. Casimir II, roi de Pologne, ayant obtenu du souverain pontife Lucien les précieuses reliques du martyr saint Florian, les avait transportées à Cracovie; le lendemain, dans un festin splendide, s'entretenant du bonheur du ciel, il éprouve une défaillance subite, et au bout de quelques instants, il entend l'irrévocable arrêt. Théofroi, roi d'Espagne, perd la vie dans son propre palais, atteint d'un coup de courroie que lui décharge un insensé, et va recevoir la sentence dernière au tribunal du Christ, roi des rois. Théodoric, roi d'Italie et d'Ostrogothie, mourut subitement à Ravennes, après trente deux ans de règne. Alaric, roi des Visigoths, s'étant embarqué pour la Sicile, fit naufrage; peu après il fut enlevé à Cosenza par une mort subite et transporté au tribunal de Dieu. Ratholde, duc des Frisons, instruit de la religion chrétienne par l'évêque Wulfzan, allait être baptisé; il venait de mettre le pied droit dans le baptistaire, lorsqu'il

retira l'autre tout d'un coup pour demander où l'on croyait qu'était placé le plus grand nombre de ses ancêtres, s'ils étaient en enfer ou en paradis. On lui répond que vraisemblablement ils sont en enfer ; il se retire, en disant : j'aime mieux aller avec le grand nombre qu'avec le petit. Trois jours après, il fut frappé de mort. L'empereur Conrad II, après la soumission de l'Italie, se trouvait à Utrecht, ville de la Frise, le jour même de la solennité de la Pentecôte, ne pensant à rien moins qu'à son heure dernière, lorsque frappé subitement, il lui fallut paraître devant l'arbitre de la vie et de la mort.

Le chevalier Ferrarais Baptiste de la Chirandole, ayant provoqué en duel un chevalier son ennemi, l'avait déjà désarçonné, lorsque tout à coup il vient à à chanceler sur son cheval, pâlit, tombe et meurt sans la moindre trace de blessure, passant ainsi d'un combat singulier au jugement particulier, et cela au grand étonnement des spectateurs, dont quelques-uns ne savaient s'ils devaient attribuer cet accident à un excès de colère ou de joie. Ce récit est d'un témoin du fait.

§. 4.

Les pompes funèbres que nous avons sous les yeux presque tous les jours, montrent que ces évènements sont forts communs. Il en était de même chez les anciens. Anacréon fut suffoqué par un grain de raisin. Sophocle finit de la manière. Eschile, à demi chauve, fut tué par la chute d'une tortue que laissa tomber sur la tête du poète un aigle qui prit son crâne tout nu

pour une pierre. Philémon, à la vue d'un âne qui mangeait des figues qu'il avait mises sur sa table, fut saisi d'un accès de rire si violent, qu'il en mourut sur l'heure. L'écrivain Appius Sauféjus, au retour du bain, avala un œuf et en même temps la mort. Aulus Pompéius et Marcus Juventius rendent l'âme au moment où ils offrent un sacrifice. OEmilius Lépidus, au sortir de sa maison, heure le pied contre la porte et tombe à l'instant sans vie. La morsure d'un petit chien donne la mort à Balbus; celle d'une belette cause de même celle d'Aristide. Manlius Torquatus expire en prenant un morceau de gâteau. Babius Pamphylus demande l'heure à un enfant, et meurt avant d'avoir entendu la réponse. César Prœtor sort joyeusement de son lit, en mettant sa chassure, il rend l'âme. Le Lacédémonien Chilon embrasse son fils de retour des jeux olympiques, chargé de lauriers, et rend le dernier soupir au milieu des transports de sa joie. Le consul Caninius, le jour même de son élection au consulat, abandonne à la fois les faisceaux et la vie. L'orateur Crassus est frappé de mort, en plein sénat, au milieu d'un discours. Un ambassadeur des habitants de l'Ile de Rhodes, après une brillante harangue, tombe sans vie à la porte du sénat. Fabius Maximus avale un poil avec du lait, et meurt à l'instant. Autolème échappe à l'incendie de sa maison et expire, bientôt après, frappé de la foudre. Médore Valla, en buvant un verre de vin, rend le dernier soupir; Pierre Calcéonus, pendant que son barbier le rase.

Mais la mort, avec son effronterie, n'en agit pas ainsi seulement à l'égard des âmes du commun; elle joue

encore le même jeu avec les rois et les Césars, sur qui elle se jette sans beaucoup de cérémonies. Lycurgue, roi de Thrace, est précipité au fond de la mer, par ses propres sujets. Mithridate, roi de Pont, le prodige de son siècle, est enlevé par une mort soudaine, aussi bien que Théodoric, roi des Ostrogoths, dont il vient d'être question; de même qu'Alaric, roi des Wisigoths, qui, après avoir fait voile vers la Sicile, et ayant échappé au naufrage qu'il éprouve, ne put se soustraire à la mort qui l'attendait dans son lit, loin des flots. Andebande, roi d'Angleterre, est emporté à la suite d'un excès de vin, dans une orgie nocturne. Grimoald, roi des Lombards, quelques jours après s'être fait saigner, décoche une flèche sur une colombe, la veine se rouvre et il rend l'âme à l'instant, aussi bien que l'empereur Alexandre, à la suite d'une hémorragie. Alphonse VIII, roi d'Espagne, pendant un voyage, s'assit sous un arbre et va de là paraître devant le souverain Juge. Philippe, fils de Louis-le-Gros, roi de France, tombe de cheval et expire. Henri Alphonse VIII, fils du roi de Castille, en jouant avec d'autres enfants de son âge, est blessé mortellement par la chute d'une tuile. Le cardinal Colonne, vice-roi de Naples, du temps de Charles-Quint, mange avec trop d'avidité des figues rafraîchies dans de l'eau glacée, ce furent les dernières.

Les jeunes gens, les enfants, même de l'âge le plus tendre, ne sont pas exempts de ces coups, même de nos jours. Un jeune homme s'est étranglé avec une arrête de poisson, comme Tarquin. Un autre, qui avait fait vœu d'embrasser la vie religieuse dans l'année, a été frappé de mort le même jour au milieu d'un bal.

Un autre encore, qui, dans une représentation de la passion, remplissait le personnage de Jésus-Christ, a expiré réellement sur la croix. Le jeune Drusac, dans ses jeux d'enfant, s'amusait souvent à jeter en l'air quelque fruit et à le recevoir dans sa bouche : enfin il arrive un jour que le fruit s'enfonce dans la gorge et cause sa mort. Dans la Thrace un enfant s'aventure à patiner sur l'Ebre, pendant qu'il est près ; la glace, en se rompant, coupe la tête de l'imprudent, et engloutit le cadavre sous les eaux. Un autre fut tué en entrant dans un temple, par une énorme goutte d'eau qui lui tomba du toit sur la tête. Le jeune Hylas veut puiser de l'eau, entraîné par le poids de son vase, il tombe et se noie. Le jeune Hyacinthe, en jouant au palet, est atteint, par l'étourderie de son camarade, d'un coup qui met fin à son jeu et à sa vie. Un jeune berger allume du feu au pied d'un arbre, s'endort ensuite, l'arbre brûle et l'accable, sous son poids, d'un sommeil éternel. Un enfant est frappé de la foudre dans le sein de sa mère et demeure privé de la lumière, avant que d'avoir pu jouir de sa vue, bien que Martia la mère survécut à cet accident. Hermonacte, encore au berceau, meurt d'une légère piqûre d'abeille. Si je voulais rapporter tous les évènements de cette nature, il n'y aurait pas moyen de finir. Combien de personnes, que nous avons parfaitement connues, emportées, pendant ces mêmes années, par diverses attaques de paralysies ; ont paru au redoutable Tribunal ? Combien d'autres frappées de la foudre, écrasées sous des décombres ? Quel nombre prodigieux de noyés ou de morts dans des incendies, ont été cités au jugement ? Combien de centaines de

milliers d'individus enlevés dans la fleur de l'âge, par la peste, ont entendu prononcer l'irrévocable arrêt? Combien de millions de soldats, pendant ces quinze années de guerre, atteints du plomb meurtrier, ont été dépêchés dans l'éternité et ont rendu le terrible compte. C'est ainsi qu'entre la vie et la mort, il n'y a qu'un pas. Au moment où nous y pensons le moins, le souverain juge se présente et fixe notre sort pour l'éternité.

Combien, nous en avons connaissance, se sont couchés pour ne plus se relever? Combien, pendant une conversation, une promenade, un repas, ont été appelés au jugement particulier? Une misère, un rien nous donne la mort. Un brin d'herbe vénéneuse, une arête de poisson, une petite pustule, un morceau de tuile tombé d'en haut, la plus légère blessure négligée, un courant d'air qui nous saisit subitement, un excès de colère ou de joie, le ris, le sommeil, les aliments, en un mot tout ce qui entretient et conserve la vie, contribue à nous la faire perdre et à accélérer l'instant de notre jugement.

§. 5.

Au premier aperçu, tout est désordre et confusion dans cette comparution au Tribunal du souverain Juge. Les enfants passent avant les parents, les derniers venus dans le monde, en partent les premiers. Pourquoi donc, direz-vous, ce désordre, puisque tous nous avons également mérité la mort dans notre père? Pourquoi agit-elle ainsi en aveugle en nous frappant?

Ne fatiguons point, je vous prie, la mort de repro-

ches inutiles. Mourir, c'est la triste condition de tous, la différence du temps est peu de chose. En effet, qu'est-ce que trente ou quarante années, en comparaison de l'éternité? Si, dans le choix de ceux qui paraissent au jugement, aucun ordre n'est observé, ce n'est point à la mort, mais à Dieu qui le veut ainsi, qu'il faut nous en prendre.

Thomas Morus avait accoutumé de dire que cet univers ressemblait à une prison d'où l'on tirait les coupables l'un après l'autre, pour les conduire au juge. Or,à qui appartient-il de dicter au magistrat la conduite à tenir, de lui indiquer celui des détenus qu'il doit laisser plus long-temps dans les cachots? Qui osera imposer la loi à Dieu et lui désigner celui qu'il doit appeler le plus tôt à son tribunal? Dieu, à la providence duquel une seconde n'échappe pas, a compté tous nos instants. C'est à ce sujet que Job s'écrie : « Vous avez fixé les bornes de la vie de l'homme, il ne peut les dépasser ; le nombre des mois qui lui sont assignés est entre vos mains. »

Ensuite le corps humain est constitué de manière que sa propre durée l'use ; ajoutez les changements de lieux, d'air, d'aliments, qui tous accélèrent ou ralentissent sa propre dissolution. Nous-mêmes, par une secrète permission de Dieu, nous abrégeons des jours qui auraient été plus nombreux, sans diverses fautes de notre part. Le libertinage, l'intempérance et la débauche hâtent la mort d'un très-grand nombre. Le divin législateur nous dit : « Honorez votre père et votre mère, pour que vous puissiez vivre long-temps sur la terre que le Seigneur votre Dieu vous donnera. » C'est une

vérité reconnue que l'intempérance et la gourmandise abrégent la vie. L'Ecclésiaste nous en offre un ample témoignage : « L'abondance des mets, dit-il, est ennemie de la santé ; la gourmandise est sœur de la douleur. La crapule en a conduit un grand nombre à la mort ; celui qui sait user de modération prolonge ses jours. » Le prophète royal dit aussi : « Les hommes de sang et enclins à la perversité ne verront pas de longues années. »

Quant à ce qui se voit très fréquemment que les méchants arrivent à la vieillesse, pendant que la mort enlève les hommes de bien avant l'âge, la Sagesse incréée nous en donne la raison : le juste, dit-elle, qu'une mort prématurée moissonne, ne fait que hâter le moment de son bonheur ; car ce qui rend la vieillesse vénérable, ce n'est point le nombre des jours et des années. La sagesse de l'homme lui tient lieu de cheveux blancs, et une vie sans reproche vaut un grand âge. Il a été enlevé d'ici-bas, pour empêcher le souffle du vice de souiller son intelligence. La sainteté ou le crime ne sont point des raisons de préférence aux yeux de la mort. Ce n'est point l'ancienneté, dit si élégamment saint Jérôme, qui rend l'homme digne d'estime, mais c'est la vertu, la sagesse, la pureté des mœurs. C'est pourquoi Abel est cité devant le souverain juge avant Caïn ; l'innocent Naboth est lapidé, tandis que le roi Achab s'empare de sa vigne ; Jean-Baptiste est décollé, pendant qu'Hérode jouit d'une longue vie. Que s'il arrive que le méchant soit enlevé d'ici-bas plus tôt que les hommes vertueux, Dieu n'en agit ainsi à son égard que pour l'empêcher d'aggraver ses châtiments et d'en en-

traîner un plus grand nombre dans le même abîme que lui.

Il n'y a donc aucun ordre d'observé dans les coups de la mort. Le lieu où cet inexorable exécuteur des arrêts du Très-Haut vous attend, est tout-à-fait incertain : attendez-la donc partout. Ce qu'il y a de très certain, c'est que vous paraîtrez devant le redoutable tribunal, où et quand sera-ce? rien de plus incertain. Au jour, au moment où le souverain juge le voudra, la mort vous fera entendre le formidable arrêt : « Allons, mortel, dira-t-elle, dépêche-toi, parais devant le tribunal, le juge t'attend. » Qui a jamais pu éluder cet ordre.

C'est pourquoi, qui que vous soyez, tenez-vous bien sur vos gardes, soyez prêt chaque jour à rendre compte. Car, selon l'avis de saint Cyprien, le Seigneur vous jugera tel qu'il vous trouvera au moment de la mort. Le soldat, qui ne sait pas quand ni de quel côté se fera l'attaque de l'ennemi, doit toujours être sur le qui vive. Le marchand, qui ignore quand un vent plus favorable soufflera, doit toujours tenir son vaisseau prêt à prendre la mer et ses marchandises au port. Le voyageur incertain de l'heure où l'on ferme les portes de la ville et de la route qui lui reste à parcourir, ne doit pas s'arrêter, mais presser le pas et ne pas craindre de courir de temps en temps. La fiancée, qui n'est pas assurée de l'heure où viendra l'époux, doit toujours avoir de l'huile à sa disposition et sa lampe allumée.

L'Ecclésiaste donne très sérieusement cet avis, mais avec une amère dérision : « Allons, dit-il, jeune homme, profitez de votre jeunesse, laissez-vous aller, pendant ces beaux jours, aux doux penchants de votre cœur,

jouissez de la vie et de la brillante perspective qu'elle vous offre (mais tout cela n'est que pure ironie, car il ajoute); sachez en même temps qu'il faudra en rendre compte au souverain juge. »

Mais peut-être ne sommes-nous pas assez touchés de ces exhortations; c'est pourquoi Jésus-Christ nous redit et nous répète fréquemment: « Travaillez pendant que le jour vous éclaire, car la nuit, où il n'est plus possible de rien faire, approche. Soyez attentifs, veillez et priez, car vous ne pouvez savoir quand votre heure viendra. Le maître qui part pour un voyage de longue durée, n'a-t-il pas soin, avant de quitter sa maison, de distribuer à ses serviteurs la tâche qu'ils auront à remplir, puis de recommander au portier d'être toujours prêt à ouvrir? Veillez donc aussi, puisque vous ignorez quand le Seigneur viendra; si ce sera le soir, ou au milieu de la nuit, ou au chant du coq, ou le matin, de peur que par un retour subit, il ne vous surprenne enseveli dans le sommeil. Ce que je vous dis à vous, je le dis à tous, veillez. »

CHAPITRE IV.

ACCABLEMENT, ANGOISSES, TERREUR AVANT-COUREURS ORDINAIRES DU JUGEMENT PARTICULIER; OU QUEL EST LE PRINCIPAL OBJET DE LA CRAINTE DE CELUI QUI EST SUR LE POINT DE PARAITRE AU JUGEMENT.

Depuis des temps Dalila prodiguait les caresses à Samson son amant. Enfin elle fait cacher chez elle ses ennemis, et après avoir rasé sa chevelure, elle pousse

un cri : « Samson, les philistins! » A l'instant elle s'éloigne de lui et le repousse. Aussitôt le héros, rempli d'une force extraordinaire, rappelant à son souvenir ses premiers exploits, s'imagine qu'il va échapper encore au danger, sans difficulté ; il ne savait pas que le Seigneur s'était retiré de lui. Saisi par les philistins et chargé de chaînes, il est précipité au fond d'un cachot. La même chose arrive à la plupart d'entre nous. Notre vigueur et nos forces nous remplissent de confiance, nous tombons malades, nous nous rétablissons ensuite, et nous échappons à la faux de la mort. Nous jouons ce jeu pendant quelque temps. Enfin une maladie se déclare, le danger devient tout d'un coup imminent, nous nous imaginons en être quittes comme les premières fois ; mais dans ce moment cette santé, objet de notre confiance, et qui nous souriait depuis tant de temps, nous crie haut : « Samson, les philistins ! » O Samson ! ô homme ! qui vous croyiez si plein de vigueur, voilà que les philistins de l'enfer vous saisissent. En vain vous cherchez à résister, en vain les autres viendraient à votre secours, c'en est fait, vos forces sont épuisées. On va vous lier et vous présenter au souverain juge. Nous l'avons dit, il faut rendre compte. En quoi consiste ce compte, et combien le moment où il faut le rendre est incertain, c'est ce que nous venons d'expliquer. Maintenant je vais parler des terreurs et des angoisses qui, la plupart du temps, précèdent le jugement particulier.

§. 1er.

Les hébreux étant sortis de l'Egypte, Dieu désigna à Moïse quelles seraient les frontières du pays qu'il

leur destinait. « Enfin, dit-il, ils seront séparés des Egyptiens par une vaste mer. Voilà leurs frontières. » Pendant que nous vivons, nous voyageons dans un monde étranger. Il n'y a pas moyen d'arrêter en chemin. Continuellement nous passons d'un lieu à un autre : un jour suit un autre jour, une heure en pousse une autre. Il est vrai, les hommes ont une existence bien différente. Le travail et la peine est le partage des uns, pour eux le travail succède au travail, l'affliction à l'affliction, la douleur enfante la douleur. Pour les autres sont les plaisirs, une fête fait place à une fête, un festin à un autre festin, un plaisir engendre un autre plaisir. Mais tous sont également forcés de marcher sans pouvoir s'arrêter un instant. Ceux à qui les plaisirs sont échus, prolongent leur sommeil, il est vrai, mais enfin ils ne dorment pas toujours ; ils mangent souvent, boivent copieusement ; mais enfin ils ne font pas que manger et que boire : leurs parties de jeux, de chasse, de débauche, leurs promenades, leurs récréations, leurs danses, sont fréquentes ; mais enfin elles ne sont pas continuelles, tandis qu'ils approchent de la mort et du jugement. Il en est de même par rapport aux hommes vertueux, qui ne lisent et n'écrivent pas toujours, qui ne s'abandonnent pas toujours aux gémissements et aux larmes, mais qui meurent continuellement ; et c'est ainsi que tous approchent de plus en plus du redoutable tribunal. Enfin, après avoir voyagé sans relâche, il faut arriver à cette vaste mer de la mort. C'est là le terme de tous les plaisirs et de toutes les fatigues. Non seulement il faut boire à cette mer, mais l'homme voyageur doit y être enseveli. C'est ici que l'effroi, que des com-

bats, des saisissements divers attendent les malheureux mortels. Ces tentations des mourants sont en grand nombre et très variées.

Bien que le démon ne laisse jamais un intervalle de longue durée entre les tentations dont il nous assaillit, cependant, quand nous en sommes à notre dernière maladie, il redouble ses importunes attaques. C'est ainsi que le pirate, qui veut surprendre un vaisseau, attend qu'il revienne chargé de butin. De même alors le diable met tout en œuvre, redouble de fureur, parce qu'il sait qu'il ne lui reste plus que peu de temps. S'il ne triomphe donc à ce moment, c'en est fait de ses efforts pour l'éternité. C'est cette lutte de l'homme avec le démon que saint Jean a voulu décrire, lorsqu'il dit : « Voilà que je vis un cheval de couleur pâle, et celui qui était dessus se nommait la Mort, l'Enfer le suivait, et on lui donna pouvoir sur les quatre parties du monde. » Le corps de l'homme épuisé de faiblesse, est ce cheval de couleur pâle qui porte la mort ; autour du lit du moribond sont les sentinelles de l'enfer partagées en diverses troupes.

Dans la première se trouvent les tentations, suites ordinaires de la maladie. Le dégoût des aliments, le défaut de sommeil, une soif brûlante, les songes effrayants, les médecines rebutantes, le froid ou la chaleur, les douleurs diverses et parfois continuelles, qui embarrassent la tête, la poitrine, les poumons, tout le corps, et qui se font sentir avec tant de violence et de redoublement que le malade se trouve profondément plongé dans l'inquiétude, la tristesse et le trouble. Alors la colère, l'impatience s'emparant de lui tour-à-tour, il mur-

mure, se plaint, se laisse aller aux emportements contre ceux qui ont soin de lui, dans son délire il s'en prend à Dieu lui-même et ne craint pas de lui reprocher l'abandon absolu où il se croit ? Pourquoi ces souffrances, Seigneur ? est-ce que je les ai méritées ? Comment, vous qui êtes le père des miséricordes, montrez-vous tant de sévérité à mon égard ? Plus l'amour de la vie et de la santé est fort dans quelqu'un, plus ces sortes de tentations sont ordinairement nombreuses et terribles. Le malade aimerait mieux mourir que guérir, aussi a-t-on recours trop souvent à des remèdes que la loi de Dieu défend. C'est ainsi que le roi Ochozias envoya une députation pour consulter Béelzébut, dieu d'Accaron, comme s'il n'y avait pas de Dieu en Israël. C'est pourquoi le Seigneur lui fit porter cette terrible nouvelle : « Vous ne sortirez point du lit sur lequel vous êtes étendu, mais vous succomberez sous le coup de la mort. »

§. 2.

L'autre espèce de tentations, c'est la pensée et la crainte de la mort. Ce n'est pas sans faire entendre un gémissement profond que l'Ecclésiaste a dit : « O mort! que ta pensée est amère à l'homme qui met ses délices dans ses richesses ; pour l'homme dont le sort paraît à l'abri des revers de la fortune, à qui tout réussit et qui jouit de la santé. » Secundus, philosophe célèbre, avait coutume de répéter ce mot plein de sagesse : « La mort, c'est l'effroi des riches, l'objet des désirs du pauvre. » Ce n'est pas néanmoins que les pauvres eux-mêmes, lorsqu'ils sont sur le point de paraître devant le redou-

table tribunal, ne trouvent que la mort n'arrive à pas trop précipités. Je me souviens avoir entendu dire à un malheureux, parvenu à l'âge de quatre-vingt-dix et quelques années : j'aurais pu vivre encore plus longtemps. Les riches en sont également de là : faut-il abandonner ainsi épouse, enfants, amis, parents, les entend-on répéter? Ah fortune! à quoi servent donc tes faveurs? Titres et dignités, vous n'êtes donc d'aucun secours? Et vous, objets de mon amour, qu'êtes-vous devenus? Est-ce ainsi, monde, que tu abandonnes tes partisans? C'est alors, selon le langage de saint Grégoire, que le diable assaillit par la pensée de ce délaissement absolu cet homme comblé des biens de la fortune, au point que dans l'excès de son dépit, il s'en prend à Dieu lui-même, rejetant sur lui l'état où vont être réduits tant d'orphelins, se plaignant amèrement de voir ses richesses lui échapper si vite, et toute consolation lui être refusée dans cette affreuse extrémité.

La troisième sorte de tentations, c'est l'horreur de l'avenir. Il faut s'en aller : mais où et par où? Je suis sur le point d'être jugé, mais est-ce l'enfer, ou le ciel où je vais être reçu? Le diable ne manque pas de se trouver à ce moment avec la trop longue histoire de toute la vie, qu'il développe et présente aux regards du moribond, qui y distingue tous ses péchés aussi clairement que s'ils étaient écrits dans un livre. La conscience parle à son tour, et fait sentir son aiguillon : tu t'es rendu coupable sur ce point, sur celui-ci encore, et sur cet autre de même, puis sur celui-là, sur celui-là aussi, et sur cet autre en outre ; tu as négligé de t'acquitter de ce devoir, de celui-ci, et de celui-là encore.

On est déjà au pied du redoutable tribunal, le souverain juge va paraître à l'instant; la mort et les démons sont présents. Leur cohorte à l'aspect horrible environne déjà le lit du mourant, il n'y a plus aucun espoir de leur échapper, le malheureux est aux prises avec les angoisses de l'agonie.

Rends compte, lui crie-t-on intérieurement, vite, vite. Ne reste-t-il donc plus d'espérance, murmure le moribond, n'y a-t-il plus de remède contre le mal? Hélas, que vais-je voir, entendre, souffrir dans quelques moments! Point moyen de reculer d'un pas, il faut avancer, malgré l'horreur et l'invincible répugnance qu'on éprouve, personne ne saurait obtenir de remise.

Ici le démon fait jouer tous les ressorts de son astuce, pour pousser le malade effrayé à l'impatience, ou au sombre désespoir, ou au moins à la pusillanimité. C'est ainsi que tout d'un coup la grêle, l'orage, les vents, les tourbillons et la tempête fondent sur une misérable hutte de boue: si ses fondements ne sont appuyés que sur le sable, c'est-à-dire, si la vie de cet homme a été lâche, molle, voluptueuse, tout cet amas de boue est bientôt réduit à rien; au contraire, si la conduite du mourant a été remplie de piété, de ferveur, de religion, l'édifice tient ferme et résiste aux assauts. A ce moment il arrive souvent aussi au moribond la même chose qu'aux Benjamites, qui ne comprirent point que de tous côtés ils étaient exposés à une ruine certaine. Tandis que, d'une part, leur ville était livrée à la fureur des flammes, de l'autre l'ennemi faisait tomber sous ses coups tous ceux qu'il rencontrait. Il en est de même

d'un moribond, de quelque côté qu'il se tourne, ce n'est qu'angoisses : reporte-t-il ses regards sur le passé, des péchés sans nombre s'offrent à son souvenir ; plonge-t-il dans l'avenir, il voit tout près un juge plein d'équité, à qui tout est connu. Ce n'est de toutes parts que terreurs et saisissements. Ne soyons donc pas surpris à la vue des sueurs qui inondent les mourants.

L'horreur de l'approche du jugement les force à sortir. Aussi saint Nil a-t-il dit avec beaucoup de raison : « Le mystère de la mort est vraiment terrible. Il n'y en a guères d'autre cause que l'approche du jugement. Car pour un grand nombre la mort n'aurait rien d'absolument redoutable ; mais paraître devant un juge qui sait tout, voilà qui est terrible et bien capable d'inspirer l'effroi. »

Je ne crains pas la mort, mais ses suites, disait quelqu'un. Job, arrivé à ses derniers instants et sur le point d'être présenté à son juge, s'écrie : « Le Seigneur m'a dépouillé de l'éclat qui m'environnait, il a ôté le diadême qui ornait ma tête. De toutes parts ma ruine est certaine, je meurs, et semblable à un arbre violemment déraciné, il ne me reste aucune espérance de revivre. Il s'est enflammé de fureur contre moi, et m'a traité en ennemi. En même temps des troupes de voleurs à ses ordres sont venues fondre sur moi, elles se sont frayé un passage au travers de mon héritage, et ont assiégé ma tente. Il a écarté mes frères loin de moi, et mes amis se sont éloignés à l'instar d'étrangers. Mes proches m'ont laissé dans l'abandon, et ceux de ma connaissance dans l'oubli. »

§. 3.

C'est de l'horreur et de l'effroi inspirés par l'approche du jugement, qu'on peut dire avec toute vérité : il surviendra alors un épouvantement tel qu'il n'y en eut jamais de semblable. Et comme Pharaon ne se montra jamais plus terrible à l'égard des Hébreux, que dans le moment où ils songeaient à quitter l'Egypte, de même le démon ne poursuit jamais l'homme avec plus de rage qu'à l'heure de son départ pour l'éternité. C'est alors qu'il s'en retourne pour se faire accompagner de sept autres esprits plus méchants que lui.

On raconte de Cunon, seigneur de la ville de Malburk ou Maubourg, qui avait passé quarante ans au milieu des désordres du monde, que vers le déclin de l'âge, étant enfin rentré en lui-même, il se jeta dans les bras de la religion, et mourut au bout de trois ans. Dans ce temps un esprit malin qui s'était emparé d'un malheureux, déclara hautement qu'accompagné de quinze mille de ses semblables (tel est assurément le nombre qu'il désigna) il avait envahi la chambre du mourant, mais que repoussé par la ferveur des prières des assistants, il n'avait pu lui faire aucun mal.

Dieu immortel ! une armée si nombreuse de démons venir assiéger une seule âme au sortir de son corps ! Quinze mille de ces bêtes infernales pour assaillir un homme seul ! Où fuir, où se cacher, ainsi pressé et environné ? Que faire pour celui dont le cœur n'a pas été droit devant le Seigneur son Dieu, comme il arriva à Salomon dans son extrême vieillesse ? C'est ce qui donne lieu d'observer, que par une très juste permis-

sion de Dieu, les moribonds s'oublient eux-mêmes au moment de la mort, comme ils avaient oublié Dieu pendant leur vie. C'est ce qui fait que souvent ils perdent tout d'un coup l'usage de la raison et de la parole en tombant dans une déplorable léthargie. Saint Augustin, qui avait été témoin d'un semblable spectacle, l'affirme positivement : « Le moribond s'oublie lui-même, dit-il, en punition de l'oubli de Dieu où il a vécu. Il n'est sorte de stratagème auquel le démon n'ait recours, pour éloigner de l'esprit d'un mourant la pensée de la Passion de Jésus-Christ ; il jette comme un voile sur l'image du Sauveur, de peur qu'en y portant ses regards, le moribond ne soit pénétré du regret de l'avoir offensé. »

Le prophète Balaam traversant des vignes monté sur son âne, rencontra au milieu du sentier qu'il parcourait un ange qui d'un air menaçant tenait un glaive à la main. Balaam voulait avancer à toute force, mais le peu de largeur du chemin, où il n'était pas possible de passer à droite ni à gauche, s'y opposait. Il en est de même du moribond arrivé au terme de cette vie et à l'entrée de l'éternité; arrêté dans cet étroit sentier, il ne peut échapper au glaive du redoutable jugement.

C'est en vain que l'homme, ô mon Dieu ! dit la Sagesse, tenterait de se soustraire à la puissance de ton bras. Aussi le saint vieillard Eléazar, soutenu par un invincible courage, répétait-il, au milieu des tortures : « Ni la vie, ni la mort ne sauraient me dérober aux coups de la main du Tout-Puissant. » Jésus-Christ, annonçant à Jérusalem les maux prêts à fondre sur elle, disait :

« Des jours viendront où tes ennemis t'environneront de tranchées, ils t'assiégeront et te presseront de toutes parts, ils te raseront et livreront tes enfants à la mort, sans te laisser pierre sur pierre, et cela parce que tu as méconnu le temps de la visite de ton Dieu. »

Ces paroles du Sauveur, saint Grégoire les applique avec beaucoup de justesse à l'état du moribond : « Les ennemis, dit-il, ce sont les démons ; la tranchée, c'est la vie passée, le temps mal employé, les péchés et surtout ceux qui ne sont pas encore expiés. Ces terribles adversaires environneront le lit du mourant, presseront le malade de toutes parts, lorsque déjà le râle de la mort l'étouffera. » Ce ne sont pas seulement les méchants, que les infernales légions assiégent ainsi au moment de leur trépas, les hommes de bien ne sont pas exempts de leurs attaques. A l'exception de la mère de Dieu, d'après le sentiment de Denys le Chartreux, les démons se présentent ainsi à tous les mourants sous diverses figures et différentes formes. Saint Grégoire le Grand confirme cette supposition par son propre témoignage : « Les démons, dit-il, tourmentent aussi les élus au sortir de ce monde, s'efforçant de les faire succomber. »

C'est dans le même sentiment que saint Jean Chrysostôme a dit : « Le coupable qu'on a chargé de chaînes pour ses attentats, et à qui on les ôte pour le conduire devant le juge, est saisi de crainte et d'effroi surtout à l'approche du tribunal, et quand il entend l'exposé des motifs de l'accusation. Aussi les mourants sont-ils ordinairement assaillis de visions affreuses dont l'aspect insupportable les jette dans des convulsions telles, que

la plupart du temps ils s'agitent avec violence dans leurs lits, et roulent des yeux hagards vis-à-vis de ceux qui les environnent. Ces accidents sont l'effet ou des efforts que fait l'âme en se séparant du corps, ou de l'insupportable aspect de ces hideux fantômes; car si la vue d'hommes dégradés d'une manière horrible nous frappe d'épouvante, que deviendrons-nous, lorsque ces monstres furieux, au moment où notre âme ayant à soutenir la violence des efforts qui la séparent d'avec le corps, se jeteront nous »

§. 4.

Sévère Sulpice rapporte que saint Martin de Tours, prélat d'une sainteté consommée, au moment de rendre le dernier soupir, aperçut visiblement le démon près de lui. Martin, opposant une courageuse résistance à ses suggestions, lui disait : « Que cherches-tu ici, bête cruelle, tu ne trouveras rien en moi qui t'appartienne, » et aussitôt il expira. Sainte Macrine, vierge d'une pureté admirable et sœur de saint Grégoire de Nysse, étant près de la mort, priait avec ferveur en disant : « Seigneur Jésus, soyez à mon secours et empêchez que l'ennemi de tout bien ne mette obstacle à mon passage du temps à l'éternité bienheureuse. »

C'est saint Athanase qui raconte ce qui va suivre dans la vie de saint Antoine. Il dit donc que ce saint, la nuit étant déjà fort avancée, entendit une voix qui lui disait : « Antoine, lève-toi, sors et considère. » Antoine se leva, sortit et fixant les yeux au ciel, il aperçut un géant d'une taille monstrueuse, dont la tête touchait les nues. Il vit en même temps des hommes avec des

ailes qui s'élançaient vers le ciel. Ce géant les saisissant, les précipitait à terre ou dans la mer. Cependant il essayait inutilement d'en arrêter quelques-uns. A ce moment la voix se fit entendre de nouveau et dit : « Tâche d'expliquer ce que tu vois. » Aussitôt Antoine comprit qu'il s'agissait des âmes au sortir de leurs corps. Toutes celles qui dans leur vol demeuraient au-dessous des griffes du géant, cette bête infernale les empêchait d'arriver au ciel; celles, au contraire, qui s'élevaient au-dessus de sa tête, entraient librement dans les brillants palais de l'Empirée. Cette vision était l'image de ce qui se passe à la mort des hommes. En effet quelques-uns, mais en petit nombre, s'envolent directement aux demeures des bienheureux; pendant que le reste, dont la vie a été souillée par les vils sentiments de la dissimulation, de la haine, par les fureurs de la vengeance, les désordres de la corruption et de la débauche, est plongé dans l'abime.

Il y a quelques années, un des grands d'Autriche, étant près de la mort, vit tout autour de son lit des cochers d'une figure affreuse; ils attendaient cette âme au sortir de son corps, pour la précipiter dans l'enfer. C'est ainsi que finiront ceux qui vivent de la sorte, c'est ainsi que meurent et périssent ceux qui ne méditent point sur le jugement.

Saint Jean Climaque rapporte une chose tout-à-fait digne d'observation et qui ne peut que jeter un grand jour sur tout ce qui vient dit. D'après son récit, un nommé Etienne, dont la solitude faisait les délices, passa nombre d'années dans un monastère où il se distingua entre tous les frères par une vie de jeûne et de

larmes, et par la pratique de toutes les autres vertus. Mais brûlant du désir d'avancer de plus en plus dans la perfection, et pour suivre une règle encore plus dure et plus sévère, il se retira avec les anachorètes, dans un lieu appelé Foi. Il passa ainsi quelques années dans des austérités extraordinaires et privé de toutes consolations humaines. Car pour ne s'occuper que de Dieu et de son propre salut, il avait fixé sa demeure à environ soixante-dix mille pas de toute habitation humaine. Enfin, vers les derniers jours de sa vie, étant revenu à sa première cellule, il n'y demeura pas long-temps sans tomber malade. La veille de sa mort, il fut tout d'un coup frappé de stupeur; il promenait ses regards à droite et à gauche, il semblait répondre aux questions de quelqu'un qui l'interrogeait, et tous les assistants l'entendaient clairement dire : « C'est vrai, mais pour cela j'ai jeûné tant d'années. » Ensuite, il reprenait : « Certainement je n'ai point fait cela, vous voulez m'en imposer. » Puis il ajoutait : « C'est vrai, je ne le puis nier. Mais j'ai gémi, j'ai pleuré, j'ai fait pénitence, j'ai pratiqué des austérités. » Puis il continuait : « Oui, ce dont vous m'accusez est véritable. » A certains reproches qu'on paraissait lui adresser, il répondait ainsi : « Je n'ai rien à opposer à cela, les choses sont telles que vous le dites, mais j'espère miséricorde. » C'était vraiment, dit saint Jean Climaque, un spectacle capable d'accabler d'effroi et d'horreur, que la sévérité de cet invisible jugement. Mais ce qu'il y a de plus effrayant encore, c'est que ce solitaire qui avait chéri la retraite et la paix du cœur, qui pendant près de quarante ans avait vécu dans les larmes et les austérités de la péni-

tence, se voyait chargé d'imputations dont il était innocent. Il se rencontra quelqu'un qui assurait sérieusement avoir vu dans le désert cet homme de bien donner à manger de sa main à un léopard. Et cependant, d'après le compte si rigoureusement exact, si scrupuleusement sévère qu'on exigeait de lui, il termina sa carrière de sorte qu'aujourd'hui même il est encore incertain quel a été le terme de cet examen, l'arrêt qui l'a suivi, l'issue qu'il a eue, aussi bien que le jugement qui fut porté de cette âme, et le sort quelle a obtenu.

Ah ! Seigneur Jésus, comment paraîtront-ils au jugement, ceux qui passent une grande partie de leur vie dans la lâcheté, enfoncés dans le bourbier des vices ? Sur mille reproches que leur adressera le souverain Juge, ils ne pourront se justifier d'un seul, selon le langage de Job, qui ajoute à son propre sujet : « Quand j'aurais pour moi la justice, je ne serais pas assez téméraire pour élever la voix ; mais, le front dans la poussière, j'adresserais une humble prière à mon Juge. »

§. 5.

Que personne donc n'attende au lendemain pour mettre ordre à sa conscience ; que tous aient recours sans retard au remède salutaire de la pénitence. Quand les dernières douleurs se font sentir, il est tard pour procéder avec réflexion et discernement à cet examen, et pour se préparer au jugement qui approche. Ici je vais faire une demande à tous les malades ou à tous ceux qui l'ont été d'une manière dangereuse : Dites-

moi, je vous prie, les douleurs vous ont-elles laissé assez de liberté d'esprit pour qu'il vous ait été loisible de vaquer à une prière attentive, de demander pardon, de chercher à vous rendre le souverain Juge favorable? Tous ces soins demandent de la santé et la tranquillité de l'âme.

Dans la maladie, c'est beaucoup que de ne pas perdre les mérites acquis ; car la patience est assez rare au milieu des douleurs. Et enfin, comment celui qui a délicaté son corps, au point de négliger son âme, pourra-t-il rentrer en lui-même et s'occuper de son intérieur, au milieu de souffrances excessives? Ecoutez saint Augustin, qui vous déclare que toute l'attention de l'esprit se reporte là où git la violence du mal. Veillez donc à vos intérêts pendant que vous êtes en santé et que vous êtes à vous-même ; car, après la mort, personne ne s'occupera de vous.

Sur l'ordre de Dieu, Moïse fit dire à son peuple : Tenez-vous prêts pour le troisième jour. Déjà ce troisième jour était arrivé, et les premiers rayons du soleil éclairaient l'horizon ; aussitôt les coups de tonnerre se font entendre, les éclairs brillent, et un nuage épais environne la montagne, tandis que le son de la trompette devient de plus en plus éclatant. Tout le Sinaï était couvert de fumée, parce que le Seigneur Dieu venait d'y descendre au milieu des flammes. Ces trois jours sont le parfait emblême du commencement, du milieu et de la fin de notre vie. Voici à quoi se réduit toute notre existence : Naître, souffrir, mourir ; de sorte que chacun peut dire de soi-même : Aujourd'hui et demain j'existe, et le troisième jour je disparais.

Soyez donc prêts pour le troisième jour ; car à ce moment les coups de tonnerre se feront entendre, c'est-à-dire les reproches de la conscience et les accusations des démons ; vos péchés passés, comme autant d'éclairs et de foudres, vous jetteront dans l'épouvante. Un nuage de fumée enveloppera toute la montagne, c'est-à-dire l'homme tout entier ; les yeux, aussi bien que l'intelligence et la raison, s'obscurciront ; l'ouie, avec les autres sens, ne seront plus d'aucun usage. Le son de la trompette retentira, c'est-à-dire les accents de la désolation de vos parents ; de plus, le souverain Juge fera entendre ses joueurs d'instruments, qui vous épouvanteront par ces cris : Au jugement, malade, au jugement ; viens rendre compte ; au jugement.

Hélas ! comment ne pas trembler alors ? Comment ne pas s'évanouir de frayeur ? Comment ne pas avoir le cœur serré de douleur et d'effroi ? Tout le Sinaï exhalera une épaisse fumée, c'est-à-dire tout l'homme sera en proie aux plus déchirantes angoisses ; la sueur percera de tout son corps. Il voudra sortir de son lit (ce qui est un signe de mort presque certain) ; mais ou il ne le pourra, ou (ce qui arrive fréquemment) il tombera dans les bras de ceux qui le soutiendront, et expirera. Voilà cette montagne environnée de fumée ; voilà cet homme tout trempé d'une sueur glacée, parce que le Seigneur va descendre dans sa majesté. Le souverain juge, plein d'équité et environné des flammes de la justice, accordera la couronne de gloire à ceux qu'il en trouvera dignes, et livrera au glaive de la mort ceux qui l'auront mérité.

Entendez donc, vous tous qui jouissez encore de la

vie ; entendez, vous qui êtes tributaires de la mort ; c'est par l'ordre de Dieu que je vous le déclare : soyez prêts pour le troisième jour. Le Seigneur descendra au milieu des flammes, et tout le Sinaï sera environné de fumée. Il s'agit de rendre compte de toute notre vie ; ce jugement du Seigneur attend tout mortel. C'est pourquoi l'Ecclésiaste vous donne l'avis suivant : « Avant le jugement, faites provision de bonnes œuvres. » Soyez prêts pour le troisième jour.

CHAPITRE V.

QUELLES SONT LES CAUSES DÉBATTUES DANS CE JUGEMENT, OU DE CE QUI FAIT LA MATIÈRE DU COMPTE A RENDRE.

Les jugements de Dieu sont bien différents de ceux des hommes ; car le Seigneur ne juge point sur les apparences. Autant le ciel est élevé au-dessus de la terre, autant les jugements de Dieu sont au-dessus des nôtres. Considérez, je vous prie, Hérode, et Jean-Baptiste son prisonnier. Aux yeux des hommes, Hérode paraissait riche, puissant, un grand roi, nageant au sein des délices et du bonheur, un demi-Dieu. Jean, au contraire, n'était qu'un misérable detenu, un ermite obscur, le jouet de la volonté royale, un habitué de prison ; peut-être même, en secret, le regardait-on comme un criminel.

Mais le jugement que porta Jésus-Christ d'Hérode et de Jean fut bien différent ; en parlant d'Hérode, il le

traite de renard : « Allez, dit-il, dites à ce renard... Ayez soin de vous préserver du levain des Pharisiens et du levain d'Hérode. » Au contraire, il loue Jean-Baptiste comme un modèle de constance et de mortification ; il l'appelle un prophète et plus qu'un prophète : davantage, il ne craint pas de l'appeler un ange. Quelle différence entre ce jugement et celui du premier ! C'est que le Seigneur, au témoignage d'Isaïe, ne juge pas sur des apparences, ni sur des rapports incertains. En parlant de lui-même, le souverain Juge dit : « Toutes les âmes sont à moi ; l'âme du Fils est à moi-même comme l'âme du Père : l'âme qui aura péché mourra elle-même. »

Ce jugement de Dieu, qui est si différent de celui des hommes, qui les surpasse infiniment, jeta dans l'âme d'un personnage d'une sainteté éminente une telle frayeur, qu'il a dit : « Au souvenir de vos jugements, j'ai été saisi de tremblement. » Saint Paul, frappé d'une semblable crainte, a dit aussi : « Encore que je ne me sente coupable de rien, je ne suis pas justifié pour cela, parce que celui qui doit me juger est le Seigneur ; c'est pourquoi je cours, non comme quelqu'un qui ne se propose aucun but ; je livre des combats, non comme celui qui ne ferait que frapper l'air ; mais je traite rudement mon corps, et le réduis en servitude.

Si des saints, qui n'avaient aucun reproche à s'adresser, qui pratiquaient d'étonnantes mortifications, n'ont pas été exempts d'effroi, que ne doivent pas redouter ceux dont la conscience est coupable ? Surtout, lorsque le souverain Juge lui-même nous avertit expressément, en disant : « Quand le temps sera venu, je ju-

gerai les justes. Et Salomon, pour mettre le comble à nos craintes, dit : « Il est une voie qui paraît droite à l'homme et qui aboutit néanmoins à la mort. » Aussi quelle abondante lumière servira à établir ce redoutable jugement, bien qu'il ne s'agisse que d'un seul homme à juger ; c'est ce qui va être discuté par ordre, c'est-à-dire que l'on va montrer quelles seront les différentes causes débattues dans ce jugement particulier, ou dont il faudra rendre compte. C'est l'objet de ce chapitre.

§. 1er.

L'économe infidèle, pour avoir, pendant quelque temps, négligé le soin de sa charge, ayant enfin été accusé près de son maître, reçut cet ordre sévère : « Rends compte de ton administration ; car dès ce moment, tu n'es plus en état de conserver le maniement de mes affaires. » A ces mots, le misérable fond en larmes, l'inquiétude s'empare de lui, l'indigence s'offre à ses regards ; sa langue ne fait que bégayer, il se met à trembler de tous ses membres. Et que ferai-je ? dit-il.

C'est là le dernier refrain de tous les dissipateurs. A quoi aviser ? que faire ? à quelle entreprise se vouer ? C'est aussi le raisonnement de notre économe : Que faire ? dit-il ; je vois maintenant que l'ordre de mon maître ne peut tarder d'être mis à exécution ; que j'étais serviteur, et non le possesseur de ses biens. Je crains beaucoup de n'être obligé de payer de ma peau ce que je ne pourrai solder en argent. Allons, chrétien, rentre en toi-même, et dit : Qu'ai-je à faire ? Je ne puis cultiver la terre, j'ai honte de mendier. Pendant que nous vivons, nous pouvons cultiver la terre, c'est-à-dire,

faire l'aumône, jeûner, nous mortifier ; il nous est facile de mendier, c'est-à-dire de veiller et de prier. Après la mort, nous ne pourrons rien de tout cela. Attendre qu'elle soit prête de nous frapper pour donner des marques de repentir, répandre d'abondantes aumônes, demander pardon de nos erreurs, c'est s'y prendre trop tard. En vain les vierges folles fondirent en larmes, les portes de la salle du festin restèrent fermées ; en vain le mauvais riche, qui a vécu dans les délices, sollicite une misérable goutte d'eau, il n'obtient rien. Les jugements du Seigneur sont fondés sur la vérité ; ils se justifient par eux-mêmes. Rendez donc compte. Mais, Seigneur, qui peut comprendre tous les égarements du cœur humain ? Rendez compte, vous qui n'avez jamais voulu entendre à faire le bien. Rendez compte.

Je le rendrai, dites-vous ; mais j'ai assez de confiance dans mon juge pour croire qu'il ne me sondera pas jusqu'à la moelle des os, de manière qu'une parole dite à la volée, qu'un coup-d'œil de pure curiosité, qu'un attouchement un peu libre, qu'une simple pensée qui n'a préjudicié à personne, soient l'objet d'un examen sévère. N'importe, il faut rendre compte, et jusqu'à la dernière obole. Ne comptez ni sur un avocat, ni sur un défenseur : vous serez seul. C'est ce dont l'Ecclésiastique nous avertit d'avance : « Ne dites point : Je me déroberai aux yeux de Dieu ; et qui se souviendra de moi du haut du ciel ? Je ne serai point reconnu au milieu d'une si grande multitude de peuple. » Vous serez reconnu assurément, et vous ne pourrez échapper ; au moment de paraître devant le souverain Juge, vous

serez seul. Il en est pour qui la privation du commerce des hommes et la solitude sont aussi insupportables que la mort ; de sorte que pour ces animaux sociables à l'excès, passer quelques jours seuls avec Dieu seul, c'est un supplice ; ils ne le peuvent, soit manque de courage ou de volonté. Cependant, quoique vous fassiez, il vous faudra, bon gré malgré, enfiler ce chemin obscur sans compagnie.

Vous n'ignorez pas ce que dit l'apôtre des nations : « Chacun répondra pour soi ; en conséquence, que votre conduite soit guidée par la prudence. » Salomon, à l'appui de cette vérité, dit : « Si vous êtes sage, vous en recueillerez le fruit ; au contraire, si vous êtes mauvais, seul vous en porterez la peine. Votre âme, séparée du corps, gémira sur son abandon, selon l'expression des prophètes : « Je suis chassée de mon asile et captive ; je suis seule et abandonnée. Marchez, mes fils, marchez ; pour moi, je suis seule et délaissée. »

Considérez combien c'est une tâche pénible et difficile pour vous de rendre compte à un prêtre de votre conscience seulement au bout d'une année ; que sera-ce donc quand il s'agira d'entrer avec Dieu dans l'examen de votre vie tout entière ? Sans doute il ne sera point besoin de vous fatiguer la mémoire, ni de vous tourmenter l'esprit ; tout, jusqu'aux moindres particularités, sera mis à découvert. Faites donc en sorte que le souverain Juge n'ait point de reproches à vous adresser. Job s'écrie : « Que ferai-je, lorsque le Seigneur viendra pour me juger, et que répondrai-je à ses interrogations ? » Or, pour vous former une idée précise de l'étendue et de la variété de l'examen que vous au-

rez à subir, réfléchissez sérieusement et avec maturité, dès maintenant que vous en avez le temps, aux détails où le souverain Juge entrera lorsque vous paraîtrez devant lui.

§. 2.

1° Rendez compte, vous dira Jésus-Christ, de toutes vos pensées même les plus secrètes et les plus cachées. C'était un axiôme d'Ulpien, ancien jurisconsulte : que personne ne doit être puni pour ses pensées. C'était le raisonnement d'Ulpien ; mais il en est tout autrement de Jésus-Christ, qui fera des pensées les plus impénétrables et les plus inaperçues la matière de son redoutable jugement. La chose est de la dernière évidence : Quiconque a porté sur une femme un regard de concupiscence a déjà commis l'adultère dans son cœur. Laissez donc Ulpien ; n'écoutez que Jésus-Christ, selon les lois duquel vous devez vivre pour arriver au ciel. Ainsi, soyez prêt à rendre compte de vos pensées mêmes les plus cachées.

2° Rendez compte de toutes vos paroles et de tous vos discours, et, qui plus est, du moindre mot inutile. C'est le souverain Juge lui-même qui a porté cet arrêt très formel : « Or, je vous déclare, dit-il, qu'au jour du jugement, les hommes rendront compte de toute parole oiseuse qui leur sera échappée. » Si les paroles inutiles font partie de cet examen, à combien plus forte raison les conversations licentieuses, obscènes, les calomnies, les blasphèmes, les injures, les médisances, les parjures, et tout ce qui est criminel en ce genre, y seront-ils condamnés ?

3° Rendez compte de vos actions et de toutes vos démarches, et sachez que non seulement les mouvements les plus impétueux de votre âme ont été exactement observés, mais encore que chacun de vos pas en particulier a été fidèlement surveillé. Job, saisi d'effroi au souvenir de la rigueur de ce jugement, s'écrie : « Vous avez compté mes pas, il est vrai ; cependant ne soyez pas sans indulgence à l'égard de mes péchés. Vous avez mis mes offenses en réserve comme dans un sac scellé de votre main. Vous avez épié toutes mes voies, et vous avez reconnu l'empreinte de mes pieds. » Dieu considère toutes les actions des hommes, et chacune en particulier ; il en tient compte, et les fautes qui nous échappent chaque jour, depuis la première jeunesse, sont mises en note et comme enregistrées de sa main dans un mémoire fidèle. Le tout est déposé, comme dans un sac exactement fermé, pour être tiré au jour du jugement.

4° Rendez compte des cinq sens que vous avez reçus : de la vue, de l'odorat, de l'ouïe, du goûter et du toucher ; comment en avez-vous usé ou quel abus en avez-vous fait ? Les avez-vous fait servir à ma gloire, à votre conservation, ou bien en avez-vous fait usage pour plaire au monde et au démon ?

5° Rendez compte des sept œuvres de miséricorde, de votre intention en les faisant, du nombre de fois que vous les avez exercées et envers qui. Vous saviez qu'au jour du jugement vous auriez un examen très scrupuleux à subir à cette occasion. Je l'ai annoncé très clairement : « Autant de fois que vous n'avez pas fait l'aumône à un de ces petits, c'est à moi-même que vous

l'avez refusée. » J'ai même fait connaître d'avance quelle serait l'issue et la conclusion de mon souverain jugement contre ces transgressions, quand j'ai ajouté : « Ceux-ci seront condamnés à des supplices éternels, tandis que les justes seront mis en possession de la vie éternelle. »

6° Rendez compte des sept péchés capitaux : d'où en êtes-vous sur cet article ? Vous ne pouvez nier votre secret orgueil, qui a percé dans vos habits, vos ameublements, votre habitation, dans tout, en un mot. Je connais depuis des temps l'insatiable avidité de votre cœur, malgré tous les beaux prétextes sous lesquels vous cherchez à la déguiser. Que d'infamies qui vous ont fait rougir, quand il aurait fallu les avouer et vous sauver, plutôt que quand il s'est agi de vous rendre coupable et de vous perdre ? Quel fond de vengeance, de fureur, de jalousie contre les autres vous avez renfermé en vous-même ? C'est vous seul qui allez en devenir la victime. Où est maintenant ce corps que vous avez traité avec tant de précaution et de délicatesse, dont vous avez fait souvent votre idole ?

7° Rendez compte de mes dix commandements : combien de fois, de quelle manière les avez-vous violés, a-ce été en matière grave ? Vous saviez que j'avais dit : « Si vous désirez arriver à la vie éternelle, gardez mes préceptes », et vous n'en avez rien fait. Mon disciple a écrit, vous ne l'ignoriez pas : « L'amour de Dieu consiste à garder ses commandements, qui ne sont point difficiles à observer. » Et cependant vous n'en avez tenu compte, quelque faciles qu'ils fussent.

8° Rendez compte de tous les avantages du corps, de toutes les qualités de l'âme, de tous les biens de la

fortune qui vous ont été départis. Quel emploi avez-vous fait de vos forces, de vos facultés intellectuelles et de tous vos autres talents ? Par quels moyens avez-vous amassé votre fortune ? Par quelles ressources l'avez-vous augmentée ? Enfin, quel usage en avez-vous fait ? Et votre intelligence, votre mémoire, votre volonté, à quoi les avez-vous exercées, appliquées ?

9° Rendez compte des fonctions, des charges qui vous ont été confiées : comment vous y êtes-vous comporté ? quelle attention, quelle probité y avez-vous montrées ? Vous avez été économe, intendant, rendez compte de votre administration. Je vous ai établi père de famille, pasteur, évêque, prince, roi, quel soin avez-vous pris de vos ouailles, de vos sujets ? Je vous ai donné tant de peuples à gouverner, avec quelle sollicitude, quelle fidélité avez-vous rempli ce devoir suprême ?

10° Rendez compte du temps bien ou mal employé : tant d'heures, tant de mois, tant d'années, comment les avez-vous passées ? C'est ici, chrétiens, l'écueil, cause de tant et de si affreux naufrages, écueil contre lequel, si nous ne nous brisons pas tous, au moins nous ne venons jamais heurter sans éprouver quelque dommage. Je frémis et tremble de tous mes membres, quand je pense à tant d'heures passées à mal faire, ou au moins à ne rien faire d'utile. Ici presque aucun qui ne soit coupable. Bien que sur tout le reste nous soyons loin d'être justifiés, il est certain qu'à l'égard du temps, ce don si précieux, nous serons trouvés bien criminels. Arrêtons-nous donc encore quelques instants à examiner ce point.

§. 3.

Les années se composent de trois cent soixante-cinq jours, et de huit mille sept cent soixante heure. Si quelqu'un, au retour du premier de l'an, s'entendait adresser cette question : « Dites-moi, si vous en avez la force, ces huit mille sept cent soixante heures, où sont-elles allées, à quoi les avez-vous employées, quel fruit avez-vous retiré de vos occupations? Combien le temps de prendre votre réfection, combien votre sommeil, vos entretiens, vos délassements, vos jeux, vos divertissements, enfin vos mauvaises actions, en ont-ils absorbés? Avez-vous été assez reconnaissant envers Dieu, pour, de presque neuf mille heures qu'il vous a données, lui en consacrer neuf petites en vous préparant à rendre vos devoirs à Jésus-Christ dans le banquet sacré, auquel il vous a tant de fois invité? Dites-moi, je vous prie, de tant de milliers d'heures, combien en avez-vous employé à la prière, à des lectures de piété, à des méditations saintes? Que s'il est si difficile de rendre un compte bien rassurant des heures d'une seule année, comment faire quand il faudra justifier l'emploi des heures de quarante, cinquante, soixante années? Si l'examen d'une seule année nous jette dans le dernier embarras, quelle difficulté et quelle peine quand il s'agira de répondre à la discussion de notre conscience après tant d'années? »

Ici j'entend les incrédules railleurs nous opposer que Dieu n'exige pas un examen si minutieux et si difficile. Que signifie, disent-ils, ce calcul d'heures? De cette sorte, si quelqu'un avait vécu soixante ans, quand il aurait

rendu compte de cinq cent mille heures, il lui faudrait encore répondre de vingt-cinq mille et six cents heures? Si quelqu'un avait atteint soixante-dix ans, il faudrait passer en revue six cent mille heures, aussi bien que l'excédant, treize mille deux cents heures ? Dieu n'y regarde point de si près.

Au contraire, il y regarde de très près. N'avons-nous pas entendu Job, s'adressant au Seigneur, lui dire : « Vous avez épié toutes mes voies, examiné l'empreinte de mes pieds, compté mes pas. » Il compte les pas, donc il compte aussi les heures. Il examine l'empreinte des pieds, donc il considère également et les mains, et les yeux, et la langue. Il épie nos voies, donc il a les yeux sur nous, quand nous fréquentons les cabarets, les danses, les maisons de débauche. Une parole inutile, une pensée secrète est l'objet d'un jugement, donc également une heure pendant laquelle une foule de pensées traversent notre imagination, ne sera point laissée sans examen.

Nous nous berçons nous-mêmes de la plus grossière illusion : parce que nous comptons pour rien de perdre à de pures bagatelles tantôt cette heure-ci, tantôt celle-là, tantôt une autre, souvent plusieurs, nous nous imaginons sottement que Dieu juge de même. Le prophète royal demande : « Pourquoi l'impie a-t-il provoqué Dieu à la colère? c'est, suivant sa réponse, qu'il a dit dans son cœur, Dieu ne recherchera pas mes crimes. » Le Seigneur lui-même, pour nous faire sentir notre folie, dit : « Dans ton iniquité, tu m'as jugé semblable à toi; je t'accuserai, je t'exposerai à tes propres yeux. Voilà ce que tu as fait, et je me suis tu. » « Recon-

naissez, dit saint Augustin, le temps de la miséricorde. » Que signifie, je me suis tu ? Le Seigneur exprime-t-il par là qu'il ne fait point de reproche à l'impie, non sans doute, mais seulement qu'il ne le cite pas encore en jugement? Mais comment dit-il donc qu'il se tait, lui qui chaque jour fait retentir sa voix à mes oreilles dans les créatures, dans l'Evangile, par la bouche des prédicateurs? Il s'est tu, c'est-à-dire, qu'il n'a pas puni sur le champ, bien qu'il n'ait cessé de menacer. Et parce que le Seigneur s'est tu, c'est-à-dire, parce qu'il n'a pas frappé le coupable à l'instant, quel langage le pécheur a-t-il tenu dans son cœur? Entendez-le. C'est Dieu lui-même qui parle : « Tu as cru, dit-il, que j'étais de connivence avec toi, que je te ressemblais, c'est-à-dire, qu'il ne te suffisait pas d'être criminel, tu te persuadais que j'étais tel. Je vais t'accuser et t'exposer à tes propres yeux. Tu cherches à détourner tes regards, je vais t'obliger à les fixer. » En effet, quiconque ne veut pas voir ses péchés détourne ses yeux, pour ne s'occuper qu'à épier les fautes d'autrui. En cela ce n'est pas le désir de la perfection, mais la jalousie qui fait agir ; il ne cherche pas à devenir meilleur, mais à censurer, car il a les yeux entièrement fermés sur ses propres défauts. C'est pourquoi le jugement de Dieu nous met en présence de nous-mêmes. Toutefois c'est une vérité, que dans cet examen de la conscience de chaque homme, au moment de la mort, il n'interviendra ni questions, ni réponses, ni accusations, ni défenses, tout étant clair et évident, tout ayant été consigné avec la dernière exatitude dans les registres et les tablettes du souverain Juge. Isaïe, empruntant

son langage, dit : « L'iniquité de l'impie est écrite devant mes yeux ; je ne me tairai plus, je vais le briser.» Alors l'âme apercevra, d'un seul coup d'œil, toutes ses actions, ses paroles, ses pensées ; toute dénégation sera impossible, la conscience étant convaincue de tous points. L'arrêt sera ainsi prononcé, et tout ce jugement sera mis à exécution en moins de rien.

Souvenez-vous donc d'où vous êtes déchu, faites pénitence, et reprenez vos premières œuvres. Autrement me voici venir vers vous, et si vous ne faites pénitence, je changerai votre chandelier de sa place. Rappelez-vous que vous êtes tombé du faîte de la grâce dans tant de crime honteux, dans l'abîme de la perdition. Sachez encore que Jésus-Christ ne vous jugera pas d'après votre opinion, mais selon sa volonté; que les jugements de Dieu sont bien différents de ceux des hommes.

CHAPITRE VI.

DANS QUEL LIEU ET DANS QUEL TEMPS S'EXÉCUTERA LE JUGEMENT PARTICULIER, OU BIEN, QUAND ET OU IL FAUDRA RENDRE COMPTE.

Un marchand comme il n'en est guère, Diogène le Cynique, d'après Diogène Laërce, étant venu à Athènes, publia la sagesse à vendre à la place de marchandises. Un des principaux de la ville ayant appelé un de ses domestiques, lui dit : « Allons, garçon, va voir combien ce fou de colporteur va te donner de sagesse pour trois sesterces.» L'ordre fut exécuté. Le philosophe

vendit à ce chaland, pour son argent, cet axiôme de la sagesse : « En toutes choses considérez la fin. » Cette emplète ou ce bon mot fut tellement du goût de notre acheteur, qu'il le fit graver en grands caractères sur le devant de ses portes.

Ce que l'Ecclésiastique recommande avec tant d'instance de demander à Dieu, Dieu l'exige de chacun de nous : « Hâtez-vous de mettre le temps à profit, et souvenez-vous de votre fin. Souvenez-vous de vos fins dernières, et vous ne pécherez jamais. » L'Ecclésiastique a donné une si grande quantité de préceptes à son disciple, que celui-ci aurait pu se plaindre avec raison et dire : Quelle est la mémoire capable de retenir un nombre si prodigieux de maximes ? Puisque cela vous paraît impossible, est censé lui répondre le maître, je vais, pour exprimer la quintessence de mes leçons, réduire tous mes renseignements à ce peu de mots : Dans toutes vos œuvres, souvenez-vous de vos fins dernières ; ou d'une manière plus abrégée encore : souvenez-vous de votre fin, et sachez que la négligence que vous avez apportée dans l'accomplissement de vos devoirs, pendant tant de jours, tant de mois, tant d'années, ne saurait être réparée à la hâte et tout d'un coup. C'est ce qu'a dit saint Chrysostôme : « Il n'est point possible de combler dans une heure le vide de plusieurs jours. » Au reste, quand il plaira à Jésus-Christ de vous citer à son redoutable tribunal, l'envoyé chargé d'exécuter ses ordres sera doué d'une force et d'une vigueur telles, que vous ne pourrez lui résister ; car, sachez-le bien, votre appel se fera d'une manière péremptoire, selon le langage du Jurisconsulte. Mais dans quel lieu, dans quel

temps, quel jour, à quelle heure serez-vous obligé de comparaître? c'est ce qu'il n'est donné à la sagesse, ni à la perspicacité de personne de connaître. Entrons dans quelque développement sur ce point.

On peut assigner trois instants, où, ce me semble, le jugement particulier peut avoir lieu. D'abord un peu avant la mort, pendant que l'âme est encore unie au corps. Or, il est certain, d'après le texte formel de la loi, qu'il n'est pas possible ordinairement de procéder alors; car tout le temps que l'âme demeure unie au corps, l'homme est capable de mérite et de péché. Pendant qu'il reste un souffle de vie, il y a toujours accès au repentir : tout espoir n'est pas encore évanoui. Ainsi avant la mort point de jugement. Nous parlerons plus bas des cas extraordinaires.

Ensuite, dans le temps qui suit de près la mort. A l'appui de ce sentiment on peut citer ce fait très connu d'un docteur de Paris, qui, en l'an de l'ère chrétienne mil quatre-vingt-deux, déclara publiquement au milieu d'une église, et en présence d'un grand nombre de témoins, qu'il avait été accusé, jugé et condamné. Car le jour même de ses obsèques, au moment où l'on récitait ces paroles de Job : « *Et tu responde mihi*, et vous, répondez-moi ; » le mort se levant de son cercueil, cria à haute voix au grand étonnement de tous les assistants : « J'ai été accusé au juste jugement de Dieu. » On remit au lendemain les cérémonies de la sépulture. Alors il y eut un plus nombreux concours encore, et une attente beaucoup plus vive. On commence de nouveau les prières pour les morts, on répète les paroles solennelles : « *Et tu responde mihi*, et vous, répondez-moi ; » le dé-

funt se lève une seconde fois, du milieu de la bière, et s'écrie : « J'ai été jugé au juste jugement de Dieu. » On ne connaissait pas encore la sentence du souverain juge touchant le sort de cet homme ; il fallut donc attendre au troisième jour. Pour lors, il y eut une affluence plus grande que jamais, dans l'espoir et la crainte, tout à la fois, de ce qui devait avoir lieu. L'office des morts est repris, on en vient encore à ces paroles : « *Et tu responde mihi*, et vous, répondez-moi ; » à ces mots le cadavre sortant une troisième fois hors de son cercueil, s'écria d'une voix terrible : « J'ai été condamné au juste jugement de Dieu. » Cet évènement a eu autant de témoins qu'il y eut d'assistants à entendre et à voir. Saint Bruno, méditant profondément sur les révélations de ce damné, se disait à lui-même : « S'il en est ainsi de la vie de l'homme, celui qui est sage, songe de bonne heure à se rendre son juge favorable. » C'est pourquoi, avec six autres compagnons, il se retira dans la solitude, pour y mener un autre genre de vie, réfléchissant à cette parole du Seigneur : « Que ceux qui sont dans la Judée, fuient sur les montagnes. » Il abandonna le monde, afin de vivre uniquement pour celui qui devait le juger après sa mort. Léona de Chypre et saint Cyrille, patriarche d'Alexandrie, racontent de semblables traits.

Cependant le jugement, dont il est ici question, n'est point pour l'ordinaire différé après la mort, comme on croirait peut-être pouvoir le conclure du trait qui vient d'être raconté. Il n'est pas possible d'apercevoir aucun motif d'un semblable délai ; car le souverain juge n'a aucunement besoin de témoins, ni de délibération, ni

de consultation. « Je suis juge et témoin, dit le Seigneur. »

Il nous faut donc assigner un troisième instant où ait lieu le jugement particulier, et c'est le moment même de la mort. Aussitôt que l'âme est séparée du corps, le souverain juge prononce l'arrêt, de sorte que le dernier soupir rendu, elle connaît immédiatement si elle est destinée à un bonheur éternel, ou à la damnation. Et cette sentence du souverain juge, l'âme dégagée des liens du corps la saisit mieux que ne peut le faire quelque coupable que ce soit, lorsqu'avant l'exécution, on donne publiquement lecture au peuple des chefs d'accusation portés contre lui.

Ainsi le jugement particulier s'exécute dans l'imperceptible intervalle qui sépare la mort de l'autre vie qui commence. Aussi le souverain juge compare-t-il son arrivée à un coup de foudre, à l'attaque inopinée d'un voleur, et nous ordonne-t-il d'être prêts et sur nos gardes à toute heure, et, qui plus est, à tout instant. Cet intervalle, malgré son peu de durée, suffit à l'examen, quelque variée et abondante qu'en soit la matière. Car au dernier jugement les consciences de tous les mortels seront examinées avec la dernière exactitude, et cependant cela se fera en très peu de temps; à plus forte raison doit-il en être ainsi, au jugement particulier? Quand bien même on nous citerait quelques exemples en sens contraire, nous répondons qu'alors il ne s'agissait pas tant du jugement lui-même, que des angoisses et des frayeurs de la conscience, ou bien des combats acharnés des démons, ou bien encore d'une imagination préoccupée de l'appareil du jugement.

Dans ces cas, l'intention du souverain juge était de frapper les assistants par cet effrayant dénouement du drame de la vie. C'est ce qui fait que quelquefois il retrace dans les moribonds cette scène du jugement, comme dans un tableau, et cela, pour servir d'avertissement à ceux qui en sont témoins, s'ils veulent en profiter.

De ce qui vient d'être dit, il suit que les âmes des réprouvés endurent les tourments de l'enfer, avant même que d'y être précipitées, et que de même les âmes des bienheureux jouissent de la vue de Dieu et des délices du ciel, avant que d'y être parvenues. Car les unes et les autres sont jugées, avant que l'enfer ou le ciel s'ouvrent pour les recevoir, puisque être jeté au feu, ou jouir du paradis, c'est l'exécution du jugement.

§. 2.

Pour ce qui concerne l'endroit où doit se passer le jugement, tous les théologiens s'accordent à le placer dans le lieu ou chacun expire. Ainsi, à l'endroit même où le corps est frappé de mort, l'âme est jugée. C'est pourquoi la mort et le jugement ont lieu sur le même point; car comme le souverain juge n'est pas homme seulement, mais Dieu, il se trouve présent partout où le mourant expire, là apparaît son tribunal, que ce soit dans une chambre, dans un chemin, en pleine campagne, en terre ou au fond de la mer, n'importe. Comme personne ne sait où il rencontrera son juge, nous ne devons en conséquence regarder aucun lieu comme un abri.

Mais comme la plupart du temps c'est dans notre

chambre ou notre appartement, dans notre lit, que la mort nous surprend, nous frappe, nous anéantit, et nous met à la discrétion du souverain juge; ce sera donc une pratique de la plus grande utilité, pour chacun de nous, de se représenter en esprit que ce tribunal est placé dans sa maison, dans sa chambre, et de s'adresser à soi-même les réflexions suivantes : C'est ici que le souverain juge s'offrira à mes yeux, ici que mon ange gardien prendra ma défense, ici que le démon m'accusera, ici qu'étendu et sans vie, j'entendrai prononcer l'irrévocable arrêt; ici je serai jugé, ici j'apprendrai avec qui je dois demeurer pendant l'éternité. C'est pourquoi chaque jour, j'en prends la résolution, je serai très exact à me retracer l'aspect de ce tribunal devant lequel je dois paraître avec ma conscience, afin qu'ayant sans cesse présent à l'esprit ce redoutable jugement, j'évite le mal, je fuie les désordres, j'obtienne miséricorde de la bonté de mon juge, et ne sois pas condamné.

Enfin, c'est là le moyen de vivre dans la piété, et d'user d'une sage prévoyance. Mais le moment où il nous importe surtout de nous pénétrer vivement de la pensée du jugement, c'est lorsque le démon nous suggère des idées impures et charnelles, ou bien nous excite aux transports de la colère ou de la jalousie, ou allume en nous les désirs de la vengeance. C'est à cela que l'Ecclésiaste, et il faudrait nous le rappeler souvent, nous engage quand il nous dit d'un ton amèrement ironique : « Réjouissez-vous donc, jeune homme, pendant votre jeunesse; que votre cœur soit dans l'allégresse pendant votre premier âge, laissez-vous aller à ses penchants,

ne vous refusez rien de ce qui peut flatter vos yeux ; mais sachez que Dieu vous fera rendre compte de tout cela à son redoutable jugement. »

Ici saint Chrysostôme ajoute un conseil très salutaire : « Après souper, dit-il, quand vous allez dormir, que vous êtes sur le point de vous coucher, et que vous êtes seul au milieu du repos et du silence, citez-vous vous-même au tribunal de votre conscience, entrez dans un sévère examen. Et pour lors, après vous être rendu compte de tous les desseins pervers que le jour a enfantés, soit en méditant quelques mauvais tours, soit en cherchant à tromper le prochain, soit en vous laissant aller à quelques désirs désordonnés, après, dis-je, avoir désavoué toutes ces criminelles rêveries, déracinez-les, anéantissez-les, faites-en pénitence, sacrifiez cette pensée qui a péché. Que ce soit là une pratique journalière, et ne vous endormez point, ô homme ! que vous n'ayez mûrement réfléchi à ce que vous avez pu faire de mal pendant le jour ; et le lendemain il sera bien difficile que vous retombiez dans les mêmes fautes. Et ce que vous faites quand il s'agit de votre argent, car vous ne laissez point passer deux jours sans régler de compte avec celui qui est à votre service, de peur que l'oubli n'amène la confusion, faites-le aussi pour vos actions. Chaque soir, faites un retour sur vous-même, et la pensée qui vous a porté au mal, condamnez-la, crucifiez-la en quelque sorte, repoussez-la et défendez-lui de se présenter désormais à votre esprit. Car quiconque sera fidèle à se juger ici-bas, évitera les châtiments terribles de l'autre vie. »

Je pense donc avoir assez démontré quel est le temps

et le lieu du jugement particulier. Maintenant je vais examiner si Jésus-Christ ne déroge pas quelquefois à l'ordre si constant de ces lois, et pour quel motif.

§. 3.

Saint Grégoire raconte, d'après ce qu'il avait appris, que Crisorius, homme d'une naissance distinguée, et aussi riche en vices qu'en écus, non moins esclave de l'avarice que profondément enfoncé dans la fange de la volupté et que bouffi d'orgueil, long-temps heureux, long-temps plein de santé, étant enfin tombé malade, fut peu à peu réduit à l'extrémité. A l'approche de ses derniers moments, il aperçut, autour de son lit, des personnages d'une figure horriblement noire, qui se disposaient à saisir son âme à sa sortie pour la précipiter en enfer. Alors le misérable pâlit, promène de tous côtés des yeux égarés, tremble, sue de tous ses membres, et appelle, à haute voix, son fils, nommé Maxime: Maxime, crie-t-il, accours. Le fils vient en toute hâte; hors de lui et fondant en larmes, il rassemble le reste de la famille. Outre le moribond cependant, personne n'aperçut les infernales physionomies; mais la pâleur et l'effroi du malade attestaient suffisamment la présence de ces hôtes hideux, venus sans qu'il eût été nécessaire de les mander. En effet, l'infortuné, pour ne pas voir ces spectres affreux, se tournait dans son lit, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, se tordant les membres en tous sens d'une épouvantable manière. Mais de quelque côté que Crisorius portât ses regards, il apercevait ces lions rugissants sortis des cavernes de l'enfer. Que faire ainsi assiégé? comment échapper? à qui

avoir recours ? A Dieu ? sa colère était à son comble après tant et de si atroces outrages. A sa conscience ? elle se déclarait son irréconciliable ennemie après tant de plaies qu'il lui avait faites. Aux saints, aux anges ? ils ne pouvaient l'écouter après qu'il s'était montré si souvent sourd à leur voix, qu'il avait si souvent méprisé leurs inspirations. A sa famille et à ses parents ? c'était en vain. Tout secours de la part des hommes est inutile lorsque la mort nous cite au jugement. Crisorius, pressé ainsi de toutes parts de mille et mille angoisses, s'écria aussi haut qu'il le put : « Trève au moins jusqu'à ce matin, trève. » Personne ne l'écouta, personne ne le secourut, personne ne lui accorda de trève.

Cette demande d'une trève, mon cher Crisorius, ne fut point un mal, mais elle vint trop tard. Avant le jugement, il faut faire provision d'œuvres de justice. « Il est donc évident, dit saint Grégoire, que la vision de cet homme, qui ne lui fut d'aucune utilité, n'eut lieu que dans notre intérêt, à nous que la divine patience attend encore avec longanimité. Car que servit à ce misérable d'avoir vu avant sa mort ces spectres hideux, d'avoir demandé un délai qu'il ne put obtenir ? »

A l'appui de ce récit, le vénérable Bède rapporte le trait suivant : « J'ai connu moi-même, dit-il, un frère, et je voudrais pour tout n'avoir jamais fait cette connaissance ; je pourrais le nommer, s'il était nécessaire. Cet homme, dans une communauté édifiante, fut de mœurs corrompues. Aussi supérieurs et simples religieux ne lui épargnaient-ils point les plus vertes réprimandes ; mais il continua de vivre comme il avait com-

mencé. On le tolérait néanmoins ; car il était d'autant plus artificieux qu'il était davantage corrompu. Il était adonné à l'ivrognerie et à tous les vices qui l'accompagnent ordinairement : aussi le voyait-on plus souvent à la boutique où il travaillait qu'à l'église, à la prière et à l'office. C'était le cas d'appliquer ce mot connu alors dans les monastères : « Qui fuit l'église, cherche l'enfer. » Enfin, saisi de la maladie qui le conduisit au trépas, il fut réduit à la dernière extrémité. Ce n'était pas tant la maladie qui tourmentait cet homme que le jugement et l'examen à subir. Les religieux, ses compagnons, environnaient le lit du moribond en proie à la plus noire inquiétude et au plus violent désespoir : Je vois, disait-il, l'enfer ouvert ; je vois dans les flammes Caïn et les autres meurtriers de Jésus-Christ : près d'eux, je vois ma place marquée. A ces mots, les assistants frémirent d'horreur et redoublèrent d'efforts pour faire entrer le malade dans des sentiments de repentir ; mais il était sans espoir : « Il n'est plus temps, disait-il, de changer de vie ; mon jugement est irrévocablement arrêté, je le sais. » En prononçant ces paroles, il rendit l'âme, sans avoir reçu le secours d'aucun sacrement. Le cadavre de cet homme fut jeté loin du monastère, et on ne fit aucune prière pour lui. »

« Oh ! quelle différence, dit le vénérable Bède, dans la mort des hommes. Etienne, sur le point de mourir, voit les cieux ouverts. Ce misérable, au moment de la mort, voit l'enfer prêt à l'engloutir. » Ce fait est arrivé, il y a peu de temps, dans la province des Berniciens, d'où le bruit s'en répandit aussitôt au loin.

§. 4.

Dieu a souvent permis et permet encore de tels évènements, non que l'homme qui doit comparaître au jugement soit irrévocablement condamné avant la mort, mais c'est ou parce que le moribond, pendant qu'il était en santé, a méprisé les divins oracles, et alors c'est à juste titre qu'on le laisse en proie aux diverses agitations des démons, dont il a toujours écouté les suggestions, ou parce que Dieu voit d'avance qu'il est inaccessible au repentir, et pour cette raison, il l'abandonne, ayant été abandonné de lui depuis long-temps, ou enfin c'est en faveur de ceux qui assistent le mourant, afin qu'après avoir lu, entendu et vu de semblables scènes, ils se pénètrent de plus en plus de la vérité du jugement particulier.

Ajoutez à cela ce qui s'est passé sous nos yeux, il y a encore peu d'années. Un personnage savant, jouissant d'une brillante réputation (je tais son nom à dessein), parfaitement au courant des usages du monde, rempli de science, de connaissances et d'expérience ; en outre, sous le rapport des avantages corporels, d'une haute taille, fortement constitué, bien fait, au milieu de la force de l'âge, favori des cours, chéri des grands, parlant plusieurs langues, instruit du droit, honoré de l'estime publique ; cet homme, dis-je, après quelques années de mariage, se vit arriver à ses derniers moments. Comme il faisait profession de la religion catholique, il ne manqua pas de mettre ordre à sa conscience avant le jugement, pour être en état de paraître devant la justice divine ; enfin il remplit les devoirs d'un chré-

tien dans une semblable circonstance. Peu de temps avant de rendre le dernier soupir, il tomba dans un assoupissement profond ; mais tout d'un coup il ouvre de grands yeux, comme vis-à-vis de quelqu'un qui lui aurait dit : Faites attention à ce qu'on va vous lire.

C'est un usage dans les villes de l'empire (en Allemagne), que, lorsqu'un coupable est conduit au lieu de l'exécution, on le fasse arrêter, avant de passer outre, sur la principale place, pour lui lire les accusations portées contre lui, en présence de la multitude assemblée. Celui qui est chargé de cette fonction monte sur une estrade, impose silence, et commence ainsi : « Celui qui est ici présent, Léonard Mercure, lié et garrotté, s'est rendu coupable de soixante vols considérables. En conséquence, par arrêt de la haute cour, il est condamné, après avoir eu le poing coupé, à être pendu au gibet, pour y être étranglé. » Le plus souvent le criminel donne la plus grande attention à cette lecture publique. Il en fut de même du moribond dont je viens de parler; il demeura quelque temps les yeux ouverts dans toute leur étendue, comme prêtant la plus sérieuse attention à ce qu'on lui lisait ; ensuite ses paupières se fermèrent, et il rendit l'âme sans avoir dit un seul mot. Que lui lut-on ; c'est ce qui ne nous est pas donné de savoir. Que chacun songe à sauver son âme et se prépare d'avance à entendre l'irrévocable arrêt.

Le prophète Zacharie dit : « J'élevai les yeux et je considérai : et voici qu'un homme se présente, tenant à la main un cordeau d'arpenteur. » Elevons aussi nos regards vers le ciel et considérons : voici venir un homme, le juge de l'univers, qui va mettre dans la ba-

lance de sa loi nos paroles, nos actions et nos pensées elles-mêmes. Maintenant donc, je vous en supplie, veillons, et chaque jour ayons soin de mettre toutes nos actions dans cette balance de la souveraine justice. Ce n'est pas assez de bien commencer ; il faut bien finir. Rien ne peut être plus sérieux que d'avoir sa propre vie à défendre.

Mais écoutons saint Augustin, nous exhortant à sortir de notre assoupissement : « Lorsque le jour du jugement sera venu, nous dit-il, il ne sera plus temps de changer de vie ; mais il nous faudra descendre dans l'abîme, où le repentir ne nous servira de rien, parce qu'il aura lieu trop tard. Aujourd'hui le Seigneur vous engage à éviter son jugement, de sorte que celui qui doit être votre juge, est aujourd'hui votre avocat. »

Le roi de Syrie Bénadab, après une bataille des plus désastreuses, où il avait perdu cent mille des siens, ayant eu beaucoup de peine à sauver sa propre vie, chercha quelque lieu où il pût se cacher. Mais les compagnons de sa suite lui dirent : « Nous avons appris que les rois d'Israël sont remplis de générosité ; ceignons donc nos reins de sacs, mettons des cordes autour de notre cou, et allons trouver le roi d'Israël : peut-être nous accordera-t-il la vie. » Ils suivirent ce parti. Cette sage résolution nous sera à nous-mêmes fort utile, songeons donc de bonne heure à embrasser les austérités de la vertu, à nous revêtir des livrées de la pénitence, que chacun sollicite pour soi en criant : « Accordez-moi la vie, je vous en supplie. » Soyons-en convaincus, le roi d'Israël aura compassion de nous et sauvera nos âmes au jour du jugement. Quiconque

désire être traité avec bonté au jour du jugement, doit penser d'avance à se rendre le souverain juge favorable.

CHAPITRE VII.

QUEL EST LE JUGE DEVANT LEQUEL IL FAUDRA COMPARAITRE AU JUGEMENT PARTICULIER, OU, QUEL EST CELUI A QUI IL FAUDRA RENDRE COMPTE.

Ce point ne demande pas de longs préambules. Nous proclamons avec assurance à la face de l'univers entier, que le Seigneur Jésus, le Christ Sauveur du genre humain, est le seul et unique juge de tous les hommes sans exception aucune. C'est ce qu'a élégamment exprimé autrefois autrefois le poète Prudence : « Jésus est le témoin, il est l'arbitre de tout ce qui respire, l'esprit de l'homme n'a point de secret pour lui, tout est à découvert devant ses yeux. Personne ne peut en imposer à ce juge suprême. » Le souverain juge nous est montré comme au doigt par saint Augustin : « C'est celui, dit-il, qui a été traîné devant le juge, celui qui a reçu des soufflets, celui qui a enduré une cruelle flagellation, celui qui a été couvert de crachats, celui qui a été couronné d'épines, celui qui a été rassasié d'outrages, celui qui a été cloué à un bois infâme, celui qu'on a chargé d'ignominies jusques sur le gibet, celui qui est mort sur une croix, celui qui a eu le côté ouvert d'un coup de lance, celui qui a été mis dans le tombeau, c'est celui-là même qui est le juge de tous les hommes. Il tient dans sa main l'âme de tout ce qui a

vie, et tout esprit qui anime la chair des hommes. » Point de doute, ni de controverse sur cet article, que nous allons prouver par les saintes Ecritures, en répondant en même temps aux difficultés qu'on pourrait élever.

§. 1er.

Que le Seigneur Jésus, le Sauveur du Monde, soit le juge des vivants et des morts, c'est ce qu'attestent les livres saints d'une manière très explicite. Lorsque le prince des Apôtres, Pierre, instruisant Corneille, le centurion de la ville de Césarée, des mystères de la religion de Jésus-Christ, en fut à l'article de la résurrection du Sauveur, il ajouta : « C'est lui-même qui a été établi de Dieu juge des vivants et des morts. Tous les prophètes lui rendent témoignage. »

Saint Athanase se sert des mêmes termes : « Il viendra, dit-il, juger les vivants et les morts : à son avènement tous les hommes doivent ressusciter avec leurs mêmes corps, pour rendre compte des actions de leur vie. » Saint Matthieu dit aussi : « Or, quand le Fils de l'Homme viendra dans sa majesté, et tous les anges avec lui, il s'assiéra sur le trône de sa gloire ; et toutes les nations seront assemblées devant lui, et il séparera les uns d'avec les autres, comme le berger sépare les brebis d'avec les boucs, et il mettra les brebis à sa droite, et les boucs à sa gauche. » Saint Marc dit également : « Et alors on verra le Fils de l'Homme venant sur les nuées avec une grande puissance et une grande gloire. » Saint Luc s'exprime de la même manière :

BIBLIOTHÈQUE ROYALE I

« Et alors, dit-il, on verra le Fils de l'Homme venant avec une grande puissance et une grande majesté. »

Saint Paul n'est pas moins formel sur ce point : « Tous, dit-il, nous devons paraître devant le tribunal de Jésus-Christ, pour que chacun reçoive selon ses œuvres bonnes ou mauvaises pendant la vie. » Cet article demeure donc indubitable et de la dernière évidence. Mais tous ces témoignages ne regardent que le jugement général, où Jésus-Christ exercera les fonctions de juge. Mais est-il également juge dans le jugement particulier? C'est absolument le même juge. Saint Jean dit expressément : « Car le Père ne juge personne, mais il a donné tout jugement au Fils, afin que tous honorent le Fils comme ils honorent le Père. » Ainsi, tout jugement, aussi bien le général que le particulier, a été donné par le Père au Fils. Le Fils a la puissance aussi bien que la science de juger. Le droit du glaive a été confié au Fils. Car lui-même parlant de sa puissance : « Toute puissance, dit-il, m'a été donnée au ciel et sur la terre. » Saint Jean affirme la même chose : « Son Père, dit-il, lui a donné toutes choses entre les mains. » Jésus s'adressant à son Père lui-même : « Comme vous lui avez donné, dit-il, puissance sur toute chair. » Daniel assure la même chose : « Il lui a donné la puissance, la gloire et le trône ; c'est pourquoi il porte écrit sur ses vêtements et sur le fémur : Roi des Rois, Seigneur des Seigneurs. » Le Fils a donc reçu tout pouvoir de juger.

Il possède toute la science nécessaire pour cette fonction, car Jésus-Christ connaît non-seulement les pensées des hommes, mais encore celles des anges ; il

voit non-seulement toutes les choses créées, mais encore celles qui pourraient être tirées du néant ou exister de quelque manière que ce soit.

L'aigle de la théologie, saint Thomas d'Aquin, dit : « L'Ame de Jésus-Christ connaît tout dans le Verbe proprement, *in Verbo propriè*, (c'est-à-dire, à cause de son union intime avec le Verbe de Dieu) elle connaît la manière dont tout existe, dont tout a existé ou existera. Jésus-Christ possède la sagesse et la force, le conseil et l'intelligence. » Cette sagesse et cette science infinie de Jésus-Christ est décrite d'une manière admirable par saint Bernard en ces termes : « Il n'eut pas moins de sagesse, ou plutôt Jésus ne fut pas moins la sagesse elle-même au moment où il fut conçu, que quand il fut né, que quand il était enfant, que quand il était homme. » Ainsi, soit que vous le considériez caché dans le sein de sa mère, ou bien poussant des vagissements du fond de la crèche, ou lorsqu'un peu plus grand, il interroge les Docteurs dans le temple, ou quand parvenu à la maturité de l'âge, il instruit les peuples, il est partout également rempli du Saint-Esprit. En effet, enfant il manifestait sa sagesse quand il voulait et à ceux qu'il voulait, il en donnait des preuves plus éclatantes selon qu'il voulait et en présence de qui il voulait ; enfin il en paraissait rempli quand et vis-à-vis de ceux qu'il voulait, bien que par lui-même il fût toujours la sagesse infinie.

C'est pourquoi, puisque Jésus-Christ a la puissance et la science de juger, c'est à très juste titre qu'il exerce le droit du glaive ou la juridiction pour juger tous les hommes. En Jésus-Christ la puissance de juger est un

attribut spécial de la nature humaine, en vertu de l'hypostase, pour parler le langage de l'école, par laquelle Jésus-Christ est Homme-Dieu. Ici je vais répondre à quelques difficultés ou questions.

§. 2.

1re *question.* Qui a donc été juge pendant les mille six cents et quelques années qui ont précédé le déluge, qui l'a été depuis ce moment où l'univers était encore au berceau ? Celui-là même qui foudroya les anges apostats, les condamna aux brasiers éternels ; qui récompensa la persévérance des bons, et les mit en possession de la gloire du ciel, le Dieu infiniment bon, infiniment grand, *Deus optimus maximus.* Avant que le Fils de Dieu revêtit l'humanité, il n'y avait point de Christ, et, par conséquent, il ne pouvait présider au jugement, prendre connaissance des causes, rendre un arrêt, et décerner des châtiments ou des récompenses. Il se fit homme dans le temps, celui qui de toute éternité était Dieu, par qui a été établi le souverain juge.

Tous ceux qui, depuis la création du monde, ont joui de l'amitié de Dieu, ou ont été favorisés de ses grâces, ont dû ces précieux avantages aux mérites de Jésus-Christ dont ils attendaient la venue, ils n'ont point été jugés par lui. Il est monté sur ce royal tribunal par l'effusion de son sang, les souffrances de la croix et le sacrifice de sa vie. C'est pourquoi il commença à exercer le droit du glaive du moment où il eut rendu l'esprit. Par sa mort, il est devenu le juge des vivants et des morts.

En conséquence, non seulement ceux qui ont été ad-

mis au bonheur du ciel aussitôt après la mort du Christ, mais encore ceux qui, sous l'ancienne loi, ont été reçus dans le sein d'Abraham, doivent ce bienfait aux mérites du Sauveur Christ. Aussi saint Pierre, au milieu de l'assemblée des juifs, s'écrie-t-il : « Il n'en est point d'autre qui puisse nous obtenir le salut; car il n'est point d'autre nom par lequel nous puissions être sauvés. »

2e *question.* Jésus-Christ descend-il du ciel pour ce jugement, ou bien les âmes vont-elles au ciel se présenter à lui? Ni l'un ni l'autre n'est nécessaire. Car comme le souverain juge n'est pas homme seulement, mais Dieu en même temps, il est présent partout. Je sais bien que saint Augustin dit « que lorsque l'âme est séparée du corps, les anges se présentent pour la conduire au tribunal du souverain juge; » mais je soutiens que celui qui doit être jugé, n'est pas plus conduit par les anges au redoutable tribunal, que présenté au juge. Mais sitôt que l'arrêt est prononcé, les anges portent l'âme du lieu du jugement au ciel, ou bien les démons l'entraînent en enfer : c'est évidemment ce qu'a voulu dire saint Augustin, et tous ceux qui se sont exprimés de même.

3e *question.* Les âmes voient-elles, entendent-elles leur juge? Ici les sentiments sont partagés. Innocent III pense qu'au moment du jugement, Jésus-Christ crucifié apparaît aux bons aussi bien qu'aux méchants. Voici les paroles de ce Pape : « L'homme vertueux aussi bien que le méchant, avant que son âme sorte de son corps, voit Jésus-Christ en croix. Le méchant le voit pour sa confusion, afin qu'il achève de mourir de honte en comprenant que, par sa faute, le sang de Jésus-Christ lui

est devenu inutile. » Aussi est-il dit dans l'Evangile : « Ils verront celui qu'ils ont crucifié. »

Ce qui s'entend de l'avènement de Jésus-Christ au jour du jugement général, comme de son avènement au jour du jugement particulier. L'homme vertueux le voit, pour que sa joie soit à son comble. C'est l'Apôtre lui-même qui nous fait cette révélation, en ces termes, quand il dit : « Jusqu'à l'avènement de Notre-Seigneur Jésus-Christ, c'est-à-dire, jusqu'au jour de notre mort, quand le Christ crucifié apparaîtra aux bons comme aux méchants ; » et Jésus-Christ lui-même dit de saint Jean l'Evangéliste : « Je veux qu'il reste ainsi jusqu'à ce que je vienne ; » c'est-à-dire, jusqu'à ce que je vienne au jour de sa mort.

C'est une opinion pieuse, et qui ne semble pas dénuée de fondements, puisqu'il n'est pas incroyable que Jésus-Christ avec sa croix apparaisse à plusieurs au moment de leur mort, soit pour leur consolation, soit pour achever de les terrifier.

Pour nous, nous pensons avec les théologiens que l'âme de chaque homme voit et entend Jésus-Christ souverain juge. Elle ne le voit pas des yeux du corps, que l'âme n'a point, mais de ceux de l'esprit ; elle l'entend de la même manière qu'elle le voit. Bien que Jésus-Christ soit au ciel, cela n'empêche point qu'il ne se trouve présent au lieu où l'âme quitte son cadavre. Car comme pour se faire entendre à notre esprit, la présence de celui qui parle n'est point nécessaire, de même pour apparaître à notre âme, la vue sensible de celui qui se présente à elle, n'est point requise. Comme notre esprit découvre ce que la terre renferme dans la

profondeur de ses entrailles, et ce que le ciel dérobe à nos regards dans l'immensité de son élévation, de même l'âme dégagée de l'enveloppe du corps, voit et entend ce qui est le plus éloigné d'elle. C'est de cette sorte que l'âme voit son juge, et entend l'arrêt qu'il prononce. Mais avant la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ, il n'a point été possible à aucune âme de voir Dieu souverain juge.

Mais vous demanderez peut-être encore, sous quelle forme Jésus-Christ souverain juge apparaît-il? Les théologiens pensent que Jésus-Christ, souverain juge, apparaît absolument sous la forme qu'il revêtit en présence de ses disciples au moment de son Ascension, forme qu'il conserve dans le ciel, forme qu'il aura lorsqu'au dernier jour il descendra des cieux pour juger tout le genre humain. Mais, sous cet aspect, le souverain juge sera environné d'une puissance, d'une gloire, d'une majesté au-delà de toute expression.

§. 3.

Le Seigneur Jésus est donc un juge tel que le voulait l'Ecclésiastique : « Ne cherche point, disait-il, à devenir juge, si tu n'as pas la force de briser l'iniquité, de peur que tu ne redoutes peut-être la face de l'homme puissant. » Ici, c'est un juge qui ne redoute le visage enflammé de colère ni des rois, ni des empereurs, ni des puissants, qui brise avec la plus stricte rigueur les iniquités de tous. Ici, c'est un arbitre terrible pour tous les mortels, qui, se représentant lui-même et voulant donner une idée de son très juste courroux, en même

temps qu'il nous avertit avec la plus grande bonté, dit : « Je vous apprendrai celui que vous devez craindre : craignez celui qui, après avoir ôté la vie, a le pouvoir de jeter en enfer. Oui, je vous le dis, craignez celui-là. »

Ici, c'est un juge entièrement inaccessible à l'adulation et à la séduction. L'amour de la vie est si ingénieux et si adroit, qu'il a presque trouvé le moyen de séduire la mort elle-même. Car quand les riches se sentent près de la mort, ils avalent des potions mêlées d'infusions d'or potable et de perles précieuses, cherchant en quelque sorte à l'adoucir par ces présents, et ils parviennent ainsi à l'éloigner d'eux au moins pour quelque temps.

O riches ! peut-être avez-vous le pouvoir de séduire la mort ; je le veux. Mais le juge de la vie et de la mort, c'est en vain que vous essaieriez de le gagner. Il tend les mains, non pour qu'on les remplisse de présents, mais d'aumônes. Il ne vend point le ciel au prix de l'or, mais il le donne pour récompense à la vertu. Il a voulu être vendu lui-même, lorsqu'il venait pour être jugé ; mais il ne se mettra point à prix, lorsqu'il viendra en qualité de juge. Il a souffert que ses mains fussent percées de clous, lorsqu'il était suspendu au milieu de deux larrons, comme coupable lui-même, et cela pour arracher des criminels aux supplices qui leur étaient réservés ; mais il ne permettra point que l'or arrête les coups de sa main, lorsque juge il viendra châtier des coupables. Craignez-le donc.

Dans tous les temps, Dieu s'est servi du ministère des anges, pour l'exécution d'un grand nombre de ses desseins, et il s'en sert encore. Par le ministère des anges,

il donne des consolations et du courage à ceux qui en ont besoin, il accorde secours et protection ; par le ministère des anges, il nous accompagne dans nos voyages et à notre retour, il exerce la vengeance et le châtiment ; par le ministère des anges, il guérit nos maladies et nous rend la santé, il nous donne des leçons et nous manifeste sa volonté ; par le ministère des anges, il se trouve au milieu des batailles, et anéantit les armées ; presque tout dans le gouvernement de l'univers se fait par les anges, cependant il ne juge personne par le ministère des anges.

Point de doute que Dieu n'eût pu, si telle eût été sa volonté, confier cet office à un de ses anges, pour qu'il eût à prononcer l'arrêt pour ou contre les morts, et à leur faire connaître les récompenses ou les éternels châtiments qui leur étaient réservés. Mais Dieu n'a donné ce pouvoir qu'à son fils seul. Que dans une multitude d'occasions, les anges agissent au nom et à la place de Dieu, soit, mais le droit du glaive et la fonction de juge ne leur convient pas, car eux-mêmes ont subi ce jugement particulier.

A vous seul, Seigneur Jésus, a été donné par votre Père le pouvoir de vie et de mort sur tous les hommes, à vous seul a été remis le glaive du Tout-Puissant. Vous l'avez mérité par le titre d'accusé sous lequel vous avez paru devant le juge. Mais vous étiez l'innocence même en présence de l'iniquité, qui a prononcé votre sentence de mort, vous a fait traîner du prétoire sur le Golgotha pour y expirer sur une croix. Saint Augustin, dans une méditation pleine de douceur sur ces circonstances, dit : « Nous serons jugés par celui qui a com-

paru lui-même devant un juge. L'innocent accusé condamnera les vrais criminels. Lui-même viendra, il viendra comme tel. » C'est ainsi que les anges l'annoncent aux apôtres : « Il viendra de la même manière que vous l'avez vu monter au ciel. *Sic veniet, quemadmodum vidistis eum euntem in cœlum.* »

Les hommes auront donc pour juge un homme semblable à eux, davantage un homme qui, par excès d'humilité, a bien voulu être jugé et condamné, et cela pour le salut de ceux qu'il doit juger. C'est ce qu'exprime clairement le disciple bien-aimé de ce juge, en disant : « Il lui a aussi donné le pouvoir de juger, parce qu'il est le fils de l'homme ; » ajoutons, et parce qu'il a revêtu l'humanité, parce qu'il a été jugé par Pilate, parce qu'il a répandu son sang, parce qu'il a souffert la mort. C'est pourquoi, à lui seulement, et uniquement à lui, et non à qui que ce soit des anges, appartient le pouvoir de juger. Le prophète royal, David, dans l'ardeur d'une profonde méditation, s'écrie : « Exaucez ma prière, rappelez-moi à vous, parce que c'est vers vous que doit revenir toute chair, comme vers l'auteur de sa vie. Seigneur, je chanterai votre clémence et votre justice. Je me suis souvenu, Seigneur, des jugements que vous avez exercé dans tous les siècles. Vous jugez les rois et les Césars, ainsi que le genre humain tout entier ; vous avez jugé les anges eux-mêmes, et après vous, qui avez soin généralement de tous les hommes, il n'est point d'autre Dieu devant qui vous ayez à montrer qu'il n'y a rien d'injuste dans vos jugements. C'est vers vous que viendra toute chair comme à la source de la vie. »

Tout s'accorde donc à nous faire un devoir de témoigner à Notre-Seigneur Jésus-Christ souverain juge tout l'amour dont nous sommes capables. Qui que vous soyez, ne vous exposez donc point au dernier péril, car il s'agit pour vous d'une affaire capitale; songez de bonne heure à mettre le souverain juge en votre faveur. A cette occasion, si vous voulez bien me le permettre, je vais vous parler un peu plus sans façon et sans gêne.

Il arrive assez souvent que nous nous attachons à je ne sais quelles pratiques de piété nouvelles et extraordinaires, ou bien nous inventons nous-mêmes des dévotions inconnues, ou bien encore nous saisissons avec empressement celles que d'autres ont forgées comme d'ingénieux moyens de plaire à Dieu, et nous nous croyons bien avancés en religion, lorsque nous faisons tout au rebours des autres. Pendant que nous sommes occupés à ces rêveries, la passion de Jésus-Christ, sa mort sanglante, n'entrent pour rien dans nos méditations, bien que cette conduite ne laisse pas de lui être injurieuse. O chrétien! souviens-toi de ton nom, et de qui tu l'as reçu.

Saint Augustin nous donne là-dessus de sévères avertissements. « A quoi sert le nom, dit-il, dès que l'on n'en remplit pas les devoirs? Combien n'en est-il point qu'on honore du titre de médecin, et qui ne savent pas la médecine? Combien qu'on regarde comme très occupés, et qui dorment les nuits entières? C'est ainsi qu'une foule portent le nom de chrétiens, et ne le sont point en effet, parce qu'ils n'ont pas les vertus qu'exige leur religion; c'est-à-dire qu'ils ne sont chrétiens, ni dans leur vie, ni dans leurs mœurs, ni par la foi, l'es-

pérance, la charité. Comment donc vous glorifiez-vous d'être chrétien, puisque vous n'en avez que le nom sans les œuvres. Qui ne porte pas Jésus-Christ en soi-même, ne peut se dire chrétien. Il faut que Jésus-Christ soit le modèle, la force, la vie du chrétien. C'est vers ce modèle, cette force, cette vie que doit se diriger toute notre dévotion. Le Protocole usité chez les anciens romains, dans les placets présentés aux Césars, il faut que nous nous en servions à l'égard de Jésus-Christ, qui le mérite à tant de titres : nous sommes, devons-nous lui dire, de votre divinité et de votre majesté, les tout dévoués serviteurs : *Numini, majestatique tuo devotissimi* : c'est pour vous, divin Sauveur, pour vous, Seigneur Jésus, que nous voulons vivre, pour vous que nous voulons mourir, pour vous que nous voulons tout faire : *Tibi Christe, tibi Domine Jesu, vivimus, tibi morimur, tibi facimus omnia.* »

Par une méditation assidue sur cet objet, nous serons singulièrement portés à aimer Jésus-Christ comme homme, et par cela même notre frère, et qui doit être un jour notre juge. Le principe et le fondement de cette pratique, c'est de représenter à son esprit par la pensée, ce même homme, fils d'une Vierge. Considérez donc Jésus-Christ, soit au sortir du sein de sa mère et reposant au fond d'une crèche sur un peu de foin, ou à l'âge de neuf ans et encore enfant, ou bien âgé de douze ans et dans l'adolescence, au moment où il fut trouvé au milieu des docteurs juifs, ou soit lorsque déjà âgé de seize ou de dix-sept ans ou davantage, après la mort de Saint Joseph, il travaillait de ses propres mains pour gagner sa vie et celle de sa mère : là-

dessus il est libre à chacun de suivre son attrait. Peut-être Jésus-Christ homme fait, est-il davantage de votre goût? Représentez-vous-le donc à cet âge, ou jeûnant dans le désert, ou annonçant la parole de Dieu, et instruisant tantôt la multitude du peuple, tantôt ses apôtres, opérant des miracles, voyageant sur terre et sur mer, accablé de fatigues, et cela à cause de nous, au milieu des chemins, sur les montagnes, dans les synagogues, ou bien encore se retirant à l'écart pour prier. Peut-être le souvenir de la passion de Jésus-Christ est-il plus capable d'enflammer l'ardeur de votre piété? Figurez-vous-le donc alors faisant la cène avec ses apôtres, ou bien priant au jardin des Oliviers, répandant une sueur de sang, traîné devant les juges; ou bien attaché à la colonne et meurtri de coups, ou couronné d'épines, ou enveloppé d'un manteau de pourpre et exposé dans cet état à la vue de la populace, ou revêtu de ses habits, chargé du pesant fardeau de la croix; ou bien arrivé sur le calvaire et attendant le moment où on va l'attacher à cet infâme gibet, n'ayant pour rassasier la soif qui le tourmente, que du fiel mêlé de myrrhe; ou bien dépouillé de ses vêtements, couvert de plaies et de sang, et élevé en croix; ou bien encore reposant dans le tombeau. Mais Jésus-Christ, déjà en possession de l'immortalité, fait-il plus d'impression sur votre âme? Représentez-vous-le donc ressuscité, comme il apparut à sa mère, ou aux apôtres, ou aux saintes femmes, ou aux autres disciples; ou bien environné de l'éclat au milieu duquel il s'éleva du mont des Oliviers pour aller au ciel; ou bien dans la splendeur, où Seigneur des seigneurs il excite les ravissements des bienheureux; ou

bien dans l'appareil plein de majesté où il viendra juger le genre humain tout entier.

Ainsi, dis-je, à quelque âge, dans quelque situation que ce soit, qu'on se représente Jésus-Christ dans l'état où il fera plus d'impression sur une âme chrétienne ; que chacun le représente, par la pensée, le plus exactement possible à son esprit, soit qu'on le considère au berceau, soit dans son enfance, soit dans son adolescence, soit arrivé à l'âge mûr, soit instruisant, soit priant, soit dans sa passion, soit au moment de sa mort, peu importe, pourvu qu'on le contemple dans l'état où l'on trouve plus d'encouragement à la vertu. Qu'en se représentant Jésus-Christ comme il vient d'être dit, on s'efforce de plus en plus de gagner son amour par des hommages sincères, des colloques journaliers, d'intimes communications, de fréquents soupirs, des oraisons toutes de feu et les sentiments les plus respectueux ; qu'on n'entreprenne rien, qu'on n'achève rien sans Jésus-Christ, le bien-aimé de notre cœur, et que dès le commencement de ce commerce plein de douceur, on se pénètre bien vivement de cette vérité, et qu'on se dise à soi-même : « Ce Jésus est non-seulement mon frère, comme il se nomme lui-même, mais encore mon juge. Sous très-peu de temps, je serai obligé de paraître devant ce même juge, comme accusé et obligé de lui rendre compte de toute ma vie. C'est pourquoi je vais tâcher dès maintenant, en usant d'adresse, pendant que cela est à ma disposition, de me le rendre favorable et de le gagner par les hommages que je saurai le flatter davantage. »

C'est là être chrétien, c'est là revêtir Jésus-Christ,

selon que nous le recommande l'apôtre ; c'est là montrer les sentiments d'un vrai disciple de ce Dieu sauveur. « Votre salut, c'est Jésus-Christ, dit saint Augustin ; pensez donc à Jésus-Christ. » La pratique suivante pourra être d'un grand secours dans cet exercice de la présence de Jésus-Christ. On s'adressera à notre Seigneur et notre Juge par une prière pleine de confiance et d'humilité tout à la fois, à peu près de cette manière :

« Seigneur Jésus, voici en votre présence un misérable qui fait l'humble aveu de ses crimes. J'ai péché ; dans ce moment je me prosterne à vos pieds, tout indigne que je suis de paraître devant vous, méritant bien plutôt que la terre s'entr'ouvre sous mes pas pour me dérober à vos regards. Je ne puis me plaindre des menaces de l'enfer que vous faites retentir à mes oreilles ; je me condamne moi-même et par ma propre bouche ; je suis contraint d'avouer mes attentats : ma conscience m'y oblige.

» Mais pardonnez à un malheureux qui implore votre clémence, qui reconnaît sa faute et les châtiments qu'elle mérite. Pardonnez, ô juge plein d'équité ! Celui qui fait miséricorde remporte une double victoire ; si vous n'avez égard qu'à la justice, je suis perdu ; si vous ne consultez que votre clémence sans bornes, la crainte fait place à l'espérance dans mon cœur.

» Comment se laisser aller au désespoir à la vue de vos liens, à la vue de la colonne, des fouets, des épines, de la croix, des clous ensanglantés, du fiel mêlé de vinaigre, de la lance cruelle, instruments de vos supplices.

» Je suis dépourvu de tous mérites ; à leur place je vous offre tant de coups, tant d'opprobres, tant de plaies, tant de tourments que vous avez endurés. J'unis mes sanglots à ceux de Madeleine, et mon repentir à celui que vous témoignait le Publicain en se frappant la poitrine. Prosterné à vos pieds, ne me rejetez pas, je vous en supplie.

» Permettez, Seigneur Jésus, que je mêle mes larmes à votre sang, et laissez-vous toucher. Ne me traitez point en juge, mais en père : l'aspect du juge me glace d'effroi ; je presse sur mon cœur mon Jésus crucifié.

» J'ai péché, je le confesse ; j'ai commis des péchés énormes, j'en ai commis sans nombre ; aussi je ne refuse pas les châtiments et les punitions. Châtiez-moi, Père infiniment aimable, punissez-moi, pourvu que vous me fassiez miséricorde dans l'éternité. »

§. 4.

Nous avons parlé plus haut du philosophe Asclépius, qui a dit des choses dignes de toute notre admiration sur le jugement particulier. J'ai cru devoir rapporter aussi ses prières à Dieu, telles qu'il les a exprimées, c'est-à-dire en très peu de mots.

« Nous vous rendons grâces, ô Dieu suprême et source de tout bien ! C'est par un effet de votre grâce seule que nous avons reçu la lumière de votre connaissance. Votre nom est saint, seul digne de louange, seul digne des hommages de notre religion et de notre reconnaissance, parce que vous ne dédaignez pas de vous montrer envers tous un Père tendre, généreux, dévoué et attentif à pourvoir à tout ce qui peut nous flatter,

et que vous nous donnez le sentiment, la raison et l'intelligence. Le sentiment pour vous connaître ; la raison, pour venir à la recherche de vos perfections ; l'intelligence, afin que vous connaissant clairement, nous ne cessions de vous combler de nos bénédictions, et que sauvés par votre providence, nous puissions nous livrer à la joie, en voyant que, malgré nos corps mortels, vous avez bien voulu nous donner l'éternité en partage. Nous vous avons connu, ô soleil de lumière ! par le seul témoignage de nos sens. Nous vous avons compris, ô vrai chemin de la vie ! O le principe fécond de toutes les créatures ! nous vous avons connu. O vous ! l'auteur, le Père de toute la nature, nous vous avons connu, ô vous qui vivez éternellement ! Dans toute cette prière, nous vous adorons comme la source de toute bonté, et nous ne vous demandons qu'une seule chose, c'est que vous nous accordiez la persévérance dans l'amour de votre connaissance, et que vous ne permettiez pas que jamais nous ayons d'autres sentiments. »

Qui ne serait pas frappé d'étonnement en lisant ces réflexions sorties de la plume d'un homme, je ne dirai pas qui était idolâtre, mais qui certainement n'était ni juif ni chrétien. Entr'autres, la pensée suivante est digne d'une attention toute particulière : « Voici, dit-il, la seule chose dont l'homme doive se féliciter, c'est de la connaissance de votre infinie majesté. » Parole céleste, divine. Jérémie ne s'est pas exprimé autrement : « Que le Sage, dit-il, ne se glorifie point dans sa sagesse ; que le fort ne se glorifie point dans sa force ; que le riche ne se glorifie point dans ses richesses ; mais que celui qui se glorifie, se glorifie de me connaître et

de savoir que je suis le Seigneur, qui exerce la clémence et la justice. » Lorsqu'il juge et condamne, c'est justice ; quand il absout et destine au ciel, c'est bien plutôt miséricorde. Ainsi, la seule chose dont nous puissions véritablement nous estimer heureux, c'est de connaître Dieu et sa justice ; le souverain bonheur du chrétien, c'est de pouvoir dire, les lèvres collées sur son crucifix : « Ce sera là mon juge, c'est donc à lui que je dois chercher à plaire tous les jours de ma vie ; ce sera le même Dieu, modèle parfait d'humilité, de douceur, d'équité, qui me jugera après ma mort. »

C'est pourquoi, chrétiens, soyons donc attentifs à nous rendre d'avance notre juge favorable. Au tribunal de sa justice, la faveur et la haine n'ont point d'accès ; l'éloquence et l'argent sont sans effet : l'innocence seule y est triomphante.

Ne voulez-vous point être jugé ? jugez-vous vous-même. Ou bien aimez votre juge plus que toutes les créatures ; il ne peut y avoir de jugement entre celui qui aime et l'objet de son affection. Rien de plus doux que le jugement de celui dont nous possédons le cœur.

CHAPITRE VIII.

QUEL EST DANS CE JUGEMENT L'ACCUSÉ, QUEL EST L'ACCUSATEUR, DE QUELLE NATURE EST L'ARRÊT QUI S'Y PRONONCE ORDINAIREMENT, OU, QUEL EST CELUI QUI EST OBLIGÉ DE RENDRE COMPTE.

Il est un petit couplet qui ne se compose que d'un seul mot : repentir. Le plus souvent ce n'est pas au

commencement d'une mauvaise action, ou dans le moment d'une sottise qu'il se chante, c'est à la suite. Ainsi le Romain Caton, sur le point de mourir, répéta: « Il y a trois choses dont je me repens : c'est d'avoir confié un secret à un autre, d'avoir fait par mer un voyage que je pouvais faire par terre, d'avoir laissé passer tout un jour sans rien faire de sérieux. »

C'est ainsi que l'Empereur Constantin, à l'article de la mort, disait qu'il avait commis trois fautes dont il se repentait : c'était d'avoir fait mourir son gendre, d'avoir crée Julien César, de n'avoir pas aboli la nouvelle religion. Ce repentir est tardif au fond. Constantin se voyait près de paraître devant le tribunal de Dieu, d'être présenté au souverain Juge et d'entendre prononcer l'irrévocable arrêt. De là ce refrain : je me repens, je me repens, je me repens.

Quel est le juge qui préside au jugement particulier, c'est ce que nous avons vu dans le chapitre précédent. Dans celui-ci, nous allons montrer en outre, quel est l'accusé, quel est l'accusateur, et de quelle nature est l'arrêt qui s'y prononce ordinairement.

§. 1er.

L'accusé, dans ce jugement, c'est l'âme de l'homme défunt, mais seule et tremblante, comme quelqu'un qui vient d'échapper à la chute d'une maison. Dès que le corps, demeure de l'âme, est tombé sous le coup de la mort, cette même âme s'enfuit, n'emportant avec elle que ses vêtements, c'est-à-dire, ses actions. Les parents et les amis environnent le cadavre, mais il n'est donné à aucun d'eux de suivre ou d'accompagner le

mort au jugement particulier. L'âme du monarque le plus puissant paraît aussi bien seule en présence du Christ souverain juge, que celle d'un simple paysan ou du plus misérable mendiant. Domestiques, richesses, dignités et tout autre entourage ne sont point admis dans ce palais, il faut tout laisser à l'entrée ; les œuvres seules suivent. Il n'y a qu'elles d'introduites dans le parquet du souverain juge.

Par là on conçoit facilement combien est ridicule le tourment que nous nous donnons pour gagner les bonnes grâces de ceux qui, tous, nous abandonnent dans cette dernière catastrophe. Ici, chacun plaide seul sa cause, et elle est capitale; et quoiqu'on ait employé nombre d'années pour se préparer à la faire valoir le mieux possible, le désappointement qu'éprouva Lynceste, au rapport d'un historien Romain, n'est pas rare. Lynceste, accusé auprès d'Alexandre, roi de Macédoine, par deux dénonciateurs, était depuis trois ans dans les fers. Enfin on le tira de prison et il reçut ordre de présenter sa défense. Mais bien qu'il eût passé ces trois années à se préparer, il fut néanmoins tellement embarrassé et troublé qu'il ne put presque rien prononcer de son plaidoyer. Au reste, c'est non-seulement la mémoire qui lui fit défaut, il perdit la présence d'esprit elle-même. Personne ne doutait qu'il n'eût été trahi par sa propre conscience, plutôt que par sa mémoire.

Ce n'est pas seulement trois ans, mais très souvent trente, soixante, quatre-vingts, notre vie toute entière, qu'on nous accorde pour mettre la dernière main à notre défense. Enfin on nous tire de prison, on nous fait comparaître seuls, et alors ce n'est pas notre mé-

moire qui est infidèle, mais c'est notre conscience qui nous condamne. Qu'il est petit le nombre de ceux qui songent assez à temps à cette importante affaire ! Nous prenons grand soin de tout le reste, il n'y a que là-dessus que nous nous endormons.

Une foule ne s'occupent uniquement que d'examiner leur avoir et leur argent jusqu'au dernier liard, ils en font ensuite le partage, puis déterminent ceux à qui ils assigneront tel ou tel lot : « Je ne veux pas, disent-ils, que par ma faute il y ait des procès après ma mort, voilà pourquoi j'appelle d'avance un notaire avec des témoins, pour rédiger mon testament. »

Très bien ! nous sommes loin de blâmer cette précaution et cette prévoyance, nous l'approuvons au contraire; mais ce qui semble du dernier ridicule, c'est de désigner ses héritiers, de partager ses écus, de mettre ordre à toutes ses affaires, sans daigner faire la moindre attention à l'état de sa conscience, de ne penser que rarement au salut de son âme, la laissant croupir dans les liens du péché. De même un certain nombre pourvus d'emplois lucratifs, remuent ciel et terre, pour les faire passer à leurs enfants ou à quelques autres des leurs. Nous passons encore condamnation sur cette sollicitude, pourvu toutefois qu'il ne s'agisse pas de sujets incapables et sans aptitude aucune. Mais pour ce qui regarde l'âme, quel soin en a-t-on ? où est sa part dans l'héritage ? que fait-on pour elle ? quels moyens emploie-t-on pour préparer sa défense ? On fait tout pour le corps, cette idole de boue, pour elle on ensemence la terre, pour elle on la laboure, pour elle on la dépouille de ses moissons. Qu'on me

permette de le déclarer, cela s'appelle prudence de la chair, mais c'est un pur travers d'esprit ; c'est de la précaution pour un homme, pour un chrétien c'est de la négligence. C'est ce qui a donné lieu à cette plainte de Jérémie : « Toute la terre est dans la dernière désolation, parce que personne ne veut réfléchir. » Ah ! combien peu sentent toute l'importance de ce jugement capital, si rempli de terreur ! Nous venons de montrer quel est le juge et l'accusé, disons quel est l'adverse partie et l'accusateur, quel est l'avocat et le défenseur.

§. 2.

Point de doute, qu'à ce moment l'ange gardien du défunt, aussi bien que le démon son ennemi, ne se trouvent présents. L'ange qui est préposé à la garde d'un homme dès le premier moment de sa naissance, ne l'abandonne point jusqu'au dernier soupir, toujours attentif, toujours protecteur plein de zèle. Mais voici qui est déplorable, c'est que l'ange vient à se trouver obligé de changer de place, de céder la droite à son adversaire et de livrer enfin au démon cette âme pour la défense de laquelle il a combattu pendant tant d'années. Quoi de plus triste, que de voir Satan se tenir à la droite d'un malheureux qui va sortir de ce jugement avec sa condamnation ?

Si, docile aux inspirations de son bon ange, le défunt a suivi ses avis, ce fidèle gardien alors se tiendra à sa droite, prêt à porter au ciel, aussitôt l'arrêt prononcé, cette âme objet de tant de soins, et à la mettre en possession de l'éternelle félicité. Si, au contraire, rébelle à ses avertissements, il a prêté l'oreille aux suggestions du

démon son ennemi, il sera précipité dans une mer de flammes, séjour d'une nuit éternelle.

Chacun doit donc ici-bas faire la plus scrupuleuse attention à ce qu'il entend, à ce qu'il voit, à ses pensées pour s'assurer si ce sont les conseils de son bon ange qu'il suit, ou bien si ce n'est pas plutôt aux séductions du malin esprit qu'il se laisse entraîner : puisqu'il paraîtra au jugement avec celui-ci ou celui-là. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'âme au moment de ce jugement verra aussi distinctement et aussi clairement le bien ou le mal qu'elle a fait, que si son ange gardien déployant devant elle la longue liste de toutes ses bonnes œuvres, la lui présentait à lire d'un seul coup d'œil. Le démon de son côté apportera la série de tous ses crimes consignés sur une seule et même page. C'est ainsi que l'âme contemplera, non sans honte et sans horreur, les plus légères fautes, comme les crimes les plus énormes; le bien, le mal, ses paroles, ses actions, ses pensées les plus cachées comme elle ferait un tableau représentant l'histoire entière de sa vie; convaincue par sa conscience, elle n'aura ni la volonté, ni le pouvoir d'opposer aucune dénégation. Ici point besoin de témoins, ni d'ajournement, ni de lois, ni d'interprétations de lois. Ici point de remise, point de révision, ni de révocation, point de réplique ni de défense, point d'appel ou de procuration, rien de tout cela n'est admis. C'est une ancienne règle des jurisconsultes : dans les crimes notoires, il n'y a point lieu à appel ; dans le cas dont il s'agit, cette maxime s'observe dans toute la force de la vérité. La cause est de la dernière évidence, la culpabilité est plus que suffisamment dé-

montrée : ici le juge, la sagesse, la justice, la toute-puissance même, qui possède la plénitude de sa science ne peut être trompé, circonvenu, surpris, fléchi, gagné, adouci; il n'est point permis d'en appeler de lui à aucun autre.

Présentement le souverain juge se tait, dissimule dans l'excès de sa douceur, il ferme les yeux sur nos écarts. Cependant il ne cesse de nous faire entendre ses menaces, bien que sans bruit; quand le temps en sera venu, nous dit-il, je jugerai les justices. Ce que saint Bernard explique en disant : « Il viendra, oui, il viendra pour réformer les jugements injustes; pour confondre les faux serments, pour venger la cause de ceux qui ont supporté l'injure, pour rendre justice aux pauvres, pour punir l'injuste mépris dont les humbles ont été l'objet ici-bas. Il viendra certainement celui qui nous déclare par son prophète : quand le temps en sera venu, je jugerai les justices. Comment traitera-t-il les coupables de jugements iniques, celui qui doit juger les justices elles-mêmes? Il viendra, dis-je; oui, il viendra, ce jour du jugement où la pureté du cœur sera d'un plus grand prix que les discours artificieux; où la conscience sans reproche sera plus estimée que la bourse pleine d'or : les paroles éloquentes n'en imposeront aucunement à ce juge, et les présents ne seront point capables de le fléchir. Il jugera les justices, et non pas seulement les fautes opposées à la justice. C'est pourquoi, alors que le temps en sera venu, ne pourra-t-il pas à très bon droit adresser les reproches suivants à celui qui comparaîtra devant son tribunal, et lui dire : « N'ai-je pas dissimulé, n'ai-je pas gardé le silence, n'ai-

je pas réitéré mes avertissements, n'ai-je pas offert cent fois, mille fois, et plus souvent de vous faire grâce et miséricorde? Qu'ai-je donc dû faire davantage en faveur de ma vigne, et que je n'aie pas fait? Je n'ai accordé que quarante jours aux habitants de Ninive pour se repentir, et à vous nombre d'années. Le temps de la miséricorde est passé, voici maintenant celui de la justice seule. Vous vous êtes rendu coupable sur ce point et sur cet autre encore, et je n'ai rien dit. Rendez compte à l'instant. »

Pour faire davantage impression sur nos âmes, les peintres représentent ordinairement le jugement particulier de la manière suivante : On voit, dans le tableau, le souverain juge prêt à rendre justice ; à ses pieds est étendu le cadavre de l'homme qui est sur le point d'être jugé ; l'âme, dégagée des liens du corps, attend l'arrêt. Les témoins de cette scène se tiennent, l'ange gardien d'un côté, et le démon, l'accusateur, de l'autre. Telle est l'image et le tableau du jugement particulier.

§. 3.

Or, trois arrêts différents sont prononcés dans ce jugement. Le premier contre tous ceux qui, ennemis de Dieu, meurent privés de sa grâce ; chacun de ceux-là, sans exception, entend l'épouvantable coup de foudre : « Loin de moi, maudit, au feu éternel ! » Ah ! arrêt terrible, immuable, irrévocable ! O sentence ! ô malédiction ! ô séparation ! ô exil ! ô divorce ! ô feu ! ô éternité ! Où est votre foi, pécheurs, où est votre raison ? D'où en seriez-vous, si votre jugement s'exécutait maintenant ? Et nous ne faisons pas les derniers efforts

pour nous prémunir d'avance contre un semblable sort, et ne pas tomber dans un tel malheur ? O sentence du souverain juge ! sentence la plus effroyable, plus redoutable que quelque genre de mort que ce soit ! Celui-là pourra facilement se faire une idée de cette scène, qui a été témoin de la dégradation d'un prêtre par les mains de son évêque : on le dépouille de la dignité et des ornements du sacerdoce, et on le chasse enfin avec ignominie. C'est ainsi que Jésus-Christ, Pontife suprême et souverain juge, enlèvera à l'âme ce qu'elle possédait, sans lui laisser le moindre espoir ; qu'il la repoussera avec indignation loin de sa présence, et la livrera aux tortures des démons. L'arrêt prononcé, elle se trouve dans le plus absolu dénuement ; toute occasion d'être secourue s'est évanouie pour elle. C'est en vain qu'elle a recours aux excuses, aux larmes, aux prières, aux promesses, aux supplications, qu'elle sollicite quelque appui, tout est inutile.

Le convive qui n'était pas revêtu de la robe nuptiale est chassé de la salle du festin, et personne ne prend son parti. On ôte au serviteur négligent le talent qui lui avait été confié, et aucun ne s'intéresse à lui. Les vierges folles sont exclues de la société de l'époux, et leurs compagnes ne sollicitent point leur admission. Les brebis sont placées à la droite, et les boucs à la gauche, et on n'entend aucune réclamation s'élever en faveur de ces derniers. Le mauvais riche est précipité dans les flammes, et ni Lazare, ni Abraham n'intercèdent pour lui. Quand Noé, Daniel, Job se présenteraient, ils ne sauraient arrêter le courroux du souverain juge.

C'en est fait ; quand la Mère de Dieu, quand tous les anges, quand toute l'assemblée des bienheureux se prosterneraient aux pieds du souverain juge, demandant miséricorde pour une âme seulement, ils n'obtiendraient rien. Son sort est fixé ; l'arrêt est porté ; désormais plus d'espoir, toute ombre d'espérance est évanouie. Le ciel et la terre passeront, pour les paroles du souverain juge, elles ne passeront point, elles s'exécuteront pendant toute l'éternité. L'ange gardien s'étant acquitté de son devoir avec une scrupuleuse exactitude, pourra dire alors : « Je suis innocent du sang de ce réprouvé ; mille et mille fois je l'ai averti : prenez garde, lui ai-je dit, fuyez, ne faites pas cela ; mille et mille fois, je l'ai sollicité, le pressant en ces termes : voyez, soyez attentif, appliquez-vous, faites cela, tentez cet effort, supportez cela ; conduisez-vous de la sorte, et vous vivrez. Il n'a pas voulu vivre, il a voulu périr. Qu'il périsse donc pour l'éternité, que réprouvé par la suprême justice de Dieu, il soit victime d'une mort éternelle. » Alors Satan se saisissant de cette âme comme d'une proie, l'entraînera dans l'abîme, d'où elle ne pourra jamais lui échapper. Comprenez maintenant, vous qui oubliez le Seigneur, de peur qu'il ne vous saisisse, parce que personne ne pourra vous délivrer de ses mains.

L'autre arrêt est prononcé en faveur de ceux qui, ayant vécu dans l'amitié de Dieu, meurent dans sa grâce. Chacun d'eux recevra cet accueil plein de bonté : « Venez, le béni de mon Père, possédez le trône qui vous a été préparé dès le commencement du monde. » A ces mots, le démon accusateur s'enfuira couvert de confu-

sion. Au même instant, l'âme jouira de la présence de Dieu, bien qu'elle ne soit pas encore au ciel. L'ange gardien prendra cette âme déjà comblée de bonheur, la portera dans les cieux pour lui faire partager son éternelle félicité et lui donner ainsi une dernière preuve de son zèle. Tels sont incontestablement les sentiments de saint Augustin. En effet, en parlant de ce jugement, il assure de la manière la plus claire, qu'aussitôt que l'âme est sortie du corps, les anges se présentent pour la conduire au tribunal du souverain juge. S'ils la présentent au tribunal, ils l'introduisent donc également dans le ciel, quand sa sainteté a été reconnue. Ici arrêtons-nous à méditer les félicitations que cette âme reçoit de la part des anges et de tous les bienheureux. Elle a triomphé, s'écrient-ils, elle est maintenant arrivée au port : c'est assez pour elle, de fatigues, c'est assez de larmes, de prières, de veilles et de jeûnes. Un éternel repos, une joie immortelle leur succède dans ce jour. Heureuse pénitence, douces larmes, jeûnes délicieux, précieuses afflictions qui sont couronnés d'un tel succès ! Et à quel prix ne devraient pas être payés et cet arrêt si énivrant de bonheur, et ces félicitations si remplies de charmes. Oui, dût-on être crucifié cent fois, mille fois, c'est peu, quand le jugement doit nous mettre en possession d'une si éclatante récompense.

La troisième espèce d'arrêt se prononce contre l'âme, qui est bannie de la présence de Dieu, jusqu'à ce qu'elle ait entièrement satisfait à la justice divine. L'apôtre saint Jean faisant mention de ce décret de la divine majesté, dit : « Rien de souillé ou de coupable d'abomination n'y entrera (dans le ciel). » Cette condamnation,

à être banni pour quelque temps de la présence de Dieu, sera pour l'âme un supplice plus insupportable, que tout ce que l'homme a pu éprouver de plus cuisant pendant sa vie entière. Etre ainsi exclu du ciel, même pour un peu de temps, causera une honte plus poignante que d'être exposé aux outrages les plus sanglants de tous les hommes réunis, et en butte à toutes leurs malédictions. Mais l'espérance certaine du ciel reste. C'est cette espérance qui faisait la consolation de Job : « Après les ténèbres, dit-il, je verrai de nouveau la lumière. » De ce qui vient d'être dit, découlent ces deux conséquences.

§. 4.

La première, c'est qu'il ne sera pas difficile de comprendre dans quel sens profond l'Ecclésiaste a dit : « Et j'ai dit dans mon cœur : Dieu jugera le juste et l'impie, et alors sera le temps de toutes choses. » Quelquefois tout paraît en désordre, et ce qui est un plus grand sujet d'angoisses, c'est que Dieu semble ne s'occuper aucunement des choses d'ici-bas, et laisser tout aller au hasard et à l'aventure. Aussi l'Ecclésiaste ne craint pas d'avouer : « J'ai dit dans mon cœur, c'est-à-dire, j'ai compris en moi-même avec la dernière évidence, que Dieu n'enlevait pas seulement d'ici-bas les hommes justes et vertueux, mais encore les méchants et les scélérats, et qu'il les jugeait les uns et les autres selon leurs œuvres. Et alors sera le temps de toutes choses. »

Que de péchés, ô mon Dieu ! que d'attentats maintenant cachés, palliés, voilés, dérobés, approuvés ! Cart

représente la justice, ordinairement et publiquement, avec un beau nez en cire; c'est une chose qui se voit tous les jours, on charge les autres des fautes dont on est coupable; il n'est pas rare de décorer les plus criantes injustices des noms de la plus sévère probité. Nous vivons dans un siècle extraordinairement fortuné, à peine trouve-t-on quelqu'un qui se trompe, ou au moins personne ne confesse s'être trompé; et quoique notre conduite soit remplie d'absurdités et même d'impiétés, cependant nous savons tout justifier avec beaucoup d'adresse. Attaquez les erreurs du jour, reprochez à celui-ci ou à celui-là, de suivre une ligne fausse, bientôt les motifs, les preuves, les raisons, les palliatifs, les prétextes, les déguisements arrivent par milliers, on en habille ses écarts le plus honnêtement du monde. Maintenant il n'y a point de tort qui n'ait ses bonnes raisons; à peine si on trouve une injustice qui n'ait son excuse; il n'y a presque aucun désordre qu'on ne décore d'un beau nom, tous sont autorisés par quelque prétexte, tout le monde a de légitimes motifs pour faire le mal; en un mot, point d'écuelle qui ne trouve son couvercle. La vérité, pour un grand nombre, est un objet de dérision. Souvent ce qui est plus clair que le soleil en plein midi, nous avons l'art de l'envelopper des plus épaisses ténèbres; nous savons faire du jour la nuit, avec un tel artifice, que vous feriez serment qu'il y a au moins éclipse. Que d'éclipses de cette façon, ô Dieu! devant les tribunaux et les cours de justice? Parcourez l'univers et voyez, tout est plein de feintes, de ruses, d'hypocrisie, de fraudes, de mensonges, de déguisements, tout regorge de vils trompeurs cachés sous un masque

séduisant. Tous sont prodigues de paroles et de flatteries, peu se piquent d'amitié et de bonne foi. Ce sont chez tous de belles paroles, des prévenances flatteuses, mais au fond du cœur, gît l'amertume du fiel : l'un poursuit l'autre, le trompe, le juge, l'accable, le condamne ; celui-ci calomnie celui-là, le vexe, le dépouille, l'étrangle. La plupart de ces crimes restent inconnus, secrets, cachés, déguisés par le soin extrême qu'on apporte à les dérober aux regards du public.

Attendez, je vous prie, attendez un peu ; tout cela sera mis au grand jour. Le jugement particulier et secret dévoilera toutes ces perfidies tenues si bien cachées, il les qualifiera comme elles le méritent, et les confondra. Et alors sera le temps de toutes choses.

Ce n'est bientôt plus partout que procès et discordes, de tous côtés la chicane s'agite, le nombre des causes et des poursuites devant les tribunaux est infini ; aussi le bon droit est évincé, et celui qui défend la cause la plus juste est condamné. Ici encore, je vous prie, ne précipitons rien ; un autre jugement va bientôt suivre. Et alors sera le temps de toutes choses : tout ce qui est caché sera mis à découvert, aucun crime ne restera sans châtiment.

Aujourd'hui les pauvres et les hommes vertueux, gémissant sous le poids de malheurs de différents genres, sont foulés aux pieds pour le plus souvent ; durant que les autres nagent au sein de l'abondance des plus criminelles délices. Cette chose là seule tire les larmes des yeux et remplit l'âme des plus noires pensées. Mais je vous en supplie de nouveau, ne nous hâtons pas trop de juger, nos jugements doivent être suivis de près de

celui du souverain juge, et alors sera le temps de toutes choses.

L'autre conséquence qui découle de ce que nous avons dit, c'est que la mort des pécheurs est très mauvaise, lorsque l'ennemi de Dieu est cité tout d'un coup à son tribunal ; qu'il le veuille, qu'il ne le veuille pas, il est enlevé à ses parents, à son épouse, à ses enfants, à ses compagnons, à ses jeux, à ses richesses, à ses plaisirs, il est tiré de sa maison, de son lit, pour paraître au jugement ; il est séparé des anges, de Dieu, de tous les bienheureux, par un éternel anathème ; étendu sur un lit de fer et de flammes, il est en proie à d'éternels besoins, à la faim, à la soif, condamné à la société des réprouvés et des démons, à d'éternels supplices. Nous allons vous rendre témoins de ce spectacle, écoutez ce qu'il a d'horriblement merveilleux.

§. 5.

Un jour, sur le soir, un homme riche et d'une noble extraction, se retira avec toute sa famille dans une charmante maison de campagne, pour s'y livrer plus librement avec les siens au plaisir. Cette maison était garnie de meubles et abondamment pourvue de tout ; les appartements, surtout celui du maître, décorés de diverses tapisseries, les litières environnées de rideaux, tout était de nature à exciter à la volupté. Entre les domestiques il se trouva un mauvais sujet, qui, dans une joyeuse collation, fit avaler à son maître, ainsi qu'aux autres domestiques ses camarades, de l'opium. Aussi la plupart, autant par l'effet du vin que par le poison qu'ils avaient pris, tombèrent dans le plus profond

sommeil. Au milieu de la nuit, lorsque tous ressemblaient plus à des morts qu'à des vivants, ce valet perfide et scélérat introduisit dans le logis des voleurs et des brigands, l'ordure de l'humanité. Quand ils eurent dévasté la maison, ils tournèrent toute leur fureur contre le maître. C'eût été peu pour eux de l'avoir dépouillé de tout, s'ils n'avaient ajouté à leurs attentats de faire encore de ce malheureux l'objet de leur infernale dérision. Ils le prennent donc dans cet état d'un inconcevable assoupissement où il ressemblait à un cadavre, l'emportent hors de son lit et de sa maison, et vont le déposer au milieu d'une plaine. Dans ce moment, un effroyable orage se forme, les éclairs sillonnent l'air, le tonnerre gronde, la pluie tombe à torrents, de telle sorte que le maître sort enfin de sa léthargie et s'éveille, il regarde de tous côtés, tremble d'effroi, se croit transporté dans un autre monde; il est saisi d'étonnement et d'horreur, en se voyant hors de son lit, sur la terre nue, loin de son logis, sans domestiques, sans secours, sans abri contre la pluie, l'orage et la tempête, transi de froid, exposé à la violence des vents furieux, et menacé de toutes parts du dernier malheur.

Voulez-vous, lecteur, que je vous nomme cet homme? Pardonnez-le-moi : c'est vous-même et tous vos semblables. Pensez à cette vie qui est sur son déclin, qui touche à cette nuit dont nous approchons de plus près à chaque heure. Nous ne nous en livrons pas moins au plaisir et à de folles joies. Chacun possède une maison de campagne et des vergers, où il s'abandonne à l'avarice, à l'indolence, à la crapule, à la débauche, ou à d'autres vices. Le valet scélérat, qui présente à l'esprit

son maître un rafraîchissement empoisonné, se nomme corps. Ce bon maître cédant à un assoupissement pernicieux, non-seulement s'endort, mais tombe en léthargie. C'est en vain que Dieu, les anges, les hommes le pressent, le stimulent par leurs avertissements, leurs inspirations, les remords; il demeure insensible, les yeux fermés et appesantis par la léthargie. Ah! misérable, qui ne peut sortir de cet invincible assoupissement! Dans cet état affreux, les démons sortis de l'enfer s'en emparent, le ballotent à leur gré, sans qu'il s'en aperçoive et comme un cadavre. Mais bientôt l'orage de la mort s'amoncèle sur sa tête, la colère divine gronde, l'éclair du jugement brille, enfin l'âme ouvre les yeux, mais déjà elle est hors de la maison de son corps, sans secours, sans suite, dans un complet abandon. Mais de quelle frayeur, de quelles angoisses, de quelle épouvante n'est-elle pas saisie, lorsque le souverain juge apporte ses tablettes si scrupuleusement fidèles, d'après lesquelles il prononce l'arrêt. Ecrivez-y donc maintenant tout ce que vous voudrez y être écrit à cet instant; pendant que vous avez la faculté d'écrire et d'effacer, rayez-en ce que vous désirerez en être effacé à ce moment. Vous prononcerez ainsi vous-même votre arrêt.

CHAPITRE IX.

DE CE QUI REND PRINCIPALEMENT CE JUGEMENT REDOUTABLE, OU DES CAUSES QUI NOUS TROUBLENT SURTOUT DANS LE COMPTE QUE NOUS AVONS A RENDRE.

L'oracle de l'ancienne philosophie, l'illustre Sénèque, dans le cours d'une dissertation sur le jour fatal qui termine notre carrière, dit : « Chaque jour emporte une partie de nos forces. Notre vie se mine peu à peu. Aussi, dans la conviction que le moment de l'épreuve approche, et que le jour qui doit décider de toutes mes années va bientôt luire, je rentre en moi-même et je me dis : Jusqu'à ce moment-ci, tes paroles et tes actions n'ont encore rien prouvé. C'est la mort qui m'éclairera sur mes progrès. C'est pourquoi je me prépare avec courage à ce jour, où, à l'abri de toute subtilité et de tout déguisement, je jugerai moi-même si le courage était sur mes lèvres seulement, ou bien dans mon cœur. La mort sera ton juge, me dis-je à moi-même. Je le déclare, les disputes et les conversations savantes, les entretiens, fruit des leçons des philosophes, les discours érudits ne prouvent point le courage ; car le plus lâche parle aussi le langage des braves. Votre conduite n'apparaîtra dans son véritable jour qu'à votre dernier soupir. »

O vérité des vérités ! c'est la dernière heure de la vie qui met à découvert toutes les pensées de l'homme, ses paroles et ses actions ; c'est le jugement qui lui en fait connaître le prix à ce moment où elles sont pesées ;

car c'est au dernier acte d'une comédie, qu'on juge si nous avons bien ou mal joué notre rôle. C'est lorsque quelqu'un rend ses comptes, qu'on aperçoit quelle a été son administration. Nous avons dit plus haut à qui et par qui doit être rendu ce compte. Dans ce chapitre nous allons examiner les causes qui contribuent principalement à rendre cet examen terrible, et le jugement redoutable.

§. 1er.

La première de toutes, c'est le peu de souci qu'on a, ou l'oubli volontaire de ce jugement. Sans doute c'est un mal que de s'abandonner à des inquiétudes frivoles et sans fondement; cependant on n'est pas moins condamnable et moins coupable, quand on ne veut rien prévoir, ne prendre aucune précaution pour l'avenir, et qu'on s'obstine à rejeter loin de sa pensée un objet qui devrait l'occuper souverainement. C'est ce qu'on appelle s'endormir sur ses propres intérêts. Plus la perte dont nous sommes menacés est considérable, plus ce qui en est l'objet doit nous paraître important. Or, c'est du salut, de la vie, de l'éternité qu'il s'agit à ce tribunal que nous ne devons pas perdre de vue. Ce seul point est d'une si grande importance, que tout le reste n'est rien en comparaison.

Morlet Musée le thésauriseur, d'après le récit de la chronique, était un homme mondain, qui ne craignait ni Dieu ni les hommes, et pour qui l'enfer était une pure chimère. Il vécut ainsi, sans s'occuper le moins du monde de son salut, n'étant jamais plus difficile à trouver, que quand il s'agissait pour lui de compter

ses écus. Pour lui le ciel et une bourse bien garnie c'était tout un. Tout en vivant dans la négligence et l'oubli de ses fins dernières, il vint au terme de sa carrière. A ce moment une frayeur soudaine s'empare de cet homme, et il est réduit à un désespoir tel, qu'il lui semble voir l'abîme infernal ouvert sous lui et brûlant de le dévorer. On cherchait à le rassurer en faisant luire à ses yeux des espérances de salut, en lui représentant Jésus-Christ en croix, répandant son sang pour racheter nos crimes et reconquérir nos droits au ciel ; on le pressait de recourir au trône de la miséricorde divine, dont l'accès n'est fermé à personne pendant la vie. Peine perdue. Le ciel, de fer et entièrement sourd à ses plaintes, au lieu de la promesse de ses joies, ne lui faisait entendre que les menaces de son courroux. Dieu et tous les saints semblaient ses ennemis déclarés. Il vécut misérable, et finit de même. La mort est l'écho de la vie : on meurt comme on a vécu. Du côté ou l'arbre penche durant qu'il est debout, il tombe sitôt que la cognée l'a atteint. C'est une vérité proclamée par l'Ecclésiastique : « L'âme perverse perdra celui en qui elle est ; elle le rendra la joie de ses ennemis, et le conduira au sort des impies. »

Les naturalistes prétendent que le cygne, aux approches de la mort, se livre à la joie et qu'en signe de la satisfaction qu'il éprouve il bat des ailes. Fait-il entendre un chant plus mélodieux alors ; c'est une grande question que nous ne touchons pas ici. L'hyène, au contraire, sur le point de mourir, d'après l'assertion des mêmes savants, se laisse aller à la tristesse, elle crie, elle pleure, elle hurle. Aristote trouve la cause

de cette différence dans le sang. C'est pourquoi comme celui du cigne doux et pur remonte vers le cœur au moment de la mort, il n'est pas étonnant qu'il ne résulte de la joie de ce mouvement. Le sang de l'hyène, au contraire, étant épais, amer, corrompu, quand il regagne un cœur déjà malade, donne occasion à la tristesse.

Le bon sang d'un chrétien, c'est la bonne conscience. C'est un oracle de Salomon: « Le méchant s'inquiète dans sa malice; mais le juste espère jusque dans la mort. » Les impies se taisent dans les ténèbres, le Seigneur veille sur les pas de ses saints : notre pied, c'est notre fin. Dieu environnera ses amis d'un secours tout particulier. Jésus-Christ n'oubliera pas les siens, qui l'ont toujours eu présent à leur pensée. Ainsi, voulez-vous ne point redouter le jugement, pensez-y continuellement, préparez-vous y chaque jour.

§. 2.

L'autre cause qui rend le jugement particulier redoutable, c'est le mépris des sacrements. Il est également criminel et de n'en approcher que rarement, ou de les recevoir sans disposition. Ce sont des moyens de salut qui ne produisent qu'un mauvais effet si on y a recours rarement ou sans préparation. Bède fait mention d'un évènement tragique assez connu et bien capable en même temps d'inspirer l'horreur. Au nombre des courtisans du roi Conrad, se trouvait un personnage de beaucoup d'esprit, mais qui cherchait plus à plaire à son maître qu'à Dieu; on l'avait souvent averti de mettre un terme à sa licence effrénée; on lui

avait répété que s'il ne rentrait en lui-même, une vie aussi infâme ne pouvait manquer d'avoir la fin la plus déplorable. Que le moment de la mort était extrêmement incertain, et souvent bien traître ; qu'au sortir de ce monde, il fallait paraître au jugement et devant un tribunal où la moindre parole inutile, la moindre pensée d'impureté était l'objet d'un examen sévère ; que de ce jugement dépendait toute l'éternité. Qu'il devait donc songer à ce qu'il avait à faire. Que jamais personne ne s'était joué de Dieu impunément. Mais il traitait tout cela, avec un malin sourire, de pures rêveries. Cependant, pour ne pas passer pour un libertin achevé, il se hasarda à promettre de faire pénitence, mais à condition que ce serait le plus tard possible. Survient une maladie qui oblige notre homme à garder le lit. Le roi va le voir ; ne lui épargne pas les avis, lui faisant sentir que c'était un moment favorable ; qu'il fallait saisir cette occasion aux cheveux, qu'il n'y avait plus à différer, qu'il était temps de se réconcilier avec Dieu. Lui, pour montrer sa déférence aux prières du prince, déclarait qu'il était parfaitement décidé à réparer sa vie passée ; que cependant il s'acquitterait beaucoup mieux de ce devoir, quand il serait revenu en santé. Qu'autrement, un grand nombre à la cour diraient qu'il n'avait agi ainsi que par crainte de la mort. Il paraissait parler sincèrement ; mais il ne voulait pas apercevoir, le malheureux, que ces ruses du démon tourneraient à sa perte. Cependant la maladie empire, et peu à peu elle conduit notre entêté aux portes de la mort. Le roi revient pour s'assurer, par ses yeux, de l'état du malade. Alors le moribond

déclare que c'est en vain qu'on le tourmente, qu'il ne lui restait plus désormais aucun espoir. Le prince attribue ce délire au mal et regarde cette folie comme sans conséquence ; mais le malade ajoute qu'il n'est point en délire, et que sa conscience criminelle, en proie aux plus horribles tortures, le force à faire cette révélation, et aussitôt il fait en peu de mots le récit suivant : « Je viens de voir, dit-il, près de mon lit, deux jeunes hommes d'une grande beauté, l'un d'eux tenait à la main un petit livre où était écrit tout le bien que j'ai fait, et il me l'a présenté à lire. Hélas ! que j'y ai vu peu de choses ? Bientôt une troupe de démons est accourue, l'un d'eux avait un grand et horrible volume, qu'il m'a également mis sous les yeux. Dès que j'ai eu vu et lu, j'ai reconnu que j'étais perdu, car j'y ai retrouvé tous les péchés de paroles, d'actions, et même de pensées ; j'ai été saisi d'horreur. Alors ces ennemis ont adressé la parole aux deux beaux jeunes hommes. Ce moribond est à nous, ont-ils dit, retirez-vous. Ils n'ont fait que cette seule réponse : Nous ne le nions pas; puisqu'il vous appartient, faites-en ce que bon vous semblera. A ces mots ils ont disparu. Malheureux que je suis, je souffre déjà au point que je sens mes bourreaux non-seulement autour de moi, mais dans moi. C'en est fait de moi, ah ! c'en est fait ; je mérite cent fois être damné. L'enfer s'entrouvre, j'y tombe à l'instant. » Ce fut le dernier refrain du moribond. Car peu après il rendit son âme criminelle. C'est ainsi que l'appréhension d'une pénitence de quelques instants le jeta dans des supplices éternels. Cette vision, dit Bède, ne lui servit de rien, mais elle doit nous profiter à nous.

Il est trop tard de penser au jugement, lorsqu'il est arrivé; le délai est un très mauvais expédient pour mettre ses comptes en ordre.

L'Ecclésiastique nous donne un avertissement bien sage et bien opportun : « N'allez pas dire, déclare-t-il, la miséricorde du Seigneur est grande; il aura pitié de ma faiblesse et il me pardonnera la multitude de mes péchés. Car son indignation est prompte aussi bien que sa miséricorde, et la vue des pécheurs suffit pour enflammer sa colère. Ne différez pas à vous convertir au Seigneur et ne remettez pas de jour en jour; car sa colère éclatera tout d'un coup et au jour de sa vengeance il vous perdra sans ressource. »

Le lion pressé de la faim jette des regards étincelants sur la proie qu'il aperçoit près de lui avant de se jeter dessus et de la déchirer : c'est ainsi que Dieu, dans sa colère, à les yeux continuellement fixés sur le pécheur, et qu'il ne tarde point à le frapper sans miséricorde. C'est pourquoi convertissez-vous promptement au Seigneur et ne différez point de jour en jour. C'est un attentat énorme de faire de la miséricorde de Dieu la complice du démon. La colère de Dieu est un feu horrible; la volonté endurcie dans le mal sert de matière et d'aliment à ce feu. Qui méprise cette miséricorde, enflamme de plus en plus ce courroux; parce que le Seigneur nous mesure à notre aune. Car, dit saint Basile, celui qui ne veut pas, lorsqu'il peut, ne pourra, quand il voudra. Dieu frappe souvent à l'entrée de notre cœur, pour en prendre possession, mais assez ordinairement on ne lui répond autre chose, sinon que le maître dort, où qu'il n'y est pas. Mais il viendra un

temps où nous aussi nous crierons et nous frapperons, et on ne nous repondra pas autre chose, sinon, je ne vous connais point, je ne puis vous recevoir, retirez-vous.

§. 3.

Une troisième cause, qui est une pierre d'achoppement quand il s'agit de rendre compte, ou plutôt qui fait que l'on est condamné et réprouvé avant tout examen, c'est la dissimulation et l'hypocrisie. Vouloir paraître vertueux et ne l'être pas, c'est une belle singerie ; mais en abomination devant Dieu.

Saint Grégoire raconte que dans un monastère, nommé Thongolaton, il se trouvait un religieux de mœurs sévères, d'une admirable modestie, d'un caractère paisible ; en un mot, accompli en tout. Mais il était bien différent de ce qu'il paraissait, comme la fin le prouva. Avec les autres, il faisait semblant de pratiquer le jeûne ; mais, en secret et dans son particulier, il se laissait aller à la gloutonnerie. Pendant long-temps il fut ainsi esclave de la gourmandise, sans que personne s'en aperçût, tous le regardant comme un modèle de mortification. Ce masque de sainteté tomba à la vue de tous ; car ce prétendu jeûneur, se voyant à la dernière extrémité, voulut une dernière fois parler aux solitaires réunis. Ils vinrent avec joie par la confiance que leur inspirait sa vertu ; mais quelle n'était pas leur illusion ! Tous s'attendaient qu'ils allaient entendre sortir de la bouche d'un si saint personnage des paroles pleines d'édification. O simplicité ! le chant mélodieux du cygne, à cette heure dernière, se changea dans le

croassement du corbeau. Pressé par les remords, et tremblant de tous ses membres, le moribond avoua enfin ce qu'il avait tenu secret si long-temps. « Pendant que vous croyiez que je jeûnais avec vous, disait-il, je me rassasiais en secret. Je vous ai paru de mœurs pures ; cependant j'étais bien autre dans mon intérieur. Voilà que je meurs, et avant d'avoir rendu le dernier soupir, je suis déjà sous la dent de l'infernal dragon, qui a serré mes jambes et mes pieds dans les étreintes et les innombrables plis et replis de son abominable queue, et qui a la gueule béante prêt à engloutir mon âme. » A ces mots, il expira. Il n'est pas difficile d'imaginer l'arrêt que prononça le souverain juge contre cet homme. L'hypocrite ne doit s'attendre qu'à la colère de Dieu et à la réprobation. Le moribond n'éprouva cette vision horrible que dans l'intérêt des assistants. Dans tous les cas semblables, on peut dire que le jugement particulier a commencé avant la mort, quoiqu'il n'ait eu d'exécution qu'après.

Soyons donc attentifs aux oracles divins : « Je connais vos œuvres, nous dit le Seigneur ; vous avez l'apparence de la vie, et vous êtes mort en réalité ; car je ne trouve point vos œuvres pleines en ma présence. Réfléchissez donc à ce que vous avez appris et entendu ; mettez-le en pratique, et faites pénitence ; car si vous ne vous tenez sur vos gardes, je fondrai sur vous comme un larron, et au moment que vous y penserez le moins. »

Dans l'ancienne loi, Dieu fit entendre ses justes plaintes à l'occasion d'un grand nombre ; il leur reprochait que leur cœur n'était point droit en sa présence.

C'est le propre de tous les hypocrites de ne point porter un cœur droit en la présence de Dieu ; car ceux qui cachent leur conduite sous le manteau de la dissimulation et du déguisement, semblent croire que Dieu ne pénètre pas le plus intime de leur intérieur. De là ce cœur sans droiture et plein de corruption, qui sera immanquablement un objet de réprobation au jour du jugement.

§. 4.

Un quatrième mauvais prélude du jugement particulier, c'est une affection et un attachement excessif aux objets de fantaisie, aux frivolités, surtout à l'argent. Quiconque se laisse prendre à ce gluau, a peine à s'en débarrasser, même au moment de la mort. Ces objets de nos affections ne cessent de se représenter à notre esprit, et ôtent à notre âme un libre accès au tribunal suprême. Jusqu'ici nous avons eu sous les yeux des scènes d'après lesquelles nous pouvons facilement juger avec combien de difficulté les mourants se détachent des choses dont ils ont été épris d'une manière désordonnée. Dans la vie de l'homme, il arrive à peu près la même chose que dans un syllogisme : la conséquence est toujours d'accord avec les prémisses. Si celles-ci sont bien posées, la conclusion est rigoureuse ; si, au contraire, les antécédents sont spécieux ou faux, la déduction l'est également. De même, telle vie, telle mort. Nous finissons comme nous avons vécu, soit en mal, soit en bien; car l'arbre tombe du côté où il penche, soit à droite, soit à gauche ; ce serait un prodige de le voir tomber à gauche, quand il a toujours incliné vers

la droite, et de même en sens contraire. Celui qui a toujours suivi la ligne droite de la vertu finit rarement par s'égarer dans le sentier détourné du vice. Egalement, celui qui s'est perdu pendant sa vie dans le labyrinthe du crime, retrouve difficilement à la mort la voie de la vertu.

Un personnage plein de religion et de science raconte ce qui suit, au sujet d'un homme opulent : « J'ai parfaitement connu, dit-il, un négociant qui faisait un commerce considérable. Réduit à l'extrémité, vous auriez dit, au jeu de son pouce et de l'index, qu'il comptait encore ses écus ou son or, tant il en avait l'habitude pendant sa vie. C'était, du reste, un honnête homme. »

J'ai vu moi-même et j'ai entendu raconter des faits semblables. Un particulier, entr'autres, à l'article de la mort, demandait encore de l'argent et gourmandait ceux qui le servaient : « Vous ne faites rien, disait-il ; vous n'effacez pas tel et tel nom. Vite, de l'argent ; laissez-moi me lever, que je jette un coup-d'œil sur mes registres et mes notes. »

Oui, ô moribond ! parcourez vos registres ; mais dans un sens bien différent : ceux qui contiennent vos dettes, et non celles d'autrui. Pensez à rendre compte ; songez au jugement.

Mais, comme l'objet qui nous a particulièrement frappé pendant le jour, se représente à nous pendant le sommeil, de même ce qui a flatté l'homme pendant sa vie, revient sans cesse à sa pensée au moment de la mort.

Un chorévêque de Cambrai fait mention d'un riche

usurier en ces termes : « Moi-même, dit-il, j'ai eu occasion de voir, dans le Brabant, un homme extraordinairement avare et très adonné à l'usure. Après plusieurs entretiens avec lui, je me permis à son égard de sévères réprimandes. Tout en lui parlant avec le ton de l'amitié, je l'engageai à renoncer à cet amour excessif de l'or, à mettre enfin un terme à cette maudite usure, et à songer sérieusement que sous peu il rendrait compte à Jésus-Christ, souverain juge ; qu'à ce tribunal l'argent ne pouvait rien. Autant parler à un sourd. Toutes mes remontrances restèrent sans succès ; il n'y eut aucun amendement dans la conduite de cet homme. Cependant il ne semblait pas devoir être rangé dans la catégorie des gens perdus sans ressource ; car, quand il rencontrait des personnes religieuses, il leur parlait avec bonté, et se recommandait à leurs prières ; davantage, il les conjurait ordinairement, avec larmes, de penser à lui, de s'intéresser auprès de Dieu en sa faveur. Le lâche veut et ne veut pas. Cet homme n'avait pas de haine contre le ciel ; mais comme il avait trop aimé l'or pour pouvoir y parvenir, il s'en était rendu indigne. C'est pourquoi, après tant d'exhortations qui n'avaient produit aucun effet, Dieu résolut de couper cet arbre entièrement stérile. Ainsi, ayant tout d'un coup été attaqué de maladie, il n'eut point le temps de se préparer au jugement auquel il allait incontinent paraître. Lorsqu'il était déjà sous le coup de la mort, voilà que deux dogues noirs se présentent près de son lit (spectacle affreux à voir!), attendant son âme pour l'accompagner au jugement. Mais le moribond, la langue sortie de la bouche, de la longueur

d'un pied à peu près (c'est ainsi que s'exprime celui qui rapporte ce fait), expire dans d'horribles convulsions.» C'est pourquoi, selon l'avertissement de l'ange de l'Apocalypse, craignez le Seigneur, et rendez-lui l'honneur qui lui est dû, parce que l'heure de son jugement approche.

§. 5.

La cinquième cause qui rend le jugement particulier redoutable, c'est l'appétit charnel et la luxure. Cette passion n'aveugle pas seulement ceux qu'elle domine; mais elle les oblige à détourner leurs regards de l'approche du souverain juge; aussi j'adresserai à l'homme abandonné à l'impureté les mêmes paroles qu'on répétait, dit-on, à Udon, évêque de Magdebourg: « Udon, Udon, cessez votre jeu; vous avez assez joué, Udon. » Je dis de même: « Cessez, débauché, cessez de vous jouer avec Dieu; c'est assez long-temps avoir joué ce jeu; cessez, et faites pénitence de vos désordres. Bientôt va paraître le souverain juge, qui vous demandera compte de tout cela. Pensez donc de bonne heure à l'état où vous présenterez votre âme et votre corps à Dieu, lorsque vous paraîtrez devant lui. » Saint Ambroise a dit avec beaucoup de vérité: « Celui qui est esclave de ses passions ressemble à un cheval indompté, abandonné à sa fougue, qui se jette, tête baissée, dans les précipices, se broie les membres, se couvre de plaies et se confond. »

Si, au lieu d'un bon cheval qu'on vous avait loué, vous en rendez un boiteux, écorché au dos, en mauvais état, une haridelle, en un mot, le loueur a le droit

de vous dire, comme il arrive ordinairement : « Ce n'est point là mon cheval : je vous en ai donné un tout autre ; je vous ai prêté un bon cheval. » C'est le même reproche, débauché, que vous adressera le souverain juge : « Ce n'est point là, vous dira-t-il, le corps que je vous ai donné ; celui que vous avez reçu de moi était chaste et pur, aussi bien que votre langue et vos mains, et vous me rendez un corps tout sale, tout souillé de la fange de vos passions, tout plein d'ordures, ainsi que votre langue et vos mains. Vous avez eu en dépôt une âme vertueuse et tendrement amie de la continence, et vous m'en présentez une qui est un réceptacle de luxure. Rendez ce que vous devez. »

A ces reproches, que répondra le vil esclave de sa chair ? C'est la même question que se fait Job en gémissant : « Si le Seigneur interroge soudain, dit-il, qui pourra lui répondre ? » Saint Paul parle sur ce sujet avec toute la clarté désirable : « Tout péché, dit-il, dont l'homme se rend coupable, se commet hors le corps ; mais, par la fornication, l'homme pèche contre son corps. Ne savez-vous pas que vos membres sont le temple du Saint-Esprit qui est en vous, qui est un don de Dieu, et que vous n'êtes point à vous. » Vous donc qui paraissez au tribunal du Christ, rendez ce que vous devez ; rendez un corps, rendez des mains, une langue et des yeux, tels que vous les avez reçus, aussi sains, aussi purs du contact des vices.

A une maxime d'Epicure, qui disait que l'on sort de la vie comme l'on y entre, Sénèque répond : « C'est faux, nous mourons plus mauvais que nous ne sommes nés. C'est notre faute et non celle de la nature. Elle a

le droit de se plaindre de nous et de dire : « Eh quoi ! je vous ai engendré sans passions, sans frayeurs, sans superstition, sans perfidie, sans toutes les autres pestes de l'humanité. Sortez de ce monde tels que vous y êtes entrés. Rendez ce que vous devez. » Mais, hélas ! nous ne mourons point avec la même sécurité que nous sommes nés ; nous ne sortons point tels d'ici-bas que nous y sommes entrés ; nous ne rendons point ce que nous devons. D'où vient donc cet obstacle ? « En voici la cause, dit Sénèque, c'est qu'au moment de notre naissance, nous n'avons aucune idée de tous les biens dont le regret nous tourmente à la mort. On songe moins à vivre bien qu'à vivre long-temps ; et cependant tout le monde est maître de bien vivre, et personne ne l'est de vivre long-temps. »

Désirer une longue vie, sans vouloir vivre chastement et sans corriger ses mœurs, c'est le propre de l'homme abandonné à l'extravagance de ses passions. Mais de tels débauchés sont jugés avant le jugement, et Dieu semble dire : « Je ne puis attendre, pour juger, le temps qui avait été fixé ; il faut trancher le fil de la vie de cet homme pour l'empêcher de tomber dans l'excès de la corruption. »

L'an 1260, un jeune homme de Misne, pour jouir de l'objet de sa passion, consentit à se laisser conduire, par un magicien, dans des lieux tout-à-fait secrets. Là, le démon, attiré par l'art du magicien, se présenta sous la figure de la jeune fille pour laquelle ce jeune homme brûlait d'un amour infâme. Ce malheureux, dans l'ardeur de sa flamme impure, présente la main à ce fantôme de jeune personne, qui le repousse contre

le mur avec tant de violence, qu'il expire misérablement à l'instant même. Le cadavre alla frapper le magicien avec tant de force, que ce misérable resta long-temps étendu à demi mort. Allez donc maintenant ; soyez l'esclave de cette honteuse passion, et adressez vos caresses au démon. Il est facile de deviner le sort qui attendait cet homme au jugement particulier.

Un ecclésiastique distingué rapporte un fait plus récent : « Il y a peu d'années encore vivait, à Vienne, un homme infâme et enfoncé dans la turpitude. Une nuit, quelques instants après qu'il fut couché, le démon l'ayant tiré de son lit, l'emporta par les fenêtres, et alla le déposer dans l'écurie d'un des principaux de la ville. Aussitôt, au bruit que faisaient les chevaux, tout inondés de sueur à force de peur, les domestiques accoururent avec de la lumière. Pendant ce temps-là, le diable, regagnant l'air avec sa proie, la porta sous un misérable hangar, où il la laissa tomber dans un bassin plein de noir de teinturier. Bain bien digne de ce libertin. Ensuite, le malheureux ayant été tiré de là par ceux qui étaient accourus à son secours, fut porté à l'hospice de la ville, où il reçut les soins que réclamait son état. L'aventure eut du rétentissement à Vienne, et a été confirmée par un grand nombre de témoins. » En effet, les hommes livrés à l'impureté sont ceux sur lesquels le démon, d'après la révélation qu'en fit l'ange à Tobie, a tout pouvoir, parce qu'ils assouvissent leur brutale passion, comme le cheval et le mulet, qui sont sans intelligence ; sur des êtres de cette sorte, le démon a tout pouvoir.

Du reste, c'est un fait certain, que ceux qui ont

long-temps croupi dans un vice, ne s'en corrigent jamais sincèrement, ils retournent de temps à autre à leur ancien vomissement; enfin victimes d'une mort subite, ils paraissent au jugement sans avoir eu aucunement le loisir de mettre ordre à leur conscience, et encore tout souillés de leurs infâmes débordements. La luxure est un vice horrible et un mal presque sans remède. Car (comme l'assure Osée) ils ne songeront pas à revenir à leur Dieu, parce que l'esprit de fornication est au milieu d'eux, et qu'ils n'ont pas connu le Seigneur. C'est pourquoi je reprends mon cri d'alarme : Cessez, débauché, cessez de vous jouer avec votre juge. C'est assez joué, cessez et renoncez à votre criminelle passion. Le souverain juge ne fera pas miséricorde à celui qui persévère dans le vice.

§. 6.

La sixième cause qui rend le jugement particulier épouvantable, c'est l'intempérance, l'ivrognerie et la crapule. Le roi de Babylone, Balthasar, au milieu d'un festin splendide qu'il donnait, étant déjà ivre et en gaîté, fit apporter les vases d'or et d'argent, que Nabuchodonosor son père avait enlevés du temple qui était à Jérusalem. Ils buvaient le vin et louaient leurs dieux d'or, et d'argent, et d'airain, et de fer, et de bois, et de pierre. A la même heure apparurent des doigts comme d'une main d'homme écrivant, vis-à-vis du candelabre, sur la muraille de la salle du roi, et le roi regardait les doigts de la main qui écrivait. Alors le visage du roi changea, et ses pensées le troublaient ; et

les jointures de ses reins se brisaient ; et ses genoux heurtaient l'un contre l'autre. D'où vient donc à ce monarque cet effroi et cette terreur? D'un simple écrit de trois petits mots seulement : Mané, Thecel, Pharès. Ecrit qui s'adresse à tous ceux qui, sur le point de mourir, doivent incontinent paraître au jugement. Voici la signification de ces termes :

Mané, Dieu a compté ton règne et l'a accompli. Les jours de votre vie jusqu'à la dernière heure et la dernière minute ont été comptés et accomplis. L'arithméticien qui vous accorde le temps de la vie en calcule tous les instants avec la plus scrupuleuse exactitude. Dans son infinie sagesse, il règle toutes choses avec nombre, poids et mesure, et fixe des bornes qui ne peuvent être dépassées.

Thecel, vous avez été mis dans la balance. Cette balance a deux bassins, dans l'un sont les lois divines, dans l'autre les actions humaines, si l'un l'emporte sur l'autre, le vérificateur ne sait point dissimuler. Toutes les actions, qui plus est, toutes les pensées mauvaises seront rejetés comme monnaies de faux aloi.

Pharès. Votre royaume est divisé. Jusqu'à présent vous avez eu l'empire sur votre âme et sur votre corps, désormais ces parties seront séparées ; votre corps sera livré à la corruption et aux vers, votre âme destinée à l'enfer ou au ciel. C'est pourquoi mettez ordre à votre conscience, suivez la voie de la justice, songez que vous avez un compte à rendre et un arrêt à subir.

Lisons souvent, je vous en supplie, ce passage de l'Ecriture, et réfléchissons attentivement à la brièveté de la vie. Du fond de l'enfer les reprouvés nous crient :

« Nous sommes nés et soudain nous avons cessé d'être ; nous avons été consumés dans notre malice.

§. 7.

Soyez donc sobres et tenez-vous sur vos gardes, déjà le jour est terminé, déjà le jour est fixé, nous allons paraître au jugement. Le plus dangereux de tous les vices, c'est l'ivrognerie. Car si dans le moment de l'ivresse on est emporté par une mort subite, et cité en jugement, hélas ! surpris sur le fait et dans le crime même, quelle excuse pourra présenter au souverain juge ce malheureux digne de l'éternelle réprobation ? Aussi Jésus-Christ, parlant du jugement dernier, insiste avec force sur cet avertissement : « Prenez donc garde à à vous, de peur que vos cœurs ne s'appesantissent dans les excès et dans l'ivresse, et dans les soins de cette vie, et que ce jour ne fonde soudain sur vous. » De là ces exclamations remplies de frayeur de la part des saints. David supplie le souverain juge, en s'écriant : « N'entrez pas en jugement avec votre serviteur. Partout où vous voudrez me conduire, je vous suivrai, Seigneur, tout prêt à endurer les chaînes, les coups, la mort, pourvu que vous ne m'obligiez pas à subir le terrible examen de votre justice. » Prières inutiles. Il le subit. Job s'écrie : « Quand je me confierai à la justice de ma cause, je ne me permettrai pas de prendre la parole pour ma justification, mais je me jetterai aux pieds de mon juge pour implorer sa clémence. » L'Eglise supplie pour ses enfants en ces termes : « Avant le jour du terrible examen, ouvrez le trésor de la miséricorde. » Eux-mêmes, dans leurs supplications au Sei-

gneur, le pressent en ces termes : « Ne permettez pas, Seigneur, que notre âme devienne la proie de ce lion ravissant, de peur que par hasard cet ennemi furieux ne nous livre entre les mains de notre juge ; délivrez notre âme de la frayeur de ce tyran. » Saint Chrysostôme s'écrie : « Les jugements des hommes portent souvent à faux ; mais la justice divine n'est sujette ni à l'erreur, ni à la corruption. » Saint Grégoire, pape, empruntant le langage de Job, dit : « Que ferai-je, si Dieu se lève pour me juger, que répondrai-je, s'il vient à m'interroger ? Ce n'est de toutes parts qu'angoisses. » Saint Bernard s'écrie : « Peut-on rien imaginer de plus épouvantable, rien de plus capable de vous tourmenter l'esprit et de vous plonger dans une plus accablante inquiétude, que d'être obligé de paraître en jugement devant un si redoutable tribunal, et d'attendre dans l'incertitude l'arrêt que doit prononcer un juge aussi rigoureux ? » Saint Hubert, évêque de Liége, s'écrie aussi : « Ah ! tourment de mon âme ; déjà le souverain juge se prépare à paraître, je l'entends déjà me crier : rendez compte de votre administration. Il redemande tout ce qu'il a confié, et même avec usure. » Saint Césaire, évêque d'Arles, demande également avec anxiété? « Que deviendrons-nous quand on opposera à nos péchés, aux souillures de nos passions, les douleurs de la croix du Seigneur? De quel œil le Rédempteur verra-t-il notre perte? Nos crimes seront d'autant plus énormes, que Dieu se sera montré plus magnifique dans ses bienfaits à notre égard. » L'empereur Frédéric sécrie à son tour : « Malheur à vous ! princes, car le souverain juge vous traitera comme

vous aurez traité vos sujets. » Que chacun de nous donc s'écrie avec le prophète royal : « Seigneur, faites-moi connaître ma fin, et quelle est la mesure de mes jours, que je sache combien je suis passager. Je ne désire point connaître l'heure et le moment de mon jugement, je sais que vous n'avez point coutume de nous faire part de cette connaissance, et qu'elle ne peut être pour moi d'aucune utilité. Mais faites-moi comprendre, ô mon Dieu ! l'illusion de la vie, que je me conduise comme devant bientôt mourir, que je mette ordre à ma conscience, afin que je puisse paraître avec quelque confiance devant votre tribunal. Laissez-moi donc, afin que je respire avant que je m'en aille, et que je ne sois plus. »

Je finis ce chapitre par deux petits avis. Pélage raconte qu'un jeune religieux fit la question suivante à un de ses anciens : « D'où vient, mon révérend Père, que mon cœur est si dur, que je n'ai pas même la crainte de Dieu. » Le vieillard lui répondit sur le champ avec ingénuité : « Vous n'avez pas la crainte de Dieu, parce que vous vous aimez, parce que vous vous flattez, vous êtes en tout plein d'indulgence pour vous-même, vous ne connaissez point vos défauts. De là cette dureté de cœur. Vous savez que notre première origine à tous est la boue. Aussi nous sommes presque entièrement de boue. Pour lors cette boue se durcit au soleil de la vaine complaisance. Aussi l'homme qui se complaît en lui-même devient dur comme la pierre. » Le vieillard ajouta : « N'oubliez pas qu'il vous faut paraître au jugement de Dieu. »

Voici ces deux et salutaires avis : D'abord, soyez pour

vous-même un juge sans indulgence, sévère, inexorable, plein de bonté pour les autres, sans pitié à votre égard. Ensuite ayez continuellement présent à l'esprit le jugement particulier auquel vous devez indubitablement paraître. Vous n'éviterez pas le jugement du Tout-Puissant, dont l'œil pénètre tout.

CHAPITRE X.

DES CAUSES QUI RENDENT SPÉCIALEMENT LE JUGEMENT PARTICULIER FAVORABLE, OU DE CEUX QU'IL FAUT IMITER QUAND IL S'AGIT DE RENDRE COMPTE.

L'expérience nous démontre avec combien de vérité Sénèque le philosophe a dit : « On s'en rapporte plus aux yeux qu'aux oreilles; la route des préceptes est longue, celle des exemples est plus courte et plus sûre. De longues leçons sont une chose ennuyeuse; l'exemple est le plus court moyen pour instruire. » Dieu commanda à Moïse un ouvrage très compliqué, en lui ordonnant de faire faire tant de vases, tant de diverses espèces, tant de bassins, tant de parties du chandelier, tant d'anneaux, tant de voiles et de rideaux, tant d'autres ustensiles, qu'un homme aurait pu s'excuser sur sa mémoire et dire : qui serait capable de retenir toutes ces ordonnances? Eh bien, aurait pu lui répondre le Seigneur, prenons un chemin plus court. Allons, mon cher Moïse, regardez, *inspice*, et faites selon le modèle qui va vous être montré sur la montagne. Le moyen le plus court pour remettre dans sa route celui

qui s'égare, c'est de lui dire : en voilà qui marchent devant vous, suivez-les, vous ne vous tromperez pas.

Tous tant que nous sommes de vivants, nous marchons dans le chemin du jugement, auquel différents sentiers aboutissent ; les uns mauvais et impraticables, d'autres sont loin d'être sûrs, dans ceux-ci on rencontre mille détours, on ne peut sortir de ceux-là et il conduisent droit à la mort. Nous savons que tant de centaines de milliers d'hommes avant nous sont partis pour ce jugement ; il est donc de la dernière importance pour nous de ne suivre absolument que ceux qui ont marché dans la bonne et droite voie avec plus de sûreté que tous les autres : c'est ce dont nous allons parler un peu au long.

§. 1er.

De tous ceux qui, sous l'ancienne alliance, se sont distingués par leur sainteté, contentons-nous de fixer nos regards sur les deux astres qui éclaireront tout notre chemin au jugement. Le prince du pays de Hus, Job, et le roi de Jérusalem, David, n'ont pas perdu de vue un seul instant le tribunal de Dieu. Le premier dit de lui-même : « J'ai toujours redouté les flots de la colère de Dieu, et jamais je n'ai pu supporter le poids de sa majesté. Que ferai-je, si Dieu se lève pour me juger ? que répondrai-je, s'il vient à m'interroger ? » C'est ainsi qu'il exprime d'une manière très significative et avec un art incroyable la crainte qu'il éprouvait à la pensée du jugement. « Je redoute mon juge, dit-il, à l'égal des vagues en courroux, prêtes à fondre sur moi. »

Lorsqu'un torrent rapide, gonflé extraordinaire-

ment, est enfin venu à bout de rompre ses digues, il inonde la plaine voisine, ou se précipite à travers les rochers, ou roule des montagnes d'eau contre les habitations. Alors le voyageur qui va à la rencontre a sous les yeux la perspective d'un trépas auquel il tenterait inutilement d'échapper. Retourne-t-il sur ses pas? le fleuve dans sa course rapide l'a bientôt atteint et enseveli au milieu de sa fuite. Veut-il détourner à droite ou à gauche? ce n'est de tous côtés qu'une vaste mer. Cherche-t-il à braver le courant du fleuve? la mort devient inévitable ; car il n'y a aucun moyen de fuir. C'est ainsi qu'avant d'être submergé, il meurt presque d'angoisses. Le même spectacle se renouvelle, lorsqu'une averse, un ouragan furieux, ou une trombe surprennent le voyageur en pleine campagne, ou quand au milieu de la mer, les flots fondent avec impétuosité sur un navire. Ici point moyen d'échapper. C'est ce qu'exprime Job : « L'horreur, dit-il, que j'éprouve à la pensée du tribunal de la justice divine, produit sur moi l'effet d'une énorme montagne d'eau que je verrais prête à crever sur ma tête ; de quelque côté que je songe à fuir, je me trouve arrêté. Tous les stratagèmes auxquels je pourrai avoir recours pour me garantir contre son impétuosité, hélas, je le reconnais, sont inutiles ; il ne me reste ni secours, ni espérance, ni aucun parti auquel je puisse aviser, je ne saurais échapper au jugement. Tribunal de Dieu, tribunal inévitable ; je sais que je dois paraître devant Dieu qui me jugera, je le sais. Je dois être exposé aux regards scrutateurs de l'éternel, et subir son jugement, je le sais. Mais hélas! ce que j'ignore, c'est la réponse à faire au souverain juge. »

Cependant il avait toujours l'espoir de trouver son juge d'autant plus favorablement disposé à son égard, qu'il avait montré lui-même plus de bonté et de générosité envers les pauvres; car il ajoute aussitôt : « Dieu sait si j'ai repoussé la prière du pauvre, si j'ai fait languir les yeux de la veuve; si j'ai mangé seul mon pain, si je ne l'ai pas partagé avec l'orphelin. »

Cette continuelle méditation de l'approche du jugement, et cette étonnante bienfaisance envers les pauvres, contribuèrent beaucoup sans doute à désarmer la justice du souverain juge.

Le roi David, tout aussi pénétré de la crainte des jugements de Dieu, et toujours occupé de ces pensées, dit : « Ses jugements sont toujours devant mes yeux. Les jugements du Seigneur sont véritables, ils se justifient par eux-mêmes. Je me suis souvenu, Seigneur, de l'éternité de vos jugements. Je reconnais, Seigneur, la justice de vos jugements. Ma chair est pénétrée de votre crainte; vos jugements remplissent mon âme de terreur. » C'est ainsi que David, rempli de prudence après sa première chute, devint un homme selon le cœur de Dieu. Le souvenir continuel et la crainte du jugement de Dieu portèrent ce prince au comble de la sainteté.

§. 2.

Sous la nouvelle alliance, un grand nombre, quoique bien avant dans l'amitié de Dieu, se préparèrent néanmoins avec soin au jugement. Nous les citerons sans observer d'ordre.

Saint François d'Assise, quoique gratifié de communications intimes avec Dieu, voulut cependant,

pour se présenter dans une plus grande pureté à son juge, expirer nu sur la terre nue, afin d'imiter, autant qu'il était en son pouvoir, son juge expirant sur la croix. Il se fit aussi lire le passage de l'Evangile de saint Jean sur les souffrances de Jésus-Christ. Ensuite, après avoir recommandé à ses religieux la patience, la pauvreté, l'obéissance, il se mit à réciter le psaume cent quarante un : «J'ai crié vers le Seigneur, j'ai adressé mes vœux au Seigneur. Je répands mes prières en sa présence, et je lui fais part de mes tribulations. Délivrez mon âme de sa prison, afin que je glorifie votre nom ; les justes attendent votre jugement sur moi. » A ces mots, il remit son âme entre les mains paternelles de son juge. L'an mil deux cent soixante-dix de l'ère chrétienne, Louis IX, roi de France, attaqué d'une maladie mortelle, ne cessa d'adresser à Dieu cette prière : « Faites-nous la grâce, Seigneur, de mépriser les prospérités du monde et de ne redouter aucune de ses adversités. » Au prêtre qui, avant de lui administrer le saint Viatique, lui demandait selon la coutume s'il croyait à la présence de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans le sacrement de l'autel, le saint roi fit cette réponse : « Je le crois, dit-il, d'une foi aussi assurée que si je le voyais en ma présence sous la forme sous laquelle il monta au ciel. Pendant son agonie, il récita ce passage du psaume : « Pour moi, grâce à la multitude de vos miséricordes, j'entrerai dans votre demeure, je me prosternerai dans la crainte devant votre sanctuaire. Seigneur, conduisez-moi dans votre justice.» C'est ainsi qu'à la suite d'une sainte mort il alla se présenter à son juge. Voilà, chrétien, faites selon l'exemple qui

vous a été donné par le plus pauvre des hommes et le plus puissant des rois.

Au rapport de Stobée, Arimneste, à qui l'on demandait quelle était dans la vie de l'homme l'affaire qu'il regardait comme la plus importante : « C'est de bien mourir, répondit-il. » Rien assurément n'est plus désirable que de ne pas être cité devant le redoutable tribunal à l'imprévu, et de s'envoler au ciel au sortir de ce monde. Arnulphe, noble Flamand, que saint Bernard, abbé de Clairvaux, avait déterminé, non sans un miracle de la grâce, à embrasser la vie religieuse, étant à l'extrémité et en proie aux douleurs d'une violente colique, s'écria tout d'un à coup après avoir reçu les sacrements : « Toutes vos promesses sont vraies, Seigneur Jésus, oui, elles sont véritables. » Il y en avait qui pensaient que ces paroles étaient la suite du délire excité par la violence du mal, et qu'il ne savait ce qu'il disait. Mais lui, répétant les mêmes paroles, assurait que la promesse de Jésus-Christ était très vraie : « Personne ne quittera pour moi et pour l'Evangile sa maison, ou ses frères, ou ses sœurs, ou son père, ou sa mère, ou ses enfants, on ses biens, que même dans ce siècle il ne reçoive au centuple, et dans le siècle à venir, la vie éternelle. » De même cette autre promesse ne peut être fausse : « Celui qui aura triomphé ne sera point sujet une seconde fois à la mort ; à celui qui sera victorieux je donnerai une manne cachée. »

§. 3.

Il s'en est trouvé, mais en fort petit nombre, qui sur le point d'aller paraître au jugement, ont laissé aper-

cevoir un doux sourire, fruit du bon témoignage de leur conscience.

Un ancien historien, Grégoire de Tours, raconte que dans le monastère de sainte Radégonde, une vierge nommée Disciola, nièce du bienheureux Salvien, évêque d'Albi, mourut dans cette sainte joie. Au moment où le mal empirant ne laissait plus de doute sur l'approche fatale de la dernière heure, la malade comme reprenant sa force, dit aux sœurs de sa communauté : « Je me trouve tout-à-fait mieux, je n'éprouve plus de douleurs. Allez, mes sœurs, soyez sans inquiétude, je vais prendre un peu de repos. » Elles se retirèrent donc par égard pour la malade. Etant revenues auprès d'elle à peu de temps de là, elle la virent les bras étendus vers le ciel, et parlant seule : « Recevez mes remercîment, disait-elle, bienheureux serviteur du Dieu Très-Haut. Voilà la troisième fois aujourd'hui que vous prenez ma défense. » Comme ses compagnes qui environnaient son lit lui demandaient à qui elle adressait ces paroles, elle ne leur répondit pas le moindre mot. Peu après, elle se mit à parler et à rire. C'est ainsi que dans l'espérance d'une sentence de miséricorde elle alla comblée de joie se présenter à son juge. Le corps ayant été lavé selon l'usage devint d'une blancheur si éclatante, que l'abbesse ne put jamais trouver un linceul qui égalât l'éclat merveilleux du cadavre.

Un chorévêque de Cambrai rapporte un fait très certain : « J'ai vu, dit-il, une dame de distinction, qui peu de temps après être entrée dans le mariage, conçut une aversion extrême pour tous les attraits des plaisirs, remplie qu'elle était de dégoût pour tout ce qui ressen-

tait la vanité ou la légèreté. On ne la vit jamais rire, sinon avec modestie et dans la compagnie de personnes vertueuses. A la maison, revêtue d'habits grossiers, elle vaquait aux plus bas emplois comme la dernière des servantes. Le mari ne vit point avec peine cette extraordinaire sainteté de son épouse. Une femme si pieuse ne put jouir long-temps de la santé. Attaquée d'une maladie mortelle, et bientôt réduite à l'agonie, elle demeura long-temps sans parler et sans sentiment ; enfin ouvrant les yeux et les élevant au ciel, elle laissa apercevoir le plus grâcieux sourire, sans dire un seul mot. Les traits de son visage conservèrent cet air joyeux après sa mort. » Le même auteur raconte encore ce qui suit :

« J'ai été témoin moi-même, dit-il, en compagnie d'un autre prêtre, du même spectacle dans la cabane d'une pauvre femme. Là, un innocent enfant étant à l'extrémité, parut d'abord éprouver de violentes douleurs, puis tout d'un coup portant ses regards vers le ciel, il fut pris d'un si violent accès de rire, que son visage et tout son corps étaient en mouvement, et qu'on eût pu l'entendre hors de la maison. Nous qui l'avons vu, dit-il, nous n'avons pas le moindre doute que cet excès de joie ne soit provenu de la vue des anges venant au devant de cet âme si pure. N'avoir aucun reproche à se faire, c'est le principe de la béatitude. »

Un autre auteur ajoute : « On sait que quelques-uns ont ri et chanté au moment de la mort par un secret pressentiment des futures délices dont ils avaient un avant-goût. De ce nombre a été, dans la ville de Bruges, un saint et savant personnage de l'ordre de Saint-Dominique. Etant tombé dangereusement malade, plus il

approchait de sa fin, plus il manifestait de joie. Un de ses compagnons le pria avec larmes de vouloir lui faire connaître s'il venait à recevoir quelque consolation extraordinaire de la part de Dieu. Le moribond lui fit cette réponse : J'en ai reçu, dit-il, car j'espère bientôt voir le Seigneur Jésus mon juge. Et moi, dit l'autre, je vous en conjure par lui-même, indiquez-moi de la main ou par quelque autre signe, si vous obtenez le bonheur que vous attendez. J'y consens, dit le malade, si le Seigneur me le permet. A trois jours de là, la maladie faisant d'effrayants progrès, toute la maison se rassembla autour du lit du malade, pour recommander au souverain juge cette âme sur le point de paraître devant lui. Pendant les prières, le malade élève doucement la main et met l'index dans l'endroit convenu, puis d'une voix faible et cassée, il est vrai, il s'efforce de chanter : Nous verrons Jésus en Galilée, comme il nous l'a dit, alleluia. A ces mots son âme alla comparaître au jugement. »

A tous ceux-là, on peut appliquer cette réflexion de Job : « Dieu ne rejette jamais le juste ; il ne fortifie pas le bras du méchant. Bientôt il rendra le sourire à tes lèvres, et les chants à ta voix. » « Le sourire de la joie la plus vive se répandra sur les lèvres des justes, dit saint Grégoire, lorsqu'à la fin des tourments de leur exil, leurs cœurs iront plonger au fleuve de l'éternelle félicité. » C'est de ce sourire que Salomon et l'Ecclésiastique ont dit : « Son dernier jour sera plein de joie. Pour celui qui craint le Seigneur joie à la fin de sa vie, et bénédiction au jour de sa mort. » Et répétant la même maxime : « Pour celui qui craint le Seigneur, dit-il, le

bonheur est à la fin de la vie, et la bénédiction au jour de la mort. »

Parmi les payens, on a peine à en compter un ou deux qui, au moment de la mort, aient manifesté quelque ombre de joie. Théramène l'athénien, contraint de se donner la mort dans la prison où il était gardé, avala sans hésiter le breuvage empoisonné qu'on lui présenta. Il jeta à terre le reste qui en tombant fit un certain bruit, puis rendant le vase à l'exécuteur public qui le lui avait présenté : « A la santé de Critias, dit-il. Allez donc promptement lui porter cette potion. » Critias était le plus cruel des trente tyrans. « C'est assurément se soustraire au supplice, dit Valère, que de savoir l'accepter avec cette facilité. » Ainsi Théramène abandonna la vie de la même manière que s'il fût mort dans son lit. Dans la pensée de ses ennemis une telle mort fut un châtiment, à son propre jugement ce ne fut qu'une manière de finir comme une autre.

Elle fut bien autrement sainte la fin du moine Platon, ce parfait modèle de toutes les vertus, qui souffrit la prison et l'exil pour l'amour de Jésus-Christ. Succombant enfin sous le poids des fatigues et de la vieillesse, il vit avec joie le tombeau s'ouvrir devant lui, et rendit grâces à Dieu, de ce qu'il avait fait arriver son misérable serviteur, tout indigne qu'il en était, à ce moment qui allait le faire entrer dans le port. C'est ainsi que d'un visage serein et joyeux, il salua la mort comme le terme de tous ses travaux et le principe d'un éternel bonheur. Cependant il n'en remplit pas moins tous les devoirs d'un chrétien qui se prépare à comparaître sous peu devant son juge. Mais comme Jésus-Christ

Notre-Seigneur n'était pas tant pour lui un juge sévère, qu'un père plein de tendresse, il composa pour lui-même ce refrain funèbre : « Les morts ressusciteront ; ceux qui sont dans les tombeaux en sortiront et les habitants de la terre seront comblés de joie. »

Pendant qu'il le chantait et qu'il engageait les autres à lui faire accompagnement de leurs voix, penchant la tête à droite, il rendit paisiblement son âme à Jésus-Christ son juge.

Avec combien de sagesse et de vérité saint Augustin a dit : « Ne craignez point, celui-là ne peut point faire une mauvaise mort, dont la vie a été vertueuse. » Plus la conduite pendant la vie a été voluptueuse et dissolue, plus l'aspect de la mort est redoutable et triste. Plus, au contraire, la vie a été austère et mortifiée, plus on envisage le trépas avec confiance et avec joie.

§. 4.

L'interprète grec Pélage rapporte qu'un vieillard de la Scythie, rempli de religion, se trouva aux prises avec une maladie cruelle qui le conduisit au tombeau. Comme un grand nombre des siens environnait son lit de mort, déplorant la perte prochaine d'un si bon père, le vieillard promenant ses regards autour de lui, d'une manière inaccoutumée, se mit à rire à deux ou trois reprises différentes. Les assistants, frappés d'étonnement, lui demandèrent pourquoi, durant que les autres fondaient en larmes, lui au contraire riait. « J'ai ri, dit-il, de ce que vous craignez la mort, qui est une loi commune pour tous et à laquelle personne n'échap-

pera. J'ai ri ensuite de ce que vous redoutez la mort, sans songer malgré cela à vous y préparer. En troisième lieu, j'ai ri de vous voir pleurer, quand il serait beaucoup plus convenable de vous livrer à la joie, puisque je vais passer, du lieu des épreuves, au séjour du repos. » A ces mots, il ferma les yeux et alla recevoir l'arrêt du souverain juge. « La mort, dit saint Augustin, ne doit point être regardée comme un mal, quand elle a été précédée d'une vie chrétienne.

Le saint prêtre Ursin en est une preuve. Il avait passé quarante ans dans le sacerdoce, d'après le témoignage de saint Grégoire, quand il se trouva au terme de sa carrière. Sur le point de comparaître devant le tribunal de Dieu, il s'écria tout d'un coup dans un ravissement de joie : « Soyez les bien-venus, mes bons maîtres, soyez les bien-venus. Et d'où me vient cet excès de bonheur, qu'ils daignent visiter un vil esclave tel que je suis ? Je vous rends grâces, oui je vous suis très reconnaissant. Je vais à l'instant, je vais, me voilà. » Comme il répétait souvent la même chose, ses amis qui l'entouraient lui demandèrent à qui il adressait ces paroles ; il leur répondit : « Et ne voyez-vous pas les saints apôtres Pierre et Paul. » Se tournant de nouveau vers eux, il répétait : « Je vais, je vais. » A ces mots, environné de ce glorieux cortége, il alla se présenter à son juge.

Saint Grégoire ajoute les réflexions suivantes : « Nombre de justes ont été gratifiés au moment de leur mort de la vision des saints qui les ont précédés dans la gloire, et cela pour ôter son horreur à l'arrêt de mort prononcé contre nous tous. Leur âme est en même

temps récrée par la vue de la société des bienheureux, pour que sa séparation d'avec le corps puisse avoir lieu sans douleur et sans effroi.

Jésus-Christ Notre-Seigneur, dans sa sollicitude pour notre salut, nous avertit de penser au moment où nous serons cités à son tribunal : « Et moi je vous dis, nous déclare-t-il, employez les richesses injustes à vous faire des amis, afin que quand vous viendrez à défaillir, ils vous reçoivent dans les demeures éternelles. » Il faut de bonne heure travailler à se faire des amis qui nous obtiennent une sentence favorable. Quel est le meilleur moyen pour y réussir, c'est ce que mon Trismégiste nous enseignera. Assurément ces amis du souverain juge, dont nous aurons ainsi gagné d'avance l'affection, par notre zèle, ne pourront que nous inspirer une grande confiance quand nous comparaîtrons devant son tribunal.

Au reste, le souverain juge lui-même est très disposé à diminuer la crainte et l'horreur du jugement en faveur de ses amis. Aussi s'est-il rendu visible à nombre d'entre eux, avant que de leur faire subir le redoutable examen. C'est comme s'il leur eût dit : « Me voici, mon cher moribond, moi votre frère et votre Sauveur, bien que votre juge, puisque mon Père m'a chargé de cette fonction. Il n'y a pas lieu de tant craindre. Que mes ennemis seuls soient saisis d'épouvante et qu'ils tremblent. Jusqu'ici je vous ai compté au nombre de mes amis, et même de mes frères. Car vous m'avez donné la preuve de votre foi en trois choses surtout. D'abord, par votre admirable patience dans les adversités. Ensuite parce que vous n'avez jugé personne ; car

vous saviez que c'était à moi qu'était réservée cette fonction, et qu'à moi seul appartient le droit du glaive. Enfin parce qu'en tout, vous avez conformé votre volonté à la mienne ; au moins avez-vous tenté de le faire. Courage donc, bon serviteur, courage, ami et frère fidèle. Dans ce moment, par suite de l'arrêt prononcé contre tous les mortels, vous comparaissez devant mon tribunal ; mais rassurez-vous et croyez-moi, vous ne trouverez pas tant un juge qu'un père. »

C'est ainsi que Jésus-Christ apparut à saint Antoine de Padoue qui chantait ses louanges, c'est ainsi qu'il se fit voir à Thrasille, aieule du Pape saint Grégoire, c'est ainsi qu'il a apparu à nombre d'autres au moment de la mort.

L'an mil quatre-vingt huit, Bérenger, âgé de près de quatre-vingt dix ans, homme d'une opiniâtreté incompréhensible et ennemi toujours déclaré du mystère de l'Eucharistie, malgré tous les livres écrits contre son erreur, malgré toutes ses discussions avec nombre de savants, malgré tous les conciles assemblés pour condamner son opinion, fut enfin, le jour même de l'Epiphanie de Notre-Seigneur, réduit à l'extrémité et sur le point de comparaître au jugement ; alors il désavoua son opiniâtreté et confessa son erreur en prononçant, avec de longs gémissements, ces paroles : « Aujourd'hui Jésus-Christ mon Seigneur m'apparaîtra à cause de mon repentir ; ce sera, comme je l'espère, pour me faire partager sa gloire ; ou bien pour se venger sur moi, comme je dois le redouter, à cause de tous ceux que j'ai séduits. »

Observez, lecteur, qu'avant le jugement il faut ré-

tracter ses erreurs, rétablir la réputation qu'on a flétrie, faire les restitutions voulues.

Mais le saint évêque de Thibar, Félix, vit approcher l'heure du jugement avec bien plus de joie que cet hérésiarque. Condamné à perdre la tête, lorsqu'on le conduisait au supplice, il fit, à haute voix, la prière suivante : « Seigneur Jésus, je vous rends grâces de ce que je suis arrivé à ma cinquante-sixième année. Quatre choses principalement sont pour moi un motif d'une grande consolation : j'ai annoncé la vérité, je n'ai point livré les saintes écritures, j'ai conservé la virginité, et dans ce moment, par amour pour vous, je porte ma tête sous la hache du bourreau. » C'est prévenir la justice en sa faveur avant le jugement, que de s'appliquer avec courage à chérir la vérité, à fréquenter les prédications de la divine parole, à conserver la pureté de son état, et à souffrir la mort avec constance et résignation. A celui qui s'efforce d'être tel, Isaïe fait le souhait le plus flatteur : « Repose en paix sur ta couche, toi qui as marché dans la justice. » Pour cet homme, joie à la fin de sa vie, et allégresse à son dernier jour, c'est lui qui pourra dire avec saint Ambroise : « Je ne crains point de mourir, parce que nous avons un bon maître. »

§. 5.

Saint Grégoire raconte un fait dont il avait une parfaite connaissance : « Quelquefois, dit-il, le Dieu tout-puissant, pour fortifier le courage de ceux qui conçoivent trop d'appréhension de ses jugements, leur fait à l'avance certaines révélations de nature à leur ôter

toute crainte au moment de la mort. » Mais pourquoi Dieu n'a-t-il pas exempté de l'horreur de ses jugements certains personnages d'une sainteté éminente ? c'est ce que nous expliquerons dans son endroit, d'après le même auteur. Or voici ce que rapporte saint Grégoire : « Dans le monastère où je me trouvais, dit-il, vivait un nommé Antoine, qui, chaque jour, par ses soupirs et ses larmes, exprimait à Dieu l'ardent désir dont il brûlait pour les joies de la céleste patrie. Il s'appliquait habituellement, avec le plus grand soin, à méditer les paroles des divins oracles, non par amour de la science, mais pour faire couler ses pleurs et s'exciter au désir des choses célestes; et cela, afin que son âme, s'enflammant dans ces méditations, s'élevât avec plus de facilité vers la bienheureuse patrie, par le mépris des vanités d'ici-bas. Pendant qu'il s'abandonnait à ces saintes ardeurs, dans un moment de relâche, il lui sembla entendre ces mots : « Préparez-vous ; vous devez dans peu quitter ce lieu d'exil. » Mais lui, avec une admirable candeur, répondit : « Je ne suis point en état d'entreprendre ce voyage. » Sur-le-champ on lui répliqua : « S'il ne s'agit que de vos péchés, Dieu vous les pardonne. » Malgré cela, il ne cessa pas d'être en crainte. La même voix se fit entendre de nouveau la nuit suivante, et fortifia singulièrement son âme contre l'approche du jugement. A cinq jours de là, il alla, selon l'avertissement qu'il avait reçu, comparaître devant son juge, animé d'une plus grande confiance que jamais. »

Comme nos écuyers jugent des qualités d'un cheval par la tête, les oreilles et la bouche, de même on peut augurer de la bonne ou mauvaise issue du jugement et

de l'arrêt qui y sera prononcé, par la vie passée. La persévérance dans la vertu est suivie d'un jugement favorable, une conduite pieuse recevra un accueil plein de bonté, le souverain juge se montrera miséricordieux envers une âme religieuse.

En preuve de ce qui vient d'être dit, Jérôme Platus rapporte ce dont il avait été témoin, parmi les religieux au milieu desquels il avait vécu : « Il s'en trouva un, dit-il, qui ayant appris que l'heure de son départ pour l'éternité approchait, se laissa aller à une joie si vive, qu'il embrassa étroitement à trois reprises différentes le frère qui lui annonçait cette nouvelle. Un autre, dans la même circonstance, c'est-à-dire, à qui on venait de faire connaître qu'il allait être cité devant Jésus-Christ son juge, bien qu'il n'eût presque plus de voix et qu'elle fût presque entièrement éteinte, recueillit néanmoins tout ce qui lui restait de force, et avec les marques de la joie la plus vive, il commença à réciter le cantique *Te Deum laudamus*. Nous savons encore, ajoute-t-il, qu'un autre, au moment où il rendait le dernier soupir, entonna ce verset du psaume : « Je me suis réjoui dans cette parole qui m'a été dite : Nous irons dans la maison du Seigneur. *Lætatus sum in hic quæ dicta sunt mihi, in domum Domini ibimus*, » et expira dans le même temps. »

Il ajoute : « Guillaume Elfinsthone, né en Ecosse, de parents écossais, aussi distingué par sa naissance que par son génie et sa vertu, fut admis dans notre société, entrant à peine dans l'adolescence. Il n'y avait pas encore un mois entier qu'il y était, qu'il fut saisi d'une fièvre qui le conduisit à la mort. Pendant toute la maladie, il mon-

tra dans ses paroles, ses traits, ses actions mêmes, une gaîté incroyable, et il ne pouvait se contenter de remercier Dieu du bonheur qu'il lui avait accordé de mourir dans ce lieu. Lorsqu'il fut presque réduit à l'extrémité, remarquant qu'on se pressait d'entrer dans sa chambre, il prononça ces paroles : « O mort glorieuse ! dit-il, qui a pour témoins tant de troupes d'anges. » Alors, pénétré de la joie la plus vive : « Ne voyez-vous pas, dit-il, ne voyez-vous pas les anges ? » et en même temps adressant la parole à son ange gardien, il parla pendant quelques instants avec lui, comme s'il l'eût vu de ses propres yeux. « J'ai appris de lui, disait-il, que mon jugement serait très doux. » Je ne sais qui, lui ayant demandé quelle mine avait cet ange, il montra un jeune homme qui était présent et dit qu'il lui ressemblait. Aussitôt l'âme du mourant goûta un calme si plein de douceur, que son corps même, quoique brisé par la maladie et l'approche de la mort, semblait tressaillir de joie et d'allégresse, sur son lit, d'une manière merveilleuse, au grand étonnement de tous les assistants, qui ne se souvenaient point d'avoir vu rien de semblable. Puis ce même jeune homme, aux prises avec la mort, tournant les yeux vers le chevet de son lit, indiquait qu'il y apercevait quelque chose qui le flattait agréablement. Réprimant tout d'un coup ces sentiments de joie, il sembla avoir reçu ordre de prêter attention à ce qu'allait lui dire le souverain juge. C'est ainsi que du sommeil le plus paisible, il passa au tribunal de Dieu. »

A mon avis, une mort semblable pourrait à bon droit se nommer un jour de Pâques, qui signifie passage,

puisque l'âme y passe à l'immortalité, où la suivra dans son temps le compagnon de ses travaux, le corps qui doit partager son bonheur.

§. 6.

L'année de l'ère chrétienne 1065, Ferdinand-le-Grand, roi de Castille et de Léon, célèbre par sa valeur militaire et ses victoires, le jour même de la Nativité de Jésus-Christ, tomba malade ; le lendemain, vêtu avec toute la magnificence royale et une couronne d'or en tête, il se fit porter à l'église, accompagné des évêques qui étaient à sa suite. Là, le malade se dépouillant de la pourpre et de tous les ornements royaux, et déposant son diadême de diamants précieux, fit tout remettre en même temps sur l'autel, afin de rendre à Dieu ce qu'il avait reçu de Dieu. Ensuite, baigné de larmes, il se prosterna sur le pavé du temple, demandant humblement pardon de ses péchés. Aussitôt que les prélats lui eurent imposé une pénitence, il se revêtit d'un cilice et se couvrit de cendres. Le troisième jour, il mourut saintement dans cette même église, et alla se présenter à son juge, après avoir régné quarante ans, un mois et onze jours. Ce prince, étant encore en santé, avait appris le jour de sa mort de saint Isidore.

C'est de tous ces saints personnages que saint Paul a prédit avec beaucoup de vérité que leur mort ressemblerait à leurs œuvres. Il ne peut faire une mauvaise mort, celui qui a mené une sainte vie. En témoignage, je vais produire une autre preuve.

L'an de l'ère chrétienne 1136, Louis-le-Gros, roi

de France, après un règne de trente ans, et dans la soixantième année de son âge, se prépara de la manière que l'on va dire à comparaître au jugement. Il fit d'abondantes largesses en faveur des pauvres et des églises, eut souvent recours au sacrement de pénitence, fit sa confession de foi, reçut l'eucharistie en viatique. Tous ces préparatifs terminés, il fit étendre à terre un tapis, sur lequel on répandit de la cendre en forme de croix, et voulut y être placé. C'est dans cet état, dans cette disposition de corps et d'esprit qu'il entendit recevoir son juge.

Ces sommités de l'humanité, de si grands princes, nous montrent assez avec quelle préparation, quel respect on doit se présenter au souverain juge, dont, selon la parole d'Isaïe, l'équité est la règle et la justice la loi. Et quel est celui des rois et des Césars qui oserait lui dire : « Veuillez me montrer pourquoi vous me jugez ainsi. »

Mais pour que l'un et l'autre sexe trouve ici des modèles à imiter, nous dirons en peu de mots comment de saintes femmes se sont préparées au jugement.

Sainte Paule, dame romaine de la plus haute noblesse, qui a mérité d'avoir saint Jérôme pour panégyriste, se sentant près de la mort et sur le point de comparaître au jugement, récitait ce passage des psaumes : « Seigneur, j'ai chéri la beauté de votre maison. Qu'ils sont aimés vos tabernacles, Seigneur ; mon âme défaillit du désir de voir vos parvis. » Saint Jérôme lui ayant demandé pourquoi elle gardait le silence, si quelque chose lui faisait peine ; elle lui répondit en grec : qu'elle n'éprouvait aucune contrariété ; qu'elle était

dans la plus grande quiétude d'esprit. Ensuite elle ne dit plus une parole, puis fermant les yeux comme pour exprimer son mépris de tout ce qui était mortel, elle répéta ces mêmes versets, mais d'une voix si basse et si faible, que les assistants avaient peine à l'entendre; et mettant son doigt sur sa bouche, elle traçait le signe de la croix sur ses lèvres. Le désir de la mort la faisait défaillir, et son âme était dans le ravissement de l'attente de sa séparation et de la vue du souverain juge.

O heureux passage de ce monde au tribunal de Dieu! auquel on se résout avec d'autant plus de confiance, qu'on l'a souhaité avec plus d'ardeur!

Sainte Elisabeth, fille du roi de Hongrie, cette très digne mère de tous les malheureux, connut d'avance le jour de sa mort et le prédit. Dans les derniers jours, elle n'admit près d'elle que le religieux, directeur de sa conscience, et les filles ses domestiques, alléguant, pour justifier cette conduite, le motif suivant: « Je dois, disait-elle, comparaître devant le souverain juge; loin de moi donc les soins des choses d'ici-bas. » Pour rendre le souverain juge plus favorable à sa cause, elle l'établit lui-même héritier de ce qu'elle possédait dans la personne des pauvres; elle ne garda pour elle qu'un seul méchant habit. C'est ainsi qu'après avoir satisfait à toutes les œuvres d'expiation prescrites par la religion, elle alla se présenter au tribunal suprême.

C'est à peu près dans les mêmes sentiments de piété que sainte Mathilde se disposa à aller recevoir l'arrêt du souverain juge. Sur le point de rendre le dernier soupir, elle répétait néanmoins de temps en temps, avec un sentiment plus vif que ne l'exprimait sa voix: « Bon

Jésus, bon Jésus ! » Par là elle montrait assez ce qu'elle attendait.

Job, cet homme si rempli de soumission aux desseins du Tout-Puissant, cherchant à adoucir, par des paroles de consolation, les épreuves par lesquelles il nous faut passer ici-bas, dit : « Le Seigneur, après vous avoir affligé six fois (1), vous délivrera ; et à la septième, ne trouvant plus rien en vous à punir ou à corriger, il ne permettra pas que le même mal vous touche. Vous rirez au milieu de la désolation et de la famine dont tous les autres seront affligés, et vous ne craindrez point les bêtes de la terre : elles n'auront rien de cruel pour vous... Vous verrez la paix et l'abondance régner dans votre tente... Enfin, plein de jours et de richesses, vous entrerez dans le sépulcre comme un monceau de blé qui est ramassé dans son temps et dans sa parfaite maturité. »

Saint Grégoire donne une explication claire de ce passage : « Le Seigneur, dit-il, après nous avoir affligé six fois, nous délivre pour nous faire éviter qu'à la septième le même mal nous touche ; car, avec une prudence digne de la tendresse d'un père, il ne nous épargne point les maux de la vie présente, afin de nous dérober aux coups du souverain juge, lors de son avènement, et en même temps pour nous faire arriver au salut à l'avenir avec d'autant plus de sûreté, que les fléaux de sa justice nous ont été plus sensibles dans le moment présent. En outre, notre rusé ennemi est

(1) La vie de l'homme est ici comparée aux six jours de la semaine.

nommé bête de la terre, parce que dans le temps de la mort des pécheurs, il se jette, avec fureur, sur leurs âmes pour les dévorer ; car ceux qu'il trompe pendant la vie, par ses caresses, deviennent victimes de sa cruauté à leur mort. Aussi ceux-là redoutent la bête de la terre en mourant, qui, pendant leur vie, se sont ri de la puissance de leur Créateur. Mais les saints personnages que la crainte de Dieu pénètre jusqu'à la moelle des os, méprisent les sentiments de terreur que l'ennemi cherche à leur inspirer au sortir de ce monde. Vivants, ils redoutent le souverain juge, pour ne pas craindre leur accusateur à la mort. Aussi, qui que vous soyez, qui opposez présentement une courageuse résistance aux caresses de votre ennemi, soyez bien convaincus que sa cruauté ne sera aucunement à redouter pour vous au moment de la mort.»

§. 7.

Un ecclésiastique, savant théologien de l'ordre de Saint-Dominique, raconte un fait très-avéré : « Il y avait, dit-il, à Nuremberg, une très sainte fille, privée, il est vrai, des biens de la fortune, mais riche en vertus. Sa nourriture et ses vêtements étaient grossiers, mais sa pudeur et sa modestie étaient admirables ; il n'eût pas été possible de trouver le moindre reproche à lui adresser du côté des mœurs. Il lui manquait une seule chose, parce que rien n'est parfait sous tous les rapports ; elle était continuellement tourmentée de vains scrupules : de là le trouble, la crainte et l'inquiétude qui la poursuivaient en tout et partout. Pour comble de malheur, après s'être fait connaître au tribunal de

la pénitence le mieux qu'elle pouvait, elle n'était presque jamais contente d'elle ; elle s'imaginait toujours avoir oublié je ne sais quoi. De plus, selon l'habitude de presque toutes ces sortes de personnes, elle regardait tous ses péchés comme des fautes mortelles. Dans cet état de trouble et d'alarmes, elle ne pouvait goûter aucun repos.

» Genre de vie assurément bien misérable ; mais qui, toutefois, n'est pas absolument dangereux, parce que ces personnes ne tombent presque jamais dans des fautes graves. L'ignorance d'un côté et la défiance de l'autre, voilà leur seul mal ; elle ne connaissait point la méchanceté du crime. Ce tourment de la conscience avait tellement anéanti les forces de cette fille, qu'elle était d'une maigreur extraordinaire et dans un extrême abattement d'esprit. Ce n'était pas sans raison qu'on appréhendait qu'elle ne tombât en délire ou dans un état de folie. Néanmoins elle avait cela de bon qu'elle ne résistait pas aux directeurs de sa conscience ; elle leur obéissait exactement ; mais en demeurant toujours triste et pusillanime. Elle était donc étendue sur son lit, accablée par la maladie ; elle approchait du terme fatal, et elle allait bientôt comparaître au jugement. Il se manifesta en elle un changement subit ; car contre la pensée de tous, trois jours avant sa mort, elle se trouva si libre de toute crainte et de toute pusillanimité, que sa conscience jouissant d'un calme et d'une sérénité parfaite, ne conserva rien de ses anciennes fluctuations. Pendant son agonie, on lui demandait si elle n'éprouvait plus aucun trouble : « Plus rien, disait-elle ; maintenant je suis remplie de confiance dans la bonté

de Jésus-Christ, notre Seigneur, dans le sang duquel j'ai été lavée. » Munie de tous les secours de la religion, elle sortit ainsi très paisiblement de ce monde, et elle alla recevoir la sentence qui l'attendait. »

A ce trait, le théologien dont nous venons de parler en ajoute un autre tout semblable : « J'ai connu, dit-il, une dame noble et riche : c'était Catherine de Westhausen. Après la mort de son mari, à Strasbourg, elle se retira dans un couvent de religieuses. C'était un modèle accompli de toutes les vertus, excepté qu'elle était continuellement le jouet d'une foule de scrupules, et que ce qui aurait dû la rassurer la jetait dans le plus grand trouble. Cependant elle savait se soumettre aux décisions d'hommes éclairés. Seulement on craignait qu'aux approches de la mort et du jugement, les inquiétudes excessives de sa conscience ne la fissent tomber dans le désespoir. Mais il en arriva tout autrement ; car Catherine, prête à comparaître devant le redoutable tribunal, vit le trouble de sa conscience se changer en joie : « Vous savez, disait-elle, les anxiétés, les peines et les fluctuations que j'ai eues à souffrir ; dans ce moment, le Dieu infiniment bon fait succéder le calme à toutes ces angoisses et ces soucis déchirants. Je suis parfaitement résignée à la volonté de Dieu. Je m'abandonne entièrement à la miséricorde de mon Créateur ; j'espère en la bonté infinie de Dieu. » Fortifiée par la réception du saint Viatique, elle remet son âme entre les mains de son juge avec une entière confiance. »

Le pervers Balaam exprima autrefois, par ses cris, l'ardent désir qu'il avait d'une sainte mort : « Que mon âme meure, disait-il, de la mort des justes, et que ma

fin soit semblable à la leur. » Vains désirs, mon cher Balaam ; vains désirs, vœu stérile et inutile. Criez plutôt, si vous parlez sérieusement, et dites : « Que mon âme vive de la vie des justes, et que ma conduite et mes progrès dans la vertu soient semblables aux leurs. » Voulez-vous mourir de la mort des justes, vivez de la vie des justes. On ne meurt point à Rome, quand on n'a point vécu à Rome. Si nous en croyons saint Bernard, personne ne se présente avec plus de confiance au jugement particulier que celui qui se regarde comme voyageur ici-bas, qui est mort et crucifié au monde. Expliquons cela en peu de mots :

Le chrétien voyageur marche dans un sentier royal ; il ne perd point son temps à devier, tantôt à droite, tantôt à gauche. S'il rencontre des hommes qui se querellent, il n'y fait pas attention ; s'il s'en présente d'autres qui se livrent à la joie, il passe, parce qu'il est voyageur, et qu'il n'imagine pas avoir à s'occuper de tout cela. Il soupire après le terme de sa course, après sa patrie ; pour y arriver plus promptement, il ne prend qu'une nourriture et des vêtements grossiers, et ne se charge point d'autre embarras. Son désir, c'est de mourir, parce que tant que nous habitons notre corps, nous sommes éloignés du Seigneur.

Mais l'état du chrétien mort au monde est encore préférable à celui du chrétien voyageur, parce qu'il peut dire alors : « Ce n'est plus moi qui vis, c'est Jésus-Christ qui vit en moi. Pour tout le reste je suis mort, sans sentiment, sans attention, sans soins ; mais tout ce qui respire Jésus-Christ me trouve vivant et disposé à en faire mon profit. » Ce zélateur ne désire pas mourir,

il est déjà mort, et il n'a d'autre soin que de se rendre digne de comparaître devant le souverain juge. Ainsi le chrétien mort au monde marche dans le chemin qui conduit le plus sûrement au jugement de la miséricorde.

Mais un chemin encore plus avantageux que celui-là, c'est celui que suit le chrétien crucifié pour arriver à son juge crucifié. Il s'écrie avec saint Paul : « Loin de moi toute gloire qui n'est pas celle de la croix de Jésus-Christ, par qui le monde est crucifié pour moi, par qui je le suis moi-même pour le monde. Non seulement je suis mort, mais encore je suis crucifié pour le monde; oui, je le suis pour lui et pour moi. Tous les objets de l'affection du monde sont pour moi à l'égal de la croix : louanges, richesses, plaisirs, honneurs, et tout ce que le monde prise sont à mes yeux comme la boue ; ce que le monde méprise devient l'objet de mon estime et de mon affection les plus sincères. Davantage, je me fais gloire de la croix de notre Seigneur ; il m'est doux de souffrir pour Jésus-Christ ; je préfère la croix à la félicité des anges. Car pour vous, tous les jours, Seigneur, nous sommes livrés à la mort. »

Ce troisième état n'est-il pas bien supérieur au premier et au second ? Car le chrétien voyageur, et par conséquent plus capable de perdre de vue sa patrie, peut être arrêté dans sa course, ou par les objets de curiosité qu'il rencontre sur son chemin, ou par les conversations qu'il est obligé de lier, de sorte qu'il ne peut arriver que tard ou même qu'il ne parvient point du tout au terme de son voyage. Celui qui est mort au monde ne s'occupe ni de ses plaisirs, ni de ses mépris ;

il ne se laisse point ébranler ni par les uns, ni par les autres, parce qu'il y est insensible. Mais celui qui est crucifié au monde hait et repousse ses caresses ; il reçoit avec joie et supporte avec constance toutes les injures, tout ce qui se présente de pénible et de rebutant. Pour lui, le plus grand honneur, c'est d'avoir la ressemblance la plus parfaite possible avec le Sauveur crucifié ; il compte au nombre des bienfaits d'être crucifié avec Jésus-Christ et pour Jésus-Christ. Voilà l'homme, voilà celui qui, plein de joie et de la plus entière confiance, s'en va au jugement comme à un triomphe. « Que chacun de nous, dit saint Bernard, examine donc à quel degré de perfection il est arrivé, et efforçons-nous de faire chaque jour des progrès. Personne ne voit approcher l'heure du jugement avec plus de sécurité que celui qui, chaque jour et à toute heure, s'y prépare. »

LIVRE SECOND.

CHAPITRE PREMIER.

THÉODORE, JEUNE ÉGYPTIEN, MÉDITE SUR L'ÉTERNITÉ ET LE JUGEMENT PARTICULIER, ET SE PRÉPARE AU COMPTE QU'IL DOIT RENDRE.

Ici, cher lecteur, après des réflexions si sérieuses, respirons un peu, et donnons un moment de relâche à notre esprit, occupé depuis du temps de méditations si accablantes. Joignons à tout cela quelques vers, non point polis, limés, ni travaillés avec art; mais écrits à la volée, et le fruit plutôt de l'abandon que de la réflexion. Mon intention, en les plaçant ici, est de dissiper par là l'ennui qu'aurait pu causer mon ouvrage, et de graver, en même temps, plus avant dans votre âme, le souvenir du jugement particulier. Dans la première partie de mon traité sur l'éternité, il a été fait mention d'un Théodore, jeune Egyptien. Ce jeune homme s'est tellement pénétré de la pensée de cette éternité, qu'après avoir dit adieu aux richesses, à sa patrie, à ses parents, à tous les plaisirs de ce monde, il s'est consacré entièrement au service de Jésus-Christ. Ce jeune homme reparaît ici animé de sentiments bien opposés à ceux qu'il avait eus jusque-là. La méditation de l'éternité l'a d'abord amené à ce point, qu'ayant heureusement rompu tous les liens qui l'attachaient ici-bas, il marche d'un pas rapide, ou plutôt il vole, dans le chemin de la

croix. Aujourd'hui, il tend à un but plus grand et plus sublime encore. Depuis du temps, il se disait à lui-même : « Je suis le serviteur de Jésus-Christ, et certainement du fond de mon cœur ; mais je ne suis pas pour cela assuré de mon bonheur. Théodore, il te reste un torrent à franchir, torrent dangereux et rapide : il faut mourir. Depuis du temps, j'ai appris à ne point redouter ce fantôme de la mort ; mais il est quelque chose de plus terrible à craindre. La mort m'entraîne aux pieds du souverain juge ; le tribunal du Christ, le jugement de Dieu m'attendent après la mort, et c'est là ce qui me fait trembler jusqu'à la moelle des os. Je ne crains pas de mourir : pourquoi, en effet, le craindrai-je ? Pourquoi appréhender de sortir d'une prison si dure ? Mais être jugé, et être jugé par un juge qui sait tout ; voilà ce torrent d'une profondeur capable de causer le vertige. Ah ! Théodore, comment le traverserons-nous ? Sera-ce à la nage ou dans un esquif ? Qui nous enseignera la route ? qui sera notre compagnon de voyage ? Tu connais l'oracle sacré : « Leurs œuvres les accompagnent. » La plupart du temps les jugements des hommes sont sans importance ; hélas ! les jugements de Dieu sont toujours et excessivement terribles. De toutes les affaires qui occupent les mortels, il n'en est point de plus sérieuse que celle qui nous oblige à rendre compte des paroles, des actions, de toutes les pensées, même les plus inaperçues, de notre vie entière, et de paraître comme accusé (car devant ce tribunal, qui pourrait se flatter d'être innocent) en présence d'un juge, maître de la vie et de la mort. Vivre au milieu des hommes, et se préserver intact des souillures de

l'homme, c'est là le fait d'un ange, plutôt que d'un homme. »

Enflammé du feu de ces pensées, Théodore exhale l'ardeur dont il brûle pour les demeures célestes en longs soupirs d'amour.

Nota. Les réflexions que le P. Drexilius s'est donné beaucoup de peine, à notre avis bien inutilement, à mettre en espèce de bouts rimés, nous nous contenterons de les traduire en prose.

« Eternité, éternité, éternité, objet de mon amour ! oui, je le redirai cent fois, mille fois, et plus, s'il le faut, éternité, vous êtes la source du bonheur. Je languis, je meurs d'amour pour vous. Ah ! mon âme défaillit, et je sens mon cœur se fondre dans l'ardeur de l'amour que vous m'inspirez. Car qui ne sait que les fausses joies du monde, avec les soins superflus et frivoles par lesquels nous cherchons à lui plaire, ne sont que des songes creux et de pures bagatelles. De plus, à quoi me serviront ces plaisirs du monde auxquels je m'attache, après les avoir achetés au prix de tant de peines et de contraintes. Quand je mettrais tous mes soins à jouir des délices du monde, quand j'ornerais mon corps de fleurs et d'habits précieux, quand je le verrais brillant d'or et de parures, quand je chargerais mes bras et ma tête de perles, de pierreries, de diamants et de rubis, quand mes coffres regorgeraient de trésors, quand je nagerais au sein des délices, quand le rire serait continuellement sur mes lèvres, hélas ! le moindre accident peut, au premier instant, me séparer de tout cela, mettre un terme à cette chi-

mère de bonheur ; quand je deviendrais le monarque puissant de ce vaste univers, quand je verrais tout le monde prosterné à mes pieds, à quoi me servirait toute cette fausse grandeur, puisque, d'un moment à l'autre, la terrible mort peut et doit, d'un coup de sa fatale faux, trancher le fil de ces vaines jouissances. Adieu donc ; oui, adieu pour toujours, ô trompeuse vanité du monde ! Adieu, fragilités, l'éternité seule demeure pour toujours. Je l'appelle de tous les vœux, de tous les soupirs de mon cœur ; toutes les douleurs, tous les tourments d'ici-bas ne sont point capables d'en détacher ce cœur. Pour son amour, je braverais la fureur des soldats sur le champ de bataille, aussi bien que le tranchant de leurs épées ; pour son amour, j'affronterais la rage des phalanges ennemies, dussent-elles faire pleuvoir sur moi une grêle de traits, dussent-elles décocher sur moi une nuée de dards, dussé-je trouver mille morts au milieu de leurs piques ; toutes les blessures que je recevrais, c'est l'amour qui m'y exposerait, la douleur ne saurait m'atteindre ; de telles blessures ne feraient que m'enflammer d'amour : je voudrais être tout blessures. Plus la plaie serait large, plus je serais joyeux, plus je serais ravi. Si l'éternité, objet de mes soupirs, m'enflamme d'amour dès maintenant, combien l'éternité bienheureuse m'enflammera-t-elle davantage d'ardeur. »

Pendant que Théodore se laisse ainsi aller aux transports de son amour, deux de ses serviteurs, Philémon et Stasime, cherchant le Fils de leur maître, le rencontrent. L'un d'eux, Stasime, parle ainsi : « Oui, dit-il, j'en conviens, j'ai bu un peu plus que de cou-

tume aujourd'hui, comment voudrais-tu que je n'eusse pas passé dans la joie un jour qui est une fête pour toute l'Egypte. Vive la gaîté ! Viendra assez tôt le temps de la peine. Holà donc ! sais-tu ce qu'est devenu notre Théodore ? on le cherche partout, et on ne le trouve nulle part. Ma foi, qu'il se cherche lui-même, puisqu'il s'est perdu lui-même, il se trouvera plus sûrement que personne. Mais le voici qui se promène tout près. Salut, Théodore, et la santé, est-elle bonne ? »

Théodore répond : « Comme celle d'un homme qui jouit d'une vie exposée à mille dangers. »

Stasime reprend aussitôt : « Eh ! que signifie donc cette promenade que vous faites ici seul ? Si je ne me trompe, vous avez du chagrin dans l'âme. Dites-nous quelle en est la cause, car cette manière de vous promener seul et à l'écart me donne fort à penser. Si nous pouvons vous être utiles à quelque chose, comptez sur la bonne volonté de tous deux. »

Théodore répond : « Quand je pense que ces éclats de rire, mêlés à la joie publique, et qui retentissent de toutes parts, doivent finir sous peu, et qu'une catastrophe d'un instant peut mettre, dans un clin d'œil, un terme à tout ce bruyant tumulte, mes yeux sont inondés de larmes et je me livre aux plus sérieuses réflexions. » « N'est-ce pas porter trop loin vos prévisions, repart Philémon, que d'aller ainsi scruter dans l'avenir ? je ne pense pas que jamais la jouissance d'un moment de plaisir m'ait fait pleurer ; au contraire, c'est quand Je ne puis plus me divertir, que je me laisse aller à la tristesse. En outre, vous devriez plus que tout autre vous mettre au-dessus de semblables rêveries, vous qui

appartenez à un père qui jouit d'une immense fortune. Allons, chassez de votre esprit toutes ces idées noires, qui vous absorbent, et passons toute cette journée en plaisir. Buvons aujourd'hui comme de vrais athlètes, d'intrépides boxeurs, de fameux jouteurs, vive la dépense, la joie et la musique. » Théodore répond : « Celui qui court après les joies d'ici-bas et les divertissements des libertins ne parviendra jamais à la suprême félicité d'en haut : les ris, le monde et le temps auront une fin, et tel qui fait aujourd'hui le Démocrite, pourra bien alors jouer le rôle d'Héraclite. Vous attachez-vous à des plaisirs passagers? vous renoncez par là même aux biens de l'éternité. »

« Hem, reprend Stasime, on dirait que vous êtes le seul qui aspiriez au bonheur du ciel ; avez-vous oublié qu'il est dit dans les pages sacrées, que cette félicité est réservée aux pauvres ? Amusons-nous donc dans ce bas monde, durant qu'on nous le permet, pour aller ensuite, en qualité de pauvres, jouir au ciel de la bienheureuse éternité ; car pour quel autre motif Dieu, dont la Providence est admirable, aurait-il enrichi la terre que nous habitons de tant de charmes, si ce n'est pas pour que nous en jouissions pendant que nous vivons. » Théodore, élevant un peu ses regards vers le ciel, ajoute : « O terre ! terre, que tu es vile à mes yeux, malgré l'or que tu recèles dans ton sein ; tu me sembles tellement digne de mépris, qu'à peine je puis me résoudre à abaisser davantage mes regards sur toi : quand je contemple l'éclat des astres, tu n'es plus pour moi qu'un cloaque d'infection. » « Comment, dit Stasime, vous osez traiter cette terre de cloaque d'infection, cette

terre qui, pour ne pas me perdre dans de trop longs détails, nous fournit l'or et les perles que nous trouvons en abondance au sein des fleuves plus purs que le cristal. Par ma foi, combien je souhaiterais avoir de semblables cloaques et en nombre, c'est alors que le premier rustre tout bardé de fortune aurait beau jeu de venir blâmer l'emploi que je ferais de mes richesses. »

Théodore, appuyant sur ce qu'il a déjà avancé, répète : « O terre ! terre, que tu es vile à mes yeux ; tu n'exhales qu'un air empesté : quand je contemple l'éclat des astres, tu n'es plus pour moi qu'un cloaque d'infection. On dit que les fleuves roulent l'or et les perles ; mais tout cela est bien plutôt de la boue et un impur limon, que des pierres précieuses. Considère les voûtes célestes et les demeures des bienheureux. Là, il n'y a plus ni sentine, ni cloaque. Là, le plaisir conserve toujours sa native fraîcheur, le torrent des délices coule toujours avec la même douceur, le jardin de félicité est toujours embaumé d'une ravissante odeur. Il n'est au pouvoir de personne, pas même à celui de la langue la plus éloquente, de donner une idée de l'excès de bonheur qui énivre les habitants de la céleste patrie ; c'est que l'éternité a établi son empire aussi durable qu'elle-même en ces lieux. Là, se font admirer de merveilleux palais où tout excite au ravissement. Ils sont soutenus par des colonnes de cristal enrichies d'émeraudes. L'éclat de l'or le plus parfait et le plus pur y provoque l'enchantement. Les voûtes resplendissent des saphirs les plus précieux. Le pavé de chaque rue est d'or pur revêtu de topazes. Le jaspe serpente le long des murs du sacrés parvis, semblable à des ceps de crystal. Le

saphir, dont ils sont enrichis, imite la limpidité de l'eau la plus claire; le sardonix rehausse de son éclat la couronne des vierges et des martyrs; le sardoine étincelle de son vif incarnat, et l'émeraude y brille de toute la richesse de ses couleurs. Et toi, béryl, tu étales comme sur le marbre toute la fraîcheur de tes fleurs. La mer réflétant le plus beau bleu d'azur, et le brillant des pierreries les plus précieuses, n'ont rien de comparable. Le tronc des arbres de cet heureux séjour resplendit comme la lumière du soleil, et le sol reluit à l'égal des perles les plus magnifiques. »

« Et notre terre aussi, dit Philémon, nous offre des charmes qui ne finiront qu'avec notre vie : il est donc sage que nous nous empressions d'en jouir, pendant que nous vivons, pour aller goûter les joies du ciel, quand nous aurons cessé d'exister. » Théodore reprend : « Ce que j'ai dit, je le répète : ô terre! terre vile à mes yeux, terre cloaque d'infection, cesse de vanter tes fausses joies; les plaisirs qui sont accompagnés de tant de larmes ne s'auraient être de vrais plaisirs; la volupté, aux pieds d'argile, ne saurait être de longue durée : la volupté est un ennemi plein de douceur, et un ami qui devient bientôt un bourreau. Elle vous étouffe dans ses chaînes, tout en faisant mine de vous caresser; elle vous promet des instants pleins de charmes et de félicité, un moment, tout disparaît, et la volupté s'évanouit. Le ciel, le ciel seul nous procure des joies sans mélange, nous assure une gloire impérissable, parce que l'éternité y a fixé son empire et que cet empire est immuable comme elle-même. »

« C'est pourquoi, dit Stasime, vous n'avez que du

dégoût pour la gloire de ce monde? Par ma foi, nous sommes loin d'être d'accord sur ce point; car j'ai toujours prisé au-dessus de tout le reste, les moments de bonheur que l'homme peut goûter ici-bas. »

« Taisez-vous, reprend Théodore, tout cela n'est que fumée et mensonge. La gloire du monde n'est qu'une bulle d'air, elle est toute fardée; elle n'est souvent due qu'aux succès dont ont été couronnées l'astuce, les plus viles intrigues. Pour la conserver une fois qu'on l'a obtenue, on ne craint pas de faire jouer les ressorts les plus honteux; la gloire, la faveur du monde, c'est un sable qui fuit sous vos pas, *cinis dolosus*, une glace que le moindre choc peut briser, *vitrum tenerrimum*. Quand on la croit le plus solidement établie, c'est le moment où elle vous échappe à l'égal d'une ombre. »

Philémon arrêtant son interlocuteur au milieu du feu son discours : « Excellent jeune homme, dit-il, répondez-moi, s'il vous plaît : n'est-il pas bien agréable de monter un magnifique et superbe coursier tout éclatant d'or? de voir tout un peuple obéir à vos ordres comme à ceux d'un maître, de commander à tous et de n'être soumis à personne? Eh bien! voilà la vie des cours, la vie des riches, la vie bienheureuse, le sort que tout le monde envie. »

Théodore laissant échapper le sourire le plus gracieux, répond aussitôt : « C'est souvent au moment où le ciel vous semble le plus serein et vous présage la plus riante journée, que les plus terribles orages, et les plus affreuses tempêtes s'amoncèlent sur votre tête; le monarque, qui ceint son front superbe du royal diadème, est souvent à la veille, dans le moment où il

se croit le plus en sureté, d'une épouvantable catastrophe : les édifices qui élèvent jusqu'aux nues l'orgueil de leurs constructions, sont les plus exposés aux coups de la foudre et aux ravages de l'ouragan. Le plus ordirement, l'adversité est compagne de la prospérité. Les mets assaisonnés avec le miel le plus doux laissent toujours éprouver une certaine amertume. Le ciel, le ciel seul nous procure des joies sans mélange et qui ne sont point sujettes aux lois inconstantes du hasard, parce que l'éternité y a fixé son empire aussi immuable qu'elle-même.» «Mais, holà, Théodore! avec vos idées de perfection, dit Stasime, prenez garde d'entreprendre plus que vos forces. Dès votre plus tendre enfance vous avez été bercé par les mains du bonheur et de la félicité ; les années que vous avez vécu, celles dont vous jouissez avec celles que la Parque doit vous filer encore, jouiront des mêmes avantages ; la source des charmes de la vie à jusqu'ici coulé pour vous à pleins bords. Le lit où vous reposez est fait du plus tendre et du plus léger duvet, votre parterre est semé de milliers de fleurs les unes plus rares que les autres. Votre cuisine a offert jusqu'ici le modèle d'un luxe asiatique, votre table a toujours été chargée des mets les plus recherchés, vous preniez plaisir à vous en assurer. Pourquoi celui qui naguères pouvait et voulait vivre dans la bonne chère, boire largement au milieu de l'abondance des vins les plus exquis, ne veut-il plus se nourrir que d'un pain noir, grossier et qui n'est bon qu'à racler le gosier? O vous! qui êtes l'ornement de notre jeunesse, vous qui êtes si cher à mon cœur, mon ami, mon chéri, quelle est donc la funeste pensée, la malencontreuse idée

qui vous pousse à cette maudite résolution? Persévèrerez-vous long-temps dans ces sentiments? Assurément, vous vous trompez; la manière de vivre qui précipite nos pas vers le tombeau ne peut pas être une vie heureuse. Considérez les agréments de la cour où nous vivons, on n'y voit point, on n'y parle point, on n'y boit jamais d'eau, c'est toujours du vin et du vin pur que nous buvons à pleines coupes; nous ne nous y fatiguons jamais. C'est là une vie heureuse, une vie agréable, et qui n'aboutit pas pour cela aux fournaises de l'enfer, puisque nos mœurs sont irréprochables et que nous ne faisons rien qui puisse nous déshonorer. »

«Avec ces mêmes raisonnements, répondit Théodore, vous pourriez tout aussi bien faire l'apologie de la folie, de la fièvre, de l'ombre d'une âne, que celui de ces passagères voluptés. Quel profit prétendez-vous retirer de cette vie de cour, puisque, hélas! elle doit finir. Tout ce qui doit avoir un terme, n'est point capable de me satisfaire: l'éternité seule demeure immobile. Que me vantez-vous les coupes de la cour remplies des vins les plus exquis? Ceux qui mettent leur plaisir à boire sont exposés à bien des dangers, aussi bien que ceux qui se plaisent autour d'une table chargée de liqueurs et de mets. Du reste, tout cela est passager, et par conséquent sans prix et sans valeur à mes yeux, l'éternité seule demeure toujours la même. Dans un moment le soleil se montre dans tout son éclat, l'instant d'après la pluie tombe à torrents; dans un moment tout rétentit de chants joyeux, l'instant d'après les cris éclatent de toutes parts, la parure des champs a entièrement disparu sous la fange. Aujourd'hui les ruisseaux, au mi-

lieu des herbes verdoyantes, font entendre leur doux murmure, on dirait que les saulaies et les bruyères ont des voix; mais attendez que le froid sévisse, l'hiver sécouera bientôt sa blanche chevelure, faisant voler, de tous côtés, de larges flocons de neige, adieu alors le charme des ruisseaux, il disparaît sous les glaçons. Le doux zéphir ne parcourt plus les vastes pleines de l'air, à sa place les vents d'hiver font bruire leur souffle glacial.

« Mais dans la céleste patrie, mais dans la cour du Roi des rois, tout est stable ; la crainte du changement n'y a aucun accès, parce que l'éternité y a fixé son empire aussi immuable qu'elle-même. Les esprits bienheureux, au comble de la joie et du bonheur, regardent comme de simples bagatelles, comme une ombre et une pure fumée, toutes ces richesses qui font l'objet des désirs et de l'orgueil des mortels ici-bas. Quelle est ravissante cette paix que ne trouble aucune inquiétude ! Le hasard, avec les sinistres pronostics et tous les accidents qui lui servent de cortége, est banni de ces lieux. La maladie n'y fait jamais sentir la pointe acérée de ses douleurs, les maux contagieux en sont proscrits pour toujours, une santé éternelle y exerce sa bénigne influence. La hideuse vieillesse aux traits informes n'y montre point son crâne nu et découronné, ni son pâle visage sillonné de rides ; mais la jeunesse la plus florissante y déploie tous les charmes de sa fraîcheur. C'est le séjour des véritables joies qu'aucune ombre de tristesse ne peut altérer. Tout ce qu'il y avait de mortel dans l'homme a disparu pour rentrer dans le néant. La mort ne promène jamais sa terrible faux dans ces parages enchan-

tés ; l'entrée de ces lieux de délices lui est pour toujours interdite. La vie seule et la vie éternelle y réside. O terre ! vile à mes yeux, adieu donc ; adieu pour toujours. O monde ! monde perfide, adieu, adieu pour toujours. Ah ! que celui qui soupire après toi, qui met sa confiance, son espérance, son bonheur en toi ; ah ! que celui-là est aveugle, mille et mille fois aveugle ! »

Sitôt que Théodore eut proféré ces paroles toutes enflammées de l'amour divin, se tournant vers ses serviteurs : « Pour vous, dit-il, sortez maintenant d'ici, et allez vous occuper de ce qui vous concerne. Seul, je méditerai plus à l'aise sur ce qui importe à mon salut. De semblables affaires ne se traitent point dans le tourbillon du monde.» Lorsqu'il fut seul : « Que Dieu, dit-il, dispose de moi selon son bon plaisir ; j'ai enfin dit adieu à la terre, au monde et à toutes les futilités d'ici-bas. Tout mon désir, c'est d'être attaché à la croix avec Jésus-Christ, d'y mourir avec lui !

» Mais, bien que crucifié, mort d'avance, ne me reste-t-il rien à redouter ? Hilarion, Arsène, Agathon, hommes d'une éminente sainteté, étaient véritablement crucifiés, entièrement morts à eux-mêmes et au monde, et cependant ils tremblaient de tous leurs membres à la pensée de la venue du souverain juge. Il est donc vrai que la mort la plus sainte n'est pas exempte de l'épreuve du jugement. Courage donc, Théodore, imite Jérôme, et soit que tu manges, soit que tu boives, pense à cette voix qui te criera : Vite au jugement, Théodore, vite au jugement. Soit que tu reposes, soit que tu marches, soit que tu dormes, soit que tu veilles, soit que tu travailles, soit que tu pries, que ce souvenir

soit toujours présent à ta mémoire : devant ton juge, Théodore, parais devant ton juge. »

CHAPITRE II.

COMBIEN DE FOIS LE SOUVERAIN JUGE LUI-MÊME, EN NOUS MENAÇANT DU JUGEMENT, LE PROPOSE A NOS MÉDITATIONS, OU EN COMBIEN DE MANIÈRES DIVERSES NOUS SOMMES AVERTIS DE NOUS PRÉPARER AU REDOUTABLE EXAMEN, ET QUEL Y SERA NOTRE AVOCAT.

Dans l'indifférence où nous vivons sur les jugements de Dieu, Jésus-Christ, pour nous empêcher d'attribuer cette criminelle apathie plutôt à l'oubli qu'à notre lâcheté, nous en a rappelé le souvenir dans un si grand nombre de ses divines prédications, qu'il n'a presque jamais parlé au peuple sans l'entretenir sur cet important sujet.

Et pour que ce qu'il leur en disait restât gravé plus avant dans leur esprit, il se servait ordinairement, dans ces occasions, de paraboles et d'images. En voici une : « Un homme était riche et avait un économe, et celui-ci fut accusé devant lui d'avoir dissipé son bien. Et il l'appela et lui dit : Qu'est-ce que j'entends dire de toi ? Rends-moi compte de ton administration ; car tu ne pourras plus désormais gouverner mon bien. » Nous avons expliqué ce passage dans le livre précédent. C'est encore au même but que tend la parabole suivante : « Le royaume des cieux a été comparé à un homme-roi qui voulut entrer en compte avec ses serviteurs. Et

lorsqu'il eut commencé d'entrer en compte, on lui présenta l'un d'eux qui lui devait dix mille talents. » Celle qui suit nous rappelle encore le souvenir du jugement : « Car il en sera comme d'un homme, lequel partant pour une contrée lointaine, appela ses serviteurs et leur confia ses biens ; et il donna cinq talents à l'un, et deux à l'autre, et un à un autre, à chacun selon ce qu'il pouvait ; et aussitôt il partit. Or, long-temps après, le maître de ces serviteurs vint et leur fit rendre compte.»

Assurément toutes ces figures nous rafraîchissent, de temps à autre, la mémoire du jugement. Jésus-Christ ne veut pas que nous soyons jamais en sûreté sur notre sort futur ; c'est pourquoi il fait continuellement retentir à nos oreilles, pour le graver dans notre âme, ce terrible mot du guet : Rends compte, rends compte ! Ç'a été le sujet de tout ce que nous avons dit jusqu'ici ; nous examinerons donc ici en combien de diverses manières nous sommes avertis de nous préparer à rendre ce redoutable compte, et si nous y trouverons un avocat pour défendre notre cause.

§. 1er.

Le prophète Amos annonce le changement horrible et instantané du ciel ; les ténèbres couvriront la face de la terre en plein midi, selon qu'il nous en avertit : « En ce jour-là, dit le Seigneur, le soleil se couchera en plein midi. » Il en est plusieurs qui, à un pas de la mort, ne se croient encore qu'au midi de leur âge. Bercés de ce vain espoir, ils partagent leur vie en je ne sais combien d'années, sans redouter le jugement qui est proche, et sans s'y préparer. Ils forment différents projets

pour l'avenir : « Nous bâtirons, disent-ils, telles maisons, nous donnerons tels repas, nous ferons tels bénéfices, nous nous trouverons à telles noces, nous y serons en tel nombre. » Figurez-vous, je vous prie, un ciel serein et sans nuages, le plus beau soleil dans son midi. Bientôt après vous apercevez des nuées qui s'amoncèlent présageant une affreuse tempête ; la pluie tombe à torrents et l'ouragan éclate. Le soleil dérobe l'éclat de sa lumière lorsqu'il n'est encore qu'au milieu. Vous n'avez jamais rencontré, n'est-il pas vrai, d'individu essayant d'affronter les flots de la mer sur une méchante haridelle, ou de traverser les nuages de l'air avec un esquif. Eh bien ! cependant ceux-là ressemblent à l'homme qui tenterait une telle épreuve, qui forment des projets dans le lointain, qui donnent au cercle de leur vie une très vaste circonférence dans laquelle ils entassent desseins sur desseins, entreprises sur entreprises, lorsque, peut-être, ils ne verront pas la fin du jour présent sans être cités devant le souverain juge, lorsque demain peut-être ils descendront au tombeau ?

Avec combien de raison le Psalmiste a dit dans ses divins cantiques : « Le Seigneur sait que les pensées des hommes ne sont que vanité. Celui qui habite dans les cieux se rira d'eux ; le Seigneur se moquera d'eux et de leurs vains projets. Car, tout d'un coup, il envoie la mort, l'inflexible exécuteur de ses ordres, qui les cite à son tribunal, et en un moment tout l'édifice de leurs projets, bâti dans le vide, disparaît. C'est ainsi que toutes leurs conceptions, leurs pensées et leurs résolutions s'en vont en fumée. »

Portons un peu nos regards autour de nous, et nous verrons assez d'exemples récents de ce défaut de réflexion. Qu'ils sont en grand nombre ceux qui ne songent ainsi qu'à mener une vie commode : « J'ai mis ordre à toutes mes affaires, dit chacun d'eux ; en conséquence je ne veux plus m'occuper qu'à vivre à mon aise. J'ai des richesses, les honneurs m'environnent ; mes enfants sont entrés dans des familles opulentes ; me voilà débarrassé de ce procès qui m'intriguait ; j'ai conduit à fin cette vaste entreprise ; je suis fourni de tout le nécessaire pour long-temps ; ma maison est abondamment pourvue ; je crois que maintenant je puis, sans risque aucun, respirer librement sous ma vigne et mon figuier. Eh bien ! jouissons de la vie. »

« Eh bien ! meurs, dit Dieu ; comparais devant ton juge. Tu savais que tu étais en exil et non dans ta patrie ; qu'il n'y avait point de demeure permanente dans le monde ; mais qu'il fallait en acquérir une dans l'autre vie. Mille fois on t'avait répété que, tout d'un coup, tu pouvais être cité devant ton juge ; mais tu te moquais de cet avertissement. Le fil de ta vie vient d'être coupé, il faut comparaître et recevoir le jugement qui t'attend. »

C'est ainsi qu'il arrive souvent qu'au moment où nous nous croyons plus sûrs de la vie, nous sommes frappés de mort. C'est ainsi que bannissant loin de son esprit la pensée du jugement, et se flattant de la jouissance d'une longue carrière, cet homme dont parle l'Evangile disait : « Mon âme, tu as beaucoup de biens rassemblés, tu en as pour un grand nombre d'années ; repose-toi, mange, bois et fais bonne chère. Mais la

mort, qui était là tout près, entendit les rêves de cet homme qui ne dormait pas, et elle répondit tout bas : « Insensé que tu es, en cette même nuit on va te redemander ton âme ; et pour qui sera ce que tu as amassé? » Voilà comme cette tour bâtie en l'air s'écroulera tout d'un coup ; voilà comme un ciel sans nuages et serein prendra incontinent un aspect terrible. C'est pourquoi ne vous fiez pas à cet édifice élevé dans le vide et à ce ciel si calme ; la ruine et l'orage ne sont pas loin. Souvenez-vous que Dieu, dit l'Ecclésiaste, fera rendre compte en son jugement de toutes les fautes et de tout le bien et le mal qu'on aura faits.

Le roi hébreux Saül, guerrier d'une valeur, d'une audace remarquables, se trouva à nombre de batailles, remporta plusieurs victoires éclatantes ; il osa même évoquer l'ombre de Samuel pour l'interroger. Mais dès qu'il eut entendu cette sentence de mort : « Demain, toi et tes enfants, vous serez avec moi, » il tomba aussitôt et demeura étendu sur la terre, tant l'horreur qui le saisit à cette déclaration subite et effrayante et à cette nouvelle d'un trépas prochain fut terrible.

Dieu nous envoie chaque jour plusieurs messagers de ce genre, qui nous font connaître que la mort et le jugement approchent. C'est, d'une part, la vieillesse avec ses cheveux blancs ; de l'autre, une santé délabrée avec les maladies qui se succèdent à intervalles rapprochés ; c'est, d'un côté, les prédications et les livres saints ; de l'autre, les convois que l'on rencontre tous les jours et le glas lugubre des cloches, certains avertissements de personnes pieuses, les adversités et les malheurs qui sont le partage d'un si grand nombre,

qui nous font entendre que l'heure du jugement n'est pas éloignée. Tous ces moniteurs et ces estafettes nous crient, avec l'Ecclésiastique : « Interroge-toi toi-même avant le jugement ; avant le jugement, travailles à acquérir la justice. » Job répète le même avis : « Fuyez donc à la présence du glaive qui vous menace, parce qu'il y a un glaive vengeur des iniquités, et sachez qu'il est un juge dans les cieux. » David aussi cherche à nous inspirer la crainte de ce jugement : « Si vous ne vous convertissez au Seigneur, dit-il, il aiguisera son glaive ; déjà son arc est tendu, il l'a préparé ; il a rempli son carquois d'instruments de mort. Dieu est un juge plein d'équité ; sa puissance est aussi admirable que sa patience. » Salomon répète le même oracle avec non moins de clarté : « Le Seigneur, dit-il, est le juge de chacun de nous. »

Mais le plus grand nombre feignent de ne pas entendre ces avis ou bien les méprisent. Enfin hélas ! quand il n'y a plus moyen de différer, c'est-à-dire, quand il ne reste plus qu'un souffle de vie, que la poitrine s'embarrasse, que les yeux s'obscurcissent, que la pâleur se répand sur sa figure, que les traits du visage rentrent, que la douleur gagne tous les membres, que le saisissement contracte tous les nerfs, que l'âme est plongée dans l'abattement, que la langue ne fait plus que bégayer, que le cœur est suffoqué, que les extrémités des pieds commencent à perdre toute chaleur, qu'une sueur froide inonde tout le corps, on cherche alors à gagner, à capter le souverain juge, et à se le rendre favorable. Ce serait bien, sans doute, si on y eût avisé plutôt, et si on s'y fût pris d'heure et de temps.

Mais, mon cher frère, les héraults du souverain juge ne vous ont-ils pas prévenu cent fois, six cents fois, mille fois et davantage? et vous n'avez pas voulu les écouter. Ne vous ont-ils pas recommandé d'être prêt à chaque heure? et vous n'avez tenu aucun compte de leur avis. Ne vous ont-ils pas annoncé d'avance cet orage qui fond sur vous? et vous n'avez point voulu ajouter foi à leurs prédictions. Ne vous ont-ils pas tourmenté pour vous faire sortir de votre assoupissement, et vous réveiller? et vous êtes retombé dans votre première léthargie? Ne vous ont-ils pas prié, conjuré de songer à votre salut? et vous n'avez tenu aucun compte de leurs remontrances. Ne vous ont-ils pas mis souvent sous les yeux le labyrinthe de l'éternité? mais vous avez persévéré dans votre aveuglement. Ne vous ont-ils pas entretenu continuellement de cet inévitable jugement? mais vous avez méprisé toutes leurs instructions. Maintenant vous voilà assiégé, pris en flagrant délit, qu'avez-vous à répondre à votre juge? vos comptes sont-ils prêts?

Le souverain juge lui-même nous a prédit qu'il en sera aux jours de l'avènement du Fils de l'Homme comme au temps de Noé. Car comme avant le déluge les hommes mangeaient et buvaient, épousaient des femmes et mariaient leurs filles, jusqu'au jour que Noé entra dans l'arche, et qu'ils ne pensèrent point au déluge, que lorsqu'il arriva et les emporta tous, il en sera ainsi à l'avènement du Fils de l'Homme. Saint Marc rend témoignage à la vérité que saint Mathieu avait recueillie de la bouche du Sauveur. Que l'avènement du souverain juge ait lieu d'une manière aussi

soudaine, c'est ce que l'expérience de chaque jour confirme. Il s'en trouve qui, jusque sur leur lit de mort, conservent affection à leurs anciennes infamies. Ils sont prêts à rendre le dernier soupir, qu'ils brûlent encore du désir de commettre le mal. C'est pour ceux-là que le soleil disparaît en plein midi; un déluge soudain les entraîne.

L'avis de saint Matthieu et de saint Marc nous est répété par saint Luc au nom du Seigneur : « Prenez donc garde à vous, dit-il, de peur que vos cœurs ne s'appesantissent dans les excès, l'ivrognerie et dans les soins de cette vie, et que ce jour ne fonde soudain sur vous. C'est pourquoi veillez, priant en tout temps, afin que vous soyez dignes d'éviter tout ce qui doit arriver, et de paraître devant le Fils de l'Homme. »

Que les disciples aient dit alors, et que nous répétions nous-mêmes avec eux : « Si on ne doit éviter les excès et l'ivrognerie que de peur que le dernier jour du monde ne nous trouve pas sur nos gardes, nous sommes en sûreté nous et nos neveux; car rien n'annonce que le monde doive finir de notre vivant. A quoi bon donc tant de précautions ? Aussi ce n'est pas seulement le moment de la fin du monde que Jésus-Christ appelle un jour soudain, pour lequel il faut être sur ses gardes, mais c'est l'heure fatale et dernière de chacun qu'il désigne. Ainsi, l'heure à laquelle seront cités au redoutable jugement tous ceux que la mort aura fait comparaître devant le tribunal suprême, cette heure dernière est pour chacun un jour imprévu et fatal, qui demande que l'on soit sur ses gardes, que l'on

déteste l'ivrognerie et les excès, qui exige des comptes en règle. »

C'est pourquoi l'apôtre saint Jean, parlant au nom du Seigneur, dit : « Voilà que je viens comme un voleur. Heureux celui qui est sur ses gardes, et qui a soin de mettre ses vêtements en sûreté. »

Au moment de la mort, il en est absolument de nous comme de ceux que l'on fait sortir de prison pour les conduire au dernier supplice, on ne leur laisse que leurs vêtements, et on leur ôte tous les objets dont ils pouvaient être pourvus. De même nous n'emporterons au redoutable tribunal, rien autre chose que nos bonnes et saintes actions. « Vous n'emporterez rien d'ici-bas que vos vertus, il ne vous sera point permis de vous charger d'autre bien, a dit un poète. »

C'est le seul bagage sur lequel l'avidité de nos héritiers ne peut mettre la main. Saint Paul est entièrement conforme à saint Jean sur ce point : « Le jour du Seigneur, dit-il, fondra sur nous comme un voleur au milieu de la nuit : au moment où ils se croiront en paix et en assurance, une mort inopinée les enlèvera. » L'apôtre saint Jacques, partageant le sentiment de saint Paul, nous prévient, comme interprète du souverain juge : « Voici, dit-il, que le souverain juge est à la porte. Il est tout près, il est sur le seuil, et ne peut être plus près, à moins qu'il n'entre. »

Tels sont les sentiments de Job, de David, de Salomon, du chœur des prophètes, tels, ceux de saint Matthieu, de saint Marc, de saint Luc, de saint Jean, de saint Paul, de saint Jacques, de tous les autres apôtres, et de tous les personnages d'une sainteté

éminente, qui nous annoncent ce jugement sans détours aucuns. En voilà bien assez sans doute pour ce qui regarde ceux qui nous avertiront de nous tenir prêts pour le jugement.

Ne trouverons-nous pas aussi des motifs suffisants pour nous rassurer contre?

§. 2.

Les richesses, dont le crédit et le pouvoir sont si grands partout, ne pourront-elles donc, à ce tribunal, protéger et tirer d'embarras celui qui sera contraint d'y comparaître? elles ne pourront rien assurément. Un grand nombre nous disent que nous y devons être cités, mais personne ne se charge d'y prendre notre défense. Chacun paiera pour soi. Si tu es moqueur, toi seul en porteras la peine. Quand vous seriez plus riche que Crésus, vous serez seul au jugement; quand vous auriez une cour plus nombreuse que celle de Salomon, vous serez seul condamné, si vous avez provoqué le courroux du souverain juge.

En présence de ce juge, la fortune, des montagnes d'or même, ne sont d'aucun secours; si vous n'avez versé ces biens dans le sein des pauvres, si vous n'avez fait disparaître ces montagnes d'or en les employant à venir au secours de leurs nécessités, tout vous est inutile. A ce tribunal, les richesses ne servent de rien, à moins qu'elles n'aient été l'objet d'un généreux mépris, ou que nous n'ayons souffert avec résignation d'en être privés. Considérez avec moi un grain de froment; rien de plus nécessaire à notre nourriture: eh bien! pour le faire servir à cet usage, il doit passer sous la

meule, ou mourir une seconde fois ; il faut le broyer, ou le confier de nouveau à la terre. De même les biens de ce monde ne sont point capables de gagner le souverain juge en notre faveur, à moins qu'on ne les foule aux pieds, ou qu'on ne les répande dans le sein de l'indigence. Job a exprimé cette pensée avec beaucoup d'énergie : « Lorsque le riche, dit-il, s'endormira du sommeil de la mort, il n'emportera rien avec lui, il ouvrira les yeux, et il ne trouvera plus rien. Le dénuement l'environnera de toutes parts comme un débordement, ce sera comme une tempête fondant sur lui au milieu de la nuit. Un vent brûlant le saisira et l'emportera, ce sera comme un tourbillon qui l'enlèvera de sa demeure. »

De quelque côté qu'un tourbillon furieux fasse sentir son impétuosité, il porte au loin le désastre, déracinant les arbres, soulevant d'énormes morceaux de rochers, et les lançant avec furie à de grandes distances, renversant les voiles des navigateurs et les brisant, faisant tourner sur elles-mêmes les embarcations qui quelquefois sont englouties dans l'abîme. C'est ainsi que fondra sur les riches le tourbillon du jugement et qu'il les entraînera dépouillés de tous leurs biens au tribunal suprême, comme le dit expressément le prophète royal dans ses divins cantiques : « Les puissants du siècle ont dormi leur sommeil, et à leur réveil ils n'ont rien trouvé dans leurs mains de toutes leurs richesses. »

Il n'y a aucun appui à espérer de ces biens faux et trompeurs, selon la judicieuse observation de saint Chrysostôme : « Si jamais, dit-il, il a été permis de faire l'application de cette maxime : vanité des vanités, et

tout n'est que vanité, c'est principalement dans cette circonstance. Où est maintenant ce brillant éclat du consulat? où sont ces brillantes illuminations? où sont ces applaudissements, ces chœurs de danses, ces banquets et ces joyeuses réunions? où est ce tumulte de la ville? où sont ces souhaits de bonheur et ces flatteries des spectateurs du Cirque? Tout cela a disparu; une tempête furieuse a arraché les feuilles, l'arbre est tout nu, et ébranlé jusqu'aux racines; la violence de l'ouragan a été telle, qu'après l'avoir fait chanceler de tous côtés, il menace présentement de la renverser entièrement. Où sont ces amis si adroits à feindre? où sont ces festins et ces soupers si récréatifs? Tout cela a passé comme un songe de nuit qui s'évanouit à l'approche du jour. Ce sont des fleurs printanières qui, à la fin de la saison, sont entièrement flétries : c'étaient des ombres, qui n'ont fait que passer pour s'évanouir aussitôt, de la fumée qui s'est dissipée dans un instant, des bulles d'air qui ont crevé, des toiles d'araignées qui se sont déchirées au moindre choc. C'est pourquoi ne nous lassons point de répéter : vanité des vanités, tout n'est que vanité.

Aussi cette sentence devrait-elle être gravée en caractères ineffaçables sur les murailles de nos appartements, sur nos vêtements, dans la place publique, sur les édifices, aux coins de chaque rue, aux fenêtres, sur les portes; mais principalement dans la conscience de chacun de nous, afin que nous pussions toujours l'avoir présente à la pensée. Ne vous ai-je pas toujours dit que les richesses ne faisaient que passer. Comment arrive-t-il donc que cette tromperie et cette ruse du

diable nous séduit toujours ? Il nous donne de la boue pour nous faire perdre le ciel ; il nous montre une ombre pour nous empêcher d'arriver à la réalité ; il nous berce de songes brillants, afin qu'après avoir dormi notre sommeil, nous nous trouvions au jugement les mains vides de tout bien.

§. 3.

Il y a peu d'années, un homme extrêmement riche étant tombé malade, comme on l'engageait à penser aux choses d'en haut, à oublier celles d'ici-bas, qui périssent, et à porter ses regards vers le ciel, qui dans peu allait devenir sa patrie. Poussant alors un profond soupir, il répondit : « J'aperçois l'entrée du ciel, mais elle me paraît fermée ; oh ! que je voudrais pour tout au monde qu'elle me fût ouverte. »

Ce n'est point au hasard que les mourants laissent échapper de telles paroles à l'approche du jugement. Leur conscience coupable les force à ces sortes d'aveux. A quoi donc aviser alors ? si la porte du ciel est si hermétiquement fermée, comment l'ouvrir ? Envoyez votre argent à la fonte et faites-en faire des clefs d'or et d'argent, avec elles vous ouvrirez les portes du ciel, fussent-elles fermées à mille tours. Pour ne point vous exposer à perdre des clefs si précieuses, confiez-en la garde aux pauvres, dans leurs mains elles seront tout à fait en sureté.

C'est ce dont Tobie rend un éclatant témoignage : « L'aumône, dit-il, délivre de tout péché et de la mort, et elle ne laissera point aller l'âme dans les ténèbres. L'aumône sera un sujet de grande confiance devant le

Dieu très-haut, pour tous ceux qui l'auront faite. Ne détourne ton visage d'aucun pauvre, car il arrivera ainsi que le Seigneur ne détournera point non plus son visage de toi. Tu amasseras ainsi un grand trésor et une magnifique récompense pour le jour de la nécessité. Heureux celui qui se montre sensible envers le pauvre et l'indigent; au jour mauvais, il n'implorera pas en vain le secours du Seigneur. C'est un jour mauvais et redoutable, que le jour du jugement : à ce moment celui-là ne manquera point de secours qui aura l'aumône pour avocat. Répandez vos richesses, si vous voulez les conserver; jetez-les de tous côtés, si vous voulez les augmenter. »

Sénèque a dit avec beaucoup de vérité : « On ne nage pas loin avec quantité de bagages. Ni l'éloquence, ni les richesses, ni la beauté, ni rien de semblable, ne vous donneront de prix aux yeux du souverain juge : la vie seule, exempte de crimes et de souillures, dispose le juge en notre faveur. Ce n'est point l'attachement aux richesses, mais le mépris que nous en faisons, qui rend favorable l'arrêt que nous redoutons. »

Mais prêcher le mépris de l'argent aux riches qui y sont attachés, c'est à peu près la même chose que d'engager un malade à danser, au son des instruments de musique. Tant bien que vous chantiez, tant adroitement que vous jouiez des instruments, que vous pinciez du luth, le malade ne s'en lève, ni n'en bouge pas davantage. Jésus-Christ nous dit du ton le plus touchant : heureux les pauvres. Les riches tourmentés de la soif de l'or sont sourds à cette vérité. Le Seigneur parle plus haut, et d'une voix grave et solennelle, il

dit : « Il est plus facile à un chameau de passer par le trou d'une aiguille, qu'à un riche d'entrer dans le royaume des cieux. »

Les riches entendent ces vérités peut-être ; mais aucun d'eux n'en est ému, n'en est convaincu. Il n'y a pas lieu de s'en étonner : ils sont attaqués d'une manière très-sérieuse de la jaunisse, c'est-à-dire, de la soif de l'or. C'est un très beau refrain que celui-ci : « Heureux l'homme qui n'a point couru après l'or. » Mais cet autre est bien plus du goût des riches : « Heureux l'homme qui a amassé beaucoup d'or. » C'est un sacrifice bien dur pour eux, quand il faut abandonner les amas qu'ils en ont fait. Ils ont la misère en horreur ; mais les richesses, fruit de la misère, les flattent. Aussi regrettent-ils vivement l'objet de leur convoitise, et déplorent-ils la fragilité de ces mêmes biens, dont ils ne peuvent souffrir d'être privés. Ils souhaiteraient bien pouvoir s'embarquer avec tous ces bagages. Ah ! les insensés ! le juge devant lequel ils vont bientôt comparaître a prêché la pauvreté ; il a été pauvre lui-même ; il ne s'est pas contenté de recommander le mépris des richesses, il l'a ordonné. Ils ne rougissent pas d'aller, chargés de biens, se présenter à un juge ennemi des richesses. Ah ! les insensés ! ils trouveront leur perte dans ce qui était devenu le motif de leur confiance. C'est contre ces sortes de personnes que l'apôtre saint Jacques s'écrie : « Jugement sans miséricorde pour celui qui n'a point connu la miséricorde. »

C'est pourquoi, selon l'avertissement que je vous en ai donné, faites des clefs d'or et d'argent pour ouvrir la porte du ciel, et confiez-en la garde aux pauvres.

Perdez vos richesses, afin de pouvoir les retrouver. Dans le jugement particulier, aussi bien que dans le jugement général, nous n'aurons pas d'avocat qui parle en notre faveur avec plus d'éloquence et de force que la miséricorde. Nous en avons pour garantie la parole du souverain juge lui-même : « Ce que vous avez fait à l'un de ces petits, c'est à moi que vous l'avez fait. »

C'est une remarque de saint Chrysostôme : « Nous sommes, dit-il, si dépourvus de bon sens que nous préférons ce qui ne fait que passer à ce qui est éternel : la terre au ciel ; des objets qui nous échappent avant avant que nous puissions en jouir, à ceux que nous pouvons posséder sans fin. Jusques à quand, dites-moi, je vous prie, perdrons-nous follement le temps à amasser de l'argent. Quelle est donc cette rage qui, chaque jour, nous fait éprouver les accès d'une si dangereuse convoitise, qui ne se rassasie jamais, pire en cela que la passion des ivrognes ? Ne voyons-nous pas que ceux qui nous ont précédé, bien qu'ils fussent les maîtres de tout l'univers, sont sortis de cette vie nus et sans compagnons de voyage. Tout le fruit qu'ils ont retiré de leurs richesses, c'est qu'on leur a demandé compte de tout cela, et qu'ils subissent maintenant les châtiments dûs à leurs injustices. » Voilà un témoignage on ne peut plus clair en faveur du jugement particulier. Il ajoute : « C'est pourquoi, je vous en conjure, pendant que nous en avons le temps, effaçons les souillures de notre âme par d'abondantes aumônes. Car rien n'a plus de pouvoir pour nous délivrer du feu de l'enfer que les largesses de l'aumône. Nous arrêtons les ravages de l'incendie au moyen de l'eau ; nous éteignons le feu de

l'enfer prêt à nous dévorer par le moyen de l'aumône. »

CHAPITRE III.

DE COMBIEN DE MANIÈRES DIVERSES CE JUGEMENT NOUS A ÉTÉ MANIFESTÉ PAR LES APPELS DE L'OFFENSÉ CONTRE L'OFFENSANT AU JUGEMENT DE DIEU, OU COMBIEN IL EST ARRIVÉ FRÉQUEMMENT QUE L'UN AIT AJOURNÉ L'AUTRE A RENDRE COMPTE.

C'est un droit devant la justice humaine de pouvoir en appeler d'un juge à un autre, dont le ressort est plus étendu, à qui la cause est de nouveau soumise. Jacob, fils d'Isaac, ne pouvant en finir avec Laban qui l'avait tant de fois trompé, avec ce beau-père si fécond en subterfuges, lui donna enfin jour pour comparaître au tribunal du Très-Haut : « Que le Dieu d'Abraham, dit-il, soit juge entre nous. »

Comme David n'était encore que joueur de harpe à la cour du roi Saül, se trouvant dans l'impossibilité de recourir à un juge pour statuer entre lui et son maître sur tous les outrages qu'il en avait reçus, il en appela à la sentence du maître du ciel : « Que le Seigneur, dit-il, juge entre vous et moi, et que le Seigneur me venge de vous. » Le fils de Joiada, le prêtre Zacharie, ne pouvant obtenir justice de l'impie Joas, son roi, s'écria, au moment où on se préparait à le lapider pour le faire mourir : « Que le Seigneur soit témoin de cet attentat, et qu'il ne le laisse pas impuni. » Le Seigneur

fut en effet témoin de ce forfait, et en tira vengeance peu de temps après. Car il s'était à peine écoulé une année que les princes, enfants du roi, qui avaient approuvé ce crime, furent passés au fil de l'épée par les Syriens. Le roi lui-même, après plusieurs défaites, ayant été assassiné par ses gens dans son lit même, succomba à la suite des nombreuses blessures qu'il reçut, et alla comparaître devant le tribunal de Dieu.

Ce n'est pas seulement sous l'ancienne loi, mais aussi sous la nouvelle, que les appels au jugement de Dieu ont eu lieu fréquemment. Car, depuis que le Père céleste a confié à son Fils fait homme le pouvoir de juger, et déposé entre ses mains tous les droits du glaive, ce souverain juge, qui aime uniquement les hommes, a très souvent déféré à leurs vœux. Et comme il n'est pas rare que la partie qui a été victime d'une grave injustice, cite au jugement de Dieu celle dont elle l'a reçue, le souverain juge, faisant droit à cet appel en son nom, fait comparaître la partie qui a été citée, afin qu'offensé et offensant entendent l'arrêt rendu en présence l'un de de l'autre. Saint Bernard, homme, du reste, d'une douceur angélique, et dont les relations étaient empreintes de tant d'aménité, fit néanmoins appel au tribunal du souverain juge : « C'est à votre tribunal, dit-il, Seigneur Jésus, que j'en appelle ; oui, je me soumets à votre jugement ; je vous confie ma cause, Seigneur, Dieu des armées, dont les jugements sont pleins d'équité, qui sondez les cœurs et les reins, qui ne pouvez ni tromper, ni être trompé, parce que vos regards sont selon la justice. Oui, je m'abandonne à vous, Seigneur Jésus ; c'est votre bouche qui pronon-

cera mon jugement. Vos yeux distingueront la justice de ma cause ; ils la discerneront, et votre jugement sera en ma faveur. »

Des témoignages et des monuments assurément très dignes de foi attestent que très souvent des hommes sains et bien portants ayant été cités au jugement de Dieu par des mourants, ont été, en vertu de cette citation, obligés de suivre au tribunal suprême, par la mort, ceux qui leur avaient ainsi donné jour. Ce qui est une preuve irréfragable de la vérité du jugement particulier, et ce qui rend ce tribunal suprême en quelque sorte sensible à nos yeux. Mais pour fortifier encore ici cet article de notre foi déjà appuyé sur tant de preuves, je vais, mon cher lecteur, vous accabler sous une nuée de témoins, que je rangerai par ordre, en nombres et en catégories ; commencons par les premiers.

§. 1er.

Premiers témoins en faveur du jugement particulier : L'an 1312, au témoignage de Jean Mariane, Ferdinand IV, roi d'Espagne, prince également recommandable, et par sa sagesse dans le gouvernement de ses états, et par sa bravoure au milieu des camps, mais sévère dans ses jugements où il se mêlait souvent de la témérité, fut cité au tribunal de Jésus-Christ, à l'occasion suivante : Vers le milieu du printemps, Ferdinand avait envoyé son frère à la tête de l'armée pour faire le siége d'Alcaudète, occupée par les Maures. Le roi ne tarda pas à le suivre, et se rendit à Teccos, que les Espagnols nomment Martos. Dans cette ville, on arrêta, sur un ordre du prince, les frères Carvajal, et on

fit leur procès dans leur prison, selon la coutume de la nation. Voici quelle en fut la cause : Bénavidius, personnage marquant, au sortir de chez le roi, fut tué pendant la nuit près de Palentia. L'auteur de cet assassinat ne put être découvert, des soupçons planèrent sur un grand nombre ; enfin les deux frères Carvajal en furent victimes. Mis en état d'arrestation sur un ordre de Sa Majesté, ils furent condamnés à perdre la vie, bien qu'il n'y eût aucune preuve contre eux, et sans que le jugement fût basé sur aucune pièce de conviction, ou qu'ils eussent fait aucun aveu. Leur supplice consista à être précipités d'un rocher voisin. Le roi, outré de l'affront qu'il venait de recevoir, ne voulut entendre parler ni de clémence, ni de prières. C'est pourquoi les deux frères, traînés au lieu de l'exécution, prirent le ciel et la terre à témoins de leur innocence. Et comme le prince se montrait sourd à leurs réclamations, ils lui donnèrent rendez-vous au tribunal de Dieu, le juge de toute équité, et ils fixèrent ce jour au trentième à partir de celui de leur exécution. On se moqua alors de cet appel, qui fut pourtant confirmé d'une manière qui tient du prodige.

Le roi, sans aucun souci de danger, s'en alla au camp d'Alcaudète. Etant tombé dangereusement malade, il se fit transporter à Jaen, où le mal ne fit qu'augmenter. Bien que son état ne lui permît pas de s'occuper d'affaires sérieuses, cependant à la nouvelle de la prise de la ville, ce prince, au comble de la joie, se proposait de faire une nouvelle irruption sur le territoire ennemi. Mais le jeudi, sept des ides de septembre, étant allé prendre un moment de repos après son dîner, il fut

trouvé sans vie étendu sur son lit, précisément le trentième jour depuis l'exécution susdite. Il ne fut pas difficile de reconnaître le bras de Dieu dans cet évènement, qui eut lieu précisément le trentième jour depuis la mort des deux frères, au grand étonnement de tout le monde. Telle est la raison pour laquelle il est rangé au nombre des rois de Castille, sous le nom de Ferdinand l'Ajourné, *Ferdinandus in jus vocatus*. Il mourut à la fleur de l'âge, au milieu des plus brillants succès, à vingt-quatre ans neuf mois.

Instruits par cet exemple, respectez la justice et craignez les jugements de Dieu. On a beau plaisanter sur des choses aussi sérieuses, ce qu'il y a de vrai, c'est que la justice divine ne se laisse point jouer.

Seconds témoins : Gautier de Bruges, personnage distingué par sa science et sa piété, et évêque de Poitiers, fut accusé injustement. Après un procès où toutes les formes avaient été violées, il fut déposé de son siége par le souverain pontife Clément V. Gautier supporta patiemment cette injustice pendant tout le temps qu'il vécut. A sa mort, pour servir d'exemple aux autres je pense, il fit graver ces mots sur son tombeau : « J'en appelle au juste jugement de Dieu. » Clément lut cet appel, et on dit qu'il fut saisi de frayeur au souvenir de cette injustice, dont il s'était rendu coupable. Je ne veux rien dire ici de la mort de ce pape.

Nous savons que les martyrs chrétiens qui ont versé leur sang et donné leur vie pour la gloire de Dieu, lui crient sans cesse : « Jusques à quand, Seigneur, Dieu de toute sainteté et de toute vérité, différerez-vous de nous rendre justice et de nous venger de nos persécu-

teurs sur la terre. » Dieu semble quelquefois s'endormir pour un peu de temps (c'est ainsi du moins qu'en jugent des yeux humains) et favoriser les méchants, mais tout d'un coup arrive le réveil de la vengeance.

Troisièmes témoins : Un homme au cœur plein de fiel et à la langue empoisonnée, nommé Agrestius, ne cessait de noircir et de déchirer la réputation de saint Colomban, même après sa mort. Le saint abbé Eustache, disciple de saint Colomban, homme aussi distingué pour sa patience, que par sa profonde érudition, repoussa avec courage les traits du calomniateur. « Hélas ! dit-il à Agrestius, moi disciple et successeur de celui dont tu calomnies si témérairement la règle et les institutions, je te cite en présence de ces prêtres au jugement de Dieu ; tu y comparaîtras infailliblement dans le cours de cette année. C'est en présence du juge de toute équité, que tu reconnaîtras aux vertus de qui tu t'es attaqué. » Agrestius ne regardant tout cela que comme des menaces parfaitement ridicules et vaines, ne se mit aucunement en peine de profiter des nombreuses occasions qu'il eut de témoigner son repentir. Mais les paroles d'Eustache eurent une grande portée, puisque trente jours avant la fin de l'année, Agrestius fut tué d'un coup de hache par son domestique, qu'il avait acheté comme esclave. Ce qui prouve avec combien de raison les anciens ont dit : « La justice et l'équité sont les perpétuelles compagnes de Jupiter. *Semper Themis, semper dice Jovi adsident.* »

§. 2.

Quatrièmes témoins : Dans la Gothie, voisine de la Germanie, le juge Jean Terson venait de prononcer

un arrêt de mort contre un particulier. Ce malheureux, qui n'avait en son pouvoir aucun autre moyen de défense, tombe à genoux et dit : « Sache que si je meurs, c'est injustement : c'est pourquoi, juge d'iniquité, je t'appelle à l'heure même au tribunal de Dieu pour répondre de ma tête. » Autant parler à un sourd. Mais l'exécuteur avait à peine porté le coup mortel à cet innocent, que le juge lui-même, comme frappé d'un coup de foudre, tomba de cheval sans vie. A quoi les coupables doivent-ils s'attendre, si les juges eux-mêmes sont ainsi cités au jugement.

Cinquièmes témoins : C'est un fait incontestable, que ce qui arriva au souverain pontife Clément V, dont nous venons de parler. Ce pape, ayant supprimé dans un concile tenu à Vienne, les Templiers, ordre religieux, long-temps édifiant et utile, et ayant fait tourmenter, et même (comme d'autre disent) ayant fait périr çà et là par le fer et le feu les membres de cette association, fut cité par plusieurs d'entre eux, surtout par un chevalier Napolitain, au jugement de Dieu. Ce qu'il y a de vrai, c'est que le pape Clément et Philippe roi de France allèrent comparaître devant le redoutable tribunal dans le cours de l'année même. Ces condamnations furent regardées comme faites au profit du roi Philippe, qui s'empara des biens des Templiers par la confiscation. Cet appel ne fut pas vain, car dans le courant de cette même année 1314, le pape aussi bien que le roi moururent, Clément, le 20 d'avril, et Philippe le 29 novembre. Qui pourrait nier qu'il n'y eût là quelque chose de surnaturel et de divin, et une intervention de l'Etre suprême.

Sixièmes témoins : Dans la Ligurie, province bien connue de l'Italie, des vaisseaux Génois, allant à la chasse des pirates, s'emparèrent d'une galère Gotholane. Mais par mépris pour les Siciliens aussi bien que pour les Gotholans, ils attachèrent à une croix pendant la nuit le pilote de ce navire. Ce misérable, après une longue mais inutile question, soutint toujours qu'il n'avait jamais fait de mal aux Génois. Comprenant alors qu'ils agissaient plus par haine de sa nation que par amour de la justice, et que le doge de Gènes était la principale cause de sa mort, il se tourna vers le ciel, et cita l'auteur de l'attentat dont il était victime à comparaître devant le souverain juge dans l'espace de six mois. Cette assignation eut son effet. Au temps dit le Ligurien alla subir son arrêt éternel.

Combien d'innocents qui périssent et qui n'ont de secours assuré que dans cette prédiction d'Isaïe : « Moi-même, dit le Seigneur, je jugerai ceux qui vous ont jugé. »

§. 3.

Septièmes témoins : François, duc de Bretagne, à la mort de son père, ayant reçu son frère nommé Germain à son retour d'Angleterre où il avait été élevé, le fit jeter dans les fers, ensuite sur la fausse accusation de crime de lèse-majesté, il le fit mourir en prison. Ce jeune prince, dont la conscience était pure d'un semblable crime, sur le point de subir la mort, reprochait à son frère sa perfidie, à ce frère à qui il ne suffisait pas d'avoir usurpé le royaume qui lui appartenait, mais qui lui faisait, en outre, ôter la vie par le plus infâme

des attentats. « Puisque je n'ai, dit-il, aucun secours humain à attendre, j'implore celui de Dieu et j'ajourne mon frère François à comparaître devant son tribunal pour répondre sur ce parricide dans le cours de cette année. » Cet ajournement ne demeura point sans résultat. Le prince François fut attaqué d'hydropisie, et étant mort dans l'année, il ne tarda pas à sentir le poids de la colère divine.

Huitièmes témoins : Nantin, comte d'Angoulême, (d'après le témoignage de Grégoire de Tours) homme rusé et vrai caméléon en fait de méchanceté, se brouilla avec Héraclius, d'abord prêtre de l'église de Bordeaux et ensuite évêque d'Angoulême, et l'accabla d'outrages. Sa haine contre ce prélat ne faisant que s'accroître de jour en jour, il eut l'audace de s'emparer des maisons de campagne et des domaines que Marachaire son oncle avait légués par testament aux églises et aux prêtres, ayant bien soin de justifier cet attentat sous divers prétextes plus ou moins spécieux et apparents. Ainsi prétendait-il qu'une église instituée comme légataire de quelqu'un, ne devait pas jouir de ce bénéfice quand les clercs de cette même église avaient fait mourir le testateur : raisonnement assez plausible. Mais Héraclius ayant découvert la perfidie du comte, le frappa d'anathème et le retrancha de la communion des fidèles. Celui-ci eut recours à une nouvelle ruse, et se soumit au synode assemblé à Saintes, promettant de rendre tout ce dont il s'était violemment emparé, à condition qu'on lèverait l'excommunication portée contre lui. On satisfit à sa demande. Il rendit donc un certain nombre de maisons, mais après les avoir pillées et entièrement

dévastées. L'évêque l'excommunia de nouveau, et mourut peu après. Nantin, à force d'or et d'argent, obtint de nouveau de se voir rétablir dans la communion de l'Eglise. A quelques mois de là ayant été saisi d'une fièvre très violente, il s'écriait dans ses transports : « Hélas ! hélas ! l'évêque Héraclius me brûle, il m'appelle au jugement : je reconnais mon crime, je me souviens des outrages dont je n'ai cessé de l'accabler. » Au milieu de ces cris et dans l'ardeur de la fièvre, il expira misérablement et alla subir son jugement. La justice divine n'a pas seulement l'ouïe très claire, elle a aussi des yeux de lynx, ou plutôt elle est toute yeux; oui, toute oreilles et toute yeux. Personne ne l'offense impunément.

Neuvièmes témoins : Rodolphe, prince d'Autriche, avait essayé à différentes reprises d'ôter la vie à un chevalier de la Toison-d'Or. L'ayant enfin en son pouvoir, après lui avoir fait endurer divers tourments, il finit par le condamner à être jeté dans le fleuve, enfermé dans un sac de cuir. Mais le chevalier, avant qu'on eût cousu l'entrée, ayant aperçu le duc à sa fenêtre occupé à regarder ce spectacle, lui cria à haute voix : « Duc Rodolphe, je te cite au terrible tribunal de Jésus-Christ, pour lui rendre compte de cette mort indigne que tu me fais souffrir sans que je l'aie mérité. » A ces mots, il se laissa enfermer dans le sac pour être jeté dans le fleuve. Le duc, recueillant cette apostrophe avec un sourire moqueur, lui répondit : « Va toujours en avant, je ne tarderai pas à te suivre. » C'est ainsi qu'à l'abri de tout danger, il ensevelit dans un joyeux oubli le souvenir de la mort d'un innocent.

Mais avant qu'il se fût écoulé un an, le prince fut attaqué d'une fièvre. Alors la mémoire de cet appel se représenta à son esprit accablé de tristesse, il reconnut que la citation n'était pas demeurée sans effet : « Mes amis, dit-il, la mort approche ; on me demande, je ne puis refuser de me rendre, il faut comparaître. » Il dit vrai, car peu après il mourut. La vengeance divine semble quelquefois temporiser, elle marche sans bruit et à pas lents, mais elle sait faire expier ses retards par la rigueur des châtiments.

§. 4.

Dixièmes témoins : Sidoine Apollinaire, évêque de Vienne en Auvergne, était aussi recommandable par la sainteté de sa vie, que par ses profondes connaissances tant dans les lettres sacrées que dans les sciences humaines (au rapport de Gennade). Mais il n'est point de vertu à l'abri des traits de la jalousie ; au contraire, plus la première est admirable, plus le poison de celle-ci devient terrible et subtil. Ce fut par là que Sidoine alluma contre lui la haine implacable de deux prêtres de son Eglise. Après avoir dépouillé avec violence ce prélat si éminemment vertueux de toute fonction sacrée, ils ne lui donnèrent de nourriture que ce qu'il était nécessaire pour l'empêcher de mourir. Sidoine, supportant avec beaucoup de résignation cette monstrueuse iniquité, ne voulut point avoir recours à la justice des hommes, mais il appela de son bon droit au tribunal de Dieu, qui se montra à son égard un juge attentif, clairvoyant, et prompt à lui rendre justice. Car comme l'un de ces prêtres criminels menaçait de

faire tirer le lendemain Sidoine de force hors de l'église, il fut lui-même cité au tribunal du souverain juge. Cet ecclésiastique impie s'était levé de grand matin plein de courroux contre Sidoine ; mais avant de sortir de chez lui, il était allé satisfaire aux besoins de la nature, se faisant éclairer par un domestique, mais au moment où le misérable se soulage ainsi, il rend l'âme. Le domestique attendait toujours à la porte, quand le complice de l'attentat lui ordonne de dire à son maître de se hâter de venir, qu'il était temps d'exécuter leur résolution de la veille. Le valet va pour avertir son maître, mais il le trouve sans vie. Ce fut un autre Arius mourant.

Sidoine ayant été ainsi vengé par Dieu lui-même, recouvra sa première autorité. Mais quelque temps après étant tombé malade, il se fit porter à l'Eglise, où au milieu des sanglots de son peuple, qui lui demandait comment ils pourraient trouver un pasteur qui lui ressemblât, après avoir perdu celui qui devait servir de modèle aux autres, il fit cette réponse : « Voilà que mon frère Aprunculus est vivant, c'est lui qui sera mon successeur. » Comme on ne comprit pas ces paroles, on les attribua au délire, sans songer à y voir une prédiction. Après la mort de Sidoine, l'autre prêtre, insensible à la fin subite de son complice, était au comble de la joie, ne faisant pas difficulté d'employer la violence pour s'emparer de l'autorité épiscopale ; bon pasteur assurément, ou plutôt, véritable loup. Ce scélérat poussa l'impudence jusqu'à se vanter d'être plus vertueux que Sidoine, comme il parait enfin évidemment, disait-il, puisque Dieu avait jugé en sa faveur

en lui déférant le bâton pastoral. Le futur prélat ne manqua pas de battre le fer comme il était chaud, il soigna activement sa candidature ; car le dimanche qui suivit la mort de Sidoine, il donna un repas splendide, où furent invités les principaux de la ville. Déjà on était à table, où la plus exacte symétrie présidait à l'ordre des plats, la conversation s'animait, on demandait à boire de tous côtés. L'échanson commence par présenter avant tout le vin du Seigneur au prélat désigné. Mais voyez quels fâcheux contre-temps peuvent se trouver entre sa bouche et le morceau, entre le verre et les lèvres. Pendant que notre trop misérable évêque tient son gobelet à la main, avant même qu'il l'ait approché de sa bouche, il est frappé de mort, et cité au jugement. Car au moment de boire, il est tout d'un coup saisi d'une défaillance, il pâlit, et laissant tomber le vase de sa main, il expire, et va comparaître au jugement pour se défendre contre Sidoine. La veille, l'échanson avait eu un songe où tous ces évènements s'étaient présentés à son esprit, selon que l'avait appris de plusieurs Grégoire de Tours.

Voilà donc non seulement un autre Arius, mais un compagnon de ce même Arius, un second Simon le magicien, qui, par la vertu des prières de Sidoine et la puissance divine, précipité des hauteurs chimériques de l'orgueil et du plus fol espoir, avant que d'être monté sur le trône épiscopal, est étendu sans vie dans un tombeau, et brûle dans les flammes éternelles de l'enfer. Personne n'échappe aux coups de la main du souverain juge.

Onzièmes témoins : L'empereur Anastase, qui avait

rempli presque tout l'Orient de bûchers, où il faisait mourir les malheureuses victimes de sa cruauté, apprit par un oracle qu'il périrait lui-même par le feu. Ce fut en vain qu'il prit toutes les précautions imaginables contre ce genre de mort : sans cesse des songes effrayants jetaient la terreur dans son âme. Une nuit entr'autres il lui sembla voir un personnage d'un aspect terrible, qui tenant un livre à la main, lui dit : « A cause de la perversité de ta foi, je trancherai le fil de ta vie dans quatorze ans. » Enfin l'an cinq cent dix-huit, le neuf de juillet, le terrible courroux du ciel éclata par des coups de tonnerre et des éclairs redoublés. Anastase fut saisi d'une telle frayeur qu'il passait d'une chambre dans une autre, se blottissant jusque sous les lits ; mais il ne put échapper à l'œil qui voit tout, car il mourut frappé de la foudre. Or, le même jour, Elie, archevêque de Jérusalem, et Flavien, patriarche d'Antioche, qu'Anastase avait envoyés en exil pour cause de religion, eurent connaissance de la mort de l'empereur par une révélation divine, ils se firent part l'un à l'autre de cet évènement en ces termes : « Anastase est mort aujourd'hui ; allons donc aussi, pour être jugés avec lui. » Deux jours après ils moururent tous les deux et allèrent comparaître au jugement.

Ce n'est pas en vain qu'on résiste aux hommes vertueux.

Dieu dissimule pendant quelque temps et semble ne pas prendre garde au mal, enfin le souverain juge lance sa foudre au moment où on y pense le moins.

Douzièmes témoins : L'an mil treize, Menwerque, dixième évêque de Paderbonn, entreprit de rétablir la

discipline dans le monastère de Corbeil, où elle était presqu'entièrement oubliée. Le réformateur se présenta donc et voulut commencer par la correction des mœurs. Mais l'abbé Walon lui opposa une résistance opiniâtre; il ne voulut en aucune manière entendre parler d'observance plus étroite. L'affaire fut déférée à l'empereur; on finit par priver l'abbé de sa charge. Alors l'évêque, qui tenait fortement à son projet, entreprend de nouveau d'introduire une règle de vie plus sèvère; mais avant de procéder à rien il veut célébrer le saint sacrifice dans l'Eglise. Un moine de la communauté, nommé Boson, faisant les fonctions de sacristain, lui refusa les ornements sacrés, et jeta loin de l'autel ceux que l'évêque avait apportés. Après des avertissements réitérés il persista dans son refus. Le prélat, indigné d'un aussi sanglant affront, ajourna ce moine qui foulait ainsi aux pieds les lois humaines, à comparaître au jugement de Dieu : « Vous rendrez compte, lui dit-il, de cette action au Très-Haut. » Le religieux, sans s'occuper de cette menace, se mit à rire de l'évêque. Mais l'ajournement du pontife ne fut assurément pas sans effet; car à l'heure où le prélat mourut, le moine Boson, qui se faisait raser, fut frappé de mort subite sous la main même de son barbier.

C'est que Dieu juge, lors même que personne ne nous accuse.

§. 5.

Treizièmes témoins : Bennon, évêque de Misne, qui pendant quarante ans remplit les devoirs de l'épiscopat, le fit avec une exactitude et une sainteté de vie

telles, que ses œuvres dignes d'admiration et au-dessus des forces de l'homme l'ont rendu illustre. A ses autres prodiges il faut joindre le suivant. Othon, marquis de Misne, homme avare, poussa l'impiété et l'audace jusqu'à s'emparer sacrilégement des biens de l'Eglise de Misne. Bennon, en pasteur plein de zèle, ne crut pas devoir aucunement dissimuler; il parla au marquis avec douceur et bonté, et l'assura qu'il lui conserverait son estime, si, sans y être contraint, il rendait ses biens à l'Eglise de Misne; que, dans le cas contraire, il existait un juge plein d'équité, à qui il s'adresserait; que ce juge avait non-seulement sous les yeux les injustices de tous, mais encore qu'il ne manquait jamais d'en tirer vengeance quand il le fallait. C'est donc devant ce tribunal, ajouta-t-il, que cette question sera vidée, s'il n'y a pas moyen de terminer autrement. Le marquis, homme emporté, ne pouvant souffrir cette liberté de parler, toute franche et pleine de bonté qu'elle était, appliqua un soufflet à Bennon. Mais ce prélat vénérable, par un mouvement de l'esprit de Dieu, dit : « Et de cette injure aussi Dieu en tirera vengeance l'année prochaine à pareil jour. » Le marquis se moqua en riant de cette menace comme d'une ridicule prédiction : «Eh! ajouta-t-il, évêque, qui t'a donc fait le chancelier du ciel? Jupiter t'a-t-il admis dans ses conseils secrets? » La chose se passa ainsi en railleries. Peu après le bienheureux Bennon tomba malade. Avant de mourir, il recommanda aux chanoines de son Eglise cette charité dont Jésus-Christ a été le modèle, puis rendit le dernier soupir au milieu de ferventes prières, l'an onze cent six.

Le marquis, l'année d'après, quand le jour désigné par Bennon fut arrivé, dit : « Nous voici au jour où l'évêque Bennon m'a menacé de je ne sais quel malheur. Il est mort et sa prophétie avec lui, nous n'avons pas besoin de tant craindre. » A peine eut-il le temps de prononcer ces paroles, que saisi tout d'un coup de vertige il lui fallut l'appui de ceux qui étaient présents. Mais exécutant inexorablement sa commission, la mort le traîna malgré ses gémissements et toutes ses plaintes au jugement que lui avait prédit Bennon. Il est peut-être parfois permis de railler avec quelques juges ; mais Dieu le souverain juge ne souffre point les plaisanteries, et dans son extrême sévérité il fait entrer en ligne de compte un fêtu et exige jusqu'au dernier obole.

Quatorzièmes témoins : Le comte de Hainaut (comme nous l'avons appris d'une source digne de foi, dit un chorévêque de Cambrai) avait entrepris de chasser de l'église de Saint-Jean de Valenciennes les chanoines réguliers qui la desservaient, pour mettre à leur place des ecclésiastiques séculiers ; il poursuivait ce dessein avec ardeur. En conséquence l'abbé, qui voyait sa cause et celle de ses religieux chaudement conduite, sans cependant se sentir en état de pouvoir repousser la force par la force, eut recours au ciel. « Car, disait-il, puisque l'affaire est menée à toute outrance et que l'appel au roi, ou à l'empereur, ou au pape, demanderait trop de temps, c'est par devant le tribunal de Dieu que je veux aller, et c'est là que j'intente procès au comte de Hainaut : c'est là qu'on décidera entre nous. » Ces paroles eurent du rétentissement. A l'approche du jour

fixé pour le jugement, l'abbé tomba malade, et on s'aperçut clairement qu'il ne tarderait pas à se rendre devant le tribunal où il en avait appelé. A cette fin il se disposa par la prière et les autres actions de piété en son pouvoir, à aller plaider sa cause le mieux possible devant le tribunal suprême. Précisément dans le même temps le comte étant tombé malade, se ressouvint alors de l'ajournement de l'abbé, en vertu duquel tous les deux devaient comparaître devant le souverain juge. C'est pourquoi revenant sur sa première résolution, et pour ne point aller en justice, il fit signifier son désistement. Le comte fut sage non pas à la manière des Troyens, mais à temps; il aima mieux perdre la partie, que de soutenir une injuste procédure.

Quinzièmes témoins: En Irlande, Patrik O'Chelius, évêque de Majône, et Conatius Ornarius, religieux de l'ordre de Saint-François, bien qu'issu de sang ducal, furent jetés dans une prison où, pendant quinze jours, ils ne purent jouir du moindre rayon de la lumière du jour. Le vice-roi se les étant fait amener, commença par les menacer des derniers supplices, il mêla aussi des caresses et les promesses les plus séduisantes; mais ils montrèrent une constance à toute épreuve, et refusèrent absolument de reconnaître la reine d'Angleterre comme chef de l'Eglise. Le vice-roi irrité fit remplir des bottes de beurre, de sel, d'huile et de poudre à canon, les fit chausser à l'évêque, et dans cet état il ordonna de lui plonger les pieds dans de l'eau bouillante. Quand on retira les bottes toute la chair se dépouilla, de sorte que les os étaient entièrement à découvert. L'évêque n'en persista pas moins dans son premier

sentiment. Alors nouveau supplice ; on lui broye les bras avec les doigts entre deux énormes pierres. Mais le prélat ne perd rien de sa première constance. C'est pourquoi on prononça la sentence de mort contre l'évêque et son compagnon. On les conduit au lieu de l'exécution. Arrivé à la potence, l'évêque, avant qu'on serrât le lacet qu'il avait au cou, demanda qu'il lui fût permis d'adresser quelques mots au peuple à ce moment suprême. On y consentit. Il parla pendant une demi-heure, mais avec une énergie telle que ses ennemis mêmes ne purent retenir leurs larmes. Puis s'étant tourné vers le vice-roi, il ajouta : «Pour vous, ô vice-roi! vous avez exercé votre barbarie sur ce corps, vous m'avez abreuvé d'outrages ; ce n'est point ici-bas que j'en attends la vengeance, mais j'en prends le ciel à témoin, c'est au tribunal de la majesté divine que je vous ajourne à comparaître, pour y rendre compte des traitements que vous m'avez fait endurer. » Cette apostrophe mit le vice-roi hors de lui, et blessé qu'il était jusqu'au fond de l'âme, pour montrer tout le dépit qu'il éprouvait, il fit cette réponse : « Va, le plus scélérat des hommes; va au diable, et qu'il t'emporte le plus tôt possible. Je me moque bien de ta citation; va donc au fond de l'enfer. » Ainsi le prélat avec son compagnon mourut étranglé.

Le vice-roi partit ensuite pour Limerik. Un jour qu'il se promenait avec un baron, étant venu dans l'endroit où avaient été pendus les deux confesseurs de la foi, fixant les yeux sur le baron, il lui dit : « Voilà ce scélérat qui a eu l'audace de me citer au tribunal de Dieu, tandis que son âme brûle en enfer ; que son corps pour-

risse à cet infâme gibet. » A peu de temps de là le vice-roi fut attaqué d'une maladie grave, qui lui ôta la vie le quatorzième jour après celui où il avait été cité au tribunal de Jésus-Christ.

Il est prisonnier à son tour celui à qui aucune porte de prison ne résiste : ses efforts viennent échouer contre la dernière. Il s'en trouve qui par l'or et le crédit qu'ils ont échappent à tous les tribunaux. Enfin, ils sont arrêtés à un dernier, qui sera d'autant plus rigoureux à leur égard, qu'ils se sont soustraits jusqu'alors avec plus de facilité aux châtiments qu'ils méritaient. Le tribunal céleste ne se laisse ni gagner par des montagnes d'or, ni séduire par le crédit de qui que ce soit. Dieu juge les justices elles-mêmes.

§ 6.

Seizièmes témoins : Un grand maître de l'ordre Teutonique (on tait son nom), voulait à toute force faire épouser une femme de moyenne vertu à un jeune marchand. Le jeune homme ne se souciait pas beaucoup du marché, parce que l'entremetteur de cette union ne se montrait point du tout indifférent vis-à-vis de la donzelle. Le cavalier enrageait, et se livrait à des transports de fureur contre notre innocent, mais en secret ; ensuite comme pour apaiser son courroux par le sacrifice d'une victime, il intenta une accusation de vol à ce misérable, le condamna par jugement public, malgré la supposition du crime, et le fit traîner à la potence. Il se montra insensible aux prières et aux larmes du malheureux. L'innocent accusé ne vit d'autre parti à prendre alors que de recourir à l'asyle assuré et cer-

tain de toute innocence. C'est pourquoi, durant qu'on le conduisait au supplice, il s'écria d'une voix forte : « Ma condamnation est injuste. J'en appelle à l'arbitre suprême de la vie et de la mort; que celui qui m'a condamné contre toute justice, lui en rende compte dans treize jours. » O mon Dieu! que vos oreilles sont attentives aux prières des pauvres et des affligés, combien vous êtes prompt à les exaucer. Non, le Seigneur n'a jamais dédaigné, il n'a jamais rejeté la prière du pauvre. Oui, les yeux du Seigneur sont ouverts sur les justes, ses oreilles sont attentives à leurs cris. Ce que dit l'Ecclésiastique doit être pour eux un grand sujet de consolation. « Les soupirs du pauvre, dit-il, parviendront de sa bouche jusqu'aux oreilles de Dieu, et la justice se hâtera pour lui. » Elle se hâta assurément dans cette circonstance. Le jeune homme mourut à la potence ; son appel au tribunal de Dieu fut un sujet de raillerie et de dérision. Le treizième jour le grand maître de l'ordre Teutonique tomba malade subitement. « Malheureux que je suis, s'écria-t-il, voici que je meurs, car il me faut comparaître aujourd'hui devant un juge qui sait tout. » Puis il se tut. Le même jour, en confirmation de sa prédiction, il mourut.

Ce fait est arrivé à Riga en Livonie, l'année de l'ère chrétienne quartorze cent sept, d'après le récit d'Albert Krants. La femme elle-même qui avait contribué à la mort de l'innocent, fut accusée par un autre marchand d'un vol réel, et pour prévenir la sentence qu'elle redoutait elle ne trouva d'autre moyen que de changer de vêtements et de passer en Prusse, où à la faveur de ce déguisement elle se fit admettre à la tonsure.

On pouvait alors adresser à cette femme les mêmes paroles que le plus jeune des Machabées répétait à Antiochus : « Prends garde à te ne point flatter de vaines espérances : le jugement du Tout-Puissant, du Dieu qui voit tout, t'attend. »

Dix-septièmes témoins : Lambert de Schawembourg, écrivain distingué pour le temps où il vivait, raconte que l'an mil cinquante-neuf, Burchard, évêque d'Halberstad, soutint pendant long-temps un procès injuste contre l'abbé d'Hirchfelden, au sujet des dîmes de Saxe que l'évêque avait enlevées aux moines et qu'il s'appropriait, appuyé plutôt sur la force que sur son bon droit.

L'abbé avait à plusieurs reprises déféré l'affaire aux tribunaux, mais il s'étaient montrés sourds à ses réclamations; lois civiles et sacrées, toutes étaient muettes contre la violence de l'adversaire. Ainsi il n'y avait ni moyen ni espoir d'opposer quelque résistance à l'envahissement de l'évêque. Aussi l'abbé, peu de jours avant sa mort, fait appeler le comte Palatin Frédéric, et le prie de vouloir bien faire part au prélat de ses derniers avertissements ; qu'il avait eu à la vérité le dessous dans son procès, malgré que le bon droit fût de son côté ; qu'il était sur le point de quitter la vie : mais que Dieu serait leur juge, que c'était à lui qu'il en appelait, à lui qui aurait bien le pouvoir de défendre l'équité. Qu'ils se préparassent donc tous deux à plaider sous peu de jours leur cause devant ce tribunal, où la faveur et la puissance ne peuvent rien, où la justice seule exerce quelque empire; que là triompherait non le plus puissant, mais celui dont la cause était la plus

juste. L'abbé mourut ainsi, et l'évènement ne tarda pas à vérifier sa prédiction. Très peu de jours après le décès de l'abbé, comme le prélat se disposait à monter à cheval, il tomba tout d'un coup comme frappé d'un coup de foudre. Porté dans sa chambre, il commença par restituer sans retard les dîmes au monastère d'Hirchfelden, puis fit rescinder toute la procédure dressée à ce sujet. Les évêques de Magdebourg et d'Hildesheim étant venus le visiter, il leur avouait en poussant de grands cris qu'il était cité, comme l'abbé l'avait prédit; que déjà il se sentait entraîné au tribunal de Dieu, où il devait être jugé. Il mourut en prononçant ces mots. L'archi-prêtre Uton, à l'instigation duquel l'évêque avait embrassé avec tant de chaleur le parti qu'il avait suivi, et qui était le principal boute-feu dans tous ces démêlés, mourut subitement la même année privé de tous les sacrements, ou même fut étouffé par le diable (comme le bruit en courait dans le public). Il est terrible, ô mon Dieu! de comparaître devant votre tribunal sous de telles verges et de tels coups. Job, saisi de frayeur à l'idée de ces jugements divins, s'écrie : « Voyez combien Dieu est grand dans sa puissance, nul entre les législateurs ne lui est semblable. Qui peut sonder ses voies? qui peut lui dire : vous avez commis l'iniquité. »

Dix-huitièmes témoins. L'an onze cent cinquante-quatre, sous le règne de Frédéric Barberousse, la ville de Mayence avait pour évêque un personnage plein de piété, de douceur et de l'amour de son devoir; ce fut un motif pour l'accuser à Rome comme un homme idiot et qui ne convenait point dans la charge dont il

était honoré. Arnold prit parti pour Henri qui, dit-on, l'envoya à Rome avec mission de le justifier. Mais le scélérat fit tout le contraire; car il répandit de l'huile sur le feu, et ayant gagné quelques-uns des cardinaux, il les tourna en sa faveur. Enfin l'affaire en vint à ce point, que deux cardinaux ayant été dépêchés à Mayence pour prendre connaissance de la cause, ils firent le jugement à Henri, le déposèrent et mirent Arnold à sa place. Henri se soumettant humblement à cette humiliation, ne fit entendre que cette seule plainte, et dit : « Le jugement que vous avez prononcé est injuste. J'en appelle donc au Seigneur Jésus, juge plein d'équité, c'est devant lui que je veux répondre : venez, suivez-moi. » Les deux légats lui répondirent en se moquant : « Quand vous serez parti, nous irons après vous. » L'évènement ne tarda pas à se vérifier; car l'évêque mourut environ un an et demi après. Le bruit de la mort de Henri étant venu aux oreilles des cardinaux, ils dirent une seconde fois en raillant : « Voilà qu'il est parti en avant, il faudra que nous suivions. » Ils suivirent en effet, et tous deux le même jour; ils moururent subitement, et si ce que l'on dit est vrai, ils firent une triste fin.

Avec combien de sagesse le souverain juge nous a donné l'avis suivant : « Ne jugez point selon l'apparence, mais jugez avec un jugement droit. » Aujourd'hui tous les vices empruntent le masque de quelque vertu, comme toute écuelle trouve son couvercle. Il n'y a rien de si absurde qu'on ne parvienne à farder et à défendre; tous les outrages trouvent leurs prétextes, toute injustice se couvre de quelque coin du manteau de la probité;

il n'est rien de si inexcusable qu'on ne puisse décorer de quelque nom spécieux. Mais ces figures factices et ces voiles il faudra les déposer devant le souverain juge. C'est pourquoi, selon l'avis de saint Paul, ne jugez point avant le temps, attendez que le jour du Seigneur paraisse, ce jour qui mettra à découvert ce qui jusque-là était demeuré enseveli dans l'obscurité des ténèbres, qui revèlera les pensées des cœurs, et alors chacun recevra de la bouche du Seigneur l'éloge qu'il a mérité.

§. 7.

Dix-neuvièmes témoins : A Liége, un jeune homme de famille noble voulant entrer en religion, avait choisi le monastère de saint Jacques pour le lieu de sa retraite. Dès que son parent, qui était préfet de cette ville, en fut instruit, il éprouva un vif mécontentement. C'est pourquoi, sans plus tarder, il envoie un ordre sévère à l'abbé, de rendre son cousin ou bien de s'attendre à voir employer la force pour le retirer de là. L'abbé ne peut consentir à renvoyer quelqu'un qui bon gré malgré voulait rester dans sa communauté. Le préfet rassemble donc une troupe de satellites, puis pénètre avec violence dans le monastère, en arrache le jeune homme, et après lui avoir ôté ses habits de religieux, lui en fait prendre de laïque. L'abbé, appuyé des principaux de la ville, s'adresse à l'évêque, lui fait connaître l'outrage dont il vient d'être l'objet, la violence avec laquelle on a forcé l'entrée de son monastère et cela en présence du préfet.

Le prélat accueillit fort mal cette plainte, prit osten-

siblement le parti du premier magistrat, et tança vertement l'abbé, qui sur le champ saisissant l'idée qui se présente à son esprit, se jette à genoux et se tourne du côté du préfet en lui disant avec calme : « Monsieur, puisque je ne puis obtenir justice sur la terre de vos violences, je m'adresse au ciel, j'en appelle au souverain juge, pour qu'il lui plaise nous faire comparaître l'un et l'autre devant lui dans l'espace de quarante jours, afin que l'on voie de quel côté est la raison. » A cette apostrophe, le prélat avec ceux qui l'environnaient s'épanouit passablement la rate, faisant sa gorge chaude de l'antique simplicité du bonhomme, et enfin le congédia non sans lui lancer quelques lardons.

Attendez un peu ; car le Très-Haut est un créancier plein de patience. Le quarantième jour, l'abbé mourut sur les neuf heures avant midi. Dans ce moment le préfet prenait un bain dans sa maison. Entendant sonner les cloches d'une manière inaccoutumée, il demanda ce que signifiait ce son à ce moment de la journée. Le domestique lui répond : « On dit que l'abbé de Saint-Jacques vient de trépasser. »

A l'instant le magistrat se rappelant le quarantième jour prédit par l'abbé, est saisi de frayeur et d'étonnement. « Sortons de l'eau, dit-il, sortons, j'ai de la besogne taillée. Hélas ! il faut que je comparaisse aujourd'hui devant le juge suprême. » Lorsqu'il se hâtait de sortir du bain, il tomba mort entre les bras de ceux qui l'environnaient, après avoir poussé un grand cri, et alla sans nul doute au jugement indiqué, d'où toute espèce de tumulte est banni, où il ne prend fantaisie à personne de rire, où toutes les

citations des jurisconsultes sont muettes, où les prières, l'or et la faveur ne peuvent rien. De savoir du reste quelle décision est intervenue entre l'abbé et le préfet, c'est ce qui ne nous est pas donné maintenant. Au dernier jour, quand les morts de tous les siècles revivront, nous le saurons tous.

Dieu s'est autrefois servi de Job pour nous donner l'avertissement suivant : « Qui peut, dit le Seigneur, subsister un moment devant moi? Je n'épargnerai personne ; je serai insensible et à la force des paroles, et à l'artifice des supplications. » Certainement Dieu ne condamne pas en vain, le Tout-Puissant ne renverse pas la justice ; lui qui juge sans égard à leur rang les princes de la terre, qui ne préfère pas le riche au pauvre, parce que tous les hommes sont l'ouvrage de ses mains.

Vingtièmes témoins : Othon Ier, empereur d'Allemagne, selon le récit fidèle de Pierre Damien, ayant été sévèrement réprimandé par Guillaume son fils, évêque de Mayence, à cause de son mariage avec Adélaïde, fit jeter le prince en prison. Guillaume ajourna Othon son père à comparaître devant le tribunal de Jésus-Christ : « Le saint jour de la Pentecôte, dit-il, nous comparaîtrons tous deux en présence du Seigneur Jésus notre juge, et nous y plaiderons une cause capitale pour nous. C'est alors qu'on verra par le jugement de Dieu lequel de nous deux a violé la loi de l'équité. » En conséquence, le sept de mai, le jour même de la solennité de la Pentecôte, Othon étant en Saxe fut attaqué tout d'un coup d'une maladie à laquelle il succomba pour aller comparaître devant le tribunal où il avait été cité.

Guillaume son fils ayant cessé de vivre peu auparavant.

Ici, mon cher lecteur, j'appréhende, qu'une telle multitude de témoins, et, comme je l'ai déjà dit, cette nuée rétentissante ne fatigue vos yeux et vos oreilles. Cependant, si vous voulez bien me le permettre, j'ajouterai encore un fait plus récent que tous ceux-là; puis nous passerons à autre chose. Voyons.

Vingt-unièmes témoins : L'an seize cent-six, un soldat allemand d'un caractère facétieux, au signal qui l'appelait à être de faction, dit en souriant à ses camarades : « Voilà mon tour de garde revenu, vienne donc aussi celui de recevoir de l'argent. » Le mot ne fut pas mis en oubli; on en rendit compte au général qui, ayant mandé le capitaine instructeur des causes criminelles, lui ordonna de faire châtier sévèrement cet homme qui avait osé lancer des paroles de sédition. Aussitôt on charge de chaînes ce misérable et on l'applique à la torture, puis on finit par le condamner à mort. Bien que ce militaire ne se reconnût aucunement coupable, en entendant l'arrêt fatal, il fut néanmoins glacé d'effroi. Quand il eut repris ses sens, il apostropha le général d'une voix terrible, et lui dit en face : « Dans trois semaines, à cette même heure de la nuit, Dieu vous demandera compte de mon sang. » Mais le général lui répondit en souriant : « Va prôner ces prédictions aux peureux : un militaire se rit de telles prophéties. Dépêche-toi plutôt, tête séditieuse, d'aller prendre ta mesure sur cette belle potence. » On n'attendit donc pas même le jour, mais à minuit précis, on attacha le malheureux à l'infâme poteau. Le matin,

pour inspirer la terreur aux autres, on l'exposa à la vue du public les entrailles toutes déchirées, avec cet écriteau : *Soldat séditieux*. Intérieurement le général ne laissait pas d'être effrayé d'une citation au tribunal de Dieu faite d'un ton si décidé ; cependant peu à peu il finit par n'y plus penser. Le terme fixé était sur le point d'expirer, lorsqu'à minuit étant sorti pour visiter les postes, il tomba de dessus un pont de bateaux et se noya. Si vous êtes en peine de savoir lequel des deux a paru avec plus de confiance au tribunal de Jésus-Christ souverain juge, mon cher lecteur, rentrez un peu sérieusement en vous-même. Ces faits, tout merveilleux qu'ils sont, méritent néanmoins croyance pour les auteurs qui les racontent.

Je termine ici ce tableau, obligé que je suis de me renfermer dans des bornes ayant encore beaucoup de choses à dire. Au reste, ces témoignages et ces témoins dignes de foi, que j'ai eu soin de citer avec toute l'exactiude possible, doivent suffire. Il n'est personne, à moins d'avoir un front d'airain, qui osât élever une accusation de légèreté contre un si grand nombre d'écrivains différents, choisis aussi bien parmi les modernes que chez les anciens. C'est pourquoi, instruits par ces exemples, respectez la justice. Ah! que les jugements des hommes sont différents de ceux de Dieu. Oh! combien de fois Dieu a absous celui que tous les hommes condamnaient, et condamné celui que tous regardaient comme innocent. Les jugements de Dieu sont profonds comme l'abîme, ils sont aussi impénétrables.

CHAPITRE IV.

POURQUOI LE JUGEMENT PARTICULIER EST A REDOUTER PENDANT TOUTE LA VIE; OU, POURQUOI IL FAUT FAIRE DE COURAGEUX ET CONTINUELS EFFORTS POUR QUE L'EXAMEN QUE NOUS AVONS A SUBIR NOUS SOIT FAVORABLE.

§. 1er.

L'Ecclésiaste, organe de l'Esprit saint, a retracé, dans un langage plein de grâces, les années où chaque homme voit approcher de plus près l'instant de la mort à laquelle succède le jugement particulier. Voici comment il commence :

« Souvenez-vous de votre créateur, avant que le temps de l'affliction vienne, et que ces années approchent, dont vous direz : elles ne me plaisent pas. Les dernières années de l'homme sont véritablement un temps d'affliction, où il est exposé à toutes sortes de douleurs extrêmes, où le lit lui tient lieu de prison, où la mort ne cesse de menacer, où le jugement doit lui ouvrir l'éternité. » L'Ecclésiaste continue :

« Souvenez-vous de votre créateur, avant que le soleil s'obscurcisse, et la lumière, et la lune, et les étoiles, et que les nuages reparaissent après la pluie. Dans la vieillesse l'intelligence, qui tient lieu de soleil à l'homme, s'obscurcit; la lumière des actions, la mémoire s'affaiblit; la volonté, qui est comme une planète errante, s'égare; les deux étoiles du front, les yeux, sont

couverts de brouillards et d'humeurs. Les nuées de vapeurs qui remontent de l'estomac augmentent : de là ces fluxions, ces pesanteurs de tête et ces catharres semblables à des plaies perpétuelles. » Mais il continue :

« Quand les gardes de la maison tremblent, quand les forts chancellent. » Les gardes de la maison sont les sens extérieurs et les côtes ; les premières s'émoussent, et les secondes s'épuisent et se fatiguent ; les forts sont les jambes, les pieds et les genoux qui perdent leur aplomb et plient sous leur poids accoutumé.

« Quand celles qui avaient coutume de moudre sont réduites à un petit nombre et oisives. » Les dents manquent absolument ou sont loin à loin ne pouvant plus broyer les aliments qui sont un peu durs. C'est ainsi que le ratelier n'étant plus d'aucun secours devient inutile, ou bien ne fait son office qu'avec beaucoup de difficulté. La vieillesse est presque toujours édentée.

« Quand ceux qui regardaient par deux ouvertures se voilent. » Les yeux qui, autrefois, au travers de leurs claires-voies orbiculaires, comme au travers de fenêtres ou d'ouvertures, tendaient des pièges aux autres ou apercevaient ceux qu'on leur tendait, ne voient plus à cet âge que faiblement et comme au travers d'un brouillard, et ont peine à distinguer ceux qui sont les plus près d'eux, parce que les nerfs optiques s'endurcissent, ou par l'amas des humeurs, ou par le défaut d'esprits vitaux. L'Ecclésiaste a fait, très adroitement, précéder l'affaiblissement de la vue de la perte des dents ; car quand celles-ci sont en petit nombre ou sans force, alors les aliments mal broyés ne perdent point leur crudité avant de descendre dans l'estomac.

De là l'abondance des humeurs et une foule d'inconvénients. Mais il poursuit :

« Quand les portes qui donnent sur la place publique se ferment, quand le bruit de la meule se fait à peine entendre. » Les lèvres, portes de la bouche, fermées en grande partie, ne permettent plus de parler beaucoup, ni de crier. Toute la face est comme une place publique, elle est sillonnée de rides. La mâchoire qui broyait le pain ne laisse plus entendre que faiblement le bruit que causaient autrefois les dents.

« Quand on s'éveille au chant de l'oiseau. » Ceux qui arrivent à ce temps d'affliction, ne goûtent qu'un sommeil bien court, rare, léger et si facile à interrompre, que le gazouillement d'un passereau ou du plus petit oiseau le trouble. Aussi la plupart du temps, les vieillards dorment mal à cause de cette fréquente interruption de leur sommeil, que non seulement le chant du coq suspend, mais encore le moindre bruit. L'Ecclésiaste ajoute :

« Et quand les filles de l'harmonie deviennent sourdes. » Les oreilles, que les accords de la musique flattent ordinairement, distinguent difficilement, dans la vieillesse, la différence des sons. C'est ainsi que le vieux Berzellaï, à l'âge de quatre-vingts ans, disait au roi David : « Mes sens ont-ils quelque vigueur pour distinguer le doux et l'amer ? Puis-je trouver quelque plaisir dans un festin ? Puis-je être récrée par la voix des musiciens et des musiciennes? » Mais l'Ecclésiaste continue :

« Quand on craint les lieux élevés et qu'on s'épouvante dans les chemins. » Les vieillards craignent de monter sur les lieux élevés à cause des vertiges aux-

quels ils sont sujets et de la faiblesse de leurs jarrets; ils ne se croient pas en sûreté même dans les lieux unis, ils ont toujours peur de tomber ou de heurter contre quelque obstacle, c'est pour cette raison qu'ils ne marchent que lentement et en tâtonnant. Mais à ce qui vient d'être dit, il faut encore ajouter ce qui va suivre :

« Quand l'amandier fleurit, que la sauterelle devient pesante et que la câpre a perdu sa force. » La tête commence par se couvrir de cheveux blancs, comme l'amandier, qui est un des arbres qui fleurissent les premiers. Les pieds et les jambes s'enflent et se gonflent à cause de l'abondance des humeurs, comme on le rapporte d'une espèce de sauterelle marine et ventrue. C'est ainsi que le corps étant épuisé et réduit à l'état d'un squelette, l'homme devient une vraie image de la mort, un cadavre vivant. Et la câpre, dit-il, perdra sa saveur. Tout appétit, aussi bien des plaisirs charnels que des mets, et que l'Ecclésiaste compare à la câpre que l'on met dans les ragoûts pour les assaisonner, s'émousse entièrement à cet âge. Puis il ajoute :

« Avant que la chaine d'argent se rompe et que la bandelette d'or se rétrécisse. » Souvenez-vous de votre Créateur, comme il l'a déjà dit, avant que la chaîne d'argent se rompe, c'est-à-dire, avant que la longueur de l'épine du dos qui est remplie d'une moëlle blanche ou couleur d'argent, ne tombe en dissolution. Dans cette chaîne d'os, selon Levin, médecin de Lemnos, il y a trente-quatre vertèbres, ou petits os, et huit nœuds ou articulations. Cet enchaînement se rompt à la mort. La bandelette d'or est la tunique qui sert d'enveloppe

au cerveau, qu'on appelle méninge, et qui ressemble assez aux bandelettes d'or dont les femmes enveloppaient autrefois leur chevelure. Préparez-vous donc au jugement avant que cette légère enveloppe de votre cerveau ne se rétrécisse ou ne se plisse, ce qui est un signe de mort, comme ce qui va suivre : « Avant que le vase se brise sur la fontaine et que la roue vole en éclats sur la citerne. »

Les ravages de l'âge ou de la maladie exercent une influence si pernicieuse sur la vessie, qui est comme un vase sur la fontaine des reins, que par la difficulté qu'elle éprouve à se décharger à cause des petites pierres ou cailloux qui en obstruent le conduit, elle finit par se défoncer. Enfin la roue, c'est la tête de l'homme, qui, placée au-dessus du ventre ou de l'estomac, comme sur une citerne, se penche d'abord et est dans un mouvement continuel aux approches de la mort (chez tous, les yeux sont les premiers à s'éteindre), et entraîne tout le corps dans sa ruine. Comme l'essieux d'une voiture étant rompu, tout le char se brise ; de même lorsque la tête ne peut plus se soutenir, tout le corps s'affaisse.

Le Seigneur Jésus, après avoir prédit les signes avant-coureurs du jugement dernier et général, ajouta : « Lorsque vous verrez tous ces signes, sachez que le Seigneur est proche. » Il faut en dire absolument autant des signes précurseurs du jugement particulier. Lorsque vous verrez tous les indices que nous venons de décrire vérifiés, sachez que le souverain juge est proche. Alors l'homme ira dans la maison de son éternité, et la poussière rentrera dans la terre d'où elle est

sortie, et l'esprit retournera à Dieu qui l'a donné, créé.

C'est pourquoi, lorsque vous verrez le soleil et les étoiles s'obscurcir, c'est-à-dire, lorsque les sens extérieurs et tous les soutiens du corps humain commenceront à chanceler et à tomber en ruines, sachez que le souverain juge est proche. Faites donc des œuvres de justice avant le jugement. Or ces œuvres de justice deviennent inutiles, si on ne s'en occupe continuellement. En conséquence, dans ce chapitre nous allons exposer les trois motifs pour lesquels l'homme destiné à paraître au jugement doit, pendant tout le cours de sa vie, faire sa première et sa principale occupation de se préparer au jugement. Or, cette triple instruction est de telle nature, que si celui qui y aura prêté une attention soutenue n'en devient pas meilleur dans ses mœurs et sa conduite, il mérite d'être regardé plutôt comme un animal sans raison, une brute, que comme un homme.

§. 2.

La première raison pour laquelle nous devons craindre le jugement pendant toute notre vie et nous y préparer d'avance avec tout le soin possible, c'est que nous ignorons absolument l'arrêt que prononcera le souverain juge à notre égard. L'Ecclésiaste a dit avec beaucoup de vérité : « Toutes choses sont incertaines et se gardent pour l'avenir. »

Il y avait, à la cour de l'empereur Maurice, une dame de la plus haute distinction qui se tourmentait uniquement pour connaître d'avance, avec quelque certitude, l'arrêt qu'elle recevrait au jugement. Le pape saint

Grégoire lui dit dans une lettre : « Ce que vous me demandez est difficile à vous accorder, et vous est parfaitement inutile. L'arrêt du jugement particulier nous est entièrement inconnu ; nous n'en serons instruits qu'à la mort. » Mais sur quelle sentence peut compter celui dont la vie est souillée de tant d'actions infâmes, qui n'a ni crainte de Dieu, ni respect pour les choses saintes ? sans doute celui-là peut facilement se convaincre que, et sa personne, et ses actions sont repoussées du souverain juge. L'homme vertueux a des pensées bien différentes : « Je ne sais, dit-il, si toutes mes œuvres sont agréables à Dieu ; je sais seulement que les jugements du Seigneur sont tout autres que ceux des hommes ; que les poids de la balance céleste n'ont aucune ressemblance avec les nôtres. » Job, pénétré de cette crainte, disait : « J'étais dans l'inquiétude sur toutes mes démarches, sachant que vous ne me pardonneriez pas, si je venais à pécher. »

Saint Bernard, abbé de Clairvaux, personnage d'une éminente sainteté, dressant néanmoins un long catalogue de ses erreurs, disait : « Je m'ennuie de vivre, j'ai honte de la vie, par la raison je fais peu de progrès ; je crains également de mourir, parce que je ne suis point assez préparé. » L'âme du grand Paul ne redoutait rien de semblable, cette âme qui, pour jouir de la vue et des caresses de son bien-aimé, ne voyait absolument qu'un seul obstacle à vaincre, à savoir : cette loi de péché que l'Apôtre retrouvait dans ses membres. Ce mur de séparation abattu, il s'unissait aussitôt au Seigneur. Voilà pourquoi, dans l'ardeur de ses désirs, il s'écriait : « Qui me délivrera de ce corps de mort ? » Convaincu

qu'il était que cette mort le mettrait incontinent en possession de la vie bienheureuse. Mais quel est celui qui pourrait se dire semblable à Paul, quel est celui qui, dans un instant ou dans l'autre, ne cède pas aux mouvements de la concupiscence, en se laissant aller au péché? Mais que celui qui consent au mal sache qu'il élève un second mur de séparation entre Dieu et lui par ce consentement coupable et criminel, et que, dans ce cas, il ne peut se glorifier que l'époux se tienne pour lui derrière le mur, parce qu'il n'y a pas seulement un mur de séparation entre eux, mais plusieurs. Ce sera encore pis, si du consentement il passe au désir, parce qu'alors il y a un troisième mur qui arrête l'approche de l'époux et s'y oppose, savoir l'acte du péché. Mais que sera-ce si par hasard la facilité de commettre le péché passe en habitude, et que l'habitude entraîne à ce mépris dont il est écrit: « Quand l'impie est descendu dans les profondeurs du mal, il méprise. » N'est-il pas vraisemblable que si vous mourez dans cet état, vous serez dévoré par ces lions rugissants depuis long-temps affamés de votre âme, avant que de pouvoir arriver à l'époux, puisqu'il n'y a pas simplement un mur, mais un si grand nombre de murs à vous en séparer?

Comment donc ne serait-il pas saisi de crainte à la pensée du jugement, celui qui non-seulement ne fait aucun progrès dans la vertu, mais qui, de jour en jour, devient presque plus vicieux? Et quand même le jugement ne serait pas à redouter pour lui sous d'autres rapports, cette seule pensée ne doit-elle pas le tourmenter extraordinairement au moment de la mort :

« Voici que je vais me trouver dans un monde où je n'ai jamais été ; je vais m'engager dans un chemin que je n'ai jamais parcouru ; je vais rencontrer un juge pour lequel je n'ai eu qu'un amour bien froid, que le plus souvent je n'ai point appréhendé, que je n'ai jamais vu, si ce n'est au travers du voile de la foi ; qu'ai-je à lui dire et à lui répondre, etc. » Présentement nous ne nous occupons point de ces objets si sérieux, parce que notre esprit erre dans le vague, qu'il est toujours en mouvement, qu'il croupit dans le vice et la dissolution, et qu'il est très rare que nous nous appliquions sérieusement à quelque chose, surtout quand il s'agit de religion. Nous nous donnons beaucoup de tourments, tandis qu'une seule chose est nécessaire, outre que nous sommes encore détournés de cette importante méditation par les attraits séducteurs des plaisirs, la corruption du siècle et les enchantements des vanités du monde. C'est ainsi que l'homme, lorsque ses désirs sont satisfaits, croit ne devoir s'occuper de rien : l'affaire de son salut est abandonnée au hasard; il se laisse entraîner insensiblement à sa perte. Mais quand il n'est plus temps de rire, que la partie devient sérieuse, lorsque le prêtre se présente pour administrer l'extrême-onction et le saint viatique, pour nous exhorter au dernier combat, lorsque, le crucifix et le cierge de l'agonie devant les yeux, on entend les prières des assistants se mêler à leurs soupirs, alors le moribond éprouve des sentiments bien différents de ceux d'autrefois. Or, l'Eglise emploie ces sortes de prières et de cérémonies à ce moment, pour montrer que cet homme est dans des dangers et des angoisses tels, qu'en

sa faveur, il est urgent de réclamer les suffrages de tous les bienheureux, d'implorer l'assistance des justes et des pécheurs en même temps, pour lui rendre d'avance propice le souverain juge. C'est alors que le moribond peut dire avec vérité : « Les douleurs de la mort m'ont environné, et les torrents de l'iniquité m'ont rempli d'épouvante. Les horreurs du sépulcre m'ont investi, les rêts de la mort m'ont enveloppé. » Au dehors, le glaive; au dedans, la frayeur; de toutes parts, un entier abandon.

Nous avons parlé précédemment, d'après le témoignage d'auteurs dignes de foi, de la fin heureuse et malheureuse de quelques personnes ; sur ce point, il faut s'en rapporter aux livres. Je ne passerai pas sous silence ce que j'ai vu de mes yeux et entendu de mes oreilles. Il y a un peu plus de vingt-cinq ans qu'un personnage plein de religion et de science tomba dans un état de langueur tel, que bien qu'il se levât encore et qu'il s'entretînt avec ceux qui venaient le voir, cependant, d'après la marche de la maladie et les paroles des médecins, il comprit facilement qu'il ne pouvait en réchapper. Il vit la mort approcher peu à peu. Aussi, accablé de tristesse et d'inquiétude, il poussait tout haut, de temps en temps, des gémissements. Quand on cherchait à le consoler, il répondait : « C'est vrai, ce que vous me dites est bien capable de me consoler et de me rassurer, et je me souviens que moi-même j'ai souvent désiré la mort au dessus de tout, et que je me réjouissais presque de mourir, et même encore présentement je me résigne de bon cœur à ce passage, quelque pénible qu'il soit ; mais ce qui me jette dans la

consternation, c'est l'irrévocable arrêt qui m'attend. » On lui répond de manière à dissiper ses alarmes à ce sujet ; mais lui réplique à son tour en ce peu de mots : « Néanmoins il est terrible de comparaître devant Dieu. »

Cette réponse était grandement véritable. Ce même homme, dont il vient d'être question, fit une fin admirable ; car, ce qui est très rare, il conserva jusqu'au dernier soupir toute sa présence d'esprit : « Déjà, disait-il, je ne vois plus rien, je n'entends plus rien. » Voici les dernières paroles qu'il prononça : « Que le nom du Seigneur soit béni maintenant et pendant l'éternité. »

La première chose donc sur laquelle il faut méditer sérieusement pendant toute notre vie, c'est que l'arrêt qui nous attend est incertain. C'est un oracle de l'Esprit saint : « Et les justes et les sages, et toutes leurs œuvres, sont dans la main de Dieu, et cependant l'homme ne sait s'il est digne d'amour ou de haine. Toutes choses sont incertaines et se gardent pour l'avenir. » Ainsi, selon l'avis de l'Ecclésiastique, ne soyons point sans crainte sur les péchés pardonnés, et n'ajoutons pas péché sur péché.

§. 3.

L'autre raison pour laquelle il faut, pendant toute la vie, se préparer, avec le plus grand soin à comparaître au jugement, c'est que la mort est le terme de tous nos mérites. Pendant que nous vivons, nous sommes comme engagés dans un certain trafic ; nous

pouvons acheter, vendre, faire des bénéfices ; mais le moment du jugement arrivé, tout lucre cesse. Pendant tout le temps qui a précédé, il vous a été loisible, mon cher ami, à toute heure, à toute minute, à chaque instant, d'acquérir de nouveaux mérites, de faire de nouveaux profits pour le ciel ; tous les jours de votre vie vous avez pu augmenter immensément le trésor de vos bonnes œuvres, soit par votre amour pour Dieu, soit par la pratique des autres vertus. C'est là le but auquel nous devons tendre pendant la vie ; c'est là le trafic auquel il faut vaquer.

Quand la voix du souverain juge se fait entendre, vite, ramassez vos marchandises, pliez bagage, et allez paraître en jugement. Le ciel vous écheoit-il en partage ? Ce n'est point là la carrière du mérite ; mais le théâtre de la récompense. Etes-vous destiné à l'enfer ? Ce séjour n'est ouvert ni à la récompense, ni au mérite ; impossible même d'y satisfaire pour aucune dette. Avant la mort, il était en votre pouvoir de racheter vos péchés par quelques gémissements, quelques courtes prières, quelque bonne pensée, une bouchée de pain donnée aux pauvres, la moindre aumône répandue dans leur sein. Après la mort, rien de tout cela n'est plus possible ; avant, c'était à votre disposition.

Il faut donc que nous ne comprenions pas ces vérités, car notre conduite serait bien différente. Mais, ou parce que nous sommes sans prévoyance sur ce point, ou parce que l'ayant prévu nous n'y attachons pas d'importance, il arrive que nous nous amusons à recueillir de la fumée, à amasser de la terre, à coller nos affec-

tions à de la boue, dévorés que nous sommes de la soif des honneurs, des richesses, des plaisirs, et cela pour notre perte éternelle. Insensés que vous êtes ! de quoi tout cela vous servira-t-il au jugement ? Ou plutôt quel préjudice n'en souffrirez-vous pas ? De quel secours vous seront tous ces jouets d'enfants et ces bagatelles devant ce redoutable tribunal ? Néanmoins personne ne saurait nous déterminer à suivre une autre voie ; un ange même entreprendrait en vain de nous le persuader. Ezéchiel nous avertit (mais ne parle-t-il pas, pour ainsi dire, à des sourds ?) que l'argent (des méchants) sera jeté dehors et leur or foulé aux pieds ; leur argent ni leur or ne pourra les délivrer au jour de la fureur du Seigneur.

Les orfèvres et les femmes qui filent les tissus d'or ont l'habitude ramasser, avec une scrupuleuse attention, les plus petites parcelles, telles que les raclures et les parcelles mêmes que l'œil a peine à découvrir. Toute cette économie n'est pas sans profit pour eux. Nous nous piquons de tant de sagacité lorsqu'il s'agit des plus petits grains ; pour l'approche du jugement, qui doit nous mettre en possession d'un poids immense de gloire, d'une joie immortelle, dans notre aveuglement nous en détournons les yeux. C'est ainsi que nous rejetons un moucheron pour avaler un chameau. Saint Jérôme a dit avec beaucoup de sagesse : « Nous sommes pleins de prudence dans les moindres choses, et sans précaution dans les circonstances les plus intéressantes, et cela parce que nous ne savons pas où est la véritable vie. » Aussi, Jésus-Christ, ému d'une vive compassion à notre sujet, nous répète-t-il : « Ah ! si tu

savais même en ce jour ce qui peut t'apporter la paix ; mais maintenant tout est caché à tes yeux.»

Bien que ces vérités nous frappent, nous n'en sommes point persuadés. Pour ceux qui en sont frappés, convaincus, pénétrés, voici comment ils raisonnent avec eux-mêmes : « Pendant que je vis, je puis, à chaque quart-d'heure, à chaque instant, amasser des trésors de mérite. Sous peu, cette occasion d'amasser et de thésauriser me sera enlevée. Je vais donc travailler pendant que j'en ai la liberté, gémir, m'humilier ; je ferai en sorte de mettre à profit toutes les minutes, comme des fils, des raclures d'or ; tous les instants me paieront intérêt ; toutes les parties du temps, jusqu'aux plus petites, seront mises à contribution. Viendra la nuit de ma vie, où il ne me sera plus possible de rien faire. C'est pourquoi tout ce que je puis faire maintenant je le ferai. C'est maintenant le temps d'agir, Seigneur. Dans peu on me dira : la porte est fermée. Car, après le dernier soupir rendu, on ne m'accordera pas, dans toute l'éternité, un seul moment où il me soit permis d'acquérir quelques mérites. »

Aussi saint Paul dit-il : « Soyez à vous-mêmes vos prédicateurs chaque jour, pendant que le temps qu'on appelle aujourd'hui est en votre pouvoir, c'est-à-dire, pendant que vous avez la vie. Ce que vous pouvez faire aujourd'hui, ne le remettez pas à demain.» Il est vrai, cet adage des anciens : « Le plus mauvais usage que l'on puisse faire de la vie, c'est de différer de faire le bien. »

Il est à croire que plusieurs milliers d'hommes gémissent maintenant au fond de l'enfer, qui jouiraient

de la gloire du ciel, s'ils n'eussent pas différé leur repentir. C'est ce que confirme saint Grégoire, quand il dit : « La porte du royaume céleste sera fermée aux larmes de ceux qui seront dans la désolation, durant qu'elle est ouverte tous les jours aux soupirs de ceux qui font maintenant pénitence. Celui-là ne trouvera point alors miséricorde, qui n'a pas su profiter du temps du pardon. « Dieu, par la bouche d'Isaïe, nous apprend à ne pas laisser échapper les occasions favorables qui se présentent à nous : « Je t'ai exaucé, dit-il, au temps de grâce ; je t'ai secouru au jour du salut. » Mettez-vous ce jour à profit ? vous vous sauvez. N'en tirez-vous aucun avantage ? vous vous perdez avec tout ce que vous avez. Criez, pleurez, conjurez, frappez, on ne vous écoutera pas ; la porte est fermée. Dieu vous l'a prédit cent et six cents fois : « Alors ils m'invoqueront, et je ne les exaucerai pas. »

Le délai est donc rempli de dangers. C'est ce dont nous avertit saint Augustin, en disant : « Voyez ce que vous achetez, quand vous l'achetez, combien vous l'achetez. » Or, vous achetez le royaume des cieux, et il n'y a point d'autre temps pour l'acheter que celui de la vie présente. Ainsi, cherchez le Seigneur pendant que vous pouvez le trouver. Cherchez-le aujourd'hui, et ne différez point l'affaire si importante du salut à demain. Si aujourd'hui la voix du Seigneur se fait entendre, n'endurcissez pas votre cœur. Le plus mauvais usage que l'on puisse faire de la vie, c'est de différer de faire le bien. Aujourd'hui, préparez-vous au jugement : peut-être demain il vous faudra comparaître devant le souverain juge. C'est pourquoi nous plaçons

en second lieu le terme si court désigné à nos bonnes œuvres, c'est-à-dire, l'instruction ou le motif pour lequel toute la vie humaine doit être employée à se préparer au jugement.

§. 4.

La troisième raison, c'est la claire connaissance de l'éternité au moment de la mort. Lorsque la mort a frappé son coup, l'éternité se présente de la même manière que si le moribond se tenait sur le bord d'un immense océan, dont la vue ne peut mesurer toute l'étendue. Alors le malade a des pensées touchant l'éternité bien différentes que celles qu'il avait étant en santé, et il conçoit en même temps comment l'immensité de l'éternité dépend de cet unique et suprême moment. O moment ! d'où dépend la solution d'une si prodigieuse difficulté.

Le prophète Balaam, monté sur son ânesse, se trouva obligé de cheminer dans un sentier étroit, bordé de haies des deux côtés, où il rencontra un ange qui tenait une épée à la main. De même, le moribond, surpris dans l'étroit passage du temps qui finit et de l'éternité qui commence, ne peut ni fuir, ni retourner sur ses pas, ni s'échapper à droite ou à gauche. Derrière lui est la mort qui le tient, comme accusé, garrotté pour le présenter au souverain juge. Devant lui est la porte de l'éternité entr'ouverte ; le dernier soupir rendu, il faut entrer. D'un côté se tient l'ange gardien avec la liste de toutes les bonnes œuvres du défunt ; de l'autre (c'est ici un tableau d'imagination), apparaît le diable avec le catalogue de tous ses péchés.

Sous les pieds de ce misérable, l'enfer dilate son énorme gueule ; au-dessus de sa tête, le souverain juge se montre dans l'appareil menaçant du jugement. Vous voilà enveloppé, ô homme ! enveloppé de toutes parts ; si vous avez provoqué le courroux du souverain juge, c'en est fait de vous. Aussi ne doit-on pas être surpris si le moribond sent sa poitrine brûlante, s'il est tremblant, s'il éprouve des convulsions, si ses membres, malgré le froid glacial de la mort, sont inondés de sueur.

O chrétiens ! pénétrons-nous donc bien de ce moment de la mort et du jugement ; car qui pourrait assurer que tout ne se fasse pas comme il vient d'être dit. La foi nous enseigne, la nature nous rend témoignage, nos yeux, nos oreilles, par une expérience de tous les jours, nous démontrent que tout homme est mortel. L'arrêt en est porté : tous les hommes doivent mourir une fois (mourir seulement, non), et ensuite être jugés. Le jugement dont il a été question jusqu'à présent est secret, et il est le commencement d'une éternité heureuse ou malheureuse.

L'an de l'ère chrétienne six cent quatre, deux jeunes gens, Ecbert et Edelbun, ornés de grandes qualités et sortis d'une famille anglaise illustre (d'après le récit de Bède), se retirèrent dans un monastère d'Ecosse. Tous leurs compagnons furent ou enlevés par une mortalité, où dispersés ailleurs ; enfin la contagion attaqua nos deux reclus à leur tour. L'un d'eux, Ecbert, craignant de mourir, sortit un matin de l'infirmerie et se rendit dans le lieu qu'il avait jugé convenable au dessein qu'il méditait. Là il entra en jugement avec lui-même, faisant

l'office de juge et le rôle d'accusé. « Voilà, disait-il, que l'ordre de sortir de ce monde m'est intimé ; je suis appelé à comparaître devant le souverain juge ; qu'ai-je à lui répondre sur mes péchés sans nombre ? » Après avoir attentivement repassé en lui-même avec un souvenir amer les souillures de sa vie première, il se mit à prier Dieu, avec beaucoup de larmes, de ne pas permettre que la mort le citât au redoutable tribunal avant qu'il eût expié toutes les fautes de sa vie par le repentir. Il y ajouta aussi le vœu de ne jamais retourner en Angleterre, sa patrie, de vivre selon les usages et à la manière d'un étranger, de s'abstenir chaque semaine, pendant un jour et une nuit entière, de toute nourriture, et chaque jour, outre les prières ordinaires, de réciter tout le psautier.

Son vœu formé, et ses larmes essuyées, il revint à l'infirmerie où il trouva son compagnon endormi. Pour ne pas l'éveiller, il se livra lui-même au sommeil. Peu après Edelhun s'étant éveillé de lui-même et portant ses regards sur son ami : « O Ecbert ! dit-il, oh ! qu'as-tu fait ? J'espérais que nous passerions ensemble à la bienheureuse éternité. Cependant sache que ton vœu sera exaucé. » Pendant son sommeil Edelhun avait eu révélation de ce que l'autre avait demandé à Dieu ; il mourut la nuit suivante.

Ecbert, ayant triomphé de la maladie, recouvra la santé et vécut jusqu'à quatre-vingt-dix ans. Mais chaque jour il se prépara, avec un soin incroyable, au jugement à venir qu'il redoutait toujours. Il était, comme dit Bède, un modèle de vertus, il instruisait avec zèle, reprenait avec autorité, et avait une admirable charité

pour les pauvres. Par ce genre de vie, il rendit les plus grands services au peuple Ecossais. Et bien que toutes les vertus parussent avec éclat dans sa conduite, cependant il se distingua particulièrement par son amour pour l'humilité, pour la douceur, la simplicité et la chasteté; aussi ce furent ses compagnons au tribunal de Jésus-Christ.

N'oublions pas de dire combien cet homme se traitait durement et sévèrement lui-même : puisqu'il est vrai que trois fois l'an il observait un jeûne très rigoureux de quarante jours. Au temps du grand jeûne du printemps, il ne mangea jamais rien de cuit, mais seulement chaque jour un peu de pain et de lait, encore le mesurait-il et ne se permettait-il d'en user ainsi qu'une seule fois par jour. C'était là tous les préparatifs de sa table ; ce régal lui tenait lieu de vin et de tous les mets.

Il jeûnait ainsi quarante jours avant la naissance de Notre-Seigneur, quarante jours avant Pâques et enfin quarante jours après la Pentecôte. Dans la pratique de ces austérités, il parvint à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Il mourut l'an de l'ère chrétienne sept cent vingt-neuf. On peut dire de cet homme avec beaucoup de vérité : nuit et jour, à toute heure, il s'est préparé au jugement avec un soin extrême, dans toute la sincérité de son cœur.

Faisons la même chose, ô chrétiens! avec toute l'énergie, toute la force et toute la bonne volonté dont nous sommes capables ; préparons-nous au jugement, et cette résolution, mettons-la à exécution dès aujourd'hui, à cette heure même. Le temps est court ; le mo-

ment de comparaître devant le redoutable tribunal approche, le Seigneur est près de paraître.

CHAPITRE V.

COMBIEN GRANDE A ÉTÉ LA FRAYEUR QUE CE JUGEMENT PARTICULIER A IMPRIMÉE AUX PLUS SAINTS PERSONNAGES; OU, COMBIEN EST CONSIDÉRABLE LE NOMBRE DE CEUX QUI ONT TREMBLÉ EN PENSANT AU COMPTE QU'ILS AVAIENT A RENDRE.

Saint Jean Damascène, dans le cours d'un élégant récit, raconte ce qui suit : « Un grand roi, dit-il, porté sur un char d'or, et environné d'un nombreux cortége, voyageait. Il arriva par hasard que deux religieux, couverts de haillons, l'extérieur exténué, et la pâleur sur le visage passèrent à côté de lui. Le roi, convaincu que tous ces signes étaient les marques des austérités qu'ils pratiquaient et de leur application à rendre à Dieu les hommages qui lui sont dus, descendit de son char sitôt qu'il les aperçut, et se prosternant à terre en leur présence, leur rendit ses respects de la manière la plus humble; ensuite se relevant il les embrassa en les saluant avec beaucoup d'amitié. Les courtisans blâmèrent cette conduite, regardant cet abaissement comme indigne de la majesté royale. Cependant personne n'osant se hasarder à faire sentir au roi l'inconvenance de cette démarche, on pressa son frère de l'en avertir, et de le prier de ne point ravaler ainsi l'éclat du diadème et la majesté du sceptre par des déférences avilissantes en-

vers des mendiants. Le frère se rendit à cet avis et fit remarquer au prince cet abaissement hors de saison. Le roi ne lui répondit que quelques mots et d'une manière confuse.

Or, c'était un usage de ces contrées, que le monarque voulant punir quelqu'un de mort, envoyait devant ses appartements un héraut sonner de la trompette pour avertir le malheureux, par ce son lugubre, que c'en était fait de sa vie. C'est pourquoi on l'appelait le trompette de la mort. En conséquence, sur le soir, le prince envoya sonner de cette trompette devant le palais de son frère, pour lui annoncer que sa dernière heure était venue.

Dès que le frère du roi entendit la trompette fatale, il jugea que c'en était fait de lui. Aussi passa-t-il la nuit suivante sans dormir, au milieu des sanglots de sa famille. Le lendemain au matin, environné de son épouse, de ses enfants et de tous les siens, il se rendit aux portes du palais royal, pour entendre prononcer son arrêt de mort. Tous les yeux étaient baignés de larmes, et on ne s'attendait à autre chose qu'à voir briller le glaive de l'exécuteur. Le roi ayant fait approcher son frère, lui parla de la sorte : « Est-ce ainsi, lui dit-il, que vous redoutez le courroux d'un frère auquel vous êtes uni par les liens du sang et de l'origine? est-ce ainsi que le son de la trompette fatale vous réduit au néant, bien que vous soyez sans reproches? Comment donc, je vous prie, me faisiez-vous un crime de ce qu'ayant rencontré ceux qui m'annonçaient la venue du souverain juge, je les ai salués avec humilité et respect? surtout quand je me reconnais coupable de plusieurs

crimes, qui ont provoqué la colère de mon juge. Redoutons le son de cette trompette, qui est le signal d'une mort éternelle. J'en ai usé ainsi pour votre instruction, et non pour votre perte. » Après cette leçon il le congédia.

Le juge du genre humain, le Seigneur Jésus très souvent avant sa venue nous envoie quelqu'un pour faire retentir à nos oreilles le son de la trompette qui nous annonce l'approche du souverain juge. Une maladie mortelle, qu'est-ce autre chose qu'un héraut, un trompette chargé de nous annoncer l'arrivée du souverain juge? Lui que les plus saints personnages ont redouté au point, qu'oubliant toute leur sainteté, ils se croyaient coupables de quelque crime grave. Quels ont été ceux qui ont été ainsi saisis d'effroi à la pensée du jugement particulier, et quelle est la raison pour laquelle le souverain juge jette l'épouvante dans l'âme même de ses amis à son approche? c'est ce que nous allons maintenant exposer.

§. 1er.

Saint Augustin, considérant l'abîme des jugements de Dieu, dit : « Mais maintenant nous apprenons à souffrir avec patience, puisque les justes mêmes ne sont pas exempts de tribulations, et nous méprisons les biens de ce monde, qui sont aussi le partage des méchants. » C'est ainsi que dans les choses mêmes que la divine justice nous laisse ignorer, nous trouvons une salutaire instruction.

Nous ne savons par quel jugement de Dieu cet homme de bien est pauvre, pourquoi ce méchant est

riche ; pour quelle raison celui-là est dans la joie, que la corruption de sès mœurs nous fait regarder comme digne des plus cruelles afflictions, tandis qu'un autre dont la conduite admirable mériterait les plus belles récompenses, est plongé dans la douleur.

Nous ne savons pourquoi l'innocent sort du tribunal de l'humaine justice, non-seulement sans avoir été vengé, mais encore condamné, ou victime de l'iniquité du juge, et succombant sous le poids des fausses accusations, tandis qu'au contraire le scélérat, son adversaire, demeure non-seulement impuni, mais encore remporte un insolent triomphe. Pourquoi l'impie jouit d'une santé florissante, tandis que l'homme pieux est accablé de langueur. Pourquoi des voleurs sont pleins de toute la vigueur de la jeunesse, tandis que des jeunes gens incapables de laisser échapper contre qui que se soit une parole désobligeante, sont accablés de maladies atroces. Pourquoi des enfants dont la vie serait utile au public, sont enlevés par une mort prématurée, tandis que d'autres qui n'auraient jamais dû voir le jour, parviennent à un âge très avancé. Pourquoi celui qui est tout couvert de crimes arrive aux charges et aux honneurs, tandis que l'homme sans reproche reste enseveli dans les ténèbres de l'obscurité. Qui pourrait recueillir et nombrer tous les faits de cette espèce ? Mais parce que les méchants ne sont pas exempts des afflictions de cette vie, et que les hommes vertueux ont aussi leur part des prospérités de ce monde, les jugements de Dieu en deviennent plus impénétrables, et ses voies plus incompréhensibles.

Puisque nous ne pouvons sonder ni pénétrer ce qui

se passe ici-bas sous nos yeux, combien moins encore comprendrons-nous ce qui a lieu dans un autre monde ? Ici toute l'humaine perspicacité est en défaut ; toutes ses lumières ne sont que pures ténèbres. Nous ne savons qu'une seule chose, c'est que les jugements de Dieu sont dictés par l'équité même, tout impénétrables qu'ils sont ; les jugements de Dieu sont le plus profond de tous les abîmes. D'où il arrive souvent que les hommes de la vie la plus sainte sont remplis d'une plus grande crainte et d'une plus vive frayeur sur leur sort futur, à mesure qu'ils approchent de plus près du tribunal et du jugement de Dieu.

Hilarion, homme d'une sainteté consommée, après avoir servi Dieu dans le désert pendant environ soixante-dix ans, dans la pratique de mortifications et d'austérités incroyables, parvenu enfin à l'âge de quatre-vingts ans, crut entendre retentir la sinistre trompette de la mort et du jugement. Abattu sous le poids des années, et épuisé par ses jeûnes si rigoureux de tous les jours, il demeurait étendu, ne conservant plus qu'un peu de chaleur vitale dans ses membres avec le sentiment de son existence, et cependant, les yeux ouverts, il s'adressait à lui-même ces paroles : « Sors, que crains-tu ? Sors, mon âme, que tardes-tu ? Voilà soixante-dix ans à peu près que tu sers Jésus-Christ, et tu crains la mort ? » A ces mots, dit saint Jérôme, il rendit l'âme.

Arsène, qui portait toujours une guimpe sur sa poitrine pour essuyer ses larmes continuelles, parvenu à l'âge de cent-vingt ans, voyant approcher le moment de la mort et l'heure du jugement, après une vie aussi mortifiée que sainte, se mit à pleurer sur son lit de

mort. Les solitaires, ses compagnons, frappés d'étonnement, lui demandèrent : « Pourquoi pleurez-vous, mon père ; craindriez-vous aussi ? » Il leur répondit : « Oui, je crains, et la crainte que j'éprouve maintenant ne m'a point quitté depuis que je suis moine. » Pémen, remarquant qu'il avait rendu le dernier soupir, s'écria : « Vous êtes heureux, Arsène, d'avoir pleuré si abondamment sur vous pendant cette vie ; car celui qui ne pleurera pas ici-bas sur lui, se lamentera pendant l'éternité. »

Saint Jérôme, cette image vivante de la pénitence, redoutait néanmoins l'approche du jugement : « Pour moi, disait-il, couvert des souillures de tant de péchés, j'attends nuit et jour, au milieu des angoisses, l'heure où je serai obligé de rendre compte jusqu'à la dernière obole. » Si ces anges de la chasteté et de la solitude ont été saisis d'une si grande frayeur en s'imaginant entendre la trompette qui devait les citer au tribunal de Jésus-Christ, que sera-ce de nous qui, au milieu des agitations du monde, nous traînons dans la fange du vice ? A ces premiers exemples, en voici d'autres que j'ajoute :

Saint Agathon, selon que le rapporte de lui Ruffin d'Aquilée, arrivé au terme de sa carrière, sur le point de rendre le dernier soupir, et dans le temps où il s'éteignait peu à peu comme un flambeau, resta pendant trois jours entiers les yeux ouverts et immobiles. Ceux qui l'assistaient, l'ayant remué et lui ayant demandé : « Où êtes-vous maintenant, mon père, » il leur répondit en ces termes mêmes : « Je suis en présence de Dieu mon juge. » Ils lui font une nouvelle question, en lui

disant : « Est-ce que, vous aussi, vous avez quelque crainte ? » Il leur réplique : « Autant qu'il m'a été possible, je me suis conformé à la volonté de Dieu, et j'ai observé ses lois ; mais je suis homme, et d'où pourrais-je savoir que mes œuvres lui ont été agréables. » Les frères lui font une troisième instance et ajoutent : « Ne comptez-vous pas être, mon père, dans l'amitié de Dieu ? » Agathon leur répond : « Je ne compte sur rien jusqu'à ce que je sois en présence de Dieu et que j'aie entendu l'arrêt qui doit être prononcé à mon occasion. Car autre est le jugement de Dieu, autre celui des hommes. »

Rien de plus vrai; et que personne ne cesse pour cela de redouter le tribunal suprême, parce qu'en effet il est certain que les jugements du Seigneur diffèrent essentiellement de ceux des hommes. C'est encore pour cette raison que saint Augustin s'écrie : « Malheur à moi, misérable, lorsque sera arrivé le jour du jugement, lorsque les livres des consciences seront ouverts, quand on dira de moi : Voilà l'homme, voilà ses œuvres. Alors je n'aurai aucune réponse à faire ; mais, ô mon Dieu ! la tête humblement baissée, et pénétré de confusion, je me tiendrai en votre présence tout tremblant et glacé d'effroi. Ah ! malheureux que je suis, que pourrai-je alléguer en ma faveur ? »

Saint Dominique, fondateur d'un ordre nombreux, et dont les yeux, comme deux sources intarissables, ne cessaient de verser des larmes en abondance, sur le point d'aller comparaître au tribunal de Jésus-Christ, et pour y arriver dans l'appareil convenable à un voyageur, se fit étendre sur la cendre, où il murmurait

doucement des prières entre ses lèvres. Quelles étaient ces prières ? on ne les entendait point. Cependant alors il fut tellement inondé de sueur, qu'il fallait l'essuyer. Au moment où les assistants répétaient à haute voix l'antienne ordinaire : « Saints de Dieu, soyez à son secours ; anges du Seigneur, venez au devant de lui, recevez cette âme et la présentez au Très-Haut, » Dominique expira et alla comparaître devant son juge, non comme quelqu'un qui souffrait violence, mais comme celui qui, dans une parfaite assurance, avait hâte de l'aller trouver. On trouva sur le corps du défunt des chaînes de fer, de sorte qu'on pouvait dire de lui avec vérité : « Il s'en est allé les reins ceints et tout prêt à ce départ pour un autre monde. »

§. 2.

Voici encore des amis de Dieu, et des plus distingués ; eh bien ! quoiqu'ils aient hâte d'arriver au souverain juge, objet de tous leurs vœux, néanmoins ce n'est point sans éprouver une vive appréhension qu'ils s'engagent dans cette route inconnue. Ils tressaillent de joie à cause de l'arrivée du souverain juge, objet de leur amour le plus tendre, et cependant ils sont inondés de sueur par l'effet de cette frayeur naturelle, tant il est vrai que de comparaître devant le juge souverain ne peut jamais être exempt de crainte ; ce qui faisait dire à saint Agathon que les jugements des hommes sont bien différents de ceux de Dieu. Saint Bernard, cet illustre miroir de sainteté, fait cet aveu à son propre sujet : « La vue de l'enfer, dit-il, m'inspire l'effroi ; l'aspect du souverain juge, terrible aux puissances

angéliques elles-mêmes, me glace d'épouvante. Le courroux du Tout-Puissant, la fureur peinte dans ses traits, le fracas de l'univers tombant en ruine, la conflagration des éléments, les tempêtes déchaînées, la voix de l'archange, les reproches sévères, portent le trouble jusque dans la moelle de mes os. La dent de la bête infernale, l'abîme de l'enfer, ces lions rugissants prêts à se jeter sur leur proie, me mettent hors de moi-même ; l'idée de ce ver rongeur, de ce fleuve de feu, de ces tourbillons de fumée, de ces vapeurs embrâsées, de cet étang de soufre, de ce séjour de la rage et du désespoir, me fait frissonner d'horreur. A la pensée de ces ténèbres extérieures, je me sens défaillir d'épouvante. Qui donnera de l'eau à ma tête, une fontaine de larmes à mes yeux, pour que, par mes pleurs, j'évite ce *pleur* éternel. »

Si un saint Bernard, si d'autres si étroitement unis à Dieu ont cependant redouté à ce point l'aspect du souverain juge, quel sera le sentiment d'un homme couvert de crimes ?

Elzéar, homme d'une probité et d'une sainteté exemplaires, de la vie la plus irréprochable, prédit à Delphine, son épouse, avec laquelle il avait toujours vécu dans la plus exacte continence depuis le moment de son union avec cette vierge, qu'il n'avait plus longtemps à vivre. A Paris, il fut attaqué d'une maladie, qui, comme un messager du Tout-Puissant, l'avertit de l'approche du jugement, et le conduisit aux pieds du souverain juge. Elzéar commença sans retard par repasser avec beaucoup de larmes, dans sa mémoire, toutes les fautes qu'il avait commises depuis sa plus

tendre jeunesse ; et jusqu'au moment de sa mort, il eut souvent recours au sacrement de pénitence. Tous les jours, il fit célébrer le saint sacrifice près de son lit. Au milieu de ces méditations d'une mort sainte, il révéla ce qu'il avait toujours tenu secret. Car, par un mouvement de l'esprit de Dieu, comme il paraît, il déclara qu'il avait observé la chasteté avec Delphine son épouse, et il dit à ses amis, qui ne s'attendaient à rien de semblable : « Un homme méchant s'est sanctifié dans la société d'une femme vertueuse ; comme je l'ai reçue vierge, je la laisse pure et sans tache. »

A partir de cet instant, il ne voulut plus avoir d'entretien avec les mortels ; mais au milieu de douleurs atroces et continuelles, il se disposa à rendre compte au souverain juge. Il trouvait un soulagement singulier dans la méditation continuelle des souffrances de Jésus-Christ notre Seigneur. Aussi se fit-il lire assidument l'histoire de sa passion auprès de son lit. Comme il savait beaucoup de passages des divins cantiques du Prophète royal, il s'attacha particulièrement à répéter de temps en temps celui-ci : « Le Seigneur l'assistera lui-même sur le lit de douleur ; le Seigneur retournera son lit pour soulager ses infirmités. »

Après avoir reçu l'eucharistie, pendant qu'on lui administrait l'extrême-onction pour le préparer au dernier combat, et que, d'après l'ancien usage, on répétait ces mots : « Par votre croix et votre passion, délivrez-le, Seigneur, » il répéta la même chose lui-même en troisième lieu : « Par votre croix et votre passion, délivrez-moi, Seigneur. » Puis il ajouta avec tout son bon sens : « C'est là ma seule espérance, avec elle on ne

craint pas de mourir. » Mais quand il fut réduit à l'extrémité et sur le point d'aller comparaître devant le redoutable tribunal, on aperçut sur sa figure des marques évidentes de terreur et d'effroi, comme s'il se fût présenté à lui un obstacle insurmontable et plein d'horreur. Son visage exprima, pendant quelque temps, cet air où respirait l'excès de la frayeur ; puis tout d'un coup il s'écria : « La puissance des démons est bien grande, mais d'un autre côté la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ et la vertu de ses mérites l'ont anéantie et brisée. » Alors il garda un moment de silence, puis, peu après il ajouta : « Je suis enfin victorieux. » Il finit par dire : « Je m'abandonne entièrement au jugement de la justice divine. »

Je ne passerai pas sous silence un fait mémorable arrivé alors. A cette mort, était présent un homme de distinction, mais esclave d'une passion infâme. Témoin qu'il fut des horribles angoisses d'un si saint personnage au moment de la mort, il en fut aussi frappé que s'il eût eu sous les yeux une scène du jugement particulier, et éprouva sur le champ une vive douleur des impuretés de sa vie précédente. Résolu de mettre immédiatement à exécution la résolution où il était de changer de vie, aussitôt après les funérailles, il s'adressa au prêtre qui avait assisté le moribond, et lui confessa, avec une grande abondance de larmes, tous les péchés dont il se souvint.

Cet homme mit son salut en assurance, en jetant un coup d'œil attentif, lorsqu'il en était encore temps, sur les comptes qu'il avait à rendre. Car selon l'avis de saint Pierre : « Si le juste a peine à être sauvé, que de-

viendront l'impie et le pécheur? » Que ceux donc qui souffrent, selon la volonté de Dieu, lui rendent leurs âmes précieuses par leurs bonnes œuvres.

§. 3.

L'abbé Elie vécut dans une solitude tout-à-fait déserte pendant soixante-dix ans; il n'avait pour nourriture qu'un peu de pain avec quelques olives; quelquefois il passa des semaines entières sans manger. Il avait contracté l'habitude dans sa jeunesse de ne prendre d'aliments qu'une seule fois par semaine; dans sa vieillesse il se contentait exactement de trois onces de pain par jour avec trois olives. Sa demeure était une caverne qui faisait horreur. Il avait le don des miracles dans un degré si éminent, qu'il rendit la santé à des malades sans nombre; vers l'âge de cent dix ans il tremblait de tous ses membres. Ce personnage d'une sainteté si accomplie et si intimement uni à Dieu, avait néanmoins accoutumé de dire à la foule de ceux qui le venaient voir: « Il est trois choses que je redoute: la première, c'est la séparation de mon âme d'avec mon corps; l'autre, c'est l'inévitable nécessité de comparaître devant Dieu; la troisième, c'est l'arrêt que doit prononcer à mon sujet le souverain juge. »

Ce n'était pas sans raison qu'Elie était pénétré de crainte; car quand bien même quelqu'un mènerait la vie d'un Jean-Baptiste, et rendrait chaque jour la vie aux morts, il ignore cependant quelle sera la sentence du souverain juge. Autres sont les jugements des hommes, autres les jugements de Dieu. Quand nous verrons toute notre vie passée à partir du premier usage de

notre raison, jusqu'à notre dernier soupir, décrite comme dans un tableau, nous-mêmes nous aurons sur notre propre compte d'autres pensées que celles que nous avons maintenant. Tout coupable sera son propre accusateur.

Siméon Salus (*Salus*, mot syriaque qui veut dire insensé), avec beaucoup de sagesse pour l'amour de Jésus-Christ, passait aux yeux de tous pour le dernier des fous ; à la fin Dieu manifesta la profonde sagesse de son serviteur par les prodiges qu'il opéra. Le seul de tous les mortels, Jean Diacre fut témoin de la sainteté de cet homme. Siméon, vers les derniers jours de sa vie, lui disait : « Jean, mon cher ami, n'ayez jamais de mépris pour qui que ce soit; il s'en trouve, même parmi les gens grossiers et mendiants, qui sont bien avant dans l'amitié de Dieu. Avant tout, veillez avec tout le soin possible au salut de votre âme, le ciel n'est point le partage des lâches ; ce n'est qu'à force de fatigues et de sueurs qu'on le ravit. Prenez garde à ne pas faire naufrage sur cette mer du monde; les démons, ces bêtes infernales, ne se donnent point de repos. Dieu sait dans quel saisissement, dans quelles cruelles inquiétudes je suis et serai, jusqu'à ce que mon âme, au sortir de cette prison, ait entendu l'arrêt, qui, je l'espère, me sera favorable, prononcé par le souverain juge. C'est là certainement mon mauvais jour. C'est pourquoi, mon frère et mon cher fils Jean, je vous prie et vous supplie d'être plein de bonté et de charité envers les pauvres. Car au jour de la mort et du jugement, la bienfaisance sera d'un plus grand secours que toutes les autres vertus. Vous connaissez ce passage

des psaumes : « Heureux celui qui a des entrailles compatissantes envers le pauvre, au jour mauvais le Seigneur le délivrera. » Faites aussi une attention particulière à ceci : n'approchez jamais du saint autel pendant que vous conservez de la rancune et de la haine contre quelqu'un. Courage donc, rendons nos âmes agréables au souverain juge par l'exercice de la charité. Dans trois jours, j'entendrai prononcer mon éternel arrêt. » En effet, le troisième jour expiré, il alla se présenter à Jésus-Christ son juge et son rémunérateur comme il l'avait prédit.

Qu'il me soit permis ici d'appliquer cette parole du Seigneur : « Si on traite ainsi le bois vert, que sera-ce du bois sec? » Si de si cruelles angoisses ne sont pas épargnées aux amis du souverain juge, comment traitera-t-il ses ennemis?

Jean Taulère, personnage d'une vertu à toute épreuve, théologien et ecclésiastique brûlant de zèle pour la religion, dont les progrès dans l'humilité furent si admirables, qu'il ne permit pas qu'on fît rien paraître sous son nom, même après sa mort; ajoutant que cependant si ce qu'il avait dit ou écrit semblait pouvoir être de quelque utilité pour la morale publique, on le mit au jour sous le nom de Maître seulement, En proie depuis du temps à un état de langueur des plus graves et épuisé de douleurs, il vit approcher le moment d'aller comparaître au tribunal de Dieu. Tout d'un coup, voilà que le moribond se met à faire des gestes horribles et effroyables, il éprouvait des transports, de violents accès de fureur, il voulait se lever et ne pouvait, il étendait les bras de tous côtés, il tour-

nait les yeux à l'envers d'une manière effrayante, son regard avait quelque chose d'épouvantable. Ce spectacle jeta tous ceux qui en furent témoins dans une grande inquiétude. Il mourut dans cet état. Un des plus intimes de Taulère, qui était présent à cette triste agonie, fut si effrayé de la mort horrible de son ami, qu'il prit le parti de se retirer ailleurs. Au bout de trois jours de marche, après avoir soupé, s'étant éveillé au milieu de la nuit, il entendit une voix grêle, mais il n'aperçut personne; il resta couché muet de frayeur, mais très bien éveillé. Alors la voix lui dit : « Sois sans crainte, je suis ton ami, mort il y a trois jours. » L'autre, quoique plein d'effroi, eut cependant la hardiesse de lui faire cette seule question : il lui demanda quel était son sort après avoir fini d'une manière qui faisait frémir? La voix lui répondit une seconde fois : « Le souverain juge a usé de tant d'indulgence à mon égard, que j'ai été admis à jouir de la suprême béatitude, d'autant plus promptement que mon agonie a été plus terrible. Ce sont les démons qui m'ont jeté dans ces angoisses; ils m'ont attaqué avec tant d'artifices, de ruses et de force, que je me voyais sur le point de succomber au désespoir, de sorte que si l'approche de la mort ne m'eût étouffé la voix, j'aurais poussé des cris qui eussent attesté les violentes agitations que j'éprouvais. Ne m'en demande pas davantage; je ne puis rien dire de plus. » A ces mots, il disparut.

§. 4.

Qu'on me permette de placer ici cette discussion : Pourquoi Dieu, qui est la bonté même, permet-il que

ses amis les plus dévoués soient cependant exposés à de si cruelles frayeurs? Si, pendant toute leur vie, ils se sont appliqués à mériter l'amour du souverain juge, comment, au moment de la mort, le redoutent-ils comme un ennemi? Voici la réponse que donne saint Grégoire à ce point de controverse : « Le plus souvent, dit-il, cette terreur à l'occasion des fautes les plus légères, purifie les âmes des justes au sortir de ce monde. C'est ainsi que l'esprit des hommes vertueux, par la continuelle appréhension de la mort, se trouve exempt des souillures du péché. » Ensuite, d'après le raisonnement de ce pieux auteur, plus quelqu'un mène une vie sainte, plus il se pénètre vivement de la rigueur de l'examen qu'il faut subir en présence du souverain juge. Il remet chaque jour devant ses yeux le terme de sa course, et avant d'aller éprouver la sévérité de cette justice si exacte, il veille sur sa conduite. Quand bien même il se rendrait le témoignage d'avoir évité tout ce qu'il sait être mauvais, cependant, sur le point de comparaître devant ce juge sévère, il n'en est que plus effrayé pour les fautes qui lui sont restées inconnues. Car qui peut comprendre combien de péchés nous commettons à chaque instant par l'inconstante mobilité de nos pensées? Il est facile d'éviter les crimes, mais il est extrêmement difficile de garder son cœur pur de toute pensée illicite. Souvent les élus, même involontairement, voient se glisser dans leur imagination ce dont ils ont horreur, et ils jugent par là qu'ils sont loin d'être innocents aux yeux de Dieu. Et bien qu'ils aient toujours redouté la sévérité des jugements du Seigneur sur tous ces points, néanmoins

ils sentent redoubler leur effroi, quand au moment de payer la dette de l'humanité, ils se voient prêts de comparaître devant ce juge rigoureux; et leur crainte est d'autant plus vive, que la récompense éternelle est moins éloignée. Rien alors des vaines illusions de la pensée ne fascine les yeux de leur cœur, parce que toutes les séductions ayant disparu, toute leur attention se reporte sur eux et sur celui seulement devant lequel ils vont bientôt être transportés. A l'approche de la récompense promise et dans le moment de la dissolution du corps, la frayeur augmente; plus le sévère jugement est envisagé de près, plus l'effroi est glaçant. Bien qu'ils aient la conscience d'avoir accompli tous les devoirs dont ils ont eu la connaissance, ils tremblent néanmoins pour ceux qu'ils ont ignoré.

Il n'y a donc rien d'étonnant qu'un Hilarion, un Arsène, un Agathon, un Augustin, un Dominique, un Bernard, un Siméon Salus, et tant d'autres, aient été saisis de crainte à la pensée des jugements de Dieu. Dans quels sentiments d'angoisses le roi David, ce modèle de sainteté, ne s'écriait-il pas : « N'entrez pas, Seigneur, en jugement avec votre serviteur, car nul homme vivant ne sera justifié en votre présence. » « Que deviendront les ais, dit saint Grégoire, si les colonnes tremblent? Où bien comment le frêle roseau se tiendra-t-il debout, si les cèdres mêmes plient sous le coup de cette frayeur? » Saint Paul lui-même, après avoir dit : « Je ne me reproche rien, a bien soin d'ajouter : mais je ne suis pas justifié pour cela, parce que celui qui doit me juger est le Seigneur. » Saint Jacques, le disciple du Seigneur, dit : « Tous nous sommes grandement

coupables. » Saint Jean, l'œil du Seigneur, dit aussi : « Si nous prétendons être sans péché, nous nous abusons nous-mêmes, et la vérité n'est point en nous.

§. 5.

A Paris, dans le couvent de saint François d'Assise, un novice attaqué d'une maladie mortelle fut bientôt réduit à l'extrémité. Au moment de l'agonie, il poussa un cri effroyable : « Malheureux que je suis, dit-il, n'eût-il pas beaucoup mieux valu n'être jamais né, que de mourir de la sorte. » Un peu après, il ajouta : « Tenez, je vous prie, la balance juste. » Puis, presque aussitôt : « Mettez-y, dit-il, quelque chose des souffrances et des tourments du Seigneur Jésus. » On regardait tout cela comme des rêveries du malade ou comme une suite du délire. Peu après, il s'écria : « C'est bien maintenant. » Ceux qui étaient présents ne pouvaient revenir de leur étonnement à la vue de l'excessive frayeur qu'éprouvait cet innocent jeune homme au moment de la mort. Dès qu'il fut un peu rendu à lui-même, on lui demanda ce que signifiaient ces paroles; il répondit : « C'est que j'ai vu combien est sévère le compte que Dieu demande des pensées secrètes, des paroles inutiles, et des fautes les plus légères. Tout est examiné avec la plus scrupuleuse exactitude, voilà pourquoi je me suis écrié : « Infortuné et malheureux que je suis! » et pourquoi j'en ai appelé à la bonne foi de celui qui tenait la balance; et parce que je voyais que mes mérites étaient bien au-dessous de mes péchés, et que la balance ne penchait pas de mon côté, je me suis mis à demander qu'on ajoutât quelque chose des

mérites de Jésus-Christ souffrant, pour avoir le fort poids en ma faveur. L'ayant obtenu, je suis revenu à moi, et j'ai déclaré que j'étais satisfait. » A ces mots, il rendit l'âme. Toutes les voies du Seigneur sont la vérité et la miséricorde, la bonté et la justice mêmes.

C'est pourquoi saint Augustin, se joignant au psalmiste royal, s'écrie avec beaucoup de raison : « Seigneur, je chanterai votre clémence et votre justice. Que personne, dit-il, ne se flatte de l'impunité en se confiant à la clémence du Seigneur, parce qu'il est juste en même temps, et que personne, après une sincère conversion, ne redoute avec excès cette même justice, parce que sa clémence est encore au-dessus. »

Quand les hommes sont appelés à juger, cédant parfois à la compassion, ils violent les lois de la justice; d'autres fois aussi, en voulant observer la justice dans toute sa rigueur, ils n'écoutent pas assez la voix de l'indulgence. Mais Dieu dans ses jugements sait allier la bonté à une juste sévérité, et concilier la rigueur avec la clémence. Si nous prenons la peine d'examiner le temps où s'exercent ces deux vertus, c'est-à-dire, la clémence et la justice ; car ce n'est peut-être pas sans dessein que le psalmiste n'a pas dit, la justice et la clémence, mais bien la clémence et la justice ; si nous examinons le temps propre à ces deux vertus, nous reconnaissons sans peine que c'est maintenant le temps de la miséricorde et que l'avenir sera le temps de la justice. Saint Paul a dit : « Déjà je suis réduit à l'état d'une victime, le temps de ma dissolution approche. J'ai combattu un bon combat, j'ai achevé ma course, j'ai conservé la foi. Voilà le temps de la miséricorde.

Voyons celui de la justice ; il me reste à recevoir la couronne de justice que me rendra dans ce jour le Seigneur, le juste juge. » Il ne dit pas, que me donnera, mais que me rendra. Quand Dieu donne, c'est miséricorde; quand il rend, c'est justice. Voilà pourquoi, Seigneur, je chanterai votre clémence et votre justice.

C'est pourquoi, mes frères, puisque c'est maintenant pour nous le temps de la miséricorde, ne nous flattons point, ne nous faisons aucune grâce, ne disons point : le Seigneur pardonne sans cesse ; je suis tombé dans telle faute hier, et Dieu m'a pardonné; j'y retombe encore aujourd'hui, et Dieu me pardonne ; je la commettrai encore demain, parce que Dieu est miséricordieux. Méritez qu'on vous fasse miséricorde, et vous ne craindrez pas la justice. Si vous voulez exalter la clémence du Seigneur, respectez sa justice, et croyez qu'il ne vous pardonne qu'afin que vous vous corrigiez, et non pour que vous persévériez dans le mal. N'allez pas amasser un trésor de colère pour le jour de la fureur et de la manifestation du juste jugement de Dieu.

Saint Augustin termine ce passage par cette réflexion : « La justice de Dieu, dit-il, ne doit-elle inspirer que la crainte seulement, sans exciter l'amour? Elle doit inspirer de la crainte aux méchants à cause du châtiment qui leur est réservé; mais elle doit exciter l'amour des justes, dont elle couronne les vertus.

CHAPITRE VI.

QUELLE EST LA PRÉPARATION ÉLOIGNÉE NÉCESSAIRE POUR SUBIR AVEC CONFIANCE CE JUGEMENT ; OU, DE QUELLE MANIÈRE TOUS DOIVENT SE PRÉPARER A RENDRE COMPTE.

Jacob, fils d'Isaac, après avoir passé quatorze ans au service de Laban, son beau-père, lui dit enfin par une inspiration de Dieu : « Permettez-moi de prendre congé de vous, car il est juste que je songe aussi à l'établissement de ma famille. » En cela il agissait selon les règles de la prudence, et pour l'instruction de nous tous. Que chacun de nous dise pendant qu'il jouit de la santé : « Il est juste que je songe aussi à mon intérieur, que je m'occupe de mes plus chers intérêts, que je m'assure de ce qu'il me sera permis d'emporter d'ici-bas, que je me prépare à rendre compte, à subir le jugement. Hélas, depuis tant d'années je suis esclave du monde, et cela sans retour de sa part, depuis tant de temps je suis esclave des vanités et des vices, depuis tant de temps je suis esclave de mon corps. Il est donc juste, très juste que je songe à moi et à ma conscience. Autrement je me mettrai dans le cas de mériter l'épitaphe du vieillard Similius, qui, enseveli au milieu des soins de la cour, avait vécu plus pour l'Empereur son maître que pour lui, et qui enfin ordonna de graver sur son propre tombeau cette épitaphe : « Ici repose Similius, jeune vieillard de sept ans. *Hic jacet Similius, vetulus*

septennis. » Car de toutes ses années, ils en conserva à peine sept au soin de soin de son âme. Oh! que je suis pauvre de bonnes œuvres! car si je défalque du temps qui m'a été accordé celui où je me suis occupé de mes devoirs envers Dieu, il sera à peine permis de graver sur son tombeau : Ici repose un vieillard de deux à trois ans. Il est donc infiniment juste que je vive pour Dieu et pour moi, et que de cette sorte je mette ordre à ma conscience. » Or, quel est le soin que nous devons apporter à régler notre intérieur, c'est ce que nous allons examiner dans le chapitre suivant : par là nous expliquerons quelle est la préparation éloignée qu'il faut apporter au jugement particulier.

§. 1er.

Nous avons déjà montré que les délais et les tergiversations sont le plus mauvais usage que l'on puisse faire de la vie. C'est ce que confirme saint Augustin : « Tous, dit-il, sont tellement occupés de ce qui peut flatter leurs corps, qu'ils ne donnent aucune attention sérieuse à leur âme. » Car le malade s'inquiète davantage des moyens qui peuvent le sauver de la mort que de ceux qui seraient de nature à lui procurer une fin chrétienne. L'espoir des délais les séduit en leur faisant croire qu'ils vivront, et qu'un jour ils corrigeront leurs mœurs dépravées. C'est à ceux-là que s'adressent ces paroles : « Ne tardez pas à vous convertir au Seigneur, et ne différez pas de jour en jour ; car sa colère viendra soudain, et au jour de la vengeance, il vous perdra. » Saint Augustin ajoute : « Comment faire pénitence quand on est arrivé aux dernières limites de la vie ?

Comment pourra-t-il faire pénitence, celui qui n'est plus capable d'offrir aucune satisfaction ? Je crains bien que le repentir qu'on sollicite d'un moribond ne soit un repentir mort lui-même. » C'est pourquoi, mes très chers frères, que celui qui veut obtenir miséricorde de Dieu fasse pénitence pendant qu'il jouit de la santé ici-bas, afin qu'il puisse obtenir le salut dans le siècle à venir. Le Seigneur est plein de mansuétude, plein de longanimité, plein de miséricorde ; mais le Seigneur est en même temps plein de justice et de vérité. Il vous donne le temps de travailler à votre correction ; mais vous préférez le délai à la réforme de votre conduite. Vous avez été coupable hier : soyez vertueux aujourd'hui ; mais non, vous remettez toujours votre changement, présumant de la miséricorde de Dieu, comme si celui qui s'est engagé à user de clémence envers vous, en faveur de votre repentir, vous eût en même temps promis de prolonger votre existence. Qui vous a révélé que vous jouiriez du lendemain ? Car le prophète, qui vous assure que le Seigneur fait grâce au repentir, ne vous dit point que Dieu s'engage à vous accorder une longue vie. »

Saint Augustin, parlant de l'autre vie, dit encore : « Là, le repentir se fera sentir, mais il ne servira de rien ; là le repentir sera plein d'amertume, mais il ne guérira de rien. » Présentement la pénitence est salutaire, parce que le changement de conduite est libre. Excitez-vous donc au repentir à la voix de l'Ecriture ; car le repentir produit par la présence du souverain juge est sans effet. Car alors il prononcera l'arrêt, et il n'y aura point à revenir une fois qu'il sera rendu. Vous

êtes averti d'avance. Il est donc essentiel que vous vous convertissiez, de peur qu'en différant vous ne mourriez subitement, et que vous n'ayez absolument aucun mérite à présenter au souverain juge, et que, de son côté, il ne trouve rien à récompenser en vous.

Il y a deux préparations au jugement particulier : l'une éloignée, et l'autre prochaine. Nous traitons ici de la préparation éloignée; or, voici en quoi elle consiste :

§. 2.

Il faut commencer par méditer attentivement les préceptes de Jésus-Christ : « Que vos reins soient entourés d'une ceinture, et que vos lampes brûlent en vos mains, comme des serviteurs qui attendent que leur maître revienne des noces, se tenant prêts à lui ouvrir dès qu'il frappera à la porte.»

I. Il ordonne premièrement que les reins soient ceints. Dans la Judée, les hommes aussi bien que les femmes, les serviteurs comme les maîtres, avaient des habits qui descendaient jusqu'aux talons et étaient fort larges; d'où il arrivait que, quand ils voulaient s'occuper de quelque ouvrage ou aller en voyage, ils relevaient leurs robes avec une ceinture, afin d'être plus à l'aise ; leur démarche en devenait plus libre, et ayant les reins ainsi serrés, ils étaient plus robustes. Voici donc ce que Jésus-Christ, notre roi, demande de nous : il veut que, laissant de côté tout embarras, nous mettions courageusement la main à l'œuvre, afin qu'à chaque instant nous soyons tout disposés à entreprendre le voyage de ce monde à l'autre. Ici, assurément, ce n'est pas une

conduite molle, lâche, dissolue ; mais, tout au contraire, une conduite chaste, pure, pleine d'ardeur qu'on nous recommande, une conduite qui étouffe les mauvaises passions sous les liens de la loi divine. C'est avec sagesse et vérité que saint Ambroise a dit : « La vie du juste est une image de la mort. *Vita justi mortis est imitatio.* » Quiconque veut vivre saintement doit continuellement mourir à lui-même.

II. En second lieu, il faut que vos lampes brûlent dans vos mains. Il ne faut pas un seul instant déposer le flambeau ou la lumière que vous tenez à la main. Ce n'est pas assez de relever et de serrer votre habit, il faut tenir votre flambeau allumé. Ce flambeau, c'est la foi qui nous éclaire, lorsqu'à l'aide de sa divine lumière, chacun de nous règle ses mœurs et ses actions selon que le Seigneur, qui est notre fin, le demande ; cette foi qui nous enseigne la conduite à tenir dans les prospérités et les adversités, qui nous dit l'amour que nous devons à Dieu et l'affection qu'il nous est permis d'avoir pour les créatures. La mesure la plus vraie de notre amour pour le Créateur, c'est de l'aimer plus que tout, au-dessus de tout, de l'aimer sans mesure. Prenez garde de porter un flambeau sans l'allumer ; d'avoir la foi, et de ne point en faire les œuvres ; d'avoir plus d'affection pour les choses créées que d'amour pour le Créateur ; de plus chérir l'homme que Dieu, de faire plus de cas de l'or et du vent de la gloire que de la grâce de Dieu. Cette sorte de flambeau répand une mauvaise odeur ; éloignez-le de vous.

III. Qui attendent leur maître. « Pour vous, dit Jésus-Christ, je souhaite que vous soyez semblables en

tout à des serviteurs laborieux et fidèles, qui, ignorant l'heure à laquelle leur maître reviendra du festin nuptial, se tiennent sur leurs gardes à toutes les heures, attentifs et patients, afin que quand le maître frappera, ils puissent lui ouvrir sur le champ, sans retard aucun. » Le serviteur lâche pose le chandelier, avec la lumière, sur la table, prend ses aises et dort tranquillement; puis, quand le maître frappe à sa porte, pour lui, il ronfle; enfin, s'étant éveillé à la force, il se frotte les yeux, et avise peu à peu à allumer sa bougie éteinte. C'est une peste que ces serviteurs, qui sont plus esclaves de leur lâcheté que des intérêts de leur maître. Le serviteur laborieux et attentif à tout ce qui regarde son maître, veille, attend, tient le flambeau allumé, et au moindre coup de sifflet de son maître, il accourt vite, et apporte la lumière. C'est ainsi que le vrai chrétien, n'étant jamais en sûreté du côté de la mort, attend à toute heure l'arrivée du Seigneur, uniquement et particulièrement attentif à se présenter à Dieu, lorsqu'il viendra avec toutes les marques de la plus exacte fidélité, de sorte que, quand même il viendrait à l'imprévu, il le trouverait cependant préparé, attentif, et sa conscience lui rendant bon témoignage.

Saint Grégoire, faisant l'éloge de cette vigilance du serviteur prévoyant, dit : « Le Seigneur s'en va à des noces, c'est-à-dire que, par sa résurrection et son ascension, ce nouvel homme a contracté une union étroite avec les chœurs des anges. Son retour a lieu quand il se manifeste à nous par le jugement. » Le Seigneur vient effectivement quand il entre en jugement ; il frappe, quand, par les douleurs de la maladie, il nous avertit

de l'approche de la mort. Nous lui ouvrons sur le champ, si nous le recevons avec amour. Car celui-là refuse d'ouvrir au souverain juge quand il frappe, qui craint de se séparer de son corps, et qui redoute l'aspect de ce juge, qu'il se souvient d'avoir méprisé. Pour celui dont les œuvres sont un gage certain d'espérance, il ouvre aussitôt que le souverain juge frappe, parce que son cœur est joyeux ; et à mesure que le moment de la mort approche, la gloire de la récompense le comble d'allégresse. Telle est la première partie de la préparation éloignée.

§. 3.

Autre partie : Il faut, chaque année, descendre sérieusement en soi-même. On fera bien, si on en a la facilité, de consacrer quelques jours à cet examen, et de s'occuper, pendant ce temps, de réflexions, de lectures, de méditations, de prières. A la fin de l'année, que chacun se dise à lui-même : Toute cette année a été à ma disposition ; elle m'a été accordée pour mon salut. Hélas ! dans cette seule année, combien de négligences, combien d'omissions coupables, combien de fautes réelles, combien de péchés ; que de bienfaits reçus de Dieu, pendant le cours de cet an, auxquels j'ai répondu par de nouvelles offenses ? Je vais donc rentrer en moi-même pendant que je le puis, faire l'examen de mon intérieur, passer en revue les dettes de ma conscience, régler mes comptes avec Dieu mon créancier. Pour ne rien perdre de ces jours destinés à des occupations si saintes, je m'appliquerai à différents exercices : je lirai, je prendrai des notes, j'écrirai, je

ferai des prières, je m'exciterai à la contrition, je méditerai. Les sujets de mes méditations seront les bienfaits de Dieu, les souffrances de Jésus-Christ, les dernières fins de l'homme, la mort, le jugement, l'enfer, le ciel ; en outre, dans les moments de loisir, je me préparerai à la confession annuelle.

En user ainsi une fois chaque année, c'est une mesure de prudence prescrite par la raison elle-même. Amasis, roi d'Egypte, exigeait de ses sujets qu'ils rendissent compte tous les ans à ses intendants. Cet examen roulait sur leur conduite, leur métier, leur art, leur famille ; s'il s'en trouvait qui eussent fait, pour vivre, plus de dépenses que ne le comportait l'état de leur fortune, ils étaient punis comme des voleurs.

Le serpent quitte tous les ans sa vieille enveloppe ; il se rajeunit en quelque sorte, en prenant une nouvelle peau. Serons-nous donc moins sages que le serpent ? Il arrive assez souvent que nous tombons dans un endurcissement si déplorable, que par l'effet de la légèreté et de la témérité, nous commettons des fautes sans sentir le mal qu'elles nous font. Il faut nous dépouiller de cette peau trop épaisse et abandonner cette enveloppe de serpent. L'épervier peut encore nous servir d'exemple sur ce point, selon ce que Job en assure : « Est-ce vous, dit-il, qui avez appris à l'épervier à se couvrir de plumes et à étendre ses ailes vers le midi ? » C'est par une prévoyance de la sagesse de Dieu à son égard que cet oiseau laisse tomber tous les ans ses anciennes plumes pour en prendre de nouvelles. Ce que saint Grégoire explique d'une manière tout-à-fait ingénieuse : « Que signifie, dit-il, que l'épervier

se couvre de plumes en se tournant vers le midi, sinon que chacun de nous, sensible aux douces inspirations de l'Esprit saint, s'enflamme d'une nouvelle ardeur pour la vertu, renonce aux habitudes invétérées du vice, et revêt la forme de l'homme nouveau ? »

C'est aussi l'avis de saint Paul, quand il dit : « Dépouillant le vieil homme avec ses habitudes, pour revêtir le nouveau ; jeter son ancien plumage, c'est renoncer aux vieilles préoccupations de la ruse et de la tromperie ; en prendre un nouveau, c'est revenir à des sentiments de douceur et de simplicité par une vie vertueuse. Etendre ses ailes vers le midi, c'est, en suivant les mouvements de l'Esprit saint, découvrir ses pensées par la confession, de sorte qu'alors on n'a plus la volonté de chercher à excuser ses fautes, mais de les faire connaître en les déclarant. Car celui qui ne découvre pas ses anciennes chutes par un aveu sincère, ne peut point produire les œuvres d'une vie nouvelle ; qui ne sait pas pleurer sous le fardeau qui l'accable, n'aura point le courage d'indiquer le remède qui le soulagerait. En effet, la componction a le pouvoir de dilater les pores du cœur, et de produire les germes des vertus. Quand l'âme est pénétrée d'un vif déplaisir à la vue de son ancienne apathie, elle s'enflamme chaque jour d'une nouvelle ardeur pour la vertu.

Ensuite, pourquoi refuserions-nous à notre âme ce retour sur nous-mêmes chaque année, lorsque nous faisons souvent, pour notre corps, des sacrifices qui nous coûtent bien davantage ? Que de dépenses l'on fait parfois pour l'ornement du tombeau où doit reposer notre cadavre ; que d'attention l'on apporte à sa

construction. Le choix des marbres, aussi bien que celui des ouvriers qui les doivent travailler, se fait avec un soin scrupuleux, si l'on ne va pas jusqu'à faire jeter un monument en bronze, sans parler des peintures et des épitaphes ; en un mot, rien n'est négligé pour que notre cendre repose avec honneur. Sans blâmer ces précautions, je voudrais néanmoins qu'on s'occupât davantage de l'âme.

Job, qui faisait de l'avenir le sujet de réflexions profondes, dit : « Je mourrai dans ma demeure. » Ce n'est pas que Job se félicitât de rendre le dernier soupir dans son palais, c'est-à-dire, dans la place la plus élevée et la plus fortifiée de la ville ; mais c'est qu'ici est caché un grand mystère, qui n'a point échappé à la pénétration de saint Jérôme. « Job, dit-il, même au plus haut point de sa félicité, ne cessa néanmoins jamais de penser à la mort ; il s'en était fait comme un asile par ses méditations de chaque jour. Car, comme les petits oiseaux composent leurs nids avec des brochettes et de petites mottes qu'ils ramassent sans discontinuer, de même, Job, en pensant chaque jour à la mort, et se préparant au jugement, semblable à une hirondelle prévoyante, s'était construit une demeure où il pouvait terminer sa carrière en sûreté. » Et nous aussi, à l'exemple de Job, pensons à temps à nous construire une demeure dans laquelle nous puissions mourir, et plaçons-la en lieu élevé ou au moins à l'abri du danger.

Le prophète Abdias, nous avertissant d'éviter le précipice ouvert sous nos pas, dit : « Quand tu t'élèverais aussi haut que l'aigle, quand tu placerais ta demeure au milieu des astres, je t'en arracherais, dit le Sei-

gneur. Ainsi, ô Abdia ! n'y a-t-il de sûreté ni sur les hauteurs les plus élevées, ni même au milieu des astres. » En conséquence, préférons le lieu le plus sûr au plus élevé. Or, nous ne trouverons point d'abri où nous soyons plus en sûreté que le chef divin et ensanglanté de notre Seigneur Jésus-Christ, au milieu de sa couronne d'épines.

Là on jouit de toute sécurité, là se présente l'asile le plus assuré, là on est hors de la portée des griffes de l'infernal vautour, de là personne ne peut être précipité, s'il ne le veut bien. Ce refuge au milieu des épines offre toute garantie. Que l'homme qui doit mourir en fasse donc le lieu de sa retraite; mais qu'il n'attende pas trop tard. Oui, je le déclare, la consolation la plus vraie, le secours le plus assuré que puisse désirer un moribond, c'est dans les souffrances et la mort de Jésus-Christ qu'il les trouvera.

C'est avec beaucoup de vérité que saint Ambroise a dit : « Nous avons tout en Jésus-Christ et Jésus-Christ est tout pour nous. Si vous désirez un remède à vos plaies, c'est un médecin. Si l'ardeur de la fièvre vous cause une soif brulante, c'est une source d'eau vive. Si vous succombez sous le poids de l'iniquité, il il est la justice même. Si vous avez besoin de secours, il est la force même. Si vous redoutez la mort, il est la vie. Si vous soupirez après le ciel, il est la voie qui y conduit. Si vous avez horreur des ténèbres, il est la lumière. Si vous avez besoin de nourriture, il est le pain des forts. » Tel est le sentiment de saint Ambroise, le maître de saint Augustin, au sujet de Jésus-Christ. Augustin, son disciple, n'en avait pas d'autre. « Les

plaies de Jésus-Christ notre Sauveur, dit-il, sont pour nous la source d'une rédemption abondante. Nous trouvons en lui une inépuisable trésor de douceur, la plénitude de la grâce, le modèle des vertus. Quand quelque pensée déshonnête se présente à mon esprit, je me réfugie dans les plaies de Jésus-Christ. Quand l'aiguillon de la chair se fait sentir, je retrouve la vie dans le souvenir des plaies de mon souverain maître. Lorsque le démon me dresse des embûches, je me jette dans les entrailles de la miséricorde de mon Dieu, et le séducteur s'éloigne. Si la flamme de la volupté s'allume dans mes membres, je l'éteins bientôt par la pensée des plaies de mon Sauveur. Dans tout ce qui a pu me causer quelque peine, je n'ai point trouvé de soulagement aussi efficace que les plaies de Jésus-Christ. Dans ces plaies, le sommeil que je goûte est plein de douceur, le repos que je prends plein d'assurance. La mort elle-même n'a point d'amertume que la mort de Jésus-Christ ne corrige : tout mon espoir est dans la mort de mon divin maître. C'est entre les bras de mon Sauveur que je veux vivre, et que je désire rendre le dernier soupir.

Voilà, dis-je, la demeure que le maître et le disciple nous montrent, où nous serons parfaitement à l'abri de toutes les attaques de l'ennemi. La mort et les plaies de Jésus-Christ offrent à l'homme qui doit paraître au jugement la consolation souveraine, le secours le plus assuré. Le malade y trouvera un remède certain, si étant en santé il a pensé à l'y chercher. Mais continuons.

§. 4.

La troisième partie de la préparation éloignée n'est autre chose que le conseil, ou plutôt le précepte formel du Seigneur, quand il prononce cet ordre : « Et moi je vous dis, faites-vous des amis. » Ici, il est certaines remarques qu'il ne faut pas oublier de faire : on nous recommande par dessus tout de nous faire des amis qui viennent à notre secours dans nos nécessités. C'est auprès du lit des mourants que l'on voit chaque jour quels sont les amis les plus secourables. Quand un moribond aurait autour de lui cent césars, deux cents rois, trois cent médecins, tous de la dernière fidélité et du plus parfait dévouement en sa faveur, il n'en serait pas plus avancé, puisqu'ils ne peuvent prolonger sa vie, ni aller prendre sa défense au tribunal du souverain juge. Lorsque le moment de ce sévère examen sera arrivé, ils ne pourront ni le sauver, ni lui porter secours; c'est en vain qu'il réclamerait leur appui, il est nul. Il faut donc chercher d'autres amis, des amis du juge, ceux que lui-même nous a donnés pour aides. Sur la terre, ce sont principalement les pauvres; dans le ciel, la mère du souverain juge, les esprits bienheureux et les autres saints. Nous avons indiqué plus haut le moyen de gagner l'amitié des pauvres. Soyez miséricordieux et charitable envers les pauvres, et vous les aurez pour amis même malgré eux et contre leur intention.

Il n'est point de moyen plus sûr de faire fructifier son argent pour l'autre monde que de le répandre dans le

sein des pauvres. Donnez aux indigents, et vous retirerez de ce prêt un immense intérêt. Tobie, instruisant son fils, lui dit : « Fais l'aumône de ton bien, et ne détourne ton visage d'aucun pauvre ; car il arrivera ainsi que le Seigneur ne détournera point aussi son visage de toi. Sois charitable en la manière que tu le pourras. Si tu as beaucoup, donne abondamment ; si tu as peu, aie soin de donner ce peu de bon cœur. »

« En conséquence, dit saint Augustin, faites des œuvres de miséricorde : l'aumône, c'est le lien de la charité le plus excellent ; il n'est point d'autre char sur lequel nous puissions être conduits plus sûrement de cette vie à la céleste patrie. » L'aumône, au témoignage de saint Chrysostôme, commande au ciel lui-même : « Car, dit ce saint docteur, les portes lui en sont ouvertes, elle y est toujours accueillie en reine, nul des portiers, nulle des sentinelles n'est assez hardi pour lui demander : qui êtes-vous? »

On connait ce mot de saint Jérôme : « Je ne me souviens point, dit-il, d'avoir lu que qui que ce soit aimant à exercer la charité ait fait une fin malheureuse. Car l'homme bienfaisant a en sa faveur un grand nombre d'intercesseurs, et il est impossible que les prières de cette multitude de suppliants ne soient pas exaucées. » Celui qui est libéral envers les pauvres se munit par là de quittances et de décharges à opposer en présence du souverain juge aux réclamations et aux obligations que produira le démon contre lui. Celui qui fait l'aumône amasse un trésor de mérites pour le jour de la nécessité, parce que l'aumône délivre de la mort, et qu'elle ne laisse point l'âme aller dans les ténèbres.

De quelle manière devons-nous réclamer l'assistance des saints, c'est ce que j'ai expliqué longuement dans Trismégiste, livre second, chapitre six, paragraphe second, où vous pourrez le revoir, comme je vous en prie, cher lecteur. Ici je n'en dirai que deux mots. La mère du souverain juge, la Vierge immortelle, les chœurs divers et sans nombre des anges, les disciples du Seigneur, tous les bienheureux étant unis à Jésus-Christ souverain juge d'une amitié dont ils ne peuvent déchoir, il est de notre devoir de rechercher leur faveur en leur rendant chaque jour certains hommages et leur adressant nos supplications, surtout dans les solennités qui leur sont spécialement consacrées, principalement dans le temps où ayant le bonheur de nous asseoir au banquet divin, nous recevons Jésus-Christ au milieu de nous. Et je vous le demande, ce raisonnement n'est-il pas juste? Il y a tant de centaines de mille, tant de millions d'Anges, qui sont unis à Jésus-Christ mon juge par les liens de la grâce et de l'amitié, beaucoup plus étroitement que ne le sont aucun de ceux des courtisans qui approchent de plus près la personne des princes.

Je ne me tromperai donc pas en appelant rois et césars ceux qui font la cour au Seigneur des seigneurs, et dont un seul a plus de pouvoir auprès du modérateur suprême de l'univers, que n'en ont les favoris les plus intimes et les plus chéris de tous nos monarques, quel que soit d'ailleurs le crédit dont chacun d'eux jouisse auprès de son souverain. Je ferai donc en sorte par des hommages de chaque jour, c'est-à-dire, autant par mes prières que par toutes les autres œuvres saintes en

mon pouvoir, de mériter la faveur et de gagner l'amitié de tant d'esprits si agréables au souverain juge, si puissants, si bienveillants envers le genre humain, les conjurant de vouloir bien, quand ils me verront réduit à l'extrémité et me débattant entre la vie et la mort, supplier le Seigneur pour moi, et en obtenir un arrêt favorable. Et comment pourrai-je ne pas avoir la plus entière et la plus parfaite confiance dans de tels, de si grands et de si nombreux patrons et intercesseurs? Point de doute qu'ils n'intercèdent volontiers en ma faveur quand ils verront mon salut en péril, si, comme je l'ai dit, j'ai eu soin de gagner leur affection en leur rendant chaque jour mes hommages, et de m'en faire des amis d'après l'ordre du Seigneur.

Je vous le demande encore une fois, mon cher lecteur, mon raisonnement n'est-il pas juste? Condamnez-le, si vous en avez la hardiesse; mais si vous l'approuvez, suivez-le. Car ce n'est point sans profit et en vain que l'on honore les saints; ces actes de vénération ne sont point sans récompense, ce genre d'hommages est très louable; c'est le précepte du Seigneur: « Faites-vous des amis. » Nous le ferons avec d'autant plus de succès, que nous montrerons plus de constance. Les honneurs que nous rendons chaque jour aux saints ne resteront point stériles.

§. 5.

Ce que j'ai dit des anges ministres du jugement suprême, je le dirai et à plus forte raison de la mère elle-même du souverain juge. Elle est la mère puissante du véritable Salomon, et le roi son fils lui déférera certai-

nement autant d'honneur, que le fils de David en accorda à sa mère, à qui il dit : « Faites votre demande, ma mère, car il ne serait pas juste de répandre la confusion sur votre visage. » Cette mère de miséricorde n'abandonnera pas son client, celui qui s'est fait un devoir de lui payer chaque jour un juste tribut d'hommages en se recommandant à elle. Aussi telle était la prière qu'avait coutume de lui adresser saint Ephrem : « O Vierge miséricordieuse ! soyez toujours à mon secours, et aux derniers instants de ma vie prenez mon âme sous votre protection, et dérobez-la aux regards des démons. » Voici celle de saint Anselme : « Seigneur plein de bonté, pardonnez au serviteur de votre mère; tendre Marie, demandez grâce pour le serviteur de votre fils : en me jetant dans les bras de l'incomparable tendresse du fils et de la mère, j'échappe à leur courroux, quelque terrible qu'il soit. »

Saint Bernard enseigne qu'une telle prière flatte beaucoup la Mère de Dieu. « Au reste, dit-il, quelque chose que vous veuilliez offrir à Dieu, souvenez-vous de la présenter par l'entremise de Marie, afin que la reconnaissance remonte à l'auteur de la grâce, par le même canal d'où a découlé le bienfait. » Sans doute, Dieu pouvait trouver un autre moyen pour répandre ses grâces selon sa volonté ; mais il a voulu vous indiquer la voie pour vous adresser à lui. Car peut-être vos mains sont pleines de sang ou ne sont point assez pures pour faire quelque offrande au souverain juge, parce que vous n'avez pas pris soin de les conserver entièrement sans tache, et pour cette raison, vous n'osez vous adresser à Dieu lui-même. Alors, si vous ne voulez pas

éprouver de refus, remettez le peu que vous voulez offrir aux mains de Marie, à ces mains toujours pleines de grâces aux yeux de l'Eternel, toujours l'objet spécial de toutes ses complaisances.

J'ai donné ailleurs le conseil que je répète ici, que je répèterai et ne cesserai point d'inculquer jusqu'à la fin, c'est d'être fidèle à chaque heure, et surtout au commencement de chacune, à élever son esprit à Dieu. Pour cela, il sera très avantageux de s'astreindre à quelque petite pratique, comme la récitation de l'oraison dominicale, ou la salutation angélique, ou quelqu'autre courte prière (1). Si on récite l'*Ave, Mariâ*, il faut faire une attention particulière à ces mots: « *Nunc et in horâ mortis nostræ* : Maintenant, et à l'heure de notre mort.» Il est juste et parfaitement convenable qu'à toutes les heures nous pensions attentivement à celle où nous comparaîtrons au jugement. Je ne crois pas que cet homme-là puisse périr, qui, si souvent, a adressé à son juge ses prières avec effusion. Rien ici ne doit être regardé comme trop pénible ; la chose étant de la dernière importance, il est juste d'y consacrer une extrême attention.

Tous les théologiens sont d'accord sur ce point avec saint Thomas d'Aquin, dont voici les paroles : « L'homme établi en état de grâce a besoin, pour persévérer jusqu'à la fin de sa vie, d'un secours spécial de Dieu qui le protége contre les assauts des tentations ; car plusieurs reçoivent la grâce sans qu'il leur soit

(1) Signe de la croix, pratiqué fidèlement dans un pays où cependant il n'y avait pas de religion.

donné de persévérer dans la grâce. » Or, cette grâce toute spéciale de la persévérance, nous ne pouvons la mériter par aucun acte de vertu. Elle est un don qui ne nous est point dû, mais entièrement gratuit, et que nous devons demander à Dieu par de continuelles prières. Je m'explique : Un prince fait présent d'un château à un personnage de distinction, à cette condition néanmoins qu'il sera fidèle à lui rendre l'hommage qu'il lui doit jusqu'à la fin. Cet homme offense le prince d'une manière grave, et il se voit par là en danger, non seulement de perdre son château, mais la vie même. Il en est de même à l'égard de ceux qui offensent Dieu d'une manière criminelle : ils étaient en état de grâce, le ciel leur était promis ; mais ils ont outragé l'auteur de cette promesse. Ils ont donc mérité de perdre et la grâce et le ciel tout à la fois. Que si le prince en question accordait à ce personnage de distinction une faveur dont il ne pourrait jamais déchoir, ce serait sans doute la plus grande, la plus désirable de toutes les faveurs, qui serait à peine le partage d'un entre plusieurs milliers : de même, Dieu n'a accordé qu'à un petit nombre cette grâce souveraine de la persévérance ; il veut que tous les autres s'acheminent vers son tribunal entre la crainte et l'espérance. Aussi n'est-il personne qui ne soit contraint de dire avec Job : « Quand bien même je pourrais alléguer quelque motif pour ma justification, je ne me permettrai pas de répondre, mais je me prosternerai humblement aux pieds de mon juge. »

Puis donc que Dieu ne promet à personne cette grâce souveraine de la persévérance, et que nous ne la pouvons mériter par aucun acte de vertu même des

plus héroïques, quelque répétés qu'ils soient, il est donc extrêmement nécessaire que nous la demandions à toutes les heures par les plus humbles prières. Pour parvenir à cette fin, associons le ciel et la terre, tous les saints à nos vœux. Nos supplications ainsi appuyées ne resteront pas sans effet.

C'est pourquoi, préparez la voie du Seigneur, rendez droits ses sentiers. Le Seigneur est proche ; le souverain juge est sur le point de paraître. Heureux l'homme qui craint toujours ! mais celui qui endurcit son cœur se précipitera dans le mal. Que personne ne dise avec le lâche économe : « Je ne puis cultiver la terre, j'ai honte de mendier. » Dites au contraire, et répétez : « J'ai la force de cultiver la terre, je ne rougis point de mendier. » Mettez-vous en présence de votre conscience, et sondez-la ; pénétrez au ciel, et mendiez-y. Rendez-vous favorable la Mère du souverain juge, faites-vous des amis de tous les saints anges, appelez à votre aide tous les bienheureux. Et pourquoi trembler ? Adressez-vous au souverain juge lui-même, et traitez avec lui, avec une entière confiance, de l'affaire qui vous occupe ; suppliez-le pendant qu'il se laisse fléchir, et rendez-vous-le propice, tandis qu'il se montre facile. Donnez une bouchée de pain, et achetez le ciel ; aujourd'hui vos larmes sont à ses yeux comme des perles du plus grand prix ; vos prières, comme un encens de l'odeur la plus suave ; vos jeûnes, comme le festin le plus délicieux. Présentement, c'est le moment de semer, viendra l'éternité où vous moissonnerez.

CHAPITRE VII.

QUELLE EST LA PRÉPARATION PROCHAINE REQUISE POUR COMPARAITRE AU JUGEMENT PARTICULIER, OU DE CE QU'IL FAUT FAIRE A L'APPROCHE DU MOMENT OU IL FAUT RENDRE COMPTE.

Les sentiments de saint Thomas, lorsque les disciples lui parlèrent du Christ ressuscité, mais qui avait disparu du milieu d'eux, furent bien différents de ceux qu'éprouva cet apôtre lorsqu'il le contempla de ses propres yeux, et qu'il le vit en sa présence. Avant que Jésus-Christ lui eût apparu, aucun témoin ne lui sembla assez digne de croyance; tout ce que hommes et femmes, connus et inconnus, purent lui en dire, il le regarda comme incroyable. Quand tous se réunissaient pour lui certifier, sur le témoignage de leurs yeux et de leurs oreilles, ce qu'ils avaient vu et entendu, lui seul, contre tous, répondait constamment : « Je ne croirai point : *Non credam.* » Mais dès qu'il a touché de ses propres mains le Seigneur Jésus, vainqueur de la mort, à ce moment, comme s'il eût pris d'autres yeux, une autre langue et un esprit tout différent, il s'écrie : « Vous êtes mon Seigneur et mon Dieu : *O Dominus meus, et Deus meus.* » Thomas se confesse vaincu de toutes parts.

De même, l'homme en santé a de la mort et du jugement des pensées bien différentes de celles qui occupent son esprit lorsque le trépas est sous ses yeux, et

qu'il est sur le point d'aller comparaître devant le souverain juge. En santé, il méprisait les avertissements, ou au moins ne se mettait pas en peine de les suivre. Il éludait une foule de questions par ce peu de mots : « Je ne crois point : *Non credo.* » Les vérités les plus terribles, il les regardait comme des fantômes imaginaires : c'est ainsi qu'il s'avançait vers le terme de sa carrière plein d'assurance et sans penser au ciel.

Mais quand il est sous le coup de la mort, quand il se voit près d'être cité au redoutable tribunal, hélas ! comme il est tremblant et pusillanime, comme il est vide de toutes consolations ! Heureux ceux qui croient ces vérités avant que d'en faire l'expérience !

Il est trois choses qui nous donnent une idée de l'admirable puissance de Dieu, et qui ne sont cependant un sujet d'observation que pour un petit nombre. La première, c'est qu'aucun homme n'a point exactement son semblable ; il y a toujours quelque différence, ou pour les traits du visage, ou pour la forme de la figure, selon la judicieuse remarque de Pline : « Entre tant de milliers d'hommes, dit-il, vous ne trouverez point deux figures, deux visages absolument ressemblants, ce que tous les efforts de l'art ne sauraient imiter même dans un petit nombre de têtes. »

La seconde, c'est que comme il ne se trouve point deux visages d'une ressemblance parfaite, il est impossible également de rencontrer deux consciences dont l'état soit le même. La loi de la nature et les principales passions sont les mêmes dans tous ; néanmoins, dans les secrets et les mystères qui ont rapport à la conscience, il y a une grande diversité.

La troisième, c'est que de tant de milliers d'hommes, qui meurent chaque jour et même à chaque instant, il n'en est pas deux qui finissent de la même manière, d'après le témoignage de ceux qui ont occasion d'assister le plus fréquemment les mourants. Ajoutons une quatrième remarque, c'est que, parmi les mortels, il ne s'en trouve pas deux dont l'arrêt au jugement particulier soit semblable ; car il est impossible d'imaginer que la récompense ou le châtiment de quelqu'un soient en tout égaux à la récompense ou au châtiment d'un autre, tant est grande la différence des mérites. Cependant, de tous les jugements prononcés et à prononcer, il faut dire avec Tobie : « Vous êtes juste, Seigneur, et tous vos jugements sont équitables, et toutes vos voies sont miséricorde, vérité et justice, d'après cette parole de Salomon : Le peson et la balance appartiennent au Seigneur. » Dans le chapitre précédent, nous avons dit quelle est la préparation éloignée requise avant le jugement particulier ; maintenant nous allons exposer en quoi consiste la préparation prochaine. Et quoique dans le traité qui a pour titre : le *Vestibule de l'éternité*, nous soyons déjà entré dans quelques détails sur ce point, ici nous confirmerons ce que nous avons dit par quelques développements.

§. 1er.

Le premier point capital de la préparation prochaine, c'est de penser à temps à rédiger son testament, à mettre ordre aux autres articles de cette nature, et à ne point renvoyer à s'occuper de ces soins aux derniers jours de la vie. Penser pour la première fois à son

testament, lorsqu'il ne faudrait songer qu'aux comptes seuls de la conscience, quand déjà notre âme s'échappe de sur nos lèvres mourantes, c'est beaucoup trop tard. La rédaction d'un testament demande un jugement très sain, pour que la justice et la charité ne soient pas blessées, pour que les pauvres ne soient pas mis en oubli, pour que ceux qui ont droit à la reconnaissance du testateur ne soient pas frustrés de leur part à son héritage. Combien d'injustices et de chicanes eussent été prévenues, si on eût mis la main à ces affaires d'heure et de temps, au lieu qu'il ne peut manquer de s'y glisser beaucoup de bévues, traitées dans des moments si pleins de troubles et d'angoisses.

Comment celui qui, étant plein de santé, n'a pas été assez maître de lui pour suspendre un peu ses occupations, et songer à cet important objet, comment, dis-je, accablé sous le poids de la maladie, pourra-t-il le traiter avec assez de présence d'esprit, pendant que tant d'autres soins l'agiteront et le tourmenteront ?

Ezéchias, le meilleur des rois, à la triste nouvelle que vint lui annoncer Isaïe, quand il lui dit : « Mettez ordre aux affaires de votre maison, car vous allez mourir et vous ne vivrez pas davantage, » fut frappé comme d'un coup de foudre, et tournant le dos au prophète, loin de penser à son testament, ne songea qu'à sa vie et à sa santé. Exécutez donc, plus tôt que plus tard, ce que vous avez dessein de faire (1).

(1) Ne différez pas, s'il est possible, les dons que vous voulez faire, jusqu'à l'article de la mort; car, à proprement parler, un mourant donne le bien d'autrui et non le sien.

BACON, *Essais.*

Autre point capital : tout ce que le moribond peut exécuter lui-même, qu'il n'en laisse point le soin aux autres après sa mort. Si vous désirez que vos intentions soient remplies, commencez par les accomplir vous-même. Comment celui qui est peu soigneux de ce qui le regarde, peut-il compter que les autres apporteront tant de soins à des intérêts auxquels ils sont étrangers ? C'est un effet de l'admirable justice de Dieu de permettre que les parents ou amis observent mal, où même ne respectent pas du tout les intentions de ceux qui ont montré de la négligence en ce cas, malgré l'extrême désir que chacun de nous a de voir ses volontés mises à exécution. Tobie, avant de mourir, remplit tout ce qu'il voulait être observé à sa mort, et ne laissa à la charge de son fils que le peu qu'il ne lui fût pas possible d'exécuter lui-même : « Quand Dieu, lui dit-il, aura reçu mon âme, ensevelis mon corps, et honore ta mère tous les jours de sa vie. »

Cela accompli, que toute votre attention se tourne du côté de votre âme. Que ce soit là l'unique occupation du moribond, de s'entretenir avec Dieu, de traiter de sa cause avec le souverain juge. Le démon met tout en œuvre pour couronner d'épines l'homme aux prises avec la mort, de la même manière que les soldats du prétoire en usèrent envers Jésus-Christ avant de le crucifier ; les épines du diable sont les soins superflux dont il déchire l'âme du malade. Que vous importe, je vous le demande, mon cher malade, ce qu'on fait ici ou là, ce que médite celui-ci ou celui-là : pour vous, ne songez qu'à ce qui vous regarde, et à vous-même. Pourquoi être à charge à ceux qui vous environnent :

laissez-là les hommes et toutes les affaires de ce monde, entretenez-vous avec Dieu ; vous voilà arrivé au *nec plus ultrà*.

Saint Augustin avait accoutumé de répéter, au rapport de Possidius : « Personne ne doit s'acheminer vers le redoutable tribunal avant d'avoir fait de dignes fruits de pénitence. » Comme Augustin lui-même le montra par son exemple ; car il récitait, avec assiduité et en répandant continuellement des larmes, les Sept Psaumes de la pénitence qu'il avait fait transcrire en grands caractères et attacher au mur contre lequel était son lit. Dix jours avant sa mort, il défendit de ne laisser entrer dans sa chambre d'autre personne que son médecin, ou celui qui lui apportait ses aliments. C'est ainsi qu'il consacra tout ce temps à la prière et aux larmes.

Jean l'Anachorète, trois jours avant de mourir, ne voulut avoir d'entretien qu'avec Dieu seul, et s'interdit toute relation avec les mortels, ne permettant à personne de l'approcher. Il fut trouvé mort, mais à genoux et absolument dans l'attitude de quelqu'un qui prie. En conséquence, oubliant tout le reste, ne vous occupez que de vous et préparez-vous au jugement.

§. 2.

Le troisième point essentiel, c'est de se munir des sacrements de l'Eglise avant d'entreprendre ce dernier voyage. On aura donc soin de faire, s'il est possible, une confession de toutes les fautes de la vie passée, au moins de celles qui pèsent le plus sur la conscience ; en tout cas, on ne manquera pas d'en faire une des

péchés commis depuis sa dernière confession. Ici nous recommandons de nouveau l'usage de faire chaque année une confession générale de toutes les fautes dont on se connaît coupables, et qui comprend ainsi, comme sous un même coup-d'œil, tous les péchés commis et les différents aveux qu'on en a faits. Qu'à la confession sacramentelle et à l'accomplissement de la pénitence, succède la réception de l'Eucharistie, qui est pour nous un céleste viatique à ce moment du dernier départ.

Elie, selon le témoignage des fastes des rois Juifs, s'endormit à l'ombre d'un térébinthe. L'ange l'ayant éveillé une seconde fois, lui dit : « Levez-vous et mangez, car il vous reste beaucoup de chemin à faire. » Et lorsqu'il se fut levé, il mangea et but; et, fortifié par cette nourriture, il marcha quarante jours et quarante nuits, jusqu'à Horeb, la montagne de Dieu. Le même avis doit être donné au malade : « Voyons, mangez, car il vous reste beaucoup de chemin à faire avant d'arriver au tribunal de Jésus-Christ, à la montagne de l'Eternel, de celui qui est porté sur les cieux, les cieux de l'éternité. Mangez donc, et fortifié par cette nourriture, marchez sans crainte. »

A l'Eucharistie, joignez l'Extrême-Onction. L'Apôtre saint Jacques, après avoir parlé de l'avènement du Seigneur et du souverain juge prêt à paraître, ajoute : « Quelqu'un d'entre vous est-il malade ? Qu'il fasse venir les prêtres de l'Eglise, qu'ils prient sur lui et l'oignent d'huile au nom du Seigneur ; et la prière de la foi sauvera le malade, et le Seigneur le relèvera, et s'il est en état de péché, il recevra miséricorde. Que le malade lui-même demande le secours de ces sacre-

ments. Ici n'agir que par contrainte, c'est en quelque sorte refuser. »

Un quatrième point, c'est d'employer le peu de temps qui reste aux plus saintes occupations. Que pour cela le malade se dépouille de toute vaine pensée, pour ne songer qu'au jugement : « Hélas, doit-il se dire, voici l'heure du jugement, voici le jugement. » En conséquence, qu'il ne s'occupe donc que de l'objet du jugement. Pendant le temps de la maladie, on peut aussi bien satisfaire que mériter. Mais exiger d'un homme à l'article de la mort de longues prières, ou des pénitences volontaires, c'est mal choisir le moment, il est trop tard. A cet instant, les soupirs, les gémissements, quelques courtes prières, de celles qu'on appelle jaculatoires, sont les seules choses convenables. Les cantiques de David en sont remplis, telles que celles-ci : « Seigneur, j'ai mis mon espérance en vous, que je ne sois pas confondu à jamais. Quand le Seigneur m'aura ôté la vie, j'espèrerai encore en lui. Après les ténèbres, je jouirai de nouveau de la lumière. Oui, je le crois, je verrai les bontés du Seigneur dans la terre des vivants. Mon âme est altérée du Dieu source de vie, quand me sera-t-il donné de contempler la face de mon Dieu ? Seigneur, je remets mon âme entre vos mains ; vous me rachèterez, Seigneur, Dieu de vérité. » Nous avons consigné plusieurs passages semblables dans le *Vestibule de l'éternité*. Du reste, il faut que tout cela ait été médité d'avance et rendu facile par l'usage.

J'ajoute : quand même le moribond ne pourrait plus rien faire désormais, il lui est encore possible néanmoins de répandre des aumônes au moins par la

main des autres ; il peut encore produire des actes d'amour de Dieu, qui sont tout ce qu'il y a de plus parfait, et les répéter le plus souvent possible, il peut, pour apaiser son juge, lui offrir les plus saints désirs de tous ceux qui ont le cœur pur. J'engage fortement et je supplie tout le monde d'en user de la sorte. Saint Pambon, l'homme le plus religieux de tous les anciens anachorètes, sur le point de mourir, dit : « Depuis le moment où je suis venu dans ce désert, il ne s'est passé aucun jour où je n'aie vaqué à quelque ouvrage manuel. Maintenant, je retourne à Dieu comme si je n'avais pas encore commencé d'être à Dieu. » Sans doute Pambon eût désiré, si c'eût été le bon plaisir de Dieu, recommencer une nouvelle carrière, avec cette ardeur, cette soumission d'esprit que montre l'enfant qui commence à connaître les lettres de son alphabet et à les assembler. C'est ainsi que mourut saint Pambon, aussi plein de mérites que des plus saints désirs.

§. 3.

Le cinquième point, c'est de conformer en tout le plus parfaitement possible sa volonté à celle de Dieu. Rien de plus saintement avantageux pour le moribond, point de moyen plus efficace pour couronner du plus heureux succès le passage de ce monde à l'autre, que cet abandon de soi-même si plein de résignation à la volonté de Dieu, et cela en tout. Que le mourant se pénètre donc tellement de ce sentiment, qu'on ne lui entende répéter presque rien autre chose, que cette parole de Job : « Il en a été selon le bon plaisir du Seigneur, qu'il en soit encore de même. Que son saint nom soit béni

pendant l'éternité. Seigneur Jésus, et à la vie et à la mort, je suis prêt à tout, que votre volonté s'accomplisse. » Jésus-Christ, le souverain juge, ne peut qu'être infiniment flatté de la disposition de quelqu'un, qui, appelé et cité à son tribunal, se soumet si entièrement à son bon plaisir, et lui dit : « Me voici, résigné à tout ; à l'heure, au moment que le souverain juge voudra m'appeler à lui, je me soumettrai de bon cœur à cet ordre. Attendre encore, ou partir sur le champ, cela m'est indifférent. Je suis prêt à ce qui plaira au souverain juge et à agir comme il lui plaira. »

Ces paroles du mourant, aussi précieuses que l'or et les perles, ont la merveilleuse puissance de gagner le souverain juge. C'est ainsi que l'homme offre à son Créateur tout ce qu'il a de plus cher, sa vie. Et ce sacrifice est d'obligation pour nous. Car, comme nous ne devons pas craindre d'exposer notre vie et de la perdre même au milieu des tourments, lorsqu'il le faut pour rendre témoignage à la religion et à la foi ; de même nous ne devons pas faire difficulté de l'abandonner, lorsque la mort naturelle l'exige, en témoignage de notre obéissance. Pour que ce sacrifice se fasse avec plus de générosité, il faut penser attentivement que le souverain juge lui-même, que sa très sainte mère, que ses amis les plus chers, ont reçu ce coup de la mort : comment donc, nous misérables, qui avons mérité cent fois, six cents fois la mort, tergiverserions-nous ? Le souverain juge connaît, d'une manière précise, le moment où chacun des hommes doit être cité devant son tribunal. Notre devoir, à nous, c'est de comparaître au premier signal de sa volonté.

Il y a quelques années, un des princes de l'Empire reçut ordre des envoyés de l'Empereur de renoncer à tous ses biens et à tout son duché. Lui, leur fait sur le champ cette seule réponse, où se montre sa prompte obéissance aussi bien que sa générosité : « J'accède de bon cœur à cette injonction, et je promets de remettre ma personne au pouvoir de l'Empereur, à la disposition duquel sont tous mes biens. »

Parole vraiment héroïque ! Et nous qui ne sommes que des ombres d'hommes, que pourrions-nous répondre de plus digne au souverain juge, que cela même : « Très volontiers, nous voilà à votre disposition. »

Je vous en supplie, formons en nous ces sentiments par nos méditations de chaque jour, afin que lorsqu'il nous faudra renoncer à la vie et comparaître en présence du souverain juge, chacun de nous puisse dire sans délai : « Me voici à votre disposition. Je me remets à la discrétion du juge suprême, pour qu'il ordonne de ma vie et de tout ce que je possède selon son bon plaisir : aussi je renonce à tout cela de bon cœur. »

Voici la sagesse d'un chrétien ; voici comment il disposera le souverain juge en sa faveur. Sur le point de comparaître devant le redoutable tribunal, il se reconnaîtra coupable, et se soumettra incontinent à la volonté de son juge.

Mercure Trismégiste, dans son Asclépius, dit admirablement : « La volonté de Dieu est la souveraine perfection, parce que dans Dieu vouloir et faire sont une seule et même chose. Honorer la divinité avec un cœur et une âme droits, contempler ses œuvres avec respect, se soumettre avec empressement à sa volonté, qui est

la seule pleine d'une infinie bonté, c'est là la philosophie pure de toutes les vaines illusions de l'homme. »

Sainte Catherine de Genève, vierge d'une pureté de vie angélique, ne cessa de regarder jusqu'à la fin comme fondement de toute sainteté, cette maxime seule : « Que votre volonté soit faite. » Que le mourant répète aussi assiduement ces mêmes paroles : « Divin juge, Seigneur Jésus, que votre volonté soit faite, oui, oui, qu'elle s'accomplisse. »

Cette leçon, mon cher lecteur, je l'insinue fréquemment, et j'ai mes raisons pour cela. Mon *Horloge*, mon *Vestibule*, mon *Héliotrope* tout entier tendent à persuader cette vérité. Pour ne pas être ennuyeux, je fais en sorte de l'établir, tantôt sur telles et telles raisons et preuves, tantôt sur telles autres.

Le but que je me propose, c'est de graver dans les cœurs de tous, s'il est possible, cet enseignement d'une extrême utilité; à savoir : la conformité de la volonté de l'homme à la volonté de Dieu. Je ne connais rien de plus capable de nous faire mener une vie sainte, et de nous procurer une mort édifiante, que la pratique de cette vérité. Du reste, pour en convaincre, je tâche de n'employer que des réflexions pleines de bonté. Ce seul point (se conformer à la volonté de Dieu) est également, et pendant la vie et à la mort, d'un grand secours ; nous y trouvons une consolation indicible, une confiance extraordinaire.

§. 4.

La fidélité à observer ces cinq points capitaux aplanit la voie au tribunal du souverain juge. Ce que con-

firme par son exemple, Arnold, prêtre et chanoine de l'église de Reichsperg. Quelque temps avant Noël, il fut attaqué d'une fièvre lente, mais presque continue, qui devait visiblement le conduire au tombeau. Comme on lui demandait, à différentes reprises, comment il se portait, il répondait toujours avec un front serein et un visage gai : « Bien, par la grâce de Dieu ; je sens mes forces abattues, il est vrai, mais je n'éprouve aucune douleur. » La maladie lui ayant inspiré du dégoût pour toute sorte de nourriture, il n'en prenait que rarement. Il conserva souffrant le même caractère qu'il avait en pleine santé, toujours doux, paisible, et d'une admirable patience. Il supplia avec instance ceux qui environnaient son lit de prier pour lui au moment de sa mort, et comme ayant un pressentiment du jour de ses funérailles, il dit qu'il désirait être inhumé le jour de la Purification de la Sainte-Vierge. Il en arriva selon qu'il l'avait souhaité.

C'est pourquoi, après les prières du matin, avant que le jour parût, il fut saisi tout d'un coup de frayeur, et ouvrant de grands yeux, il aperçut les démons. Alors il frissonne, il tremble, il s'agite, il sue, il fait entendre ces cris : « A moi, voilà que cette maison est toute remplie de démons. Ne voyez-vous pas ces monstres de l'enfer? » A ces mots, on lui présente l'image de Jésus-Christ en croix, il fixe ses regards dessus, la couvre de baisers et l'oppose comme un bouclier aux spectres infernaux. Il ne cessa pas un instant avec ceux qui étaient présents d'appeler Jésus-Christ crucifié à son secours. Les assistants tremblaient, priaient et étaient presque aussi aux abois que le moribond ; car

non-seulement l'agonie de ce prêtre, mais encore le lieu même inspirait je ne sais quel sentiment d'horreur. Le malade avait déjà engagé à prier ceux qui étaient autour de lui et leur avait dit : « Ne cessez point de réciter l'Oraison dominicale. Joignez-y le Symbole : Je crois en Dieu, je crois en un seul Dieu. Il n'est rien de plus efficace que cela contre les démons. Mais implorons aussi la Mère de Dieu et sa bienfaisante protection. » On lui obéit. Bientôt le malade ajoute : « Où sont donc allés tous ceux qui étaient présents, car dans ce moment-ci j'ai besoin du plus grand nombre de prières possible. » Invoquant avec une piété singulière la très-sainte Vierge, mère de Notre-Seigneur, il ne pouvait se rassasier de prononcer son auguste nom. C'est ainsi que n'ayant plus qu'un souffle de vie, et comme placé entre les vivants et les morts, entre les anges et les démons qui l'accusaient, pendant que les premiers le défendaient, il soutint avec courage ce dernier combat. Il prononça ensuite à différentes reprises ces paroles : « Accusez maintenant, accusez maintenant, je me suis accusé moi-même. » En effet, il avait mis toute sa confiance dans le Seigneur et dans la mère de Dieu, ne voulant d'autre appui que Dieu. Néanmoins les terribles figures des démons ne cessaient point de l'assaillir, malgré sa courageuse résistance. Et quoique sa voix fût déjà éteinte et de la dernière faiblesse, cependant, recueillant toutes ses forces, il fit entendre un cri en repoussant le démon et lui disant : « Retire-toi, scélérat, retire-toi, disparais hors d'ici.

Déjà le jour approchait, il ne cessait d'implorer de moment en moment la protection de la Vierge Mère :

« Elle peut, disait-il, de la moindre parole, m'obtenir miséricorde auprès du souverain juge. » La nuit étant ainsi passée il devint plus joyeux, et souriant doucement, il allongea sa main droite comme pour prendre le bâton de préchantre, et entonna le psaume : « Je me suis réjoui dans ce qui m'a été dit, nous irons dans la maison du Seigneur. »

Aussitôt se tournant le visage vers les assistants, et montrant de l'index le Christ : « Voilà, dit-il, notre salut, c'est ici le vengeur et l'auteur de notre liberté. » Bientôt après il ajouta : « O obéissance ! » Et ensuite : « Oh ! dit-il, quelle gloire merveilleuse et indicible j'aperçois. Tout ce qui passe n'est que vanité, n'est rien ; une gloire immortelle et sans mesure est le prix de ces courts moments d'épreuves. » Puis comme respirant un peu après ce pénible combat, il ajouta : « La Vierge Marie m'a obtenu miséricorde près du souverain juge. » A quelques instants de là, levant la tête et soulevant tout son corps autant que ses forces purent le lui permettre, il étendit les deux bras dans toute leur largeur, faisant des efforts pour se lever, comme si quelqu'un l'eût engagé à venir après lui. Mais ses forces étant épuisées, ces tentatives étaient inutiles. Aussi exprima-t-il de vive voix le désir qu'il éprouvait de suivre celui qu'il voyait : « Je ne puis, dit-il, me lever ni aller après. » Retombant aussitôt sur son séant, il ne dit plus un mot, et peu après il rendit son âme à son juge, l'an de l'ère chrétienne onze cent soixante-six, le premier février.

Pendant sa maladie, on lisait près de son lit des passages de l'Evangile ou des psaumes, qu'il commençait

lui-même le premier, les autres répondant selon qu'il l'indiquait. Ainsi, dit l'écrivain de sa vie, nous n'avons point perdu ce prêtre d'heureuse mémoire, il n'a fait que nous précéder. Nous nous en irons nous-mêmes chacun à notre tour, et le prince de ce monde ne nous épargnera pas, redoublant même de violence contre nous au moment de la mort. Et selon que ce prêtre nous en a fourni un exemple, sachons bien que ces ennemis de l'enfer viendront se présenter à nous à notre sortie de ce monde. Et n'en soyons pas étonnés : le Seigneur dit de lui-même : « Le prince de ce monde est venu, mais il n'a aucun pouvoir sur moi. » Ce que confirme saint Luc, quand il dit : « Et toute la tentation étant accomplie, Satan s'éloigna pour un temps; se réservant peut-être de se représenter dans les derniers instants de la vie du Sauveur, lorsqu'il serait prêt à expirer sur la croix.

§. 5.

Pour que ce jour ne nous surprenne pas, il faut que nous soyons vigilants et continuellement sur nos gardes. Le roi Ezéchias, ayant reçu de fâcheuses nouvelles de son camp, déchira ses vêtements, se couvrit d'un cilice et entra dans la maison du Seigneur, et il appela ce jour un jour d'affliction et d'outrages. Le jour où nous devons comparaître devant le redoutable tribunal de Dieu, est vraiment un jour d'affliction et d'outrages dans lequel les plus plus justes s'entendront reprocher toutes les négligences et les taches de leur vie. Ce jour là ne nous dépouille pas seulement de nos vêtements, mais encore de tout ce que nous possédions, pour nous

revêtir d'un sac avec lequel il faut entrer dans le tombeau, pendant que l'âme va subir le redoutable interrogatoire.

Jésus-Christ notre Seigneur, après avoir prédit les signes avant-coureurs du jugement dernier et général, dit : « Quand ces choses commenceront d'arriver, levez la tête et regardez en haut, parce que votre rédemption approche. » Mais de quel côté faut-il regarder? Saint Bernard nous désigne le Golgotha. Là trois crucifiés se présentent à nos regards, mourants tous trois d'une manière bien différente. Le premier, c'est le mauvais larron, descendant de cette croix dans les flammes, succombant sous le coup d'une mort qui le conduit à une autre mort, précipité de cette potence dans un feu éternel. L'autre, c'est le larron repentant, qui par sa patience trouva dans les douleurs de la croix un remède salutaire, qui échangea cette croix pour le paradis, la mort pour la vie, l'enfer qu'il avait mérité pour le ciel : ô échange plein de bonheur! Le troisième, c'est Jésus-Christ mourant, qui par sa mort rétablit l'ordre de la création, qui, en étendant les bras, voulut serrer dans ses embrassements tout le genre humain. Que l'homme mourant se jette dans ces bras, dans ces embrassements, et qu'il espère dans la clémence du souverain juge, s'il a eu soin de se rendre favorable ce Sauveur si bienfaisant. C'est pourquoi quand les douleurs de la mort se font sentir, lorsque le signal de fermer les portes de la ville est donné, que la retraite est ordonnée, c'est à ce moment surtout qu'il faut s'armer de patience et de courage, pour que la mort ne nous fasse pas passer des tourments à d'autres tour-

ments. Soyez sage, mon cher malade, et sachez tirer avantage de vos angoisses elles-mêmes ; faites de nécessité vertu. Acceptez de bon cœur ces liens de la mort, allez sans murmurer comparaître devant votre juge : ce que vous éprouvez est le sort commun à tous ; personne n'en est exempt. Dites-vous à vous-même, dites-le aussi aux autres : je suis le captif de Jésus-Christ, bientôt je serai affranchi de ces chaînes, et je me présenterai à mon juge. J'obéirai volontiers et sans retard à la voix de mon juge partout où elle se fera entendre. Tous les maux que je souffre, et de beaucoup plus grand encore, je les ai mérités ; mais avec l'aide de Dieu, je sortirai aussi triomphant de ce moment d'épreuve. Je me jette dans les bras de Jésus crucifié ; je plonge dans l'ouverture de ses plaies ; c'est là que je me déroberai à tous les traits de l'ennemi, jusqu'à ce que la colère de Dieu contre moi soit satisfaite.

Tels doivent être, chrétien mon frère, et nos sentiments et nos paroles. Et pour graver plus avant ces pensées dans votre esprit, portez vos regards sur ces trois croix placées sur le Golgotha : la première vous offre le spectacle de l'endurcissement et de l'impatience, vrais échelons qui aboutissent à l'enfer ; la seconde vous présente un modèle de patience, et d'un repentir qui, bien que tardif, ne laisse pas de vous remplir de foi et de confiance en Jésus-Christ. Souvenez-vous de moi, Seigneur, lorsque vous serez dans votre royaume : telles furent les paroles du larron mourant.

La troisième nous prêche hautement la patience la plus héroïque, l'obéissance la plus parfaite et toutes les vertus aussi bien en paroles qu'en pratique. Sur la

croix, le maître du paradis est devenu un prodige pour tout l'univers ; ce fut la patience la plus inaltérable unie à l'innocence la plus parfaite. C'est ce même crucifié qui est notre juge ; le ciel et l'enfer sont en sa puissance. C'est vers lui que David s'écrie d'ici-bas : « Oui, vous rendrez à chacun selon ses œuvres. »

Quelqu'un est-il condamné et rejeté de la présence de Dieu ? Alors Job prend la défense de la cause du souverain juge, et le disculpe entièrement : « Non, dit-il, le Seigneur ne condamne pas en vain, le Tout-Puissant ne renverse pas la justice. Ce juge plein d'équité ne condamne point à l'enfer sans motif, et n'admet point au ciel sans raison. » Voulez-vous être admis au bonheur ? faites attention à être vêtu de la robe nuptiale. Vous connaissez l'arrêt du père de famille : liez-lui les mains et les pieds et jetez-le dans les ténèbres extérieures. Que manquait-il à cet homme ? invité à des noces, il paraît au festin sans l'habit de cérémonie. Etait-ce un si grand crime ? la sévérité du châtiment en est un indice suffisant. Le roi avait demandé, comment êtes-vous entré ici n'ayant pas de robe nuptiale. Le malheureux garde le silence. Voici ce juge sévère et rigoureux, qui dès la première question coupe la parole au coupable.

Dès que Pierre, qui, a demi-nu, s'occupait à prêcher dans la mer, eût entendu la voix du divin maître qui l'appelait de dessus le rivage, prenant aussitôt ses habits, il se revêtit de sa tunique (car il était nu) et se jeta à la mer. Que signifie cette conduite, Pierre ? les habits, loin d'aider celui qui veut nager ou même traverser un gué, ne font que le gêner et l'embarrasser.

Ici est caché un mystère, et la figure de notre passage de cette vie à l'autre. Pierre n'examinait pas de quel côté il se dirigeait ; mais il pensait à celui vers qui il se rendait : il est par trop indécent de paraître nu devant des hommes dignes de respect. C'est pourquoi saint Pierre préféra être un peu incommodé plutôt que de blesser la bienséance en paraissant devant le Seigneur. Voilà l'image de notre vie, aussi bien que de notre mort. Jésus-Christ se tient au port ; il attend dans le ciel que nous aillions à lui. Chaque jour on nous appelle, on nous invite. Se présenter devant un si grand roi dans un état de nudité, ah ! c'est par trop honteux; nous serons reçus avec bienveillance, si cependant, dit saint Paul, nous nous présentons décemment vêtus et non dans un état de nudité.

Puisque depuis si long-temps on nous appelle et on nous invite, revêtons-nous donc pendant que nous en avons la facilité. La prudente Noémi, acceptant Ruth pour sa bru, lui dit : « Prenez des habits plus décents. » Le vêtement le plus précieux de tous, c'est la charité? Quel est celui des anciens Pères qui ne lui donne pas les plus grands éloges en l'élevant au-dessus de toutes les vertus? J'en choisis un seul parmi tous. Augustin, qui en a parlé avec autant de brièveté que d'énergie, dit : « Scrutez toutes les pages de l'Ecriture que voudrez, chacune d'elles vous fera cette réponse : Observez ce qu'on vous a enseigné ; gardez la charité, la charité est la fin de toute la loi. »

Il n'est point de vêtement plus charmant, plus précieux que la charité. Elle couvre toute nudité, elle couvre la multitude des péchés. L'aumône, le jeûne

sont des vêtements de prix ; la prière est un vêtement du plus grand prix. Mais celui qui possède la charité, a tout le reste. Qui que vous soyez, aimez votre juge, et à cause de lui aimez même votre ennemi, et votre cause est gagnée, et vous n'avez aucune raison de redouter ce tribunal. Aimez Dieu, et faites ce que vous voudrez.

Si vous avez eu soin de vous revêtir de ce manteau, ne craignez rien ; plongez sans hésitation aucune dans cette mer si amère de la mort, vous ne serez pas suffoqué. Votre créateur vous présentera sa droite, et vous délivrera.

CHAPITRE VIII.

HYPOTYPOSE DU JUGEMENT PARTICULIER, OU DESCRIPTION DU COMPTE QU'ON Y REND.

§. 1er.

Brigitte de Suède, veuve d'une grande sainteté, entreprit un voyage dans la Palestine avec Charles son fils, qui mourut à Naples. Brigitte se rendit à Jérusalem, où par son assiduité à la prière elle parvint à une union intime avec Jésus-Christ. Et comme le Dieu infiniment bon ne se laisse point vaincre en libéralité par les siens, il combla cette veuve de grâce extraordinaires, parce que qu'en toutes choses elle n'était uniquement attentive qu'à ce qui pouvait plaire d'avantage à Jésus-Christ. Aussi cette femme, remplie de la plus tendre dévotion envers le Sauveur et sa mère, désirant ardemment

connaître l'état de son fils défunt, fut gratifiée pendant qu'elle était en prières d'une vision où on lui adressa ces paroles :

« Par une faveur de la bonté divine, Brigitte, il vous sera accordé de voir et d'entendre quel a été le sort de votre fils au jugement particulier ; et quoiqu'un instant ait suffi à cette décision, ce ne sera cependant que par intervalles et certaines périodes de temps que vous connaîtrez toute la suite de ce fait, pour que votre esprit et votre imagination puissent s'en faire une idée d'autant plus juste. »

A ce moment Brigitte crut voir Notre Seigneur Jésus-Christ assis sur son tribunal et environné d'une multitude innombrable d'anges. A côté du souverain juge se tenait l'immortelle Vierge mère attentive au jugement qui allait intervenir ; devant le juge était l'âme du défunt Charles remplie de crainte et de frayeur, dans l'attente de l'irrévocable arrêt. L'ange gardien se tenait à la droite de l'âme, le démon accusateur à la gauche, ni l'un ni l'autre néanmoins ne la touchait. L'accusateur prenant la parole le premier, disait : « Juge de toute équité, je vous demande réparation d'une injustice, cette âme m'appartenait, c'est pourquoi au sortir de son corps, elle devait descendre dans mon empire ; mais votre mère me l'arrachant, l'a présentée à votre jugement sous l'aile de sa sauve-garde. »

A cette accusation la mère du souverain juge répondait : « Souviens-toi de ton origine, esprit pervers. Dieu, dans son infinie bonté, avait fait de toi un prodige de grâces; mais ta malice t'a dépouillé de tous les charmes. Il t'était libre de te soumettre à ton Créateur ;

mais tu as préféré aborer l'étendard de la révolte ; tu as merité par là que l'entrée du ciel te fût éternellement fermée. Tu connais la justice, mais tu la détestes. J'avais droit, plutôt que toi, de présenter cette âme au souverain juge ; car cet homme pendant qu'il a vécu a eu pour moi la tendresse d'un fils, ne pouvant se lasser d'admirer le haut degré de gloire où Dieu m'a élevée. L'amour dont son cœur brûlait pour moi était si vif, qu'il eût préféré endurer les supplices éternels du feu, plutôt que de consentir à faire quelque chose de propos délibéré contre l'honneur qui m'est dû. C'est dans ces sentiments qu'il est mort. Ai-je donc eu tort de le prendre sous ma protection ? »

Voici la réplique de l'accusateur : « Je ne nie pas, disait-il, que cet homme n'ait aimé plus que lui-même la mère de son juge ; mais qu'on examine ses autres actions, et tout le monde sera forcé d'avouer qu'il m'appartenait. En conséquence, souverain juge, j'en appelle à votre justice. En preuve, voilà la liste de toutes ses actions, avec l'immense catalogue de tous ses péchés. Voyez quel énorme groupe de chiffres forme le nombre infini de ses mauvaises pensées. Quand on ne punirait que celles d'impureté ou d'orgueil, il serait encore à moi. Il n'a point connu le sixième précepte du décalogue ; mais mille et mille fois il l'a violé. Je tais le reste. Il ne peut rien nier de tout cela ; il en a été convaincu, et convaincu d'une manière irrécusable ; j'en produis un témoin qui en vaut mille, sa propre conscience. »

Alors l'ange prit la parole : « Aussitôt, dit-il, que la mère de cet enfant eut remarqué que ce fils chéri se

laissait facilement entraîner au vice, par ses prières prolongées, l'abondance de ses larmes, diverses œuvres de charité, elle obtint la grâce de Dieu que dès son enfance il vécût dans la crainte du Seigneur, et qu'étant tombé dans le mal, il recourait sur le champ au remède salutaire de la pénitence, gémissait, pleurait, renouvelait la résolution de se corriger. » A cela le démon opposait une foule d'objections; l'ange les réfutait, en disant : «Il en a commis tels et tels péchés, tels et tels encore, j'en conviens; mais il en a fait pénitence; il n'a jamais manqué de bonne volonté, et ce qui est encore plus que tout reste en sa faveur, c'est qu'enfin Charles a fini par prendre pour unique règle de sa conduite, cette dévise : Exécuter la volonté de Dieu, en se conformant volontairement à la volonté divine : *Dei voluntatem exequi, divinæ voluntati voluntariè se conformando.* »

Parties ouies, le souverain ordonna à l'accusateur de se retirer, et prononça l'arrêt suivant : « Que la vie éternelle soit le partage de ce serviteur chéri : *meus hic servus æternùm vivat.* »

Dès que la mère de Charles eut entendu cette sentence, elle fut au comble de la joie : « O éternelle vérité! dit-elle, ô Seigneur Jésus! ô juge plein d'équité! c'est vous qui inspirez les saintes pensées à nos esprits; c'est vous qui couronnez nos prières et nos larmes de votre grâce et d'une éternelle récompense. A vous louange, honneur et gloire; à vous sont dues d'immortelles actions de grâces de la part de tout ce qui respire. Oui, ô Dieu objet de tout mon amour! vous êtes beaucoup plus cher à mon cœur que moi-même ;

c'est uniquement pour vous que je veux vivre, uniquement pour vous que je veux mourir. » Ici l'ange prenant la parole à la place du souverain juge, dit : « Sachez que cette vision ne vous a pas été accordée seulement pour votre bonheur et votre consolation; mais pour que tous les amis de Dieu comprennent combien à d'efficace la persévérance de la bonne volonté qui jusqu'au dernier soupir ne cesse d'offrir à Dieu un sacrifice d'œuvres de pénitence, de prières, de larmes et d'aumônes. Sachez encore que les combats de votre fils n'eussent point été couronnés de cet arrêt de miséricorde, si dès son enfance il n'eût fait preuve de cette admirable bonne volonté qui lui a fait chérir Dieu et les amis de Dieu, et travailler à la correction de ses défauts. Celui qui redoute la venue du souverain juge, le trouvera plein de bonté, quand il sera en sa présence.»

§. 2.

Mais quel est celui qui, se rappelant ce jugement si sévère, serait capable de consentir au crime, sachant qu'à l'heure même il va peut-être comparaître devant le souverain juge, qui depuis long-temps à fait entendre cette menace : « Je scruterai, dit-il, Jérusalem la lampe à la main. » Là dessus saint Bernard sécrie avec beaucoup de raison : « Comment trouver un abri dans Babylone, si Jérusalem est ainsi scrutée? »

Mais qui pourra échapper à ce juge? il est le Tout-Puissant. Qui pourra lui en imposer? il est infiniment sage. Qui pourra le séduire par des présents? toutes les richesses sont en ses mains. Qui pourra l'éblouir par son autorité? il est l'intégrité même. Qui pourra le

gagner par son éloquence? il est la justice même. Qui en appellera de son jugement à un autre tribunal ? il est le juge suprême, souverain, le juge de tous les juges. Qui donc ne te craindra pas, roi des nations?

C'est avec beaucoup de sagesse que saint Basile nous donne l'avertissement suivant : « Si quelquefois, dit-il, la concupiscence vous sollicite au mal, représentez-vous, je vous prie, cet horrible et insupportable tribunal de Jésus-Christ, où le souverain juge sera assis sur un trône haut et élevé. » Saint Paul lui-même, comme saisi de crainte à la pensée du jugement de Dieu, dit : « Je n'ai rien à me reprocher, mais je ne suis pas justifié pour cela ; parce que celui qui me juge est le Seigneur. Loin de moi la pensée de me regarder comme juste, car il peut y avoir en moi quelques imperfections que j'ignore. Car qui peut comprendre tous les égarements du cœur humain, qui est un abîme si impénétrable que l'homme est pour lui-même un profond mystère? Aussi ne peut-il se connaître parfaitement lui-même, ni se juger avec intégrité. Le cœur de l'homme est trompeur et impénétrable ; qui le connaîtra? Moi, le Seigneur, qui sonde les cœurs et qui éprouve les reins, qui donne à chacun selon ses voies et selon le fruit de ses œuvres. Oui, le Seigneur pèse les esprits. Ils ne faut point du tout nous fier au jugement que nous portons de nous-mêmes. Celui qui nous jugera est le Seigneur, juge de la plus rigoureuse exactitude, qui fera l'examen de notre vie, en présence duquel nous tremblerons pour nos vertus elles-mêmes. Car tous tant que nous sommes nous devons comparaître devant son tribunal, où les secrets de notre cons-

cience seront aussi facilement pénétrés non seulement par les regards de Dieu, mais encore par les nôtres, que le verre le plus transparent. Nous y serons jugés non pas sur nos allégations et nos justifications, comme cela se pratique parfois devant la justice humaine, mais selon l'infinie sagesse du souverain juge, qui sonde et compte les moindres pensées, même les plus secrètes. »

De là cette crainte que les hommes les plus saints ont éprouvée au sujet du jugement futur, crainte dont parle saint Grégoire, quand il dit : « L'esprit des justes est toujours fixé avec inquiétude sur cet examen qu'ils doivent subir. » En effet, toutes leurs démarches sont accompagnées d'une certaine perplexité, quand ils viennent à réfléchir sérieusement à la majesté du juge devant lequel ils doivent comparaître, puisqu'il est écrit que les astres ne sont pas purs en sa présence. Ceux mêmes que l'on peut regarder comme des miroirs de sainteté ne sont pas exempts de souillures quand il les juge dans sa rigueur.

Le roi David, pour ne pas sembler redouter la présence du souverain juge d'une crainte puérile, explique le motif de sa frayeur : « Seigneur, dit-il, vous m'avez éprouvé et vous m'avez connu ; vous avez connu le moment de mon sommeil et celui de mon réveil. Vous découvrez de loin mes pensées ; vous avez recherché le sentier par lequel je marche et tout le cours de ma vie ; vous avez prévu toutes mes voies. Oui, Seigneur, votre connaissance s'étend à tout. Ce n'est pas moi seulement, c'est encore mes moindres démarches que vous observez, mon sommeil même et mon réveil ; vous savez où, comment, pourquoi, dans quel but je me

repose ou je me remets au travail. Non seulement tous ces actes extérieurs vous sont parfaitement connus, mes pensées mêmes les plus intimes sont prévues depuis long-temps ; bien avant que je songe à penser, vous connaissez quel sera le sujet de mes méditations : de toute éternité, tout cela est entièrement à découvert devant vos yeux. Aussi les divers sentiers dans lesquels j'ai marché, tous les pas que j'ai faits, tous les mouvements de mon corps aussi bien que de mon âme, mes desseins, mes déterminations, mes projets, mes irrésolutions, le cours de ma vie, son terme, et le sort qui m'attend après, ont été avant les siècles l'objet de vos investigations ; vous avez prévu de même l'an, le jour, l'heure, le genre de ma mort. Oui, Seigneur, votre connaissance s'étend à tout ; c'est pourquoi je suis saisi de frayeur à la pensée de ce jugement si bien éclairé de toutes parts. Si vous vous souvenez des iniquités, Seigneur ; Seigneur, qui subsistera devant vous ? » Qu'un publicain dise : Seigneur, pardonnez à mes péchés, rien d'étonnant ; mais qu'un roi rempli de sagesse et grandement ami de son Dieu, s'écrie : Ne me reprenez pas dans votre colère, c'est ce qui achève de me confondre.

Job, poussant de profonds soupirs, dit : « Vous déployez votre puissance contre une feuille emportée par les vents, et vous poursuivez une paille desséchée. Qu'est l'homme ? Dans le paradis, ce fut un arbre ; dans la tentation, une feuille ; depuis sa chute, c'est une paille. Néanmoins, le souverain juge ne dédaigne pas d'ouvrir les yeux sur je ne sais quoi, et de l'appeler en jugement avec lui. »

§. 3.

Dieu, dans ce jugement, n'a égard ni à l'âge, ni au sexe, ni au rang, ni à la dignité : vieillards, jeunes gens, hommes, femmes, pauvres, riches, puissants, faibles, tous sont soumis à la même forme d'examen. Le Seigneur n'épargnera personne, et ne s'en laissera imposer par la grandeur de qui que ce soit; parce que lui-même a fait les grands et les petits, et qu'il a également soin de tous. Mais aux plus grands est destiné le plus grand supplice ; car un jugement très rigoureux est réservé à ceux qui ont l'autorité.

Ce que la Sagesse proclame en présence de tout l'univers, Moïse l'avait autrefois publié, quand il dit : « Le Seigneur votre Dieu est lui-même le Dieu des dieux, et le Seigneur des seigneurs, le Dieu grand, puissant, terrible, qui ne fait acception de personne, et ne se laisse point séduire par les présents. Comme le marchand mesure à la même aune et la soie et la bure, de même le Seigneur fait subir le même jugement et au maître et à l'esclave : barons, comtes, princes, ducs, rois, empereurs ne sont pas traités avec plus de ménagements que les derniers des paysans et des mendiants, c'est-à-dire, qu'on mesure à la même aune et l'étoffe et la toile la plus grossière, et le drap d'or.

Pierre, abbé de Cluny, rapporte un évènement extraordinaire et inouï dans les siècles passés, arrivé à un comte de Mâcon. Ce misérable s'était rendu coupable d'une foule d'attentats; ayant entièrement perdu de vue le jugement du Seigneur, il ne craignait ni

Dieu ni les hommes, devenant plus criminel de jour en jour. Il n'y avait pas lieu d'espérer aucun amendement. Il est bien vrai que l'éternelle sagesse nous fait entendre cette menace : « Le souverain maître vous apparaîtra formidable et soudain. » Saint Paul la répète, quand il dit : « Il est terrible de tomber entre les mains du Dieu vivant. » Jésus-Christ nous déclare la même chose : « Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous de la même manière. » Mais de semblables menaces ne produisent aucune impression sur des gens de cette sorte ; il faut donc qu'ils éprouvent toute la rigueur des châtiments, ceux que les avertissements et les menaces ne peuvent corriger. C'est pour cela que Dieu fit sentir le poids de sa colère à ce comte.

Un jour de fête donc qu'il était à Mâcon, dans son palais, entouré d'hommes de divers rangs, un cavalier inconnu étant entré tout d'un coup, d'un air très effronté, pénétra jusqu'à lui, et ayant demandé à lui parler en particulier, il ne le pria pas, mais lui commanda de le suivre. Le comte, cédant à une puissance secrète, se leva, et, bon gré malgré, le suivit jusqu'à l'entrée de sa maison. Là, il reçut ordre de monter un cheval qui était tout prêt ; il fallut obéir. A peine eut-il saisi les rênes, qu'il fut sur le champ enlevé dans les airs avec l'autre cavalier. Aussitôt le comte de crier, et par ces hurlements de désespoir, il rendit toute la ville témoin de ce spectacle ; on accourut de toutes parts. Un grand nombre, qui connaissaient parfaitement le comte, frappés de stupeur, ne cessèrent de le regarder traversant les airs sur son cheval que lorsqu'ils l'eurent perdu de vue. Le comte criait de toutes

ses forces : « A mon secours, citoyens ; à mon secours ! » mais en vain. Le souverain juge était las d'attendre ; il voulut enfin mettre un terme à tous ses délais. O misérable ! trois fois misérable, celui que ce cheval conduisit au pied du redoutable tribunal. Il n'est personne qui ne dise à cette occasion : « Il est terrible de tomber entre les mains du Dieu vivant. » Ni le casque des comtes, ni la tiare des prélats, ni la mitre des pontifes n'en imposent au souverain juge.

Un auteur qui mérite croyance raconte un fait tout semblable : « Un personnage de distinction, dit-il, Gautier de Méré, l'un des courtisans de l'empereur Charles-Quint le plus en crédit, faisant voile vers les régions boréales, vers l'Islande, vit s'avancer en sens contraire à son bâtiment, avec une grande impétuosité, un vaisseau sur la poupe duquel était un monstre affreux, un nègre de la plus hideuse figure, qui faisait les fonctions de pilote. Celui de Gautier lui demanda, selon l'usage, quelles marchandises ils portaient et où ils allaient. Le pilote noir lui répondit : « Nous conduisons un archevêque (on tait son nom), et nous allons à Hécla. » C'est un volcan continuellement en éruption et aussi terrible que l'Etna. A ces mots, Gautier se mit à trembler de tous ses membres et à rentrer en lui-même. Etant abordé au plus vite à Leyde, il entra dans l'ordre de saint François, afin que, dégagé de tous les soins d'ici-bas, il pût servir Dieu avec plus de liberté. Il eut pour maître, pendant son noviciat, Guillaume Dauphin, qui (dit l'auteur) a raconté exactement ce fait chez moi, en présence d'une foule de personnes très recommandables.

Comme le comte avait été enlevé à cheval pour comparaître au jugement, de même cet archevêque y fut conduit sur un vaisseau. O trop infortunés mortels ! qui vous êtes éloignés de Dieu comme à dessein, et qui n'avez jamais voulu marcher dans ses voies. Et Job ajoute : « Il n'y a pas de nuit, il n'y a pas de ténèbres pour cacher les pervers, parce qu'il connaît leurs œuvres. Il les enveloppe de la nuit et il les brise en un moment ; ils meurent tout-à-coup, et ils sont saisis d'épouvante au milieu de la nuit. Il rendra à l'homme selon ses œuvres, il le traitera selon ses voies. »

Car Dieu ne fait acception de personne ; il mesure à la même aune le tissu le plus grossier comme le plus fin, l'étoffe la plus commune comme la plus précieuse ; il rend une égale justice aux rois, aux mendiants, aux empereurs.

Saint Grégoire rapporte que, dans l'île de Lipari, un solitaire de grande vertu et de grande réputation avait dit à un de ceux qui y étaient abordés : « Vous savez sans doute que le roi Théodoric est mort ? » L'étranger lui répondit incontinent : « Cela ne peut pas être ; car, à notre départ, il était certainement encore plein de vie, et depuis nous n'avons rien appris de semblable à ce que vous dites. » Il leur répliqua : « Comme je vous l'ai dit, il est mort ; car hier, à neuf heures, les démons lui ont enlevé sa ceinture et sa chaussure sous les yeux du pape Jean et du patrice Symmaque, et après lui avoir lié les mains derrière le dos, ils l'ont précipité dans cette chaudière de Vulcain qui est dans le voisinage. » Les voyageurs prirent note exacte de cette nouvelle. A leur retour en Italie, ils apprirent

que Théodoric était mort le jour même que le solitaire leur avait désigné. Cette vision était justifiée par les évènements. En effet, Théodoric avait fait mourir en prison le pape Jean, et périr par le fer le patrice Symmaque. Ce fut une juste punition infligée à ce juge d'iniquité d'être jeté dans les flammes, en présence de ceux-là mêmes qu'il avait si cruellement fait mourir. Alors il trouva un juge plus puissant que lui, qui, maintenant, selon le langage de Job, juge les choses comme à travers les ténèbres ; mais, dès le matin, il produira son jugement à la lumière.

CHAPITRE IX.

LE SOUVENIR DU JUGEMENT PARTICULIER DOIT CONTINUELLEMENT ÊTRE PRÉSENT A NOTRE ESPRIT, OU IL NE FAUT JAMAIS PERDRE DE VUE LE COMPTE QUE NOUS AVONS A RENDRE.

§. 1er.

Que cet arrêt terrible et dernier du souverain juge, qui vous condamnera au feu éternel ou vous mettra en possession de la vie bienheureuse, retentisse sans cesse à vos oreilles ; on ne peut rien dire ni imaginer de plus épouvantable que ce coup de tonnerre, que cet éclat foudroyant : « Retirez-vous de moi, maudit ; allez au feu éternel. » Non, ni le fer, ni l'aimant ne portent point un coup plus attérant que cette parole pleine de la plus juste fureur.

On dit que dans la Scythie, et dans les environs des Palus-Méotides, le fracas du tonnerre retentit d'une manière si épouvantable, que quelquefois les hommes en tombent morts de frayeur. Si l'âme de l'homme n'était pas immortelle, le tonnerre de la voix de Dieu serait capable de l'anéantir. Le prince des apôtres saint Pierre, de quelques mots de sa bouche, renversa à terre et sans vie Ananie et Saphire son épouse. Saint Grégoire, témoignant là-dessus son étonnement, dit : « Pierre d'un seul reproche ôta la vie à deux époux, lui qui, par sa prière, l'avait rendue à Tabithe. » Sainte Catherine de Sienne, pour quelques instants qu'elle n'avait pas employés aussi saintement qu'elle le pouvait, fut, dans une correction secrète, réprimandée si sévèrement par saint Paul, qu'elle eût préféré être couverte de honte en présence de tout l'univers que de se voir adresser des reproches aussi sanglants.

Un religieux de l'ordre de saint Dominique, Raphaël Colomb, raconte que Philippe II, roi d'Espagne, assistant au saint sacrifice de la messe, entendit à ses côtés deux des grands seigneurs de sa cour qui parlaient l'un avec l'autre. Il ne leur dit rien dans le moment ; mais de retour dans son cabinet, il jeta sur eux un regard terrible, et leur dit : « Vous deux, ne paraissez jamais devant moi. » Ces seuls mots les frappèrent tellement, que l'un mourut miné par le chagrin ; l'autre demeura le reste de sa vie dans un état de stupidité et semblable à un hébété.

Si la voix d'un homme a pu produire sur un autre homme, à qui sa conscience ne reprochait qu'une faute légère, un si terrible effet, de quel effroi, de quelle

stupeur, de quel accablement ne sera pas frappé le coupable, quand, non pas un roi d'Espagne, mais le roi du ciel et de la terre, prononcera cette terrifiante sentence : « Retire-toi, maudit, ne parais jamais en ma présence ; va au feu éternel.

La voix de Pierre, la voix de Paul, la voix du roi Philippe a-t-elle jamais pu avoir autant de puissance qu'en aura la voix du Christ souverain juge ? Si ces deux mots : C'est moi ! de Jésus-Christ, au moment où il allait être conduit devant les juges, ont eu le pouvoir de faire tomber à la renverse, sur le mont des Oliviers, tant de centaines de soldats, quel effet ne produiront-ils pas lorsque Jésus-Christ les fera entendre de dessus son redoutable tribunal ? Si la voix d'un agneau a été si terrible, combien épouvantable ne sera pas la voix du lion ? Le lion a rugi ; qui ne tremblera pas ? Le Seigneur rugira du haut du ciel, et du haut du sanctuaire il fera retentir sa voix ; il redoublera ses rugissements contre son temple. Les récits des anciens, d'accord avec l'expérience elle-même, attestent que le lion feint quelquefois de dormir ou d'être mort ; dans ces cas, il s'étend au milieu d'une aire ou d'une plaine, sans faire aucun mouvement, jusqu'à ce que nombre de petits oiseaux se soient rassemblés. Tout d'un coup la méchante bête fait entendre un horrible rugissement, au point que les petits oisillons, tout étourdis d'effroi, restent immobiles comme s'ils étaient pris. Alors le lion accourt et étouffe sous ses griffes jusqu'aux moindres oiseaux.

Le lion de la tribu de Juda sommeille quelquefois, ou plutôt il feint de sommeiller. Prenez garde, petits

oiseaux ; enfants des hommes, soyez attentifs ; ce lion poussera tout d'un coup son rugissement, et vous succomberez sous ses coups. Comprenez maintenant, vous qui oubliez le Seigneur, de peur qu'il ne vous saisisse et que personne ne puisse vous délivrer.

§. 2.

Job le comprit bien et n'oublia jamais le Seigneur. Car rappelant continuellement à son souvenir ce redoutable jugement, il ne le perdait point de vue. « Qui me donnera, dit-il, que vous me protégiez dans le tombeau, et que vous me cachiez jusqu'à ce que votre colère passe, et que vous me marquiez le temps où vous vous souviendrez de moi. J'aime mieux descendre dans le tombeau que de soutenir l'aspect de mon juge en fureur. Combien grande donc ne doit pas être cette douleur, combien redoutable ne doit pas être ce mal, puisque le tombeau sert de remède et d'appareil contre? Vos jugements sont grands, Seigneur, ils sont ineffables. »

Saint Jean Climaque raconte que, dans un monastère d'Asie, un ancien religieux, homme d'une grande douceur et d'un caractère paisible, fut chargé de la conduite d'un novice. Le disciple ayant observé que le vieillard lui témoignait beaucoup de déférence, et ne lui prescrivait aucun exercice pénible, ce qu'il savait n'avoir pas été sans danger pour quelques-uns ; comme il était en outre fort désireux de lui-même de s'exercer à la patience, par prudence il put recourir à cet expédient : Il demanda au vieillard la permission de se retirer ailleurs, et l'obtint. Muni de lettres de recomman-

dation de la part de son maître, il partit pour un monastère du Pont. La première nuit qu'il y passa, il eut le songe suivant : des huissiers se présentèrent à lui, réclamant une somme de cent livres d'or qu'ils prétendaient être due à divers individus. A son réveil, repassant dans son esprit la vision qu'il avait eue pendant son sommeil : Antiochus, se disait-il à lui-même, nous voilà bien endetté; voilà bien des noms qu'il nous faut faire disparaître de notre livre de compte. Il passa trois ans dans ce monastère, exact à son devoir, plein de déférence envers tous, d'une modestie et d'une humilité vraiment exemplaires; et quoique presque tous les religieux le traitassent avec mépris comme inconnu et étranger, et ne lui épargnassent pas même les injures, néanmoins il supporta constamment tous ces mauvais traitements avec une patience admirable. Au bout de trois ans il eut pendant son sommeil une nouvelle vision dans laquelle un homme se présenta à lui, tenant le registre de ses comptes, où il y avait dix livres d'or effacées. A son réveil il se dit à lui-même : tu n'es pas quitte de toute ta dette, il n'y a encore que dix livres de rayées; quand acquitteras-tu donc le reste. Allons, Antiochus, redoublons d'ardeur et d'efforts; du travail et de la patience.

A partir de ce moment il contrefit le furieux et l'insensé, sans cependant rien négliger de son devoir. Il arriva de là que tout ce qu'il y avait de plus pénible et de plus rebutant à faire dans le monastère, c'était toujours Antiochus qui en était chargé; tous étaient persuadés que ce stupide n'était bon qu'à servir ainsi de bête de somme. Pour Antiochus, il se prêtait à tout sans

difficulté. Il passa treize ans dans cette incroyable contrainte. Il eut un nouveau songe dans lequel il vit ces mêmes huissiers qui lui montrèrent tous les noms de ceux auxquels étaient dus les cent livres d'or, effacés. Expérience qu'il sut si bien faire tourner à son profit, que chaque fois qu'on lui imposait une tâche pénible, ou qu'il recevait quelques nouvelles injures, il se disait à lui-même : « Antiochus, souviens-toi de ta dette. »

Que chacun de nous pratique exactement la même chose chaque jour, et se dise : « Allons Paul, ou André, ou Pierre, souviens-toi du jugement. Te voilà chargé de dettes, tu es forcé de les reconnaître, tu dois cent mille talents; sous peu on te demandera à regler de compte, malgré qu'il soit très incertain quelle année, quel jour, à quelle heure le souverain juge exigera ce compte de toutes mes actions. Souviens-toi donc du jugement, ne l'oublie pas. »

Thallelès le Cilicien, ce qui est tout-à-fait digne de remarque, pleura continuellement. Pendant les soixante ans qu'il passa au service de Dieu, on ne le vit jamais que répandant des larmes en abondance. Pour justifier cette conduite, il avait accoutumé de dire : « Ce temps-ci nous a été accordé pour faire pénitence, et le souverain juge nous en demandera un compte très rigoureux, si nous le perdons. »

Pénétrons-nous bien de cette vérité que Moïse veut que nous gravions fidèlement dans nos esprits : « Les œuvres de Dieu, dit-il, sont parfaites, et toutes ses voies sont la droiture même. Dieu est fidèle; au-dessus de l'iniquité, il est juste et équitable. De quelque côté que

vous tourniez les yeux, vous verrez la balance de Dieu pleine d'équité. »

Toutes les œuvres de Dieu sont marquées au coin de la plus stricte justice ; car de toute éternité il a tout pesé au poids de l'équité même. C'est la remarque que fait Salomon : « Le peson et la balance, dit-il, appartiennent au Seigneur, un seul cheveu ne saurait les faire trebucher. Parce que le Seigneur est le Dieu de toute justice. Toutes ses voies sont la droiture même. » Pour ne jamais rien oublier de tout cela, excitons-nous nous-mêmes de temps à autre par ce court avertissement : « Souviens-toi du jugement. » Dans le paragraphe suivant nous montrerons que c'est la volonté formelle de Dieu, que nous ayons toujours devant les yeux le jugement où nous devons comparaître.

§. 3.

Dans la sainte Bible, après les livres des juges, viennent ceux des rois. Nous ne serons pas dans l'erreur, si nous apercevons un mystère dans cet ordre. Le jugement, attentivement et sérieusement considéré, élève les chrétiens à ce point de grandeur, qu'après leur mort et l'arrêt rendu en leur faveur, ils deviennent rois du ciel. Ainsi, qui que vous soyez, souvenez-vous du jugement.

Il s'en est trouvé qui ont fait la remarque suivante : à savoir que les livres saints, aussi bien dans le prologue qu'à la fin de chaque ouvrage, ne manquent jamais de parler du jugement comme d'un fait de la dernière importance, par lequel doivent commencer et finir tous les recueils sacrés. Le livre de la Genèse commence ainsi : « Au commencement Elohim (Dieu) créa le ciel et

la terre. » Le terme hébreux dont s'est servi Moïse ne désigne pas seulement Dieu créateur, mais juge, examinateur, vengeur. Et cela pour que tous les mortels sachent que celui-là même qui a tiré le monde du néant est le juge de tous les hommes; que comme il a créé l'univers, il le jugera également ; pour qu'ils sachent encore que tout à été pesé dans la balance de la justice. Le dernier des livres saints, l'Apocalypse, se termine par ces mots: « Oui, je vais bientôt paraître. Amen. Venez, Seigneur Jésus. » Ici l'arbitre et le juge du genre humain annonce très clairement son avènement comme juge. En effet, quand on a la conscience tranquille, on ne peut que l'inviter à venir. Il viendra et ne tardera point. Souvenez-vous du jugement.

Dans les psaumes, le prophète royal parle très souvent du jugement de Dieu. Le premier et le dernier en font mention : « Les impies ne se lèveront pas au jour du jugement. » Le psalmiste avait dit en commençant, que les justes n'entraient point dans le conseil des impies ; il complète sa pensée par cette réflexion : les impies ne se lèveront pas dans l'assemblée des justes. Voulant montrer que le jugement du juste sera bien différent de celui de l'impie. A la fin des psaumes, il dit : « Un glaive à deux tranchants sera dans leurs mains (dans la main des élus), pour exercer sur eux (sur les rois et les princes des nations, figures des impies) le jugement prescrit, le jugement décrété, fixé, stable, porté depuis du temps, et comme gravé sur la colonne, pour qu'il n'y soit rien changé. » Souvenez-vous donc du jugement.

On raconte qu'Alexandre-le-Grand étant allé voir Diogènes le cynique, lui dit : « Philosophe, dis-moi,

n'as-tu point peur de moi? » Diogènes lui répondit : « Es-tu homme de bien, ou un brigand? Je suis homme de bien, lui répart le prince. Eh bien! réplique le philosophe, quel est celui qui craint un homme de bien? » Alexandre aurait pu lui répondre à son tour : « Un scélérat peut et doit craindre un roi homme de bien. » C'est ce que les pages sacrées enseignent aux chrétiens. Saint Paul dans ses épîtres, dit : « Voulez-vous n'avoir point à redouter l'autorité, faites le bien, et elle vous comblera d'éloges. Mais si vous commettez le mal, craignez. Car ce n'est pas en vain qu'elle est armée du glaive. Celui qui ne fait point de mal, dont il puisse être convaincu par le témoignage d'autrui, est à couvert du jugement des hommes ; mais il n'en est pas de de même du jugement de Dieu, qui juge non-seulement de ce qui est visible, mais encore des sentiments les plus intimes de notre âme. » Aussi David s'écrie-t-il : « Purifiez-moi, Seigneur, de mes fautes cachées. » L'homme récèle quelquefois dans son cœur des inclinations et des affections coupables, mais très secrètes, qu'il ne regarde pas comme dangereuses, néanmoins Dieu en juge bien autrement.

Quand un peintre expose un tableau de sa façon aux yeux du public, ce n'est point la critique du vulgaire qu'il redoute, mais celle des artistes et des personnes habiles dans ces sortes de censures ; de même les hommes les plus vertueux ne sont point effrayés des jugements humains ; mais c'est l'œil sévère de Dieu qu'ils redoutent, cet œil qui condamne souvent comme mauvais ce que les hommes regardent comme bon, juste et saint. Quelqu'un voit un monceau de farine tout blanc, il le

croit pur et sans aucun mélange de son ; mais si on vient à passer la farine au crible, on en extrait facilement trois à quatre poignées de son : c'est ainsi qu'une foule de chose sont jugées par les hommes raisonnables et saintes, qui, dès quelles sont passées au crible très fin de la justice divine, ne se trouvent pas sans un mélange de son.

Il est une espèce d'or que l'on croit très bien affiné, de la dernière pureté ; faites-le vérifier à un orfèvre, dès qu'il l'approchera de la pierre de touche, il le trouvera plein d'alliage et altéré, ou faux et mélangé Combien d'actions humaines que nous croyons pures comme l'or, et qui, sous la pierre de touche du Christ souverain juge, se trouveront mises au rebut comme n'étant que du plomb.

§. 4.

Le fils du roi David, Salomon, dans son livre de l'Ecclésiaste, nous révèle clairement le même mystère, et enseigne aux prédicateurs le moyen de commencer et de terminer tous leurs discours en parlant du jugement de Dieu et des fins dernières. C'est pour cette raison qu'il commence lui-même ainsi : « Vanité des vanités, et tout n'est que vanité. Rien de stable ici-bas, tout s'enfuit et disparaît d'un moment à l'autre. Que reste-t-il à l'homme, après qu'il s'est beaucoup fatigué de diverses manières, après avoir détruit, édifié, s'être donné beaucoup de tourment en se mêlant à une multitude d'affaires, après même qu'il a succombé sous le coup de la mort ? le jugement. C'est contre cet écueil que la frêle barque de notre existence vient enfin se

briser. » Le même Ecclésiaste termine ainsi son livre : « Et tout ce qui se fait, soit bien, soit mal, Dieu l'appellera en jugement. » Que l'Ecclésiaste veut-il nous dire, je vous le demande, par ces dernières paroles, sinon : Souvenez-vous du jugement.

L'auteur de la Morale divine (Salomon, auteur du livre des Proverbes) ne termine pas son livre par une autre conclusion que celle-ci : « Et ses œuvres la loueront aux portes de la ville. » Ce sont absolument les dernières paroles de l'écrivain sacré, par lesquelles il renvoie au jugement de Dieu la connaissance de toutes les actions humaines. Car autrefois, chez les Juifs, les jugements se rendaient aux portes des villes. Et combien de fois Job n'a-t-il pas fait retentir la trompette du jugement ? Combien il s'en est clairement expliqué quand il a dit : « Fuyez à la présence du glaive, parce qu'il y a un glaive vengeur des iniquités ; et sachez qu'il est un juge dans les cieux. »

Jésus-Christ lui-même, la veille de sa mort, au milieu d'une nombreuse assemblée des pontifes juifs, bien que chargé de chaînes, bien que sur le point de paraître en jugement et d'être crucifié, rappela cependant le souvenir du jugement, et montra comme au doigt le souverain juge lui-même : « Je vous le déclare, dit-il, qu'un jour vous verrez le fils de l'homme assis à à la droite de la majesté de Dieu et venant sur les nuées du ciel. » Dans le moment même où il était suspendu à la croix, il exerça les fonctions de juge, en promettant à l'un des larrons de l'admettre au bonheur du paradis dès le jour même, et en laissant l'autre se précipiter de son propre mouvement dans l'abîme. Par ce

secret jugement, il nous fit comprendre que les brebis seraient placées à la droite, et les boucs à la gauche. Lorsque vainqueur de la mort par sa résurrection, le Sauveur remontait au ciel, et dans le temps où ses disciples, les yeux attentivement fixés sur lui, le contemplaient s'élevant majestueusement dans les airs, deux jeunes hommes vêtus de blanc leur apparurent du haut du ciel, et adressant la parole à cette assemblée livrée aux plus saints transports, leur dirent : « Hommes de Galilée, que faire demeurez-vous élevant vos regards vers le ciel ? Ce Jésus, qui vient d'y être enlevé du milieu de vous, viendra de la même manière que vous l'avez vu y monter. » Il viendra de la même manière, *veniet sic*, c'est-à-dire, avec le même corps et la même âme, la même majesté et la même gloire, les mêmes marques de ses plaies ; avec ce même cortége d'anges et d'hommes, il descendra sur ce même mont des Oliviers, pour votre joie et votre consolation à vous, pour la terreur et le châtiment des autres. Oui, il viendra de la même manière. Pensez donc à cet avènement et souvenez-vous du jugement.

Tous les morts en général, et chacun d'eux en particulier, nous crient du fond de leurs tombeaux : « Souviens-toi du jugement de Dieu sur moi ; car il en sera de même du tien. » Du jugement de qui ? du tien, empereur ; du tien, prince ; du tien, Charles ; du tien, Philippe ; du tien, Marc ; du tien, homme qui que tu sois, qui est vivant.

Saint Clément de Rome rapporte que saint Pierre répétait souvent : « Qui pourrait consentir au péché, s'il avait continuellement devant les yeux le jugement

de Dieu ? » Saint Grégoire de Nazianze, écrivant au juge Eleusius, son intime ami, lui dit : « O mon cher juge ! n'oubliez pas que vous-même, un jour, vous comparaîtrez en jugement, et vous éviterez par là beaucoup de péchés. »

§. 5.

C'est un usage dans les maisons religieuses que le soir, après le souper, avant que chacun se retire pour aller se livrer au repos, on fasse l'examen de conscience, afin que si par hasard quelqu'un, pendant la nuit, était enlevé par une mort imprévue, il sût à quoi s'en tenir en paraissant devant Dieu. Or, pour cet examen journalier, on donne le signal avec la cloche, afin que tous s'en acquittent en même temps. Dans une maison de religieux, l'évènement suivant a eu lieu : Au moment où après le souper on donnait le signal accoutumé pour l'examen, un des pères de la communauté fut frappé de mort ; là-dessus un des domestiques fit cette observation digne de remarque : « C'est véritablement pour ce père, dit-il, qu'on a sonné l'examen. » Il en fut de la sorte ; car ce religieux ayant été cité au tribunal de Jésus-Christ dans le moment même et jugé, il entendit l'irrévocable arrêt.

En effet, le jugement qui a lieu au moment de la mort est plus redoutable que la mort elle-même. Mais la plupart du temps nous sommes sans crainte sur ce point, et même nous oublions ce jugement, parce que nous le regardons comme éloigné. L'Ecclésiaste en assigne la raison très clairement : « Parce que la sentence contre les méchants, dit-il, n'est pas portée soudain,

les enfants des hommes font le mal sans aucune crainte.»
En effet, les objets que l'on découvre à une distance fort éloignée paraissent petits, malgré qu'ils soient très grands. C'est ainsi qu'en observant les étoiles à l'œil nu, on serait porté à ne les regarder que comme de petits points, si l'astronomie ne nous démontrait que la plus petite étoile est dix-huit fois plus grosse que la terre. De même, parce que nous n'envisageons le tribunal de Jésus-Christ que dans le lointain, et que nous sommes sans intelligence, nous vivons tous les jours au milieu d'une entière sécurité. Sachez néanmoins que le fils de l'homme est proche, qu'il est à la porte. Voici venir votre tour, il ne peut tarder. Le jour présent vous a-t-il épargné; peut-être le lendemain vous enlèvera, et vous fera comparaître devant votre juge. Soyez sans cesse sur vos gardes.

Deux cardinaux visitèrent saint Gilles, compagnon de saint François. La conversation, comme c'est l'usage dans ces occasions, roula sur divers sujets. A la fin, les deux prélats se recommandèrent chacun à qui mieux mieux à ses prières: « Mon frère Gilles, dirent-ils, ne nous oubliez pas auprès de Dieu dans vos prières.» Comme notre religieux se piquait d'une sainte liberté de parler, il leur répondit sur-le-champ: « Vous, Messeigneurs, vous n'avez point besoin de mes prières.» Etonnés de la hardiesse de cette réponse, ils lui en demandèrent la raison. « Vous, leur répartit frère Gilles, vous disposez de riches bénéfices et vous nagez au sein des délices, et néanmoins vous vous tenez assurés du ciel; moi, au contraire, au milieu des plus dures privations, je redoute toujours l'enfer; je n'ose pas me

flatter, devant avoir pour juge celui qui juge les justices mêmes. » Cette réponse fit sur l'esprit des visiteurs une impression salutaire, au point qu'ils versèrent des larmes. Souvenez-vous donc de ce jugement auquel ne peuvent échapper les princes, les rois, les empereurs, qui y figurent en qualité d'accusés.

Les auteurs de l'histoire d'Angleterre rapportent que le roi Guillaume-le-Roux finit d'une manière fatale. Ce prince, catholique à la vérité, mais prévenu contre les évêques et les prêtres, tenait dans un injuste exil depuis trois ans saint Anselme, archevêque de Cantorbéry. Une main vengeresse se fit sentir du haut du ciel ; car ce prince, après plusieurs prodiges, marques évidentes du céleste courroux et signes avant-coureurs de l'approche du jugement, fut blessé, à la chasse, d'un coup de flèche à la tête. Trois jours après, le bienheureux Hugues, abbé de Cluny, eut une vision par laquelle il connut que le prince avait été accusé, jugé et condamné au tribunal de Jésus-Christ notre Seigneur. Il en instruisit saint Anselme, et lui recommanda de prendre courage, l'assurant que bientôt le souverain juge prononcerait lequel des deux (du roi ou de lui) avait raison. Ainsi, quelque chose que vous fassiez, souvenez-vous du jugement.

Saint Chrysostôme, cherchant à son tour à nous réveiller de notre assoupissement, dit : « Si la mort nous surprend ensevelis dans le sommeil, c'est une mort éternelle qui nous attend.» Saint Augustin ne s'exprime pas moins énergiquement : « Malgré que les jouissances insensées des pécheurs, dit-il, telles que l'orgueil des richesses, l'enflure des honneurs, l'abîme des tavernes,

l'infamie des prostitutions, ne soient pas de véritables jouissances, la moindre fièvre les prive de tout cela ; ils sont encore pleins de vie qu'ils voient leur échapper cette fausse félicité ; il ne leur reste qu'une conscience vide de bonnes œuvres et souillée de crimes, qui va bientôt avoir pour juge celui dont elle a méprisé les sages avertissements, et dont elle va éprouver toute la sévérité, parce qu'elle a refusé de le rechercher et de l'aimer comme un père tendre. » Pour vous, qui prétendez au véritable repos qui est promis aux chrétiens après cette vie, vous goûterez tous ses charmes et toute sa douceur même dès ici-bas, au milieu des plus amères tribulations de cette vie, si vous accomplissez avec amour les commandements de celui qui l'a promis. Bientôt vous éprouverez que les fruits de la justice ont plus de douceur que ceux du vice, et que la joie que procure une bonne conscience, au milieu même des afflictions, est plus vraie et plus flatteuse que celle que peut goûter une mauvaise conscience au milieu des délices. Or, la terreur d'une mauvaise conscience, c'est l'approche du jugement. Souvenez-vous donc du jugement.

Saint Grégoire, pour nous en faire souvenir, cite en exemple les hommes vertueux : « L'objet de leurs méditations, dit-il, c'est la sévérité que montrera le souverain juge, qui, tout en pénétrant par la vertu de son immensité les secrets des cœurs, présente à ses yeux toutes les iniquités des hommes. Le sujet de leurs réflexions, c'est le tourment qui succèdera à la confusion des coupables, lorsque le remords s'emparera de leurs âmes mourant sans jamais mourir, lorsque le feu con-

sumera leur chair sans jamais l'anéantir ; car la mort est sans mort, le néant sans néant, la fin sans fin, quand la mort est immortelle, le néant toujours quelque chose, et quand la fin est sans terme.

Depuis long-temps Dieu a fait entendre cette menace : « Quand ma main aura saisi la balance de la justice, alors je tirerai vengeance de mes ennemis. » O Seigneur ! oui, il est clair que vos ennemis ne veulent pas vous connaître ; oui, il est certain que c'est par malice qu'ils vivent dans l'ignorance de votre puissance ; mais vous vous ferez connaître à eux quand vous viendrez les juger.

Chaque jour notre ange gardien nous avertit d'éviter l'abîme de l'enfer, de diriger nos pas vers le ciel, et de redouter le courroux du souverain juge. Pour un grand nombre ce sont autant d'avis inutiles, car ils marchent droit vers le précipice, ne soupirent point après le ciel, et la venue du souverain ne saurait troubler leur assurance ; ils sont sourds à la voix de leurs anges gardiens, et méprisent le maître des anges lui-même. Courez donc à votre perte, insensés, le Seigneur se fera connaître à vous lorsqu'il viendra vous juger. En effet, c'est ici que se vérifie la prédiction de Salomon : « Les pervers ne pensent point au jugement, mais ceux qui recherchent le Seigneur considèrent toutes choses. » Celui qui est attentif à marcher en la présence du Seigneur, ne se lasse point de répéter chaque jour ces paroles : « Je dirai à Dieu, ne me condamnez pas. Oui, je le dirai, je le dirai aujourd'hui, je le dirai mille et mille fois ; ne me condamnez pas, ô juge ! l'équité même. » Disons encore avec Job : « Peut-on guérir celui qui

n'aime pas la justice ? » Pour vous, aimez votre juge, et souvenez-vous du jugement. Un des plus terribles châtiments du péché, c'est l'oubli du jugement.

CHAPITRE X.

CONCLUSION DE TOUT CE QUI A ÉTÉ DIT DANS CES DEUX LIVRES.

Depuis le moment, cher lecteur, où j'ai commencé à m'entretenir avec vous du Tribunal du Christ, jusqu'à présent, l'Allemagne a été le théâtre de sanglantes batailles. Les clairons et les trompettes ont retenti de toutes parts. N'est-il pas vrai que nous n'avons entendu parler que de guerres et de bruits de guerre, selon la parole de Jésus-Christ ? mais bruits en grande partie incertains, douteux, faux. Mais quand tous auraient été de la dernière certitude, pourquoi ces craintes excessives pour nos fortunes et nos corps ? C'est qu'il faut mourir. Que la peau crève ou soit défoncée : qu'Anaxarque soit broyé sous les coups redoublés du pilon, il ne perdra pas pour cela sa liberté au fond du mortier ; que Théodore pourrisse à terre ou en l'air, peu importe à Théodore. Mais, direz-vous sans doute, nous sommes braves, quand nous sommes hors de la portée du trait : si vous étiez au milieu de l'ennemi, vous changeriez de sentiments.

Moi, mon cher lecteur, jusqu'ici j'ai toujours tâché de n'inspirer de crainte ni d'effroi à personne, de n'offenser et de ne blesser le moins du monde qui que ce

soit. Les autres cherchent-ils à me faire de la peine ? je m'enfonce dans mes livres et n'oppose d'autre bouclier que celui de la patience. Cette même année signalée par tant de combats et de troubles, après avoir rempli le cercle de mes recherches, au milieu de la poussière des bibliothèques, avec une scrupuleuse exactitude, je livre à l'impression le Tribunal du Christ, auquel j'ai mis la main pour la première fois il y a plus de seize ans, et j'en fais jouir le public. Je vous en conjure tous par l'amour de Notre Seigneur Jésus-Christ, ne nous occupons pas de notre corps de manière à négliger notre âme. Les choses de la terre et du temps ne sont dignes que de mépris, vivons pour l'éternité. A quoi bon nous occuper de bagatelles et de colifichets, pourquoi cette avidité à amasser terre sur terre, trésor sur trésor ? Pensons au tribunal du Christ, préparons-y notre âme, faisons violence au ciel. Je vous en prie, ne soyons pas par trop enfants, et songeons à autre chose qu'à ce qui nous entraînerait infailliblement à notre perte. Ornons notre âme avec plus de soin que notre corps; redoutons plus le courroux du tribunal suprême, que les fureurs du cruel Marc. Plusieurs pendant ces années se sont dérobés au tumulte des combats ; personne n'échappera au tribunal du souverain juge. Déjà il est près de nous, il est à la porte, nous allons comparaître devant lui en quelques instants. Jusqu'ici ma voix et ma plume ont répété fidèlement, je pense, ces avertissements. Mais il est temps de terminer.

§. 1er.

L'an de l'ère chrétienne quinze cent cinquante-neuf, la peste exerçait ses ravages dans la province de Gueldres. Dans ce temps, le matelot Arnold Hubert, homme d'une conduite irréprochable, ce qui est assez rare dans cette profession, crut une nuit entendre un avertissement de la part de Dieu, c'est pourquoi ayant éveillé son épouse, il lui dit : « Lève-toi, on m'appelle. » Aussitôt ils se rendent ensemble à l'église avant le jour, et se mettent en prières jusqu'au moment où on ouvrit les portes. Entrés dans le temple ils redoublent de ferveur, et Arnold a soin de purifier son âme par la réception des sacrements. Dès qu'il fut de retour à la maison, il tomba en défaillance, et resta sans mouvement. Il demeura dans cet état pendant trois jours, de sorte qu'on mettait en doute si on devait le ranger au nombre des vivants ou dans celui des morts. Enfin ayant repris ses sens, il disait : « Que j'ai vu de choses étonnantes dans le lieu où j'ai été? » Depuis ce moment il fut obligé de garder le lit, étant resté malade pendant six mois. Ce n'était qu'avec peine qu'il consentait à voir les personnes riches et distinguées qui venaient le visiter, il ne pouvait souffrir auprès de son lit ceux qui riaient ou qui s'entretenaient de choses futiles. Il répétait de temps en temps ces mots : « Ce n'est plus le moment de badiner. » Il admettait volontiers près de lui les gens du peuple et simples, convaincu qu'il leur inspirerait plus facilement la crainte de Dieu. Car il ne pouvait se lasser de redire : « Que j'ai vu de choses étonnantes où j'ai été; non, il n'est plus temps de ba-

diner. » C'est une remarque bien peu importante, mais cependant digne d'attention, que pendant les six mois qu'il fut malade, les ongles ne lui crûrent point. Au bout de six mois il mourut très paisiblement, ou plutôt il sembla s'endormir. C'est un jurisconsulte, dit l'auteur de cette histoire, très savant et d'une intégrité admirable, parent d'Arnold, qui m'a raconté ce fait avec une confiance entière, comme en ayant été témoin.

Fions-nous à cet oracle comme à un avis très salutaire : ce n'est point le temps maintenant de badiner. Au moment de notre mort nous devons rendre compte de toutes les pensées, les paroles et actions de notre vie, comment donc ne nous occuperions-nous que de bagatelles?

Saint Augustin assure que rien n'a eu plus de pouvoir pour le retenir dans les limites du devoir, que cette pensée du jugement : rien ne contribuait davantage, dit-il, à me retirer du bourbier profond des voluptés charnelles, que la crainte de la mort et du jugement à venir, qui, malgré la divergence des opinions sur cet article, n'est néanmoins jamais sortie de mon cœur. Aussi avertissant et aiguillonnant chacun de nous, il dit : « Scrutez votre conscience, citez-vous au tribunal de votre âme ; soyez sans indulgence pour vous, examinez-vous, sondez jusqu'au plus profond de votre cœur, voyez si vous avez assez de hardiesse pour vous dire pur de toute souillure. Songez donc à mener une vie sainte. Demain, dites-vous, je serai sage. Dieu vous a promis miséricorde, personne ne vous a assuré du lendemain. Si votre vie n'a pas été ce qu'elle devait être, pensez à changer de conduite dès aujourd'hui.

Insensé, cette nuit même on vous redemandera votre âme. Je ne demande pas à qui écherra ce que vous possédez ; mais, d'après la conduite que vous avez tenue, quel sera votre sort? Changez donc.

Le Seigneur est plein de douceur et d'équité. Aimez la miséricorde, et craignez en même temps la justice. Comme le Dieu bon, il a dit : « Je me suis tû ; » mais comme le Dieu de toute équité, il ajoute : « Me tairai-je toujours? » Le Seigneur est miséricordieux et bon ; oui, assurément. Ajoutez encore : il est plein de longanimité et infiniment miséricordieux ; mais redoutez ce qui vient en dernier lieu : il est la vérité même. Ceux qu'il supporte maintenant comme pécheurs, il les jugera un jour comme contempteurs de sa bonté. Il vous accorde maintenant le temps pour corriger ce qu'il y a de défectueux en vous, mais vous aimez mieux différer de jour en jour que de changer. Vous avez été mauvais hier? soyez vertueux aujourd'hui ; vous avez passé la journée d'hier dans le crime? soyez autre dès demain. Vous attendez toujours et vous vous promettez beaucoup de la miséricorde de Dieu, comme si celui que la patience porte à user d'indulgence à votre égard, vous eût promis une longue vie. Que savez-vous quel sera le résultat de demain? Vous ne savez quand viendra le dernier jour.

La parole de Dieu est formelle sur ce point : « J'ai effacé, nous dit-il, les péchés que vous avez commis ; en assurance pour le passé, soyez sur vos gardes pour l'avenir. Observez mes préceptes, si vous voulez profiter de mes promesses. Car ce n'est point ici le moment de badiner. » Pendant que nous sommes ici-bas,

nous nous occupons très souvent de bagatelles, et nous passons notre vie à des riens. On ne se lasse point de nous faire souvenir de l'approche du jugement, et néanmoins nous continuons à mener le même train de vie, où nous nous sommes malheureusement engagés.

§. 2.

On se souvient encore que dans le siècle précédent, dans une ville de Zélande (à Certholen), un nommé Zythopéja étant mort, fut placé dans son cercueil dans sa maison même. Pendant qu'on s'occupait des préparatifs du convoi et des funérailles, le défunt revient à la vie, se remue dans sa bière, et se met à frapper contre la planche à côté de lui. Ses fils qui alors étaient seuls présents, effrayés de ce bruit extraordinaire, appellent leur mère, et lui crient que leur père donne des coups dans son cercueil. Cette femme, persuadée que ce n'était qu'une frayeur d'enfant, resta quelque temps sans vouloir se déranger. Comme les enfants persistaient à assurer la même chose, elle vint enfin auprès du cadavre, et ayant entendu les coups, elle ouvrit la bière. Le mort se lève plein de vie. On accourt en foule de tous côtés; chacun demande au ressuscité où il avait été et ce qu'il avait vu pendant qu'il était mort. Voici quelle fut sa seule réponse : « Quand je vous le dirais, vous ne me croiriez pas. » A partir de ce moment il renonça à tous les vains amusements du siècle. En mourant il apprit que la vie n'est point un temps qui doive être employé à des bagatelles; il compta comme ennemis du bonheur de l'homme, la joie et le plaisir. On rapporte de Lazare, ami de Jésus-Christ,

qu'après sa résurrection il ne se permit jamais de rire pendant tout le reste de sa vie.

Le royal auteur de l'Ecclésiaste, approuvant par son exemple ce renoncement aux joies de ce monde, dit : « J'ai vu que le rire est trompeur, et j'ai dit à la joie : pourquoi me séduis-tu en vain ? Où est la tristesse, là est le cœur des sages ; et le cœur des insensés là où est la joie. » Saint Grégoire est du même sentiment : « Nous nous éloignons, dit-il, des joies du paradis par les amusements de ce monde, nous nous en rendons dignes par nos larmes. » Ainsi il faut nécessairement que toujours tremblants et toujours en suspens, nous ayons présents aux yeux de notre âme les fautes auxquelles nous sommes sujets ici-bas, et le sévère jugement qui nous attend dans une autre monde. Considérons combien doit être terrible la venue d'un juge qui, tout en nous menaçant de son jugement, nous en cache néanmoins la connaissance ; qui fait déclarer aux pécheurs ce qu'ils ont à redouter de son courroux, et cependant les supporte encore, et qui ne diffère de venir plus tôt que pour trouver moins à punir. Expions donc nos fautes par nos larmes et prévenons la présence de notre juge par nos hymnes de louanges. Ne soyons pas le jouet des voluptés trompeuses, ne nous laissons pas séduire par une joie fausse. Car tout près de nous est le souverain juge, qui a dit : « Malheur à vous qui riez maintenant, parce que vous gémirez et vous pleurerez un jour. Votre rire sera mêlé de douleur, et votre joie finira par les larmes. »

Saint Anselme à cette pensée sentait un profond soupir s'échapper de sa poitrine : « O angoisses ! s'écrie-

t-il. D'un côté des péchés accusateurs, de l'autre une justice irritée, au-dessous l'horrible chaos de l'enfer dilatant son énorme gueule, au-dessus un juge en courroux, au-dedans une conscience bourrelée de remords, au-dehors un glaive menaçant, de toutes parts un épouvantable arrêt. Si le juste est à peine sauvé, que sera-ce de moi pécheur, ainsi pressé et accablé, de quel côté me tournerai-je? Où me cacher? Comment comparaître? Me cacher, sera impossible; comparaître, insupportable. Pourquoi languir ainsi dans la torpeur, âme tiède et digne du plus profond mépris? Qui ne se réveille point, qui ne tremble point lorsqu'un si furieux orage gronde sur sa tête, ne dort pas, mais est mort. »

§. 3.

Pour tempérer cette crainte du redoutable jugement, Jésus-Christ a bien voulu dans son infinie bonté nous donner cet avis : « Faites-vous des amis. » Ce conseil du souverain juge sera très utile sans doute à tous ceux qui seront fidèles à s'y conformer. Ce que nous prouvons par le trait suivant.

Il y avait à Rome un personnage qui tenait un des premiers rangs, homme de plaisirs et de fortune, mais pauvre de vertus. Il se nommait André. Il menait une vie tout-à-fait dissolue; pour lui son âme était un fardeau, son corps un instrument de plaisir; il pensait qu'il pouvait sans danger suivre la voie spacieuse et enchantée qui conduit à l'éternité. Aussi avait-il peu de religion et beaucoup de vanité. Cependant il ne haïssait ni le ciel, ni les saints. Il y avait cela de singulier en lui, qu'il eut toujours une tendre dévotion au martyr saint

Césaire ; il visitait souvent son église et lui fit plusieurs dons. Il s'en fit ainsi un ami sans le savoir. Cependant en s'abandonnant aux délices et aux voluptés, il avançait nécessairement le moment de cette mort dont il avait horreur et qu'il évitait avec tant de soin. Il meurt, non sans donner tous les signes du repentir. Le cadavre était environné du cortége funèbre de ses amis qui pleuraient et se lamentaient, on devait le porter au tombeau revêtu de ses habits selon l'usage du pays. Pendant que dans son cercueil il attendait le moment des funérailles, et qu'on veillait selon la coutume autour de lui, la nuit étant déjà avancée, la bière éprouve un mouvement, le mort lève la tête hors de son cercueil, regarde de tous côtés, et montre qu'il vient de recouvrer la vie. Tous les assistants sont saisis de frayeur, un grand nombre prennent la fuite, les plus hardis approchent plus près, regardent attentivement l'homme cadavre, enfin ils lui parlent et lui demandent s'il est véritablement vivant, s'il revient de chez les morts, ou bien (comme ils le soupçonnaient davantage) si on ne s'était pas trompé en prenant un évanouissement prolongé pour une véritable mort, et s'il avait toujours conservé la vie malgré les symptômes du contraire. Le ressuscité poussant un profond soupir, répondit : « Ma mort était réelle, j'étais même déjà au milieu des supplices, si un ami du souverain juge, le martyr saint Césaire, n'eût pris ma défense d'une manière toute particulière. » A ce moment tous s'empressent à l'envi de lui demander où il avait été, ce qu'il avait vu, ce qu'il avait entendu parmi les morts, comment il était revenu à la vie? A toutes ces questions il

fit la réponse suivante : « Au sortir de mon corps je fus entraîné au terrible et trop redoutable tribunal de Jésus-Christ. Plusieurs milliers d'anges environnaient le souverain juge. Pour moi que les plaies de ma conscience rendaient hideux et suppliant, je n'osais même pas lever les yeux ; sur le point d'entendre prononcer l'arrêt suprême du souverain juge, j'étais saisi d'une inexprimable frayeur. Les démons, ministres du souverain juge, étaient là, prêts à se jeter sur moi et attentifs au moindre signal. Croyez-moi, on ne peut dire, ni écrire, ni assez méditer l'effroi, la terreur, l'horreur, les angoisses, le crucifiant saisissement de cet instant ; quand j'aurais cent langues, je ne pourrais vous décrire la sévère équité du tribunal de Dieu. Pendant que j'étais dans des transes affreuses, attendant mon dernier arrêt, le martyr saint Césaire, appuyé du concours de la Mère du souverain juge et du collége des apôtres, se prosternant aux pieds de Jésus-Christ, et lui montrant les glorieuses stigmates de ses plaies, lui a dit : « Juge plein de clémence, c'est pour l'honneur de votre nom que j'ai reçu ces plaies ; ces yeux, ces mains, cette poitrine, tout ce corps, je n'ai pas craint de les sacrifier pour votre gloire ; j'aurais eu des membres en plus grand nombre, je les eusse de même exposés aux tourments pour votre amour. Dans ce moment j'implore votre miséricorde en faveur de ce malheureux que vous voyez confondu en votre présence, et qui s'est entièrement abandonné à mon intercession. »

» La mère de Dieu et les autres saints s'unirent à saint Césaire pour faire cette prière. Le souverain juge l'exauça avec bonté : cédant aux instances d'un si

grand nombre d'intercesseurs, et remettant à prononcer mon arrêt à un autre temps, il m'ordonna en me donnant l'assurance du pardon et de la vie, de retourner à mon corps. Me voilà donc ressuscité pour votre avantage à tous, afin que plus affermis dans la foi vous montriez plus d'ardeur à vous rendre dignes de comparaître devant le tribunal de Dieu. Soyez donc attentifs à marcher en la présence de Dieu, le souverain juge vous attend prêt à vous demander compte de tout, même de vos pensées. » A ces mots, rentrant dans son cercueil, il subit une seconde fois la mort.

C'est pourquoi, ô chrétiens ! sur l'avertissement du souverain juge lui-même, faites-vous des amis ; soyez attentifs à gagner, par vos hommages fidèles, des défenseurs qui plaident votre cause, rendez-vous favorable le souverain juge par les caresses que vous savez le flatter, donnez toute votre attention, tout votre soin à l'affaire de votre salut, mettez cette occupation avant toutes les autres. Le souverain juge va paraître, le voilà qui s'avance ; soyez sur vos gardes, veillez, aujourd'hui ou demain il faudra rendre compte.

§. 4.

Un moyen de ne point rencontrer de difficultés dans le compte que l'on doit rendre et de trouver dans Dieu un juge plein de bonté, c'est de se garder, pendant sa vie, de juger personne.

Ce que nous avons prouvé ailleurs d'après les plus graves témoignages, nous le rappellerons ici d'une manière un peu plus développée. Il se trouva autrefois dans une congrégation religieuse un homme qui por-

tait l'habit de son état sans en avoir l'esprit, d'autant plus lâche dans l'accomplissement de ses devoirs, qu'il avait plus d'amour-propre. Arrivé au terme de la vie, il voyait la mort s'approcher, sans cependant montrer aucun déplaisir ou aucune crainte à l'arrivée d'un visiteur si désagréable ; il cachait sous un visage serein et joyeux les dernières attaques de la mort. Cet état d'assurance apparent ne laissait pas de donner beaucoup d'inquiétude à toute la communauté. Tout le monde était dans une crainte étrange que cet homme ne fît une mort semblable à la vie lâche qu'il avait menée, et qu'il ne parût dans cet état devant son juge sans avoir aucunement songé au compte qu'il avait à rendre. Aussi celui qui était à la tête de la communauté, pénétré de son devoir, avertit avec une sainte liberté ce religieux de l'approche du jugement : « Je vous en prie, mon frère, dit-il, pensez que vous êtes sur le point de mourir et de comparaître devant le tribunal de Jésus-Christ ; il va vous falloir rendre compte de vos paroles, de vos actions, davantage, de toutes vos pensées ; vous allez entendre l'irrévocable arrêt, puis va commencer l'éternité.

» Peut-être avons-nous mené une vie trop peu mortifiée, et avons-nous abusé des jours les plus précieux ? Expions donc maintenant, par le repentir et par les larmes, les fautes commises. Il ne nous reste que peu de temps ; rentrons en nous-mêmes, pendant que nous le pouvons encore, et entrons dans la voie étroite qui conduit au ciel avec toute la bonne volonté dont nous sommes capables, de peur que la nuit éternelle ne nous surprenne. Quand bien même notre conscience nous

rendrait le témoignage d'une vie sans reproche, cependant comme les jugements de Dieu sont bien différents des jugements des hommes, opérons notre salut avec crainte et tremblement, comme on nous l'a si souvent répété, et cela avec d'autant plus d'empressement, qu'il nous reste moins de temps à vivre.

» Hâtons-nous d'arriver au lieu du repos. Les démons ne sont jamais plus acharnés contre nous, qu'au moment où ils nous voient aux prises avec la mort : alors ils redoublent d'efforts pour nous éloigner du sentier du ciel. En conséquence je vous en supplie, mon très cher frère, préparez-vous avec tout le soin possible à ce jugement où vous allez comparaître dans peu. C'est de votre dernier soupir que dépend votre salut éternel.»

Le moribond écouta tout cela dans un respectueux silence ; enfin d'une voix faible, il dit : « Il est vrai, mon père, que j'ai été lâche dans l'accomplissement des devoirs de la règle, et que je n'en ai souvent tenu aucun compte ; je n'ai point du tout aimé la sévérité de la discipline. Je m'en repens, et j'en demande pardon. Cependant je ne laisse pas d'avoir pleine confiance dans l'admirable bonté de Dieu : je viens d'apercevoir deux jeunes hommes d'une beauté parfaite, ils m'ont montré la liste de tous mes péchés, en me demandant si j'avouais m'en être rendu coupable.

« Je le confesse, ai-je répondu, et je m'en répens. Mais je connais une circonstance qui doit parler haut en ma faveur, devant le tribunal suprême : c'est que depuis mon entrée dans cette congrégation pour me consacrer au service de Dieu, je ne me rappelle pas avoir jamais jugé personne, et que je n'ai point con-

servé de rancune pour les injures que j'ai reçues. Dans tout le reste je me reconnais coupable. Mais je vous en conjure, laissez parler en ma faveur ces paroles de Jésus-Christ, qui a dit : « Ne jugez point et vous ne serez point jugé ; ne condamnez point et vous ne serez point condamné ; pardonnez et on vous pardonnera. »

» A ces mots les deux jeunes hommes ont déchiré la liste qui contenait le nombre de mes péchés. Voilà pourquoi, et je crois que c'est avec raison, vous me voyez plein de satisfaction, de joie et de confiance au moment où je vais comparaître devant Jésus-Christ souverain juge. Toutes mes dettes sont effacées. A ce tribunal secret je porte avec moi l'engagement et la promesse du souverain juge : ne condamnez point et vous ne serez point condamné. Sans doute que celui qui est la vérité même ne reviendra pas sur l'obligation qu'il a ratifiée. J'ai confiance dans les promesses du Seigneur.» A ces mots le moribond remit son âme en paix au Seigneur, dit Anastase, et fut ainsi pour tous les assistants un grand sujet d'édification et d'intérêt.

J'en prends Dieu à témoin, voyez de quelle importance il est pour se rendre propice le souverain juge, de ne point juger personne, de ne point empiéter sur les droits du souverain juge à l'égard de qui que ce soit. C'est l'éternelle vérité elle-même qui l'a promis : celui-là ne sera point jugé, qui ne juge personne ; il ne sera point condamné, celui qui ne condamne personne. Voulez-vous avoir le souverain juge pour bienfaiteur et pour père? ne jugez ni ne condamnez. C'est le sacrifice le plus auguste, c'est l'holocauste le plus agréable

que vous puissiez offrir à Dieu, de ne jamais faire peine à personne sciemment, ou causer quelque dommage.

Periclès, général des Athéniens, au moment de la mort, peut nous servir de modèle sur ce point. Ses amis qui environnaient son lit se plaisaient à rappeler les nombreuses victoires qu'il avait remportées. Périclès les entendant, leur dit : « Ce ne sont là que de vains souvenirs. Ce qui réjouit davantage ma conscience, c'est que personne de mes concitoyens n'ai jamais eu à se plaindre de moi. »

Trait admirable et tout-à-fait digne même d'un chrétien. Ce qui calme le courroux de notre juge; c'est d'éviter avec soin de causer de propos délibéré de la douleur à qui que ce soit. Car on nous jugera comme nous aurons jugé les autres, et la mesure dont nous nous serons servis, on s'en servira avec nous. C'est pourquoi jugeons-nous nous-mêmes.

§. 5.

Allons, mon cher frère, voyez tout ce que vous pouvez contre vous-même ; maîtrisez-vous, triomphez de vous-même, jugez-vous vous-même. Tout ce que vous apercevrez en vous de susceptible d'être blâmé ou puni par le souverain juge, punissez-le vous-même et condamnez dès maintenant. Comme le moindre cheveu fait ombre, de même à la plus légère faute est réservé un châtiment. Le souverain juge ne laissera aucun péché impuni ou sans en avoir tiré vengeance. Les moindres taches ont leur châtiment et leur punition. C'est ou l'homme qui les expie, ou Dieu qui s'en venge à son jugement. Aucun mal ne reste impuni. « Si nous

nous jugions nous-mêmes, dit saint Paul, certainement nous ne serions pas jugés.»

L'empereur Maurice eut un songe où il se vit cité devant le souverain juge et interrogé par lui : « Où voulez-que je vous punisse, lui dit Jésus-Christ, est-ce sur la terre ou dans l'autre vie ? » A l'instant Maurice se prosterne devant lui et s'écrie : « Oh ! par l'amour que vous portez aux hommes, punissez-moi plutôt ici-bas que dans l'autre vie. » Aussitôt l'arrêt est rendu en conséquence, que Maurice avec Constantine son épouse et leurs enfants soient livrés au soldat Phocas. Il en fut ainsi. Maurice, voyant ses cinq fils et son épouse égorgés sous ses yeux, s'écria au tour de chaque victime : « Vous êtes juste, Seigneur, et votre jugement est équitable. » Enfin après être mort en quelque sorte six fois, il présenta sa tête au fer de l'exécuteur, adorant jusqu'au dernier moment l'équité du jugement de Dieu.

Cet empereur se jugea lui même pour n'être pas jugé. C'est ainsi qu'il faut en user envers notre juge, qui se montrera d'autant plus favorable à notre égard, que nous aurons été plus sévères à l'encontre de nous-mêmes.

Voici un point tout particulier à observer, c'est qu'il est tout à fait convenable, que dans toutes nos afflictions et tous nos chagrins nous ayons recours à ces paroles du prophète-roi : « Vous êtes juste, Seigneur, et votre jugement est équitable. » Quels que soient les desseins de Dieu sur nous, il faut reconnaître sa justice et son équité, et en faire l'objet de nos louanges. Avez-vous perdu votre argent, avez-vous été dépouillé de

votre fortune ? dites : vous êtes juste, Seigneur. Votre réputation est-elle attaquée par la médisance, votre honneur perdu, une note d'infamie attachée à votre personne et à votre nom? dites : vous êtes juste, Seigneur. Un incendie a-t-il consumé votre maison, la grêle a-t-elle porté ses ravages dans vos champs, vos vignes ont-elles été saccagées et ruinées? dites : vous êtes juste, Seigneur. Vos parents, vos enfants, vos meilleurs amis, vos plus ardents protecteurs sont-ils morts? dites : vous êtes juste, Seigneur. La pauvreté vous poursuit-elle, la maladie vous accable-t-elle, les soins et les inquiétudes vous tourmentent-ils, l'affliction et le chagrin vous absorbent-ils, les perfidies et les inimitiés vous troublent-elles? dites : vous êtes juste, Seigneur. Tous les malheurs fondent-ils sur vous à la fois, tout secours, tout soulagement et toute consolation vous sont-ils refusés? dites : vous êtes juste, Seigneur ; votre jugement est équitable, très équitable. Nous en avons mérité cent fois davantage et des maux beaucoup plus grands.

C'est ainsi, absolument ainsi que la majesté et l'équité du jugement de Dieu doit être adorée. Le plus puissant des rois, Assuérus, à la vue d'Esther qui s'avançait vers lui, étendit vers elle le sceptre d'or qu'il avait à la main. Esther s'approchant baisa le bout de son sceptre.

Apprenons ces usages de la cour. Le souverain juge des juges étend aussi quelquefois son sceptre vers nous; il nous frappe par les adversités, l'infortune, nous éprouve par le chagrin. Si nous ne sommes pas entièrement sauvages, grossiers, brutes, nous baise-

serons le sceptre du souverain roi, et nous nous soumettrons avec une grande résignation à ses très justes jugements, quelque cachés qu'ils soient, répétant de temps en temps ces paroles : « Vous êtes juste, Seigneur, votre jugement est équitable, sans tromperie et sans erreur aucune.

§ 6.

Usons donc de prévenance envers notre juge, et préparons-nous à rendre compte. Tous nous devons comparaître devant le tribunal de Jésus-Christ, pour que chacun reçoive sa récompense de ce qu'il a fait étant dans son corps, soit bien, soit mal. Alors, dit saint Augustin, il ne gardera plus le silence, mais il se montrera. C'est pourquoi le psalmiste dit : « Il viendra, notre Dieu, il sortira de son silence. » Or, maintenant que cette menace ne se lit que dans le livre, on la méprise; si on l'entend sortir de la bouche d'un prédicateur ou d'un évêque dans un instruction, on s'en moque. Mais s'en moquera-t-on de même quand le juge tout-puissant lui-même dira : « Chacun va recevoir selon ses actions bonnes ou mauvaises. » C'est alors que tous, par un repentir tardif et inutile, répèteront : « Oh ! si nous pouvions retourner de nouveau à la vie, et entendre et faire ce que nous avons méprisé ! » Vous voyez que le repentir s'emparera d'eux; mais ce repentir les tourmentera sans leur servir de rien. Voulez-vous éprouver un repentir qui vous soit profitable ? concevez-le maintenant. Si vous l'éprouvez présentement, vous vous corrigerez. Il est donc besoin que vous vous convertissiez, de peur

qu'en différant vous ne soyez surpris subitement par la mort, et que vous n'ayez absolument aucun motif de confiance pour le présent et pour l'avenir.

Pierre Damien raconte un fait qui lui était très connu, et qui donnera une idée de la frayeur que doit inspirer à tout le monde le jugement de Dieu. Dans une lettre écrite à Landulphe, clerc de l'église de Milan, il lui fait le récit suivant sur le ton de la plus intime conviction :

« Ardouin, dit-il, d'une naissance illustre, d'une prudence consommée, bien partagé du côté de la fortune, m'avait fait dépositaire du vœu qu'il avait formé de se retirer, au bout dix ans au plus tard, dans le monastère de Saint-Vincent, pour y passer le reste de sa vie au service de Dieu. Le temps fixé étant écoulé, je ne me contentai pas seulement de l'avertir, mais en créancier rigide je vins aux instances ; je voulais qu'il tînt à ses promesses, qu'il exécutât la parole qu'il avait donnée, et qu'il se préparât au jugement à venir. Mais lui se contentait de me donner une grande espérance par la douceur qu'il mettait dans ses réponses ; il ne laissait pas cependant de différer toujours sans vouloir se rendre, remettant à un autre temps sous divers prétextes spécieux une affaire aussi sérieuse. Pour la maladie et la mort, elle ne mirent point de retard. Ardouin avait pour s'autoriser dans ses délais l'avis de celui qui était à la tête du monastère, lequel, dans l'intérêt de son ordre, croyait devoir conserver le plus long-temps qu'il pourrait cet insigne bienfaiteur, plutôt que de le voir renoncer tout d'un coup à tous ses biens. Cependant la maladie attaque Ardouin, il est obligé de

garder le lit ; il remplit les devoirs d'un chrétien, fait sa confession, distribue d'abondantes aumônes aux pauvres, enfin il n'oublie rien ce qui peut lui procurer une sainte mort. Ses parents et ses alliés entouraient le lit du malade. Tous désiraient de voir Ardouin relever ce cette maladie. Lui, leur adressant des reproches avec bonté, leur disait : « Je vous en prie, si vous avez de l'amitié pour moi, ne demandez point une plus longue vie, mais une sainte mort. » Il fut exaucé, et selon son désir il alla comparaître au jugement.

Qui, je vous le demande, n'aurait pas cru cet homme tout-à-fait en état de rendre compte au sortir de cette vie ? Hélas ! que les jugements de Dieu sont différents de ceux des hommes.

Quelque temps après sa mort, ce même Ardouin apparut en songe à l'abbé de Saint-Vincent, entre les mains de ceux qui le conduisaient au jugement. Alors, l'abbé, comme s'il l'eût vu passer, lui dit : « Eh bien ! Ardouin, arrêtez un moment, et dites-moi d'où en sont vos affaires ? Avez-vous été admis à la gloire et aux joies du ciel ? » Ardouin lui répond d'une voix lamentable : « Hé ! que parlez-vous de gloire ? Je suis condamné à des tourments éternels, et je n'ai pas un moment même pour respirer. »

Pierre Damien ajoute ici : « Voyons donc, dit-il, combien la ligne que suit la justice divine est droite ; en outre, combien la mesure de la vengeance est selon toutes les règles de l'équité auprès de Dieu. Cet homme, pendant sa vie, promettait de tenir une conduite plus sainte et différait toujours. »

O délai ! pour le bien toujours coupable ! Jamais le retard dans la réforme des mœurs n'a été couronné d'un heureux succès. Oh ! quel grand nombre, en différant et retardant de jour en jour, sont descendus aux enfers, qui auraient pris leur vol vers le ciel, s'ils eussent su à temps mettre à exécution leurs projets de conversion. Vous soupirez après le ciel, mettez un terme à vos délais ; exécutez dès aujourd'hui, dès maintenant, votre sainte résolution ; songez dès aujourd'hui au tribunal où vous comparaîtrez peut-être demain. La céleste béatitude nous échappe au milieu des délais.

§. 7.

Saint Augustin combat fréquemment et avec chaleur, aussi bien dans ses discours que dans ses écrits, ces délais si coupables : « A chaque instant, dit-il, Dieu vous invite à un changement de conduite ; à chaque instant il vous invite au repentir : il vous invite par le bienfait de votre création ; il vous invite en vous accordant le temps de la vie ; il vous invite par ses attraits ; il vous invite par les pensées qu'il met dans votre esprit ; il vous invite par les peines qu'il vous envoie ; il vous invite par les douceurs de la consolation qu'il vous fait goûter. » Pourquoi vous supporte-t-il ? Pensez que c'est parce qu'il vous aime. « Vous vous êtes rendu coupable en cela, dit-il, et j'ai gardé le silence. Vos péchés me déplaisent ; mais, dans ma longanimité, j'attends vos bonnes œuvres. Si je punissais les pécheurs sans miséricorde, je ne trouverais point de con-

fesseurs de mon nom. » Ainsi, Dieu, dans son admirable patience, en vous faisant miséricorde, vous invite par là à la pénitence. Pour vous, vous vous dites chaque jour : Voilà encore un jour passé, je serai encore le même demain ; vous le dites encore le troisième jour ; car, ajoutez-vous, demain ne sera pas le dernier jour de ma vie. Et tout d'un coup, la colère de Dieu fond sur vous. Mes frères, ne différez point de vous convertir au Seigneur ; il s'en trouve qui méditent des desseins de conversion sans se mettre en peine de les accomplir, répétant toujours comme le corbeau : *Cras, cras* (demain, demain). Le corbeau ayant été lâché de dedans l'arche, ne revint point. Ce n'est point le délai exprimé par la voix du corbeau que Dieu demande de nous ; mais c'est l'aveu figuré par les gémissements de la colombe. La colombe ayant été lâchée revint. Combien de temps durera ce *cras*, *cras* (demain, demain) ? Faites attention au dernier *cras* (demain), que vous ne savez pas quand sera le dernier *cras* (demain). Qu'il vous suffise d'avoir vécu jusqu'aujourd'hui dans le péché. Cet avis, vous l'avez entendu ; vous l'entendrez souvent. On vous le répète aujourd'hui ; mais autant on est fidèle à vous le redire, autant vous êtes fidèle à ne pas changer. Mais, par votre endurcissement et l'impénitence de votre cœur, vous amassez sur votre tête un trésor de vengeance pour le jour de colère, où Dieu manifestera la justice de son jugement, rendant à chacun selon ses œuvres. Ne vous imaginez pas Dieu tellement miséricordieux qu'il ne soit juste en même temps. Sa miséricorde et sa longanimité n'ôtent rien à sa vérité. Prenez garde à ne pas faire l'é-

preuve de la justice de celui dont vous avez méprisé la bonté.

Comme nous l'avons dit au commencement de ce chapitre, ce n'est point ici le moment de badiner. Bientôt nous comparaîtrons devant le tribunal de Jésus-Christ, où sera décidé notre sort pour l'éternité. Heureux celui qui y sera préparé. Saint Bernard, toujours fidèle à nous donner les avertissements nécessaires, et nous montrant comme au doigt le moment où fondra sur nous, comme un coup de foudre, le jugement de Dieu, dit : « Il viendra, oui, il viendra le jour du jugement, où la pureté du cœur sera plus estimée que l'artifice des paroles ; où la conscience sans reproche sera plus précieuse qu'une bourse pleine d'or, puisque ce juge ne se laissera fléchir ni par les paroles, ni gagner par les présents. Comment traitera-t-il ceux qui auront commis l'iniquité dans leurs jugements celui qui jugera les justices mêmes ? Il n'est pas loin, ce juge ; il est tout près de vous et de moi, mon cher lecteur. Saint Grégoire s'explique là-dessus avec éloquence : « Le Seigneur vient, dit-il, quand il procède au jugement ; il frappe, quand, par les langueurs de la maladie, il nous avertit de l'approche de la mort.» En conséquence, vous tous qui jouissez de la vie, et qui, aujourd'hui ou peut-être demain, succomberez sous le poids de la maladie ou le coup de la mort, sachez qu'il est près, qu'il est à la porte ; présentement le souverain juge s'avance sans bruit, à la dérobée, comme il nous en a prévenu lui-même. Bientôt il paraîtra, bientôt vous serez devant lui. Ce n'est donc point le temps de badiner.

Pélage, interprète grec, raconte qu'un religieux avancé en âge, ayant vu quelqu'un rire un peu trop fort, le vieillard, jetant sur lui un regard sévère, et le reprenant d'un ton courroucé comme d'une faute grave, lui dit : « Nous devons bientôt rendre compte de toute notre vie en présence du maître du ciel et de la terre, et vous riez ? » Avec combien plus de raison nous dirons : Dans peu nous devons comparaître devant le souverain juge pour lui rendre compte de toutes les années de notre vie, et vous vous abandonnez honteusement à la débauche, à la rapine, à l'infamie ? Et vous ne voyez pas, et vous n'entendez pas le souverain juge qui est près de vous ? Mais lui vous voit et vous entend, non seulement parler et agir, mais même penser.

Et pour que vous n'en ignoriez pas, c'est ce juge-là même qui a le pouvoir de précipiter votre corps et votre âme dans le feu éternel. « Voulez-vous, dit saint Paul, ne point redouter l'autorité ? faites le bien. Mais si vous vous rendez coupable, craignez ; car ce n'est pas en vain qu'elle est armée du glaive. Le glaive du jugement est dans la main de Jésus-Christ.

Craignez et songez à échapper au tranchant du glaive pendant que vous le pouvez. Saint Fulgence raisonne avec beaucoup de justesse, quand il dit : « Si le sanguinaire Hérode a redouté un enfant étendu sur un peu de foin, combien plus devons-nous craindre un juge tout-puissant ? » Ainsi, selon que le psalmiste hébreux et le prince de la terre de Hus nous en avertissent, selon qu'ils nous le répètent avec énergie : « Cessez vos iniquités, ne levez pas la tête ; ne proférez pas contre Dieu l'iniquité. Fuyez à la présence du glaive ;

car il y a un glaive vengeur des iniquités ; et sachez qu'il est un juge dans les cieux, parce que Dieu est juge.

FIN.

Tout à la plus grande gloire de Dieu, de sa très-sainte Mère et l'honneur de tous les saints anges.

NOTICE

SUR DRÉFÉLIUS ET SES OUVRAGES.

(*Extrait du dict. histor. de l'abbé de Feller.*)

Dreſélius (Jérémie), jésuite d'Augsbourg, prédicateur de l'électeur de Bavière, mourut à Munich en 1638, âgé de 53 ans. Il laissa divers ouvrages ascétiques pleins d'onction et de détails instructifs, imprimés à Anvers en 1643, en 2 volumes in-folio, et en plusieurs volumes in-24. Le plus connu de ces ouvrages est : l'*Éternité malheureuse, ou les supplices éternels des réprouvés*, en latin, dont le P. Colomb, barnabite, a donné une traduction en français ; Paris, 1788, 1 vol. in-12 : terrible ouvrage pour l'incrédulité de ce siècle, rempli de peintures effrayantes, mais propre à produire les meilleurs fruits, si on le lit avec attention. « Il se peut, dit un théologien, que dans ce vaste et » effrayant tableau des vengeances divines, il y ait des » traits qui ne sont pas également constatés ; et, en » général, nous sommes aussi peu instruits de la ma- » nière dont s'exécute l'arrêt prononcé contre les mé- » chants, que nous sommes assurés de son existence et » de son exécution : arrêt qui, selon la philosophie » même profane, tient aussi étroitement à la divine » justice, et dès lors à l'essence de Dieu, qu'à la soli- » dité de la morale et à la sécurité de la société hu- » maine. (Voyez le *Catéchis. philos.* nos 474, 475.) Mais

» l'incertitude où nous sommes des détails de la puni-
» tion qui attend le crime au-delà du tombeau ne doit
» pas faire mépriser ce que les saints et les ascétiques
» ont écrit là-dessus, quoique souvent d'après des no-
» tions proprement conjecturales, parce que ces sortes
» de descriptions plus ou moins authentiques sont tou-
» jours très propres à approfondir l'impression des
» grandes vérités, à les rendre plus intelligibles et plus
» utiles à la multitude. » Tout ce que vient de dire l'auteur de ces réflexions s'applique avec non moins d'à-propos au traité du *Tribunal du Christ*. Que l'incrédulité du siècle ne voie dans la plupart des traits qui y sont cités que des contes de loup-garou, bons seulement pour faire peur à des imaginations d'enfants, c'est ce que nous avons prévu d'avance ; il n'en est pas moins vrai que la sainte critique, sans les admettre tous avec une égale confiance, ne saurait refuser son assentiment à plusieurs d'entre eux. Si on objecte que rien de semblable à ce qui fait le sujet de la plupart de ces récits n'a lieu aujourd'hui, nous répondrons que l'esprit d'irréligion a tellement sapé les bases de la foi dans tous les cœurs, qu'au lieu d'attribuer à un effet de la justice divine une foule de scènes plus ou moins tristes, plus ou moins consolantes, qui se passent au lit des mourants, nous en cherchons la source dans des causes purement humaines. C'est une suite ou de la faiblesse du cerveau, ou du délire, ou de l'état d'exaltation du malade, ou du jeu des nerfs. Jamais nous ne pensons à y voir une récompense de la vertu ou la punition d'une vie criminelle et d'une conscience souillée de crimes. Au reste, tous les faits allégués dans ce livre pourraient

être révoqués en doute que le fond de l'ouvrage n'en serait pas moins excellent et digne de toutes nos méditations, puisqu'il repose sur un témoignage bien au-dessus de tous les témoignages humains, sur la parole de l'Esprit saint lui-même, sur cette écriture divine que l'auteur paraît avoir possédée d'une manière admirable et dont il fait de si justes applications, comme on s'en convaincra par une lecture attentive.

NOTES DU LIVRE PREMIER.

Page. 9. Archimède, de Syracuse, d'une famille illustre et parent d'Hiéron, qui en était roi, préféra l'étude des mathématiques à l'élévation que lui promettait sa naissance. L'histoire des miroirs ardents dont il se servit pour brûler les vaisseaux de Marcellus, qui assiégeait Syracuse, a été traitée de conte par Descartes; cependant le P. Kircher en a fait voir la possibilité.

Ibid. Marcellus (Marcus Chaudius), célèbre général romain, prit Syracuse au bout d'un siége de trois ans. Il avait ordonné d'épargner Archimède, qui fut tué par un soldat, furieux de ce que ce savant ne le suivait pas sur l'ordre qu'il lui en avait donné. Marcellus, qui voulait le sauver, avait ordonné de le lui amener.

Page 11. Epaminondas, célèbre capitaine Thébain, remporta les deux victoires de Leuctres et de Mantinée; la première sur les Lacédomoniens et l'autre sur les habitants de Mantinée.

Ibid. Agésilas, roi de Sparte.

Ibid. Sophocles, célèbre poète grec, surnommé l'Abeille et la Syrène attique, naquit à Athènes, l'an 495 avant Jésus-Christ. On dit qu'ayant remporté le prix aux jeux Olympiques, malgré son grand âge, il en mourut de joie, l'an 406 avant Jésus-Christ, à 85 ans.

Page 12. Saint Thomas-d'Aquin naquit en 1227, d'une famille illustre, à Aquin, petite ville de Campanie, au royaume de Naples. Il entra chez les Frères Prêcheurs au couvent de Saint-Dominique de Naples, l'an 1243. Sa science profonde dans la théologie lui a valu les titres d'Ange de l'Ecole, de Docteur Angélique et d'Aigle des Théologiens. Il mourut à 48 ans.

Page 20. Platon, fils d'Ariston, chef de la secte des Académiciens, naquit à Athènes, vers l'an 429 avant Jésus-Christ. A l'âge de vingt ans, il s'attacha à Socrate, qui l'appelait le cygne de l'académie. Il mourut le jour de sa naissance, après une carrière de 81 ans, l'an 348 avant Jésus-Christ. Le titre de Divin lui a été déféré par la postérité enthousiaste, à cause de sa morale. Il florissait presque cent ans après le prophète Jérémie.

Page 28. Mercure Trismégiste, c'est-à-dire, trois fois grand, philosophe Egyptien, réunit le sacerdoce et la royauté, selon les uns, et fut seulement conseiller d'Isis, femme du roi Osiris, selon d'autres. Il florissait vers l'an 1000 avant Jésus-Christ. Les deux dialogues intitulés *Pimander* et *Asclépius*, qui parurent à Trévise en 1471, sont d'un auteur qui vivait au plus tôt dans le onzième siècle de l'Eglise.

Page 30. Afin que le monde, etc. Trismégiste regardait le monde aussi bien que le soleil comme éternel et auteur de tout ce qui existe.

Page 31. Sénèque le philosophe (Lucius Annœus Seneca) naquit à Cordoue, en Espagne, vers l'an 6 avant Jésus-Christ. Il fut le précepteur de Néron, qui le fit mourir en l'enveloppant dans la conjuration de Pison (dont, selon quelques auteurs, il était réellement coupable). Malgré toute sa philosophie, l'horreur de la mort l'affecta si fort, qu'il ne coula point de sang de ses veines ouvertes. Alors il eut recours à un bain chaud, dont la fumée, mêlée à celle de quelques liqueurs, l'étouffa. Il mourut l'an 65 de Jésus-Christ, et la douzième année du règne de Néron. Ce tyran lui avait laissé le choix de son genre de mort.

Page 32. Porphyre, philosophe Platonicien, né près de Tyr, dans le bourg de Batanée, l'an de Jésus-Christ 333, étudia d'abord l'éloquence et la philosophie à Athènes, sous Longin. De là, il passa à Rome, où il prit Plotin pour maître. Il paraît certain qu'il avait embrassé le Christianisme,

et que, par une inconséquence très peu philosophique, il le quitta pour un sujet fort mince, pour avoir été maltraité par quelques chrétiens de Césarée en Palestine. Il mourut sous le règne de Dioclétien. Le plus élevé de ses ouvrages est celui qu'il composa contre les chrétiens et que plusieurs écrivains ecclésiastiques se sont attachés à réfuter.

Page 84. Ce docteur se nommait Diocre (Raimond). Il mourut en 1084. Le miracle cité ici par l'auteur est contredit par les meilleurs critiques. Pour ce qui a rapport à la conversion de saint Bruno, il est certain qu'elle ne doit point être attribuée à cette fausse apparition, comme le prouvent les écrivains sensés. Ajoutons que ce prodige, envisagé dans tout son ensemble, paraît s'éloigner de la nature de ceux dont la Providence a semé sa marche bienfaisante et lumineuse. Jésus-Christ répondit à celui qui lui demanda un miracle de cette espèce : *Si Moysen et prophetæ non audiunt, neque si quis ex mortuis resurrexerit, credent.* Cette note s'applique aux faits de cette espèce qui pourront se retrouver dans le cours de l'ouvrage. Cependant des auteurs ont soutenu gravement l'authenticité de cet évènement.

Page 96. Prudence (*Aurelius Prudentius Clemens*), poète chrétien, né à Calahorra, dans la Vielle-Castille, l'an 348. Il est l'auteur de l'hymne pour la fête des saints Innocents, *Solvete flores martyrum.*

Page 161. Critias, le premier des 30 tyrans d'Athènes, homme de naissance et d'esprit, adroit, éloquent, mais citoyen dangereux, sembla être né pour le malheur de sa patrie. Il fit mettre à mort Alcibiade et Théramène, deux chefs dont la valeur menaçait son autorité tyrannique.

Page 164. L'auteur a aussi composé un opuscule qui a pour titre *Trismégiste;* c'est de ouvrage dont il est question ici. Il en parle encore ailleurs.

NOTES DU LIVRE SECOND.

***Page* 211.** Ces ajournements faits par des innocents, peuvent être des espèces de prophéties, ou bien un recours vif et confiant vers la justice divine, sans colère et sans esprit de vengeance. En général la provocation ou appel au jugement de Dieu, n'est pas criminelle, lorsqu'elle se fait sans passion, par amour de la justice, dans les circonstances convenables. C'est ainsi que David disait à Saul, comme nous l'avons vu : « *Judicet Dominus inter te et me, et ulciscatur me Dominus.* Et Zacharie, condamné à la mort par Joas : *Videat Dominus, et requirat.* Et les Machabées qui annonçaient si fortement et si efficacement la prompte et terrible punition d'Antiochus. Et saint Paul qui ne voulait pas que la conduite d'Alexandre-le-Trésorier restât impunie : *Reddat illi Dominus juxtà opera sua.* Et les saints martyrs, qui, dans l'Apocalypse, appellent le jour qui doit venger leur sang : *Usquequò, Domine, non vindicas sanguinem nostrum, etc.* Du reste, il est certain que Dieu exauce les vœux même criminels des misérables; soit pour avertir les riches et les puissants de ne point mépriser, moins encore opprimer les faibles; soit pour rendre redoutable l'invocation de son saint nom, et nous avertir de ne pas l'employer légèrement. L'efficace de ces ajournements à un rapport sensible avec celle des malédictions et imprécations, attestée par une multitude d'histoires avérées, et par l'autorité des livres saints. *Ab inope ne avertas oculos propter iram, et non relinquas quærentibus tibi retrò maledicere. Maledicentis tibi in amaritudine animæ exaudietur deprecatio illius : exaudiet autem eum qui fecit illum.*

***Page* 214.** Clément V, appelé auparavant Bertrand de Gouth ou de Goth, né à Villaudran, dans le diocèse de Bordeaux, fut archevêque de cette église en 1300. Il fut élu Pape en 1305, et son couronnement se fit le 14 septembre de cette même année,

à Lyon. Il fixa sa résidence à Avignon en 1309. C'est le premier, parmi les successeurs du prince des apôtres, qui ait cru pouvoir ainsi changer le siége de la catholicité. Sans vouloir rechercher les motifs qui l'ont fait agir dans cette circonstance, nous ne laisserons pas de dire que la conduite de ce Pontife a été justement blâmée par tous les historiens ecclésiastiques, parce que, dit l'abbé Bérault, toutes les raisons faisaient du séjour habituel de Rome un devoir indispensable pour le Pape, en qualité tant de chef de l'Eglise que d'évêque de cette capitale du monde. A cette occasion, le doyen du sacré collége, Mathieu Rosso des Ursins, avait dit: « L'Eglise ne reviendra de long-temps en Italie; je connais les Gascons. » Une autre faute de Clément V, qui imprime une tache ineffaçable à sa mémoire, c'est la destruction de l'ordre des Templiers, qu'il abolit en 1311, dans le concile de Vienne (en Dauphiné), à la persuasion de Philippe-le-Bel, roi de France. On rapporte que Jacques de Molay, le dernier grand-maître, sur le point d'être brûlé vif, supplice auquel il avait été condamné, ajourna le Pape Clément à comparaître devant Dieu dans 40 jours et le roi dans l'année. En effet, ils ne passèrent pas ce terme. Quelques historiens croient que cet ajournement fut imaginé après l'évènement; mais un auteur moderne en a solidement prouvé la réalité : « Ce n'est pas » chose rare, ajoute-t-il, de voir mourir au temps indiqué des » princes et des juges cités au jugement de Dieu. Outre qu'on » en trouve dans Richebourg, un écrivain dont la religion est » aussi éclairée que solide en rapporte plus de vingt exemples, » et après avoir rapporté celui-ci, il s'écrie : « Peut-on dire, » en voyant éclater ainsi la vengeance divine, qu'il y a du » naturel et de l'ordinaire dans ces évènements ? » Quoi qu'il » en soit, il est certain que de tous temps les hommes ont cru » que Dieu exauçait les malédictions des mourants, quand elles » sont fondées sur la justice. »

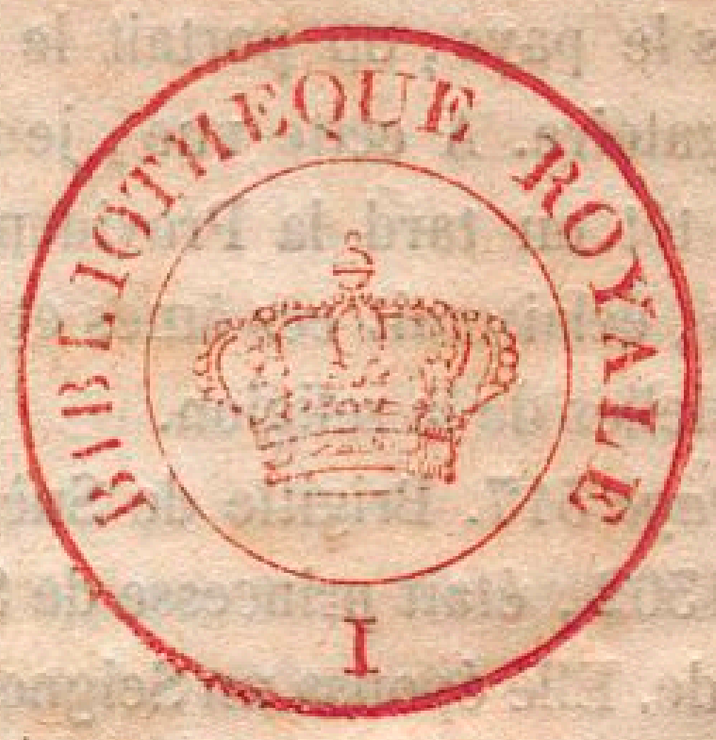
Page 215. Clément V. (Voir la note ci-dessus.)

Page 296. Note du traducteur.

Je me souviens d'avoir habité un pays où les premiers devoirs qu'impose la religion, tels que la prière du matin et du soir, l'assistance au saint sacrifice de la messe, les saints jours de dimanche, étaient entièrement négligés. Eh bien ! chose surprenante, sitôt que l'horloge sonnait, je voyais les femmes, au milieu même de leur travail, se munir très exactement, et avec une certaine piété, du signe de la croix. Ajoutez que, dans le pays, on portait le plus grand intérêt aux âmes du purgatoire. A cette vue, je ne pouvais m'empêcher d'espérer que tôt ou tard la Providence, qu'on n'invoque jamais en vain, éclairerait ces âmes et les ramènerait aux pratiques essentielles de la religion.

Page 317. Brigitte de Suède, etc. Brigitte ou Birgitte, née en 1302, était princesse de Suède, fille de Berger, prince de Suède. Elle épousa un Seigneur nommé Ulf-Gudmarson, prince de Néricie. Après avoir eu huit enfants, les deux époux firent vœu de continence. Brigitte étant devenue veuve en 1343, renonça au rang de princesse pour se consacrer entièrement à la pénitence. Elle visite les lieux saints, poussée à ce pélerinage par une vision qu'elle eut à l'âge de soixante-neuf ans. De retour en Occident, elle se fixa à Rome, où elle mourut en 1373. Rien n'est plus fameux, dans la vie de sainte Brigitte, que les révélations dont elle fut favorisée, et qui eurent pour objet principal les souffrances du Sauveur et les révélations qui devaient arriver en certains royaumes. Ces révélations furent déférées au concile de Bâle, qui chargea le célèbre Jean de Turrecremata, qui fut depuis cardinal, de les examiner. Ce docteur les approuva comme utiles pour l'instruction des fidèles. Le concile regarda cette approbation comme suffisante. Il n'en résultait cependant autre chose, sinon que le livre dont il s'agit ne renferme rien de contraire à la foi, et que les révélations étant appuyées sur une probabilité historique, on peut les croire pieusement. Benoît XIV s'exprime de

la manière suivante sur le même sujet : « L'approbation de » semblables révélations n'emporte autre chose, sinon qu'a- » près un mûr examen, il est permis de les publier pour l'u- » tilité des fidèles. Quoiqu'elles ne méritent pas la même » croyance que les vérités de la religion, on peut cependant » les croire d'une foi humaine, conformément aux règles de la » prudence, selon lesquelles elles sont probables et appuyées » sur des motifs suffisants pour qu'on les croie pieusement. »



FIN.

TABLE.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER. Où l'on démontre avec certitude qu'au moment de la mort, chaque homme subit un jugement secret, particulier, ou bien qu'il y a un compte à rendre. 7

CHAP. II. Où l'on explique en quoi consiste ce jugement secret, particulier, ou bien ce qu'il faut entendre par rendre compte. 18

CHAP. III. Incertitude de l'année, du mois, du jour, de l'heure du jugement particulier et secret, ou du moment où il nous faut rendre compte. 34

CHAP. IV. Accablement, angoisses, terreur, avant-coureurs ordinaires du jugement particulier, ou quel est le principal sujet de la crainte de celui qui est sur le point de paraître au jugement. 53

CHAP. V. Quelles sont les causes débattues dans ce jugement, ou de ce qui fait la matière du compte à rendre. 70

CHAP. VI. Dans quel lieu et dans quel temps s'exécutera le jugement particulier, ou bien quand et où il faudra rendre compte. 82

CHAP. VII. Quel est le juge devant lequel il faudra comparaître au jugement particulier, ou quel est celui à quoi il faudra rendre compte. 96

CHAP. VIII. Quel est dans ce jugement l'accusé, quel est l'accusateur, de quelle nature est l'arrêt qui s'y prononce ordinairement, ou quel est celui qui est obligé de rendre compte. 114

CHAP. IX. De ce qui rend principalement ce jugement redoutable, ou des causes qui nous troublent surtout dans le compte que nous avons à rendre. 131

CHAP. X. Des causes qui rendent spécialement le jugement particulier favorable, ou de ceux qu'il faut imiter quand il s'agit de rendre compte. 152

LIVRE SECOND.

CHAPITRE PREMIER. Théodore, jeune Egyptien, médite sur l'éternité et le jugement particulier et se prépare au compte qu'il doit rendre. 180

CHAP. II. Combien de fois le souverain juge lui-même, en nous menaçant du jugement, le propose à nos méditations, ou en combien de manières diverses nous sommes avertis de nous préparer au redoutable examen, et quel y sera notre avocat. 193

CHAP. III. En combien de manières diverses ce jugement nous a été manifesté, par les appels de l'offensé contre l'offensant au jugement de Dieu, ou combien il est arrivé fréquemment que l'un ait ajourné l'autre à rendre compte. 209

CHAP. IV. Pourquoi le jugement particulier est à redouter pendant toute la vie, ou pourquoi il faut faire de courageux et continuels efforts pour que l'examen que nous avons à subir nous soit favorable. 238

CHAP. V. Combien grande a été la frayeur que ce jugement particulier a inspirée aux plus saints personnages, ou combien est considérable le nombre de ceux qui ont tremblé en pensant au compte qu'ils avaient à rendre. 257

CHAP. VI. Quel est la préparation éloignée nécessaire pour subir avec confiance ce jugement, ou de quelle manière tous doivent se préparer à rendre compte. 277

CHAP. VII. Quelle est la préparation prochaine requise pour comparaître au jugement particulier, ou de ce qu'il faut faire à l'approche du moment où il faut rendre compte. 297

CHAP. VIII. Hypotypose du jugement particulier, ou description du compte qu'on y rend. 317

CHAP. IX. Le souvenir du jugement particulier doit continuellement être présent à notre esprit, ou il ne faut jamais perdre de vue le compte que nous avons à rendre. 329

CHAP. X. Conclusion de tout ce qui a été dit dans ces deux livres. 346



FIN DE LA TABLE.

LIBRARY